

structure des vacances et dépenses touristiques de la population belge

Dr.N.VANHOVE



WESTVLAAMS EKONOMISCH STUDIEBUREAU

structure des vacances et dépenses touristiques de la population belge

WESTVLAAMS
EKONOMISCH STUDIEBUREAU
W.E.S.

XVII

NORBERT VANHOVE, Docteur en Sciences Economiques

sous la direction de

OLIVIER VANNESTE,
Docteur en Sciences Economiques

BIBLIOTHEEK

WES Onderzoek & Advies
Baron Ruzettelaan 33
B - 8310 ASSEBROEK/BRUGGE
E-mail : bibliotheek@wes.be
Website : www.wes.be

structure des vacances et dépenses
touristiques de la population belge

BRUGGE
1969

Dépôt légal : D/1969/0624/9

De oorspronkelijke tekst werd in het Nederlands gesteld en verscheen onder de titel : 'Het vakantiepatroon en de toeristische bestedingen van de Belgische bevolking'.

L'édition originale de cette étude est intitulée 'Het vakantiepatroon en de toeristische bestedingen van de Belgische bevolking'.

Traduction : F. De Breucker, Lic. Phil. Germ.

Tirage à part de la publication du Commissariat Général au Tourisme.

introduction

Le phénomène touristique a connu ces dernières années une telle expansion qu'il a pris une place remarquable dans l'ensemble de l'économie de nombreux pays.

L'influence du tourisme se fait sentir aussi bien dans la vie industrielle que dans le secteur des services et de la consommation.

L'ampleur même de cette activité exige qu'elle recoure, comme toutes les autres branches de l'économie, à de sérieuses analyses de marché. Toutefois, la branche touristique étant composée en majeure partie d'un grand nombre de petits et moyens exploitants qui ne disposent pas de fonds nécessaires pour procéder eux-mêmes à des investigations, c'est au Commissariat Général au Tourisme qu'est revenue la tâche.

Bien que le champ d'action du Commissariat porte principalement sur l'étranger, il n'a pas été perdu de vue qu'en ce moment nos propres nationaux constituent les quatre cinquièmes des nuitées dans les établissements de logement et qu'ils requièrent donc en premier lieu notre attention.

Il s'indiquait donc d'examiner d'abord les habitudes et comportements de nos concitoyens.

Cette initiative a d'ailleurs été prise dans le cadre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques (OCDE) où sept pays, y compris la Belgique, se sont déclarés d'accord de procéder à l'étude des habitudes de leur propre population et d'échanger les résultats de ces examens.

Cette procédure est très intéressante puisqu'elle permet de se faire une idée du genre de vacances souhaité dans son propre pays et, en même temps, procure la possibilité de voir comment se dessine le marché touristique dans les pays constituant notre meilleure clientèle.

En supplément à cette investigation nationale relative au 'patron' de vacances de la population belge, il est procédé à l'heure actuelle à un examen par sondage du tourisme d'un jour et du tourisme de week-end.

En plus, des enquêtes sont menées auprès des touristes belges et étrangers séjournant à la Côte et dans les Ardennes, tandis que des sondages du même genre pour d'autres régions touristiques sont également envisagés.

Toutes ces initiatives tendent à procurer, dans la mesure du possible, une base scientifique à la politique touristique.

Je saisiss cette occasion pour remercier le 'Westvlaams Ekonomisch Studiebureau' à Bruges et l'Institut National de Statistique pour les soins apportés à l'exécution de la mission que nous leur avons confiée.

*Le Commissaire Général,
A. HAULOT.*

préface

Dans tous les pays industrialisés et dans plusieurs pays en voie de développement, le tourisme a pris une place importante dans l'ensemble de l'économie. Son impact se retrouve dans le processus économique, tant du côté de la production que du côté de la consommation. Suivant la vocation touristique, l'accent sera mis sur la production ou sur la consommation de services touristiques. Quelle que soit la situation d'un pays, l'importance du tourisme dans le concert économique national est suffisamment grande pour justifier une recherche macro-touristique permanente. Dans l'ensemble des travaux de recherche touristique qui ont suivi cette tendance évolutive, ou même précédé celle-ci, les enquêtes nationales traitant de la façon dont les vacances sont prises et des dépenses touristiques des citoyens, ont pris une place importante. Aux Pays-Bas, le premier ouvrage de référence date de 1947. La France a organisé une enquête similaire en 1949. Deux années plus tard, la British Travel Association commença son premier 'Holiday Survey'. Ces premiers exemples furent suivis en Allemagne et en Autriche. Nous ne trouvons cependant que fort peu de publications importantes résultant de ces enquêtes.

Attendu que les régions touristiques belges, à l'exception des villes d'art, font en premier lieu appel au marché intérieur, il est de la plus haute importance de définir les habitudes de vacances des citoyens. Si nous joignons cette connaissance aux résultats de recherches analogues dans les pays voisins, nous obtiendrons un point de départ valable pour déterminer une politique touristique. L'utilité des surveys de vacances ne se limite cependant pas au secteur touristique. Ces études se trouvent à la base d'une meilleure connaissance des mécanismes économiques et fournissent d'autre part des éléments nécessaires à une politique sociale, dont les vacances sont devenues un facteur essentiel.

Dans cette optique, le Commissariat Général au Tourisme prit contact au printemps 1967 avec le Bureau d'Etudes Economiques de la Flandre Occidentale. Au sein de ce bureau, un département spécial, créé en 1962, s'intéresse activement aux recherches économico-touristiques. Compte tenu de l'importance des travaux nécessités par la présente enquête, il fut fait appel à la collaboration de l'Institut National de Statistique. Le Commissariat Général au Tourisme et le Bureau d'Etudes Economiques de la Flandre Occidentale purent immédiatement bénéficier de l'intérêt et de l'appui positif de cette Administration pour l'exécution des enquêtes et pour le travail d'interprétation mécanographique des résultats obtenus.

L'étude 'Structure des vacances et dépenses touristiques de la population belge', comporte principalement une analyse des résultats d'une enquête faite auprès de 5.000 personnes, concernant les vacances prises entre le 1 octobre 1966 et le 30 septembre 1967. Une comparaison avec les pays voisins fut également faite, là où la chose était possible et valable.

La façon dont l'enquête fut conçue est expliquée au chapitre I. Une analyse des divers aspects de la structure des vacances et des dépenses touristiques en détail, se retrouve dans les six chapitres suivants. Les quatre premiers chapitres contiennent une analyse approfondie concernant : (a) le pourcentage des départs en vacances, (b) la structure de celles-ci en ses composantes, tels le lieu de séjour, le genre de vacances, le timing et la durée de séjour, les motifs du choix du lieu de vacances et le moyen de transport, (c) l'organisation du voyage et (d) les dépenses de vacances.

Le cinquième chapitre analyse principalement les facteurs qui ont empêché le groupe très important des non-vacanciers de prendre leurs vacances en 1967. Le sixième chapitre contient quelques considérations sur la demande touristique intérieure, au Littoral, dans les Ardennes et en Campine, et ce, à cause de l'importance spéciale des régions touristiques du pays dans l'ensemble de la structure des vacances des Belges.

L'étude se termine par une synthèse fouillée des résultats obtenus et des relations trouvées, ainsi qu'une prospective du développement de la demande touristique intérieure à moyen et à long terme.

En ce qui concerne l'analyse et les conclusions, nous désirons attirer l'attention sur le fait que, malgré le cadre très large de la présente enquête, il ne fut pas toujours possible de prendre en considération toutes les régions touristiques du pays, ni de descendre au niveau des communes prises séparément. En effet, les vacances sont réparties dans les régions touristiques du pays et de l'étranger. Doubler la présente enquête, avec toutes les conséquences financières que ceci présuppose, y aurait apporté peu de changements. Des études détaillées sont nécessaires, si nous voulons approfondir notre connaissance de certaines régions touristiques.

Nous tenons en premier lieu à remercier Monsieur A. Haulot, Commissaire Général au Commissariat Général au Tourisme, pour la confiance qu'il nous a témoignée, ainsi que Monsieur A. Dufrasne, Directeur Général de l'Institut National de Statistique, pour la collaboration qu'il nous a apportée. Nous remercions aussi tout spécialement Monsieur L.R.A. Verheyden, Commissaire Général Adjoint au Commissariat Général au Tourisme dont l'aide, l'appui et les remarques critiques ont enrichi la présente étude. Il nous plaît également de remercier vivement Messieurs F. Vanderhulpen et E. Van Langendonck, Inspecteurs Chefs de Division, dont l'étude critique du formulaire d'enquête et l'aide fournie lors de la préparation de celle-ci, ont facilité la présente étude. Nous désirons également exprimer notre reconnaissance aux enquêteurs pour la précision avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche sur le terrain. Nos remerciements vont également à Monsieur J. Bourcy, Conseiller Adjoint, qui a pris sur lui la direction des opérations mécanographiques.

Enfin, nous désirons souligner la collaboration sincère que nous ont apporté les nombreuses administrations communales lors de l'organisation de l'échantillonnage et les personnes interrogées qui spontanément, ont accepté de répondre aux questions qui leur étaient posées.

L'idée, l'enquête et l'analyse de la présente étude furent exécutées par Monsieur N. Vanhove, Dr. Sc. Econ., directeur adjoint du Bureau d'Etudes Economiques de la Flandre Occidentale. Il fut aidé pour

l'interprétation des données par Madame M.-J. Vermeire et par
Madame L. Vanthielen, lic. Sc. Sociales.

O. VANNESTE

Dr. Sc. Econ.

Directeur du Bureau
d'Etudes Economiques de la
Flandre Occidentale

août 1969

chapitre I méthode de recherche

Dans les considérations méthodologiques qui forment l'objet de ce chapitre, l'attention se porte sur quelques points essentiels devant permettre l'interprétation des résultats obtenus et surtout la détermination de la signification de ceux-ci. Les points traités dans ce chapitre sont : l'étendue de l'enquête, les raisons du choix des communes où l'enquête a été faite, et celles de la sélection des personnes interrogées, la méthode choisie et enfin, la définition de la terminologie usitée.

I. L'ÉTENDUE DE L'ENQUÊTE

Pour des raisons matérielles et financières, l'examen de l'intensité vacancière ou taux de départ en vacances, de l'organisation et du mode des vacances des Belges, n'a pu être fait sous forme d'enquête exhaustive. Il a donc été limité à l'étude d'un certain nombre de cas. On en trouvera l'origine dans les discussions qui, en 1966 et en 1967, furent tenues dans le cadre de l'O.C.D.E. à Paris, ainsi que dans le cadre du 'Centre de Recherche Touristique', dont les principaux instituts européens de recherche touristique font partie. Pendant les deux dernières années, ces deux organismes ont accumulé leurs efforts pour harmoniser autant que possible l'examen des vacances de leurs nationaux.

En effet, l'O.C.D.E. part du point de vue que la tendance à des statistiques comparables, même sur le plan européen, se heurte dans la pratique à des difficultés insurmontables. Toutefois, il est possible de satisfaire en grande partie à la nécessité de pouvoir comparer les résultats obtenus en exécutant les études sur les vacances nationales, sur base d'un modèle minimum valable sur le plan international.

Compte tenu du but poursuivi par une telle enquête, l'on admet en général qu'un sondage basé sur l'étude de 5.000 cas est largement

suffisant pour la plupart des pays d'Europe Occidentale. Cette norme fut utilisée lors de l'étude des vacances des Belges.

Une question se pose immédiatement : comment fut fixé le choix des personnes à interroger ? Pour des raisons matérielles et financières, il ne fut pas possible d'intégrer toutes les communes de Belgique dans cette étude relative aux vacances. Cela n'était pas non plus nécessaire pour des raisons statistiques. Finalement, l'enquête fut organisée dans 150 communes.

Dans la plupart des pays voisins, le nombre de communes servant de support à l'enquête fut également limité. C'est en ce sens qu'on peut parler d'un '*area sampling*'.

2. CHOIX DES COMMUNES

Parmi les principaux facteurs qui déterminent l'intensité vacancielle de la population, on rencontre d'abord le niveau du revenu et le degré d'urbanisation. Les communes devaient être choisies dans cette optique. Au moment de la préparation de l'enquête, le niveau du revenu moyen par commune n'était pas connu¹. C'est ainsi que nous sommes partis du critère 'urbanisation', où l'importance d'après le nombre d'habitants de la commune fut prise comme base. En fait, il existe un rapport non négligeable entre le niveau du revenu moyen par commune et le degré d'urbanisation. Ceci permet de conclure que l'échantillonnage des communes aurait subi peu de changements si la statistique des revenus communaux avait été disponible à l'époque. D'après leur importance, nous avons subdivisé les communes en six catégories :

1. Les cinq agglomérations définies comme instrument de travail par l'Institut National de Statistique. Dans ces cinq agglomérations, toutes les villes de 100.000 habitants et plus sont incluses et groupent ensemble 84 communes ;
2. les communes de 25.000 à 100.000 habitants (21 communes) ;

¹ Entre-temps l'Institut National de Statistique a publié la *Statistique des revenus imposables des assujettis à la taxe professionnelle et à l'impôt complémentaire personnel*. (Exercice 1964 - revenus 1963 et Exercice 1965 - revenus 1964).

3. les communes de 10.000 à 25.000 habitants (88 communes) ;
4. les communes de 5.000 à 10.000 habitants (216 communes) ;
5. les communes de 2.000 à 5.000 habitants (532 communes) ;
6. les communes de moins de 2.000 habitants (1.722 communes).

La répartition de la population par groupes de communes fut obtenue sur la base de la répartition ci-dessous. C'est le recensement général de fin 1961 qui conditionna le travail.

Les 5.000 enquêtes furent réparties parmi les 6 catégories de communes et ce, par rapport à leur nombre d'habitants. Cette méthode a l'avantage d'éviter des corrections fastidieuses lors de l'interprétation des résultats sur le plan national ; en outre, exception faite des agglomérations, aucune autre catégorie n'acquiert une position dominante.

TABLEAU I : *Répartition de la population d'après l'importance des communes, 1961.*

Classe	Classification des communes	Nombre de communes	Population globale	Pourcentage de population	Nombre d'enquêtes
1	Agglomérations	84	2.620.794	28,5	1.426
2	25.000 à 100.000 hab.	21	801.532	8,7	436
3	10.000 à 25.000 hab.	88	1.209.084	13,2	658
4	5.000 à 10.000 hab.	216	1.499.403	16,3	816
5	2.000 à 5.000 hab.	532	1.673.578	18,2	910
6	moins de 2.000 hab.	1.722	1.385.350	15,1	754
TOTAL		2.663	9.189.741	100,0	5.000

La part relativement élevée des agglomérations perd une partie de son importance, attendu que le pourcentage des départs en vacances atteint normalement le plus haut degré dans les territoires les plus urbanisés. Il découle de cette procédure que le nombre d'enquêtes faites dans les communes se trouvant dans les diverses agglomérations, permet en outre d'individualiser les résultats par agglomération, tout au moins pour trois d'entre elles. Cette latitude est intéressante, car les agglomérations doivent être considérées comme des marchés poten-

tiellement importants, tant au point de vue de l'intensité vacancielle que sur la base du nombre absolu de personnes intéressées.

Il fut enfin décidé que toutes les provinces (régions) du Royaume devaient être concernées par l'enquête.

La classification des communes et leur répartition géographique forment donc finalement la base du choix des communes où l'enquête devait être faite ; le nombre de communes choisies par catégorie devait cependant être prédéterminé. Cela fut fait sur une base quelque peu pragmatique. Trois éléments furent pris en considération : (a) le nombre de communes par classe ; (b) le nombre d'enquêtes par catégorie et (c) l'individualisation souhaitée des agglomérations. Compte tenu de ce qui précède, il fut décidé d'intégrer dans les enquêtes par groupe :

- classe 1 : 25 communes ;
- classe 2 : 8 » ;
- classe 3 : 25 » ;
- classe 4 : 30 » ;
- classe 5 : 30 » ;
- classe 6 : 30 » .

Le choix des communes est basé sur un 'stratified random sampling'. Les catégories de communes forment les 'strates'. Les communes par classe étaient connues et chacune d'elles avait la même chance d'être choisie au hasard des populations statistiques. Cela signifie que pour chaque classe de communes, chaque 'n^{ème} commune' (pour chaque classe, 'n' est différent) est incluse dans l'enquête. Enfin, dans le but de garantir la répartition géographique, les communes furent subdivisées par arrondissement et d'après leur importance.

Ces principes généraux ne furent cependant pas observés à l'égard des première et sixième catégories de communes.

A l'égard des agglomérations, comme nous l'avons déjà dit plus haut, nous avons donné la préférence à l'individualisation de celles-ci. Cela implique la répartition de 25 communes de la première catégorie de grandeur intégrées à l'enquête, parmi les cinq agglomérations. Trois aspects furent pris en considération ici :

- a) le nombre d'habitants de l'agglomération ;
- b) le nombre de communes de cette agglomération ;
- c) un minimum de trois communes d'enquête.

C'est ainsi que l'agglomération bruxelloise compte 7 communes intéressées à l'enquête, l'agglomération anversoise 6, l'agglomération liégeoise 5, l'agglomération de Charleroi et de Gand 3.

Cette individualisation exige une conséquence, que dans chaque agglomération, le choix des communes soit fait avec le plus grand soin. La composition de la population, d'après les classes socio-professionnelles, est souvent profondément divergente de commune à commune. Nous avons donc pris des communes-types comme point de départ, en nous basant sur les classes sociales. Cela signifie que la préférence fut donnée aux communes qui, en ce qui concerne la structure sociale, se rapprochent le plus de la moyenne de l'agglomération. Les villes de Bruxelles, Anvers, Liège, Charleroi et Gand furent cependant conservées telles quelles par définition. La structure sociale de trois de ces villes se rapproche en effet le plus de la moyenne des agglomérations respectives. Cela n'est pas le cas pour les villes de Liège et Charleroi ; c'est pourquoi, en guise de compensation, Herstal et Châtelaine furent repris dans l'enquête.

Lorsque les communes des agglomérations furent choisies, il ne fut pas tenu compte uniquement de leur structure sociale, mais également de leur étendue territoriale.

En ce qui concerne le choix des communes de la sixième catégorie, l'application des principes ci-dessus contenait un réel danger ; celui d'incorporer exclusivement les grandes communes de ce groupe dans l'enquête. Sur les 1.722 communes de moins de 2.000 habitants, il y a en effet 1.167 communes qui ont une population inférieure à 1.000 habitants. Pour éviter une distorsion possible, 15 communes reprises dans l'enquête appartiennent à la catégorie de 1.000 à 2.000 habitants et 15 communes à la catégorie de moins de 1.000 habitants.

Les communes choisies sont répertoriées à l'appendice I. Toutefois, par suite d'un manque de coopération des autorités communales, trois communes ont dû être remplacées par d'autres présentant des caractéristiques analogues au triple point de vue de l'importance de la population, de la situation géographique et de la structure sociale.

3. LE CHOIX DES PERSONNES À INTERROGER

Ce choix fut fait en deux phases. Le nombre d'enquêtes par commune fut tout d'abord déterminé.

La catégorie de chaque commune étant prise comme point de départ, le nombre d'enquêtes par commune est proportionnel au nombre d'habitants. Pour les petites communes, une légère correction a été apportée : un minimum de 10 enquêtes par commune fut décidé à l'égard des communes de la sixième catégorie. Pour les autres catégories, ce minimum fut porté à 15.

Le choix des personnes interrogées dans chaque commune intéressée, fut fait sur base des registres de l'état civil. Chaque habitant avait ainsi la même chance de participer à l'enquête. Le choix, en effet, fut déterminé par un chiffre pris au hasard, mais qui pour chaque commune avait été prédéterminé ; toutes les parties de l'enquête furent donc soumises au principe du 'stratified random sampling'.

L'enquête a, enfin, une double proportionnalité. La première découle automatiquement de la méthode suivie. Le nombre d'enquêtes par catégorie de communes est proportionnel au nombre d'habitants, mais la méthode suivie répond également au souci de la répartition géographique. Le nombre d'enquêtes par province est proportionnel au nombre d'habitants de chacune de celles-ci à la fin de l'exercice 1961.

Province	Participation à l'enquête	Pourcentage de la population 1961
Anvers	16,1 %	15,7 %
Limbourg	6,4 %	6,3 %
Flandre Orientale	12,6 %	13,8 %
Flandre Occidentale	11,6 %	11,6 %
Brabant	21,8 %	21,7 %
Hainaut	13,2 %	13,6 %
Liège	10,9 %	10,9 %
Luxembourg	3,1 %	2,4 %
Namur	4,3 %	4,0 %

La représentativité de l'enquête peut encore être vérifiée de deux autres manières. Nous examinons ci-dessous de quelle façon la structure d'âge de la population des communes concernées, ainsi que le nombre d'enfants par ménage, correspondent à la structure d'âge et au nombre d'enfants par ménage du Royaume. Nous utilisons ici les résultats du dernier recensement général.

En ce qui concerne la structure d'âge, la comparaison n'est pas valable à 100 %, attendu que la période où l'enquête a été effectuée ne correspond pas à la date du recensement général. En outre, les étrangers sont repris dans ce recensement général, ce qui n'est pas le cas pour l'enquête relative aux vacances des Belges.

En ce qui concerne la structure d'âge des personnes de 15 ans et plus, l'on peut constater une concordance relativement grande entre la structure d'âge de la population belge et la structure d'âge des personnes interrogées.

Classe d'âge	Structure d'âge de la population belge 1961	Structure d'âge des personnes interrogées 1967
15 - 20 ans	8,7 %	7,0 %
20 - 30 ans	16,5 %	15,7 %
30 - 40 ans	18,9 %	19,8 %
40 - 50 ans	15,4 %	18,4 %
50 - 60 ans	17,1 %	15,9 %
60 - 70 ans	13,5 %	14,4 %
70 ans et plus	10,1 %	8,8 %
	100,0 %	100,0 %

Les petites différences entre la structure d'âge de la population belge et celles des personnes concernées par l'enquête, sont dues à divers facteurs.

Pour les classes d'âge 40-50 ans et 50-60 ans, la différence est due au laps de temps écoulé entre le recensement général de 1961 et l'enquête de 1967.

Les personnes de la classe d'âge 40-50 ans, reprises au recensement général, sont en partie nées durant la première guerre mondiale ; c'est le cas pour la classe d'âge 50-60 ans pour l'enquête relative au survey national. De là une importance apparemment exagérée de la classe 40-50 ans et une importance apparemment moins forte de la classe de 50-60 ans dans l'échantillonnage.

Les groupes d'âge 15-20 ans et 70 ans et plus présentent une importance légèrement sous-évaluée. Dans ces deux groupes en effet, il y eut relativement plus d'absents et/ou de refus de répondre (p.ex. à cause de maladie) que dans d'autres classes d'âge. Cela peut provoquer une petite distorsion des résultats. Cette distorsion ne peut d'ailleurs être que fort petite, car les deux différences ont finalement un effet compensatoire. En outre, il s'agit ici de deux groupes d'âge présentant le plus petit coefficient d'importance.

Les refus de répondre sont également le motif pour lequel le nombre de femmes apparaît quelque peu sous-évalué dans l'enquête ; les refus de réponse en sont la cause. Ces refus furent en effet plus nombreux chez les femmes que chez les hommes. Attendu que les vacances sont prises la plupart du temps en famille (homme et femme ensemble), l'éventuelle distorsion ne peut être considérée comme significative.

En ce qui concerne le nombre d'enfants par ménage (enfants de moins de 14 ans), nous retrouvons à nouveau un très haut degré de parallélisme entre les résultats du recensement général et les résultats de notre enquête.

Nombre d'enfants par ménage	Résultats recensement général 1961	Résultats enquête 1967
0	66,5 %	62,5 %
1	16,1 %	16,9 %
2	9,6 %	11,1 %
3	4,3 %	5,3 %
4	2,0 %	2,4 %
5 et plus	1,5 %	1,8 %
	100,0 %	100,0 %

Dans les chiffres ci-dessus, le nombre de ménages sans enfants en dessous de 14 ans est sous-évalué et ne correspond pas à la réalité. En effet, dans notre enquête, 'enfants en dessous de 14 ans' est défini comme 'nés après le 1 janvier 1953'. Cela signifie que les personnes interrogées citent dans certains cas, des enfants nés entre le 1 janvier 1953 et octobre/novembre 1953 ; ceci amène une surévaluation des ménages avec enfants. Cela se manifeste également dans les autres classes d'âge. Sur base de ce qui précède, l'on peut admettre que l'enquête est hautement représentative et compte tenu du nombre d'enquêtes effectuées, nous pouvons considérer comme significatifs les résultats des chapitres qui suivent. Une interprétation plus poussée des résultats exige cependant une prudence accrue.

4. L'ENQUÊTE

Cette enquête fut entièrement effectuée sous forme d'interviews, faites par une équipe d'enquêteurs de l'Institut National de Statistique durant la période de 1 octobre au 30 novembre 1967.

Chaque cas fut soumis à un examen contrôle par rapport à quelques données connues et à la jonction de divers éléments de l'enquête. Celle-ci comprend quatre parties. La première concerne surtout les données d'identification et traite des conditions dans lesquelles les gens prennent ou non des vacances. Les trois parties suivantes se rapportent à des premières, deuxièmes et éventuellement troisièmes vacances. Pour ceux qui ne prennent pas de vacances, et qui forment une majorité dans l'enquête, cet examen est évidemment uniquement limité à la première partie.

5. QUELQUES DÉFINITIONS

En ce qui concerne les définitions, notre attention est tout d'abord attirée vers un certain nombre de points essentiels, repris dans l'enquête, tels vacances, personnes interrogées d'après leur âge et leur nationalité et virtuellement retenues pour l'enquête, période principale de vacances, dépenses relatives aux vacances, voyage par étapes, maison unifamiliale sans jardin, etc...

1. Le concept vacances

Le vocable 'vacances' signifie tout séjour d'au moins quatre nuits successives en dehors de la résidence habituelle et pour d'autres motifs que des raisons professionnelles, de maladie ou de décès d'un membre de la famille. Les voyages 'aller et retour' appartiennent également aux vacances. Un séjour de quatre nuits successives dans une résidence secondaire et ce, dans un but de délassement, peut également être considéré comme vacances. Cela vaut aussi pour un séjour chez des membres de la famille ou des amis, pour d'autres raisons que maladie ou décès, un séjour de quatre nuits, dans un territoire avant ou après un voyage d'affaires, est également considéré comme vacances.

2. Vacances principales

Les vacances principales sont celles qui ont la plus longue durée. Pour une personne prenant deux fois des vacances de même durée, nous avons considéré comme vacances principales, celles prises le plus près de la haute saison.

3. Voyage par étapes

La différence entre des vacances sédentaires et les vacances itinérantes, est basée sur le nombre de lieux de séjour. Nous considérons comme vacances itinérantes, le voyage effectué par une personne qui, durant une seule période de vacances, passe la nuit dans quatre endroits ou plus ; dans tous les autres cas, il s'agit de vacances sédentaires ou à séjour fixe.

4. Les personnes interrogées

Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, cette enquête sur les vacances se rapporte à 5.000 cas choisis, sur la base d'un 'stratified random sample'. Uniquement des personnes de nationalité belge, nées avant le 1 janvier 1953, ont été reprises dans cette enquête. Toutes les personnes interrogées auraient eu en 1967, un âge minimum de 15 ans. Il est cependant possible, théoriquement, que quelques person-

nes interrogées au moment de l'enquête, aient au maximum 1 à 3 mois de moins que les 15 ans prévus. Il fut cependant demandé à toutes les personnes interrogées quel était le nombre de personnes âgées de moins de 15 ans qui les accompagnaient en vacances.

L'enquêteur reçut comme consigne d'interroger uniquement les personnes désignées d'avance. Il lui fut interdit d'interroger une autre personne du ménage (quelques questions étaient cependant destinées au chef de famille). En cas de refus, d'absence, de maladie de longue durée, de déménagement en dehors de la commune d'origine, une série de personnes de réserve furent choisies dans une liste composée de la même manière que la liste principale. En cas d'utilisation de cette liste de réserve, l'ordre préétabli des personnes interrogées devait être observé.

Au total, il fallut procéder à 792 remplacements ; ce nombre relativement grand est dû aux causes énoncées ci-dessus, ainsi qu'aux déficiences de certains registres communaux d'état civil.

5. Maisons unifamiliales sans jardin

Il s'agit ici d'une maison sise sur une parcelle de terrain inférieure à 200 m².

6. Résidence secondaire

Nous considérons comme résidence secondaire les biens immeubles suivants : maisons d'été, chalets, appartements, villas, fermettes, etc..., qui sont utilisés à d'autres buts que des buts professionnels. Une caravane ou une voiture ne constitue par conséquent pas une deuxième résidence.

7. Voyage privé à forfait et voyage en groupe

Un voyage privé à forfait est celui au cours duquel le vacancier ne voyage pas en groupe, mais seul, après avoir à l'avance payé un forfait, comprenant tous les frais de voyage et de séjour. Lors d'un voyage en groupe, tous les frais de voyage et de séjour sont également payés à l'avance, mais il s'agit ici de voyage en commun de personnes sans liens familiaux et/ou amicaux.

8. Dépenses de vacances

La définition de dépenses de vacances est inspirée par la signification que ces dépenses peuvent avoir pour une région touristique. Les frais de voyage sont évidemment comptés parmi ceux-ci ; c'est ainsi que l'on définit les dépenses de vacances comme un ensemble de frais de voyage et de séjour (logement et repas), ainsi que les achats de biens de consommation non durables, avant ou pendant les vacances, et tous achats de biens de consommation durables pendant les vacances.

L'enquête se rapporte à la période allant du 1 octobre 1966 au 30 septembre 1967. Attendu que la plus grande partie des vacances eurent lieu en 1967, nous parlerons ici de l'année 1967. Nous voulons attirer également l'attention sur le fait que les pourcentages qui se rapportent à moins de 100 cas étudiés, se trouvent repris entre parenthèses dans les tableaux. La marge d'insécurité est en effet trop grande.

chapitre II les départs en vacances

L'intensité vacancielle ou pour employer le terme technique, le 'taux de départ' forme une part importante, si ce n'est la plus importante, dans l'enquête sur les vacances de la population belge. On appelle 'taux de départ' le nombre de personnes qui ont pris des vacances hors domicile, pour 100 personnes de la catégorie. D'autre part, le vacancier doit satisfaire aux conditions analysées dans le premier chapitre consacré aux considérations méthodologiques, à savoir un séjour de 4 nuits consécutives hors du domicile habituel et non pour des motifs professionnels. Nous adoptons ainsi une définition couvrant entièrement celle admise en France.

Une personne peut cependant, au cours d'une année, partir plus d'une fois en vacances ; cela ne ressort pas dans le concept de 'l'intensité vacancielle'. C'est pourquoi nous désirons tenir compte de cette possibilité et nous ferons toujours une différence entre le 'taux net de départ' et 'le taux brut de départ'.

'Le taux net de départ' donne la part des personnes interrogées parties en vacances ; il est donc basé sur le nombre de vacanciers, en excluant le nombre de périodes de vacances prises. Nous l'appellerons dans le cours de cette étude : intensité vacancielle ou taux de départ. Le 'taux brut de départ' tient compte d'autre part, du nombre de vacances et exprime ainsi le nombre de vacances pour 100 personnes de la catégorie.

L'enquête ne s'adresse pas directement aux enfants nés après le 1 janvier 1953 ; les taux net et brut se rapportent donc à la population adulte (\pm 15 ans et plus). Il suffit d'inclure dans l'enquête quelques questions se rapportant aux enfants, pour pouvoir déterminer avec sûreté le taux de départ des enfants.

Le concept taux de départ, doit être pris dans l'optique d'un groupe déterminé. Celui-ci peut être l'ensemble de la population belge, mais également la population d'un territoire déterminé, un groupe profes-

sionnel ou d'âge, une catégorie de communes ou de revenus, etc... Dans ce chapitre, nous examinerons l'intensité vacancière sous l'un et l'autre angles.

I. LES DÉPARTS EN VACANCES EN GÉNÉRAL

Nous basant sur la présente enquête, 34,3 % de la population belge adulte a pris des vacances entre le 1 octobre 1966 et le 30 septembre 1967 — en abrégé — en 1967¹. Le taux brut de départ s'élève à 42,1 %². Il découle de ce qui précède qu'en 1967, 2.335.000 belges de 15 ans et plus ont pris des vacances. Au total nous enregistrons 2.866.000 vacances, ou 1,23 vacances par vacancier³.

L'enquête a montré que le taux de départ des enfants s'établit à 27,7 % ; le taux brut de départ des enfants s'élève à 32,1 %. Ces deux pourcentages sont nettement sous-évalués, attendu qu'il s'agit ici uniquement d'enfants qui ont accompagné un membre de la famille en vacances. Il y a cependant également des enfants qui ont pris des vacances individuelles, sous forme de vacances dans un camp de jeunesse ou de colonie de vacances ; l'enquête ne permet pas de retrouver le nombre de vacances passées ainsi. En ce qui concerne les homes d'enfants, nous n'avons aucune donnée ; pour les colonies de vacances, nous disposons uniquement des chiffres des nuitées. Celles-ci s'élèvent à 2.348.200 pour les Belges au cours de l'année 1966. Partant de l'hypothèse que les enfants ont passé en moyenne 10 jours dans une colonie de vacances, nous pouvons estimer que le nombre de vacances des enfants s'est élevé en 1967 à environ 240.000.

Sur base des données ci-dessus, il est possible de déterminer le nombre total de vacanciers, de vacances et le taux global de départ de la population belge. En 1967, il y eut en Belgique 3.164.000 vacanciers totalisant ensemble 3.788.000 vacances.

Les chiffres contenus au tableau 2 ne tiennent pas compte des camps de jeunesse ; ils nous indiquent que le taux global de départ est de

¹ Compte tenu de l'ampleur du sondage effectué, le pourcentage réel, avec une possibilité d'erreur de maximum 5 %, se situe entre 32,9 et 35,7 %.

² Sur 5.000 personnes interrogées, il y en eut 1.411 qui ont pris une fois des vacances, 235 deux fois, 48 trois fois et 20 quatre fois.

³ Les Français comptèrent en 1964, 1,32 vacances par vacancier, tandis que le chiffre correspondant s'élevait à 1,46 pour les Pays-Bas. Ce dernier chiffre se rapporte uniquement aux vacances d'été 1966.

35,4 % ; ce pourcentage comprend les adultes et les enfants ; le taux brut de départ s'élève à 42,4 %. Dans les paragraphes suivants, nous ne reviendrons plus sur ce taux global de départ en vacances¹.

TABLEAU 2 : *Estimation du nombre de vacanciers et chiffre correspondant du nombre de départs en vacances des Belges, 1967.*

Description	Population totale 1967 (x 1.000)	Taux de départ		Nombre de vacanciers (x 1.000)	Nombre de vacances (x 1.000)
		net	brut		
Adultes (15 ans et +)	6.808	34,3	42,1	2.335	2.866
Enfants (moins de 15 ans)	2.127	27,7	32,1	589	682
Enfants en colonies de vacances				240	240
TOTAL	8.935 (a)	35,4 (b)	42,4 (b)	3.164	3.788

(a) Etrangers exclus.

(b) Taux global de départ.

Des quelques chiffres cités ci-dessus, nous pouvons déduire que le taux de départ n'a certes pas encore atteint son maximum et qu'en outre, il se trouve en dessous du niveau atteint dans les pays voisins. Nous avons des résultats pour quatre de ceux-ci : Grande-Bretagne, Pays-Bas, Allemagne et France.

Les chiffres ci-dessous ont rapport aux taux nets de départ² :

¹ D'après F. Van Mechelen, 60 % de la population des Flandres partent en vacances ; (*Vrijetijdsbesteding in Vlaanderen*, Antwerpen 1964, p. 101). En fait, les deux études, leur extension territoriale mise à part, ne sont pas comparables. La définition de 'vacances' est totalement différente ; le séjour hors domicile ne fut point posé comme condition essentielle et en outre, aucune durée minimale de vacances exigée.

² Chacun des quatre pays retient la définition suivante des 'vacances' : on appelle 'séjour de vacances' tout séjour hors du domicile habituel pour son plaisir. La durée minimale des vacances comprend :

— Grande-Bretagne : 4 nuits consécutives (pas de définition rigide ; il suffit dans la pratique que la personne interviewée estime avoir pris des vacances) ; résidence secondaire incluse.

— Pays-Bas : 2 nuits successives (4 nuits lorsque le séjour de vacances coïncide avec un week-end) ; résidence secondaire incluse.

— Allemagne : 5 jours consécutifs (4 nuits) ; résidence secondaire exclue.

— France : 4 journées consécutives (4 x 24 h.) ; résidence secondaire incluse.

Les chiffres pour les Pays-Bas se rapportent aux adultes et aux enfants ; les chiffres pour l'Allemagne et la France ne comprennent pas les enfants en dessous de 14 ans, alors que pour la Grande-Bretagne, uniquement les personnes de 16 ans et plus sont prises en considération. Le taux de départ des enfants en dessous de 14 ans est de 50,4 % chez les Français. Le taux global de départ s'élève ainsi à 43,6 %.

— Grande-Bretagne (1965)	55 % ¹
— Pays-Bas (1966)	61 %
— Allemagne (1966)	39 %
— France (1964)	41 %

La comparaison des chiffres ci-dessus exige que l'on tienne compte de la définition du mot 'vacances' ; cette définition en effet, n'est pas partout la même, quoique les dernières recherches en la matière permettent de constater un rapprochement sensible des interprétations. Compte tenu de la définition du taux de départ dans les pays voisins, l'on peut admettre que la population belge prend moins de vacances que les Anglais, les Hollandais, les Allemands et les Français. Si en ce qui concerne les Allemands et les Français, la différence ne peut en aucun cas se trouver dans la définition, elle peut cependant se trouver partiellement dans celle-ci pour les Anglais et les Hollandais².

Nous devrons alors nous poser la question : quels sont les facteurs qui interviennent ?

A côté des différences qui existent dans les us et coutumes, il faut certainement tenir compte du degré d'urbanisation, de la structure d'âge, de la situation du centre de gravité démographique dans le contexte national et du degré d'orientation vers les formes de logement meilleur marché. Ces quatre facteurs ont sans aucun doute, une influence très grande quant à un taux élevé de départs aux Pays-Bas. En ce qui concerne les formes de logement meilleur marché, nous ne pensons pas uniquement au camping, mais également au logement chez des membres de la famille et des amis. Ceci est bien moins le cas chez les Belges que chez les vacanciers des pays voisins : Belges (14 %), Anglais (22 %), Hollandais (42 %), Allemands (21 %) et Français (45 %).

Si nous faisons abstraction des séjours chez des membres de la famille ou des amis — ce qui n'est pas complètement justifiable — les taux nets de départ retombent à : Belges (30 %), Anglais (43 %), Hollandais (36 %), Allemands (31 %)³, et Français (23 %).

¹ Depuis 1965, le nombre de vacances n'a pas augmenté en Grande-Bretagne.

² Le taux de départ des enfants de moins de 5 ans s'élève aux Pays-Bas à 58 % ; il est de 69 % pour les enfants entre 6 et 14 ans.

³ Les résidences secondaires sont exclues.

Ceci explique de manière différente les chiffres cités ci-dessus et c'est ainsi que les Belges se retrouvent dans une position relativement meilleure en ce qui concerne l'intensité vacancielle.

2. LES DÉPARTS EN VACANCES PAR PROVINCE

Le taux de départ de 34,3 % n'est cependant pas caractéristique pour chaque partie du territoire. Ce chiffre relatif varie en effet par province, de 22,1 % pour la province de Flandre Occidentale, jusqu'à 45,5 % pour la province de Brabant. Les résultats par province se retrouvent au tableau 3. Pour deux provinces, les provinces de Luxembourg et de Namur, le nombre de cas examinés au cours de l'enquête n'ayant pas été assez grand (résultat de la méthode retenue), on fera preuve d'une grande prudence dans l'examen et l'interprétation des résultats¹. Nous considérons ceux-ci cependant comme valables.

TABLEAU 3 : *Les départs en vacances par province, 1967.*

Province	Nombre de vacanciers	Taux de départ	Nombre de vacances	Taux brut de départ	Nombre de vacances par vacancier	Nombre d'enquêtes
Anvers	300	37,4	338	42,1	1,12	803
Limbourg	88	27,4	103	32,1	1,17	321
Flandre Orientale	199	31,6	241	38,3	1,21	630
Flandre Occidentale	128	22,1	156	26,9	1,22	580
Brabant	496	45,5	652	59,8	1,31	1.091
Hainaut	225	34,0	281	42,4	1,25	662
Liège	175	32,2	201	37,0	1,15	543
Luxembourg	39	25,3	55	35,7	(1,41)(a)	154
Namur	64	29,6	78	36,1	(1,22)	216
Royaume	1.714	34,3	2.105	42,1	1,23	5.000

(a) Pour autant qu'un chiffre proportionnel soit basé sur moins de 100 cas examinés, le chiffre obtenu se trouve placé entre parenthèses. Ceci vaut pour tout tableau et annexe de la présente étude.

¹ Les résultats par province peuvent être influencés légèrement par le choix 'ad random' de communes de plus grande étendue, surtout dans ces provinces sans agglomération importante.

Les différences que l'on peut constater par province, ne sont nullement imputables au hasard ; elles doivent être considérées comme très significatives. Le nombre de départs en vacances de la province de Brabant se situe beaucoup plus haut que dans les autres provinces ; cette différence est encore plus grande lorsque l'on considère le taux brut de départ. Sur 100 personnes interrogées, le Brabant enregistre 60 départs en vacances, contre 42 dans les provinces de Hainaut et d'Anvers et présente le plus haut taux brut de départ. Par contre, la population de la province de Flandre Occidentale a un taux de départ relativement bas (22 %). Il est certain que la proximité de la côte joue un rôle non négligeable, mais ceci ne peut être considéré comme une explication suffisante.

Les différences par province doivent être considérées en fonction du degré d'urbanisation de la population et de son revenu. Plus l'urbanisation est grande et plus les revenus augmentent, plus le taux de départ croît. Comme nous le verrons plus loin, d'autres facteurs doivent également être retenus.

3. LES DÉPARTS EN VACANCES PAR CATÉGORIE DE COMMUNES

Nous acceptons communément que l'augmentation du degré d'urbanisation entraîne également une augmentation sensible du taux de départ¹. Ceci apparaît de façon explicite dans les résultats du tableau 4. L'intensité vacancière augmente en fonction du degré d'urbanisation. Le taux de départ atteint à peine 20 % dans les petites communes de moins de 2.000 habitants et augmente d'après le nombre d'habitants et le degré d'urbanisation de celles-ci, pour dépasser 49 % dans la catégorie supérieure.

Cette relation n'est pas typique pour la Belgique seulement. Les études analogues qui furent faites dans les pays voisins, nous montrent qu'il existe un rapport similaire. En France, le taux de départ des communes rurales atteint à peine 16 %, pour s'élever à 35 % dans les

¹ Nous désirons attirer l'attention du lecteur sur les dangers d'une interprétation erronée, qui peut être la conséquence d'une individualisation des résultats, dans le présent paragraphe et ceux qui suivent. Citons à titre d'exemple que la détermination des résultats par catégorie de communes dépend également de leurs revenus différents et de leur structure socio-professionnelle différente par catégorie de communes.

villes et agglomérations de 200.000 à 1.000.000 d'habitants ; il atteint même 74 % pour le complexe résidentiel de Paris¹. Les communes allemandes de plus de 500.000 habitants, ont un taux de départ de 56 %, alors que les communes de moins de 2.000 habitants, atteignent à peine 19 %². Cela implique également que dans les agglomérations belges, le point de saturation n'a pas encore été atteint.

4. LES DÉPARTS EN VACANCES PAR CATÉGORIE DE REVENUS

En ce qui concerne le revenu, nous faisons au tableau 4 une différenciation entre le revenu familial et le revenu personnel. Les deux approximations des revenus atteints, nous amènent à peu près aux mêmes résultats³. Dans les catégories inférieures de revenu, le nombre de vacanciers est fort peu important, mais il augmente régulièrement d'après l'augmentation du revenu. Cette constatation est certainement significative, mais se trouve dans la norme.

L'élasticité du taux de départ par rapport au revenu est plus importante. L'équation de régression qui établit le rapport entre le taux de départ et la catégorie des revenus familiaux, est :

$$V = 0,146 Y + 14,86; R = 0,932$$

dans lequel V représente le taux de départ et Y le revenu ; R indique le coefficient de corrélation.

L'élasticité du revenu, sur base de la droite de régression, est obtenue par la formule

$$E_V = \frac{dV}{dY} \times \frac{Y}{V}$$

Dans ce cas, l'élasticité du taux de départ par rapport au revenu est égale à 0,67⁴. Cela indique que le taux de départ augmente de 0,67 % lorsque le revenu familial augmente de 1 %.

¹ C. Goguel : Les vacances des Français en 1964, in *Etudes et Conjoncture*, n° 6, 1965, p. 74.

² H. Hoffmann : *So reisten die Deutschen 1966*, Deutsches Wirtschaftswissenschaftliches Institut für Fremdenverkehr an der Universität München, 1967, p. 16.

³ Il faut tenir compte d'une sous-évaluation des revenus familiaux déclarés lors de l'enquête.

⁴ Vu que la droite de régression représente un rapport linéaire entre V et Y, l'élasticité 'revenu' est différente pour chaque point de la courbe. Dans les calculs faits, il s'agit d'une élasticité au point moyen.

TABLEAU 4 : *Les départs en vacances, par catégorie de communes et de revenus, 1967.*

Description	Taux de départ	Taux brut de départ	Nombre d'enquêtes
<i>Catégorie de communes</i>			
Communes d'agglomération	49,0	62,0	1.452
25.000 - 100.000 hab.	43,2	51,3	437
10.000 - 25.000 hab.	35,3	42,2	658
5.000 - 10.000 hab.	25,4	29,2	791
2.000 - 5.000 hab.	25,2	31,2	908
— 2.000 hab.	20,2	25,2	754
<i>Catégorie de revenu familial</i>			
— 50.000 F.	10,8	12,6	546
50.000 - 75.000 F.	16,4	18,9	456
75.000 - 100.000 F.	23,3	27,4	771
100.000 - 150.000 F.	37,4	43,6	1.076
150.000 - 200.000 F.	46,3	56,5	579
200.000 - 250.000 F.	58,8	73,5	257
250.000 - 300.000 F.	66,1	89,9	109
300.000 - 400.000 F.	(69,9)	(95,2)	83
400.000 F. et plus	(81,3)	(131,3)	64
Inconnu	37,5	46,6	1.059
<i>Catégorie de revenu par personne (a)</i>			
— 50.000 F.	13,4	n.d. (b)	813
50.000 - 75.000 F.	25,9	n.d.	844
75.000 - 100.000 F.	30,3	n.d.	888
100.000 - 150.000 F.	45,4	n.d.	824
150.000 - 200.000 F.	54,0	n.d.	309
200.000 - 250.000 F.	63,0	n.d.	119
250.000 - 300.000 F.	(71,9)	n.d.	57
300.000 - 400.000 F.	(63,4)	n.d.	41
400.000 F. et plus	(86,0)	n.d.	43
Inconnu	37,4	n.d.	1.062

(a) Le revenu familial est divisé par le nombre de personnes ayant un revenu.

(b) n.d. : non disponible.

Le 'nuage de points' sur le diagramme n'indique cependant pas un rapport linéaire entre V et Y, mais plutôt un rapport linéaire entre $\log V$ et $\log Y$ (voir graphique 1).

L'équation de régression devient en ce cas :

$$\begin{aligned} \log V &= 0,84 \log Y - 0,274; R = 0,976 \\ \text{ou} \\ V &= 0,532 Y^{0,84} \end{aligned}$$

Compte tenu du type de droite de régression, l'élasticité-revenu ($E_V = 0,84$) est constante pour chaque point de la courbe.

Attendu que pour les vacanciers des catégories supérieures de revenu, les départs multiples sont plus nombreux que pour les vacanciers des catégories inférieures, l'influence du revenu familial apparaît comme sous-évaluée. C'est pourquoi, le même calcul a été refait pour obtenir le rapport entre le taux brut de départ et le revenu familial :

$$\begin{aligned} \log BV &= 0,95 \log Y - 0,409 (R = 0,99) \\ \text{ou} \\ BV &= 0,390 Y^{0,95} \end{aligned}$$

Le niveau du coefficient de corrélation nous montre qu'il existe une relation causale très élevée entre le taux brut de départ et le revenu familial ; 87 % des variations relatives au taux brut de départ sont expliquées par Y.

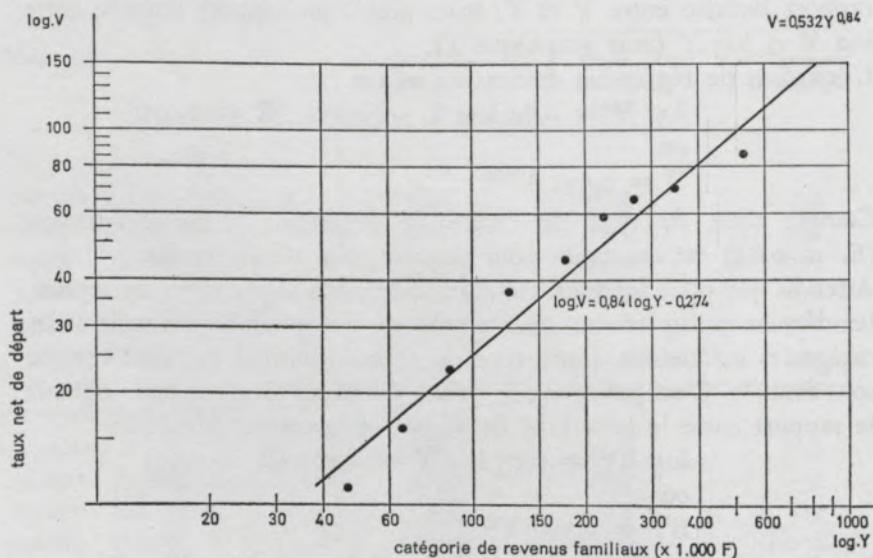
Nous déduisons de cette formule que le taux brut de départ augmente de 0,95 % lorsque le revenu familial croît de 1 %.

Le spécialiste déclarera peut-être que le coefficient d'élasticité 'revenu' se trouve fort bas. Il faut cependant remarquer qu'il s'agit ici du coefficient d'élasticité statique par opposition au coefficient d'élasticité dynamique, basé sur les séries temporelles. L'analyse effectuée ci-dessus est basée, elle, sur un moment donné dans le temps.

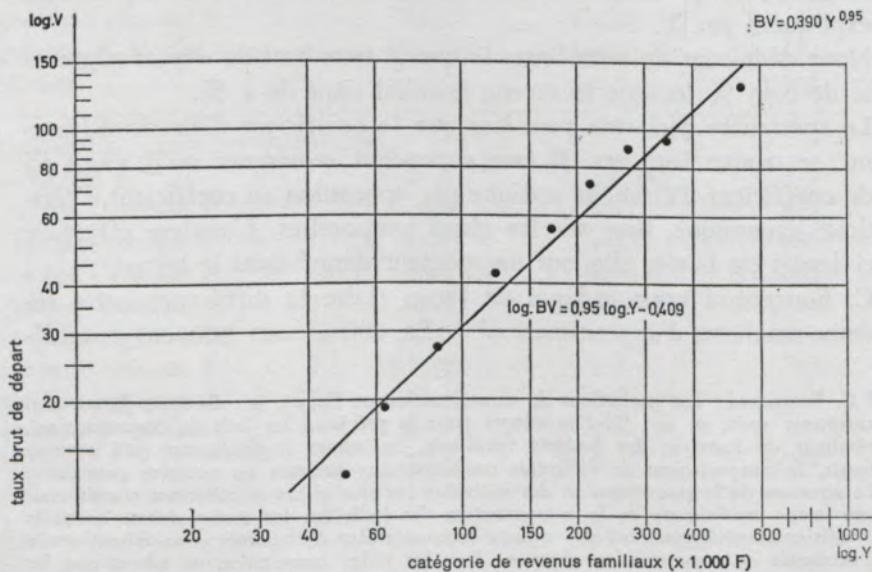
C. Fourgeaud nous indique de façon claire la différence entre les deux manières d'approximation^{1 2}. En outre, nous pouvons considé-

¹ C. Fourgeaud : Les projections de consommation en France, in : *Europe's future consumption*, 1960, p. 30 : 'Si l'on adopte pour la prévision les "lois de consommation", résultant de l'analyse des budgets familiaux, on admet implicitement qu'à revenus égaux, le comportement de différents consommateurs présente un caractère permanent. La structure de la consommation des individus les plus riches actuellement constituerait une image satisfaisante de la consommation des individus les moins riches, lorsqu'ils bénéficieront ultérieurement des mêmes revenus réels. Au contraire, en faisant choix d'élasticités de consommation obtenues dans les séries temporelles, on admet que les

GRAPHIQUE 1 : Rapport entre le taux net de départ et le revenu familial, 1967.



GRAPHIQUE 2 : Rapport entre le taux brut de départ et le revenu familial, 1967.



rer les coefficients d'élasticité dynamique comme apparents, lorsqu'il s'agit uniquement de la relation entre l'intensité vacancière et le revenu. A moyen terme, et d'autant plus à long terme, il faut également tenir compte du besoin de prendre des vacances.

Notons au surplus que le rapport entre le taux de départ et le revenu familial, ne tient pas suffisamment compte des dépenses réelles en unités monétaires qui, à leur tour, dépendent de la durée du séjour. Nous revenons sur cet aspect du problème au chapitre 5.

5. LES DÉPARTS EN VACANCES SUIVANT LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Dans les paragraphes précédents, nous avons remarqué qu'il existait des différences importantes en ce qui concerne les taux de départ par province, catégorie de communes et niveau de revenu. Bien que celles-ci divergent fortement, la largeur de la variation a toujours été inférieure à celle que l'on peut constater à l'examen des catégories socio-professionnelles. Le taux de départ varie en effet de 4,9 % chez les agriculteurs et salariés agricoles à 84,8 % chez les personnes exerçant une profession libérale. Cette différence est encore plus marquée lorsqu'on se réfère au taux brut de départ : celui-ci est de 4,9 % chez les agriculteurs, pour s'élever à plus de 100 pour les personnes des cadres supérieurs, professions libérales et patrons de l'industrie et du commerce. Cela signifie que les personnes de ces dernières catégories professionnelles prennent des vacances en moyenne un peu plus qu'une fois par an. A côté du personnel de cadre, des professions libérales et des patrons du commerce et de l'industrie, les employés et étudiants prennent relativement beaucoup de vacances. Le taux de départ se situe pour ceux-ci entre 50 et 66 %. Il présente un contraste frappant avec le taux de départ des travailleurs non qualifiés (18,2 %) et les retraités (17,5 %).

liaisons globales observées dans le passé ont un caractère structurel qui se maintiendra dans la période couverte par la prévision. L'ajustement statistique de lois de consommation de l'un ou l'autre type, n'a donc à priori pas de raison de conduire aux mêmes résultats numériques.²

² Le taux de départ a évolué en Allemagne, de 24 % en 1954 à 32 % en 1962 et 39 % en 1966. Le revenu n'est donc pas nécessairement le seul facteur important.

Le tableau 5 reprend les résultats suivant la catégorie socio-professionnelle du chef de famille. Les résultats obtenus s'orientent dans la même direction.

L'on pourrait objecter que les résultats relatifs aux patrons de l'industrie et du commerce et les professions libérales, sont basés sur un trop petit nombre. Si l'on fait maintenant un test de signification, il apparaît néanmoins, sur base du petit nombre de personnes interrogées, que les personnes de ces catégories socio-professionnelles prennent, toutes proportions gardées, plus de vacances que la moyenne de la population. On peut d'ailleurs s'attendre à pareil résultat.

Les résultats obtenus en France sont pareils ; seuls les taux nets de départ ont été publiés¹ :

Agriculteurs	5,9 %
Indépendants	41,8 %
Cadres supérieurs et professions libérales	82,5 %
Cadres moyens	75,8 %
Employés	62,2 %
Ouvriers	40,2 %
Non-actifs	40,5 %
Total étudiants	67,5 %

Une enquête similaire, effectuée en Allemagne, sur base de la profession du chef de famille, a donné les résultats suivants² :

Agriculteurs	7 %
Indépendants	38 %
Patrons de l'industrie et du commerce	76 %
Professions libérales	51 %
Cadres supérieurs	69 %
Cadres inférieurs	53 %
Fonctionnaires supérieurs	62 %
Fonctionnaires inférieurs	48 %
Travailleurs qualifiés	34 %
Travailleurs non qualifiés	26 %

¹ C. Goguel, *op. cit.*, p. 72-73.

² H. Hoffmann, *op. cit.*, p. 15.

TABLEAU 5 : *Les départs en vacances, par catégorie socio-professionnelle des personnes interrogées et du chef de famille, 1967.*

Description	Taux de départ	Taux brut de départ	Nombre d'enquêtes
<i>Catégorie socio-professionnelle de la personne interrogée</i>			
Travailleur non qualifié	18,2	19,6	720
Travailleur qualifié	36,9	40,5	439
Employé cadre inférieur	50,5	57,2	535
Employé cadre moyen	60,0	75,8	215
Personnel de cadre	68,3	101,2	164
Agriculteur et horticulteur	4,9	4,9	143
Commerçant et artisan	35,1	42,6	470
Patron de l'industrie, finances et commerce	(65,2)	(126,1)	23
Profession libérale	(84,8)	(108,7)	46
Ménagère	30,5	36,1	886
Etudiant	66,5	96,9	254
Retraité	17,5	21,4	682
Divers	30,0	35,7	417
<i>Catégorie socio-professionnelle du chef de famille</i>			
Travailleur non qualifié	19,9	22,1	972
Travailleur qualifié	37,1	41,6	709
Employé cadre inférieur	52,2	62,8	713
Employé cadre moyen	55,7	76,0	262
Personnel de cadre	75,5	106,9	159
Agriculteur et horticulteur	8,6	9,8	245
Commerçant et artisan	40,1	49,3	661
Patron de l'industrie, finances et commerce	(65,9)	(104,5)	44
Profession libérale	(75,4)	(108,7)	69
Ménagère	29,9	30,9	97
Retraité	19,8	24,2	879
Divers	26,3	33,1	175

Ces quelques chiffres prouvent que non seulement les différences dans le taux de départ par catégorie socio-professionnelle sont très grandes dans chaque pays, mais qu'en outre, la hiérarchie des catégories professionnelles, en ce qui concerne le fait de prendre ou non des vacances, est en grande partie la même.

6. LES DÉPARTS EN VACANCES PAR ÂGE ET SEXE

Le taux de départ par sexe indique peu de résultats divergents. En général, les hommes et les femmes prennent proportionnellement le même nombre de vacances. Le taux de départ des femmes ne dépasse celui des hommes que de 2,8 % ; cette différence est cependant significative au point de vue statistique. Une différence similaire de 2,2 % est constatée en France. Ce taux de départ légèrement plus élevé chez les femmes que chez les hommes, est sans doute dû à un coefficient d'activité inférieur, ce qui indiquerait qu'une partie des femmes dispose de plus de temps pour prendre des vacances. En Allemagne, la proportion est cependant inverse.

Un coefficient d'activité plus élevé chez les femmes en Allemagne, par comparaison avec celui des femmes de Belgique et de France, n'est cependant pas une explication suffisante.

Le taux de départ par classe d'âge mérite que l'on s'y attarde plus longuement. L'on constate en général que le taux de départ est inversément proportionnel à l'âge des adultes. Cette constatation est prouvée par les taux net et brut de départ (voir tableau 6)¹.

L'on enregistre un taux de départ de 51 % dans la classe d'âge la plus jeune ; celui-ci diminue régulièrement jusqu'à 14,5 % chez les personnes de 70 ans et plus. Ce n'est cependant qu'à partir de 60 ans que le taux de départ diminue très fort.

Nous avons fait plus haut une comparaison avec les Français et les Allemands. Compte tenu des classes d'âge, cette comparaison nous

¹ Ceci explique partiellement le taux de départ relativement élevé dans la province du Limbourg par rapport au revenu moyen de cette province.

TABLEAU 6 : *Les départs en vacances, suivant la classe d'âge et par sexe, 1967.*

Description	Taux de départ	Taux brut de départ	Nombre d'enquêtes
<i>Classe d'âge</i>	15 - 19 ans	51,0	70,5
	20 - 29 ans	41,0	50,6
	30 - 39 ans	38,8	46,9
	40 - 49 ans	35,3	42,0
	50 - 59 ans	33,9	40,4
	60 - 69 ans	24,1	29,5
	70 ans et plus	14,5	18,2
<i>Sexe</i>	Hommes	33,0	40,6
	Femmes	35,8	43,8

semble particulièrement intéressante. Il faut cependant tenir compte d'une limite différente des classes d'âge.

	Belges	Français	Allemands
0 - 13 ans	—	50,4 %	—
14 - 17 ans	—	51,9 %	—
14 - 19 ans	—	—	46,0 %
15 - 19 ans	51,0 %	—	—
18 - 24 ans	—	46,1 %	—
20 - 29 ans	41,0 %	—	44,0 %
25 - 29 ans	—	49,3 %	—
30 - 39 ans	38,8 %	48,2 %	39,0 %
40 - 49 ans	35,3 %	45,4 %	42,0 %
50 - 59 ans	33,9 %	37,0 %	40,0 %
60 - 64 ans	—	32,1 %	—
60 - 69 ans	24,1 %	—	34,0 %
65 ans et plus	—	25,4 %	—
70 ans et plus	14,5 %	—	22,0 %

A l'exception d'une seule classe d'âge, (de 15 à 19 ans), les Belges ont un taux de départ inférieur à celui des Français. Cela n'est pas le cas pour les Allemands. Les Belges de 15 à 20 ans partent plus en vacances que les Allemands ; il n'y a pas de différence marquante pour les classes d'âge de 20 à 40 ans, mais une fois que l'on a dépassé cette limite d'âge, le taux est nettement supérieur chez les Allemands.

7. LES DÉPARTS EN VACANCES ET AUTRES FACTEURS D'INFLUENCE

Il est normal que le taux de départ puisse être mis en rapport avec d'autres éléments, qui ont une influence sur le fait que l'on prend ou non des vacances, comme le type d'habitation que l'on possède, le fait que l'on dispose ou non d'une résidence secondaire ou d'un véhicule, le niveau d'enseignement, le nombre de personnes à charge, le nombre d'enfants célibataires et le nombre d'enfants en dessous de 14 ans. Tous ces aspects sont repris au tableau 7. Nous ne connaissons que le taux net de départ, par rapport aux facteurs repris ci-dessus.

A. *Structure familiale*

Il est normal que le taux de départ diminue suivant que la composition de la famille ou le nombre de personnes à charge augmente. Il s'agit là d'une situation de fait. Lors de l'interprétation des résultats du tableau 7, il faut attirer l'attention sur l'interaction de différents facteurs. Au premier abord, l'on pourrait conclure que les familles sans enfants prennent moins de vacances que celles avec enfants. L'on compte cependant parmi les personnes sans enfants, beaucoup de personnes âgées, pour lesquelles, comme nous l'avons déjà démontré plus haut, le taux de départ est extrêmement bas. Si maintenant nous faisons abstraction des familles sans enfants, l'on remarque immédiatement combien grande est l'influence de la composition familiale. Cela se remarque surtout chez les jeunes familles, où le taux de départ varie de 41 chez les familles avec un enfant en dessous de 14 ans, à 20 chez les familles avec cinq enfants ou plus en dessous de 14 ans.

L'influence de cette interaction vaut également pour le nombre de personnes à charge du chef de famille. Les charges familiales n'ont cependant d'influence significative qu'à partir du moment où un chef de famille a 5 ou plus de personnes à charge.

B. *Niveau d'enseignement reçu*

Nous pouvons déduire du tableau 7 qu'il y a un rapport étroit entre le taux de départ et le niveau d'enseignement reçu. Au plus haut niveau d'enseignement, correspond le plus grand nombre de vacanciers.

TABLEAU 7 : *Les départs en vacances suivant d'autres facteurs d'influence, 1967.*

Description	Taux de départ	Nombre d'enquêtes
<i>Nombre d'enfants célibataires (a)</i>		
Aucun	30,1 %	2.052
1 enfant	40,4 %	1.197
2 enfants	38,7 %	822
3 enfants	34,1 %	451
4 enfants	30,4 %	227
5 enfants et plus	28,9 %	249
<i>Nombre d'enfants en dessous de 14 ans dans la famille</i>		
Aucun	33,0 %	3.119
1 enfant	40,9 %	843
2 enfants	35,1 %	553
3 enfants	33,2 %	265
4 enfants	31,9 %	119
5 enfants et plus	(19,8 %)	91
<i>Nombre de personnes à charge (b)</i>		
Aucune	33,3 %	1.120
1 personne	31,6 %	1.578
2 personnes	39,2 %	931
3 personnes	36,7 %	646
4 personnes	37,4 %	350
5 personnes et plus	29,6 %	371
<i>Véhicule (c)</i>		
Oui	45,8 %	2.543
Non	22,4 %	2.457
<i>Type d'habitation</i>		
Unifamiliale avec jardin	29,0 %	2.628
Unifamiliale sans jardin	31,6 %	1.303
Appartement	51,9 %	1.025
Autre	(20,5 %)	44

(a) Dans la famille du chef de famille.

(b) A charge du chef de famille.

(c) Possession d'un véhicule par la personne interrogée ou la famille.

TABLEAU 7 : *Les départs en vacances suivant d'autres facteurs d'influence, 1967 (suite).*

Description	Taux de départ	Nombre d'enquêtes
<i>Possession d'une résidence secondaire (d)</i>		
Aucune	33,3 %	4.861
Résidence d'été/Chalet	(73,2 %)	41
Appartement	(79,2 %)	24
Villa/bungalow	(73,7 %)	38
Autre	(66,7 %)	27
<i>Type d'enseignement reçu (e)</i>		
Enseignement primaire	20,5 %	2.793
moyen du degré inférieur	48,9 %	775
moyen du degré supérieur	58,9 %	414
professionnel ou technique		
secondaire (degré inférieur)	37,8 %	497
professionnel ou technique		
secondaire (degré supérieur)	54,5 %	145
technique supérieur (f)	(70,0 %)	80
normal technique	66,7 %	114
universitaire	70,2 %	168

(d) Possession du chef de famille.

(e) D'après le diplôme le plus haut acquis.

(f) Y compris l'enseignement artistique.

Le niveau d'enseignement acquis peut rendre quelqu'un plus réceptif par rapport aux voyages et également aiguiser ses besoins. Il est cependant indéniable qu'il existe également un rapport très étroit entre le niveau du revenu et le niveau d'enseignement. Cela signifie qu'une prudence très grande est nécessaire à l'interprétation des résultats. On ne peut admettre en aucun cas que les personnes interrogées, détentrices d'un diplôme universitaire, ont proportionnellement pris trois fois plus de vacances que les personnes n'ayant qu'un diplôme d'enseignement primaire. Les personnes dont le diplôme le plus élevé est du type 'enseignement primaire', appartiennent en général aux catégories inférieures de revenu et aux classes d'âge les plus avancées (il s'agit ici indéniablement de deux facteurs extrêmement importants).

Nous pouvons également noter ici que l'intervalle de variation en ce qui concerne le taux de départ, est plus grand par catégorie de revenus (70,5) que par catégorie d'enseignement (49,7).

C. Type d'habitation et possession d'une voiture

Nous désirons enfin attirer l'attention sur la possession d'une voiture — élément déterminé de façon certaine par le revenu — et surtout le type d'habitation. Il est curieux de constater que le taux de départ des personnes qui possèdent une habitation unifamiliale, avec ou sans jardin, est en fait le même (environ 30 %). Le taux de départ augmente jusqu'à 52 % chez ceux qui habitent un appartement. Ceci explique également partiellement le taux relativement élevé de départ dans les agglomérations, à côté d'éléments comme le revenu, la structure socio-professionnelle, l'urbanisation, etc...

8. FACTEURS EXPLICATIFS

Dans ce chapitre, nous étudions le taux de départ sur base d'un certain nombre de facteurs. Nous ne pouvons pas affirmer que chacun de ces aspects est un facteur explicatif. C'est ainsi que le taux de départ par province, est plutôt une conséquence qu'une cause ; les différences sont la conséquence des différences de revenu, de la structure d'habitation, des structures socio-professionnelles, etc...

Il faut cependant compter la plupart des éléments considérés ici parmi les facteurs explicatifs. L'on peut alors se poser la question de savoir quels facteurs apportent le maximum d'explications. Sur base des données mises à notre disposition, l'on constate qu'aucune méthode n'est capable de donner une réponse définitive à cette question. En effet, nombreux parmi ces facteurs sont ceux qui ne peuvent être dissociés : revenu de la famille, niveau d'enseignement atteint, structure socio-professionnelle, possession d'une voiture, catégorie de commune, urbanisation, type d'habitation.

L'on est cependant tenté, compte tenu de l'intervalle de variation dans le taux de départ par catégorie, d'attacher la plus haute importance au revenu familial, au degré d'urbanisation et à la structure socio-professionnelle. En outre, il faut tenir compte d'un certain nombre d'autres éléments indépendants, tels la structure d'âge et la structure familiale.

Ces cinq facteurs principaux, — revenu, degré d'urbanisation, structure socio-professionnelle, structure d'âge et structure familiale — expliquent indubitablement à un haut degré élevé les différences régionales en ce qui concerne les taux de départ. Il serait intéressant d'examiner ce qui précède sur base de la formule suivante :

$$V = aY + bU + cS + dL + eG + f$$

dans laquelle :

V = taux de départ par région (ce taux peut être déterminé net et brut) ;

Y = revenu ;

U = degré d'urbanisation ;

S = structure socio-professionnelle ;

L = structure d'âge ;

G = structure familiale¹ ;

a , b , c , d , e , et f : paramètres.

Attendu maintenant que seulement 9 observations (provinces) ont été reprises dans l'enquête et que dans la formule, cinq variables explicatives seulement sont reprises, ce calcul de la corrélation multiple a peu de sens. Il s'agit en effet ici d'une considération méthodologique, qui ne peut être appliquée que lorsque le nombre d'observations est plus grand.

Nous désirons enfin attirer l'attention sur l'influence éventuelle que le caractère touristique d'une région peut avoir sur le taux de départ. Sur base des résultats obtenus au tableau 3, l'on peut avoir l'impression que le taux de départ est particulièrement bas dans les provinces ayant une vocation touristique. Celle-ci peut déterminer le taux de départ de deux manières : en premier lieu, la fonction touristique freine les départs des personnes qui sont directement confrontées avec l'activité touristique de la région. Il est vrai qu'une partie de ces personnes prennent leurs vacances en dehors de la saison touristique. En second lieu, le fait d'effectuer quotidiennement la navette vers un lieu touristique — et nous pensons ici surtout à la population de la Flandre Occidentale par rapport au littoral constitue un procédé de substitution aux vacances, comme nous le comprenons dans la présente enquête.

¹ Chacun de ces éléments peut être déterminé.

9. LE FRACTIONNEMENT DES VACANCES

Dans les paragraphes précédents, nous avons à plusieurs reprises attiré l'attention sur le fait qu'un certain nombre de vacanciers prennent des vacances plus d'une fois par an. Il est d'ailleurs tenu compte de ce phénomène dans le calcul du taux brut de départ. Attendu que ce phénomène est significatif, surtout en ce qui concerne l'étalement des vacances, et qu'il sera traité à plusieurs reprises dans les chapitres qui suivent, nous clôturerons le présent chapitre avec une courte analyse du problème. Le terme 'fractionnement des vacances' est d'origine française¹. L'analyse se limitera à l'examen de deux aspects, la structure socio-professionnelle et le revenu familial.

A. Le fractionnement des vacances d'après la structure socio-professionnelle.

Nous pouvons déduire du tableau 8 que 6,0 % de la population adulte prennent des vacances plus d'une fois par an² dont 4,7 % deux fois des vacances, 1,0 % trois fois des vacances et 0,3 % quatre fois ou plus. Pour autant que l'on considère uniquement les vacanciers, un peu plus d'un sixième de ceux-ci (17,7 %) prend des vacances plus d'une fois par an³.

Ces proportions ne sont en aucune façon typiques pour chaque catégorie socio-professionnelle. Le fait de prendre des vacances plus d'une fois par an, apparaît uniquement chez la catégorie d'emplois bénéficiant d'un revenu moyen élevé.

Ceci est le cas pour la catégorie des employés des cadres moyens (taux brut de départ sur base des vacanciers ayant pris deux ou plusieurs fois des vacances : 28 %), personnel de cadre (56 %), patrons (91 %), personnes ayant une profession libérale (48 %) et enfin étudiants (54 %). Pour cette dernière catégorie, le rapport avec le revenu doit être fait par l'intermédiaire du chef de famille. Par contre, les agriculteurs, les ouvriers et les employés des catégories inférieures prennent rarement ou très peu de secondes vacances.

¹ Ceci ne peut être confondu avec l'étalement des vacances sur les différents mois de l'année.

² Le chiffre correspondant en France fut de 9,5 % en 1964.

³ Le chiffre correspondant en France fut de 23,0 % en 1964.

TABLEAU 8 : Le fractionnement des vacances d'après la catégorie socio-professionnelle et la catégorie des revenus familiaux, 1967.

Description	Vacanciers avec :			Taux net de départ	Vacanciers 2 ou + de vacances par rapport au nombre de personnes interrogées	Taux brut de départ sur base des vacanciers avec 2 ou plusieurs vacances	Nombre d'enquêtes
	1 va-cance	2 va-cances	3 va-cances				
<i>Catégorie socio-professionnelle</i>							
Travailleur non-qualifié	121	10	—	18,2	1,4	2,8	720
Travailleur qualifié	148	12	2	36,9	3,2	6,8	439
Employé cadre inférieur	239	27	3	50,9	5,8	12,5	535
Employé cadre moyen	102	22	3	60,0	12,6	28,4	215
Personnel de cadre	74	26	8	68,3	23,2	56,1	164
Agriculteur et horticulteur	7	—	—	—	—	—	—
Commerce et artisan	138	18	6	3	35,1	5,7	13,2
Patron de l'industrie, finances et commerce	8	2	3	2	(65,2)	(30,4)	(91,3)
Profession libérale	28	11	—	(84,8)	(23,9)	(47,8)	23
Ménagère	232	30	4	4	30,5	4,3	46
Etudiant	108	48	10	3	66,5	24,0	886
Retraité	99	17	3	1	17,5	3,1	54,3
Divers	107	12	6	—	30,0	4,3	254
Inconnu	—	—	—	—	—	—	682
TOTAL	1.411	235	48	20	34,3	6,0	13,9
<i>Catégorie de revenu familial</i>							
- 50.000 F	54	2	1	2	10,8	0,9	2,7
50.000- 75.000 F	66	8	—	1	16,4	2,0	4,4
75.000-100.000 F	154	21	5	—	23,3	3,4	4,56
100.000-150.000 F	349	42	8	3	37,4	4,9	7,4
150.000-200.000 F	223	34	8	3	46,3	7,9	11,2
200.000-250.000 F	118	30	1	2	58,8	12,8	17,1
250.000-300.000 F	54	11	6	1	66,1	16,5	40,4
300.000-400.000 F	42	11	5	—	69,9	19,3	109
400.000 F et plus	30	15	4	3	81,3	34,4	83
Inconnu	321	61	10	5	37,5	7,2	64
TOTAL	1.411	235	48	20	34,3	6,1	13,9

B. *Le fractionnement des vacances par catégorie de revenu familial.*

L'influence du revenu sur l'étalement de la période de vacances en plusieurs fois, apparaît clairement dans la deuxième partie du tableau 8. La comparaison des graphiques 1 et 2 amène les mêmes résultats.

L'on peut déduire de ceci les constatations suivantes :

- a) Le taux net de départ, le taux net de départ en vacances sur base de deux vacances, et le taux brut de départ augmentent régulièrement en fonction du revenu familial. Cela signifie que le revenu détermine fortement le fractionnement des vacances.
- b) La catégorie inférieure de revenu prend très rarement des secondes vacances ; une fois la limite du revenu de 100.000 F dépassée, les taux net et brut de départ, sur base de deux ou plusieurs séjours de vacances, augmentent.

La conclusion générale et provisoire que l'on peut déduire de ce chapitre, peut être résumée comme suit :

- a) Le taux de départ de la population belge se trouve relativement bas.
- b) Il existe des différences relativement grandes d'après les couches de la population. Celles-ci ne sont cependant pas plus grandes en Belgique que dans les pays voisins.

Dans les trois chapitres qui suivent, nous examinerons le problème des vacances de façon plus approfondie.

chapitre III la structure des vacances

Le titre 'structure des vacances' peut apparaître à première vue quelque peu vague. Le vocable 'structure des vacances' contient en effet plusieurs facettes relatives à celles-ci et qui sont en rapport plus ou moins étroit l'une avec l'autre. C'est pourquoi nous devons absolument préciser ce que nous entendons par ce mot. Concrètement, nous pensons à l'endroit où les vacances se passeront, au genre de voyage et de destination, au motif du choix de telles ou telles vacances, au nombre de membres de la famille et d'enfants qui accompagnent, à l'époque où elles sont prises, à leur durée, à la forme d'hébergement et enfin, au moyen de transport. Certains seraient peut-être tentés d'y ajouter l'organisation des voyages. Attendu que l'organisation des voyages, en ce qui concerne le lieu et le temps, n'est pas en rapport immédiat avec la période des vacances et que d'autre part, l'organisation d'un voyage comprend elle aussi plusieurs facettes, nous préférons en traiter dans un chapitre séparé.

Une certaine proportion de vacanciers part plus d'une fois en vacances dans l'année, et dans la présente enquête, nous avons examiné uniquement le cas de ceux qui partent trois fois en vacances dans l'année. Nous nous posons donc immédiatement la question de savoir s'il existe une différence entre les vacances principales, le second et/ou le troisième départ.

Cette différence peut être faite dans certains cas bien précis ; l'on comprendra aisément que dans la plupart des cas l'intéressé, qu'il appartienne au secteur public ou privé, ne s'intéresse qu'à une vue d'ensemble de ses vacances. Nous avons donc opté pour la seconde formule, avec une scission des divers aspects là où la chose s'avère nécessaire.

I. LA LOCALISATION DES SÉJOURS DE VACANCES

Nous comprenons par là le genre de région dans laquelle les vacances se passent. Nous ne nous limiterons pas uniquement à une définition globale du lieu de celles-ci mais nous désirons également délimiter les rapports existants, avec quelques éléments qui peuvent influencer le choix du lieu, tels la province de résidence, la profession, l'âge, le revenu, la structure familiale, etc...

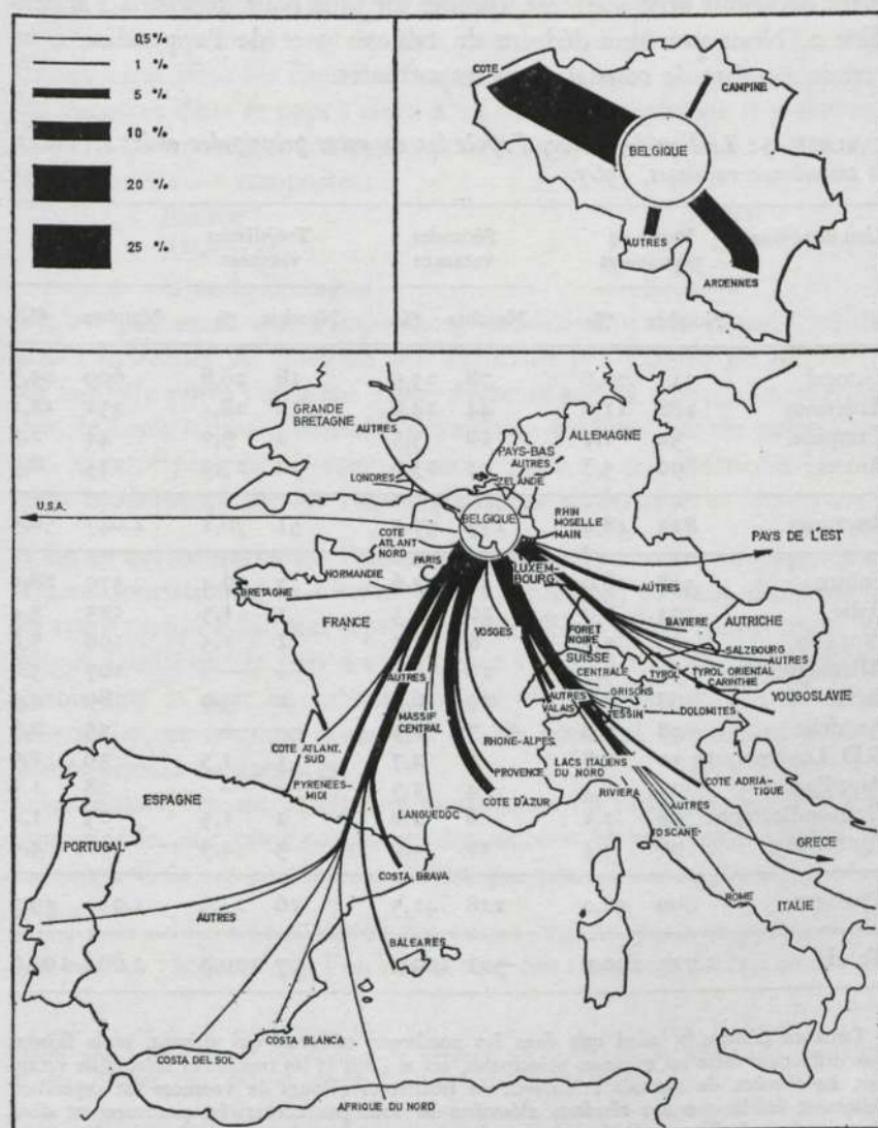
A. *Vue d'ensemble*

Le choix du lieu où l'on passe ses vacances est sans contredit l'un des aspects les plus intéressants à analyser. L'on peut pousser fort loin l'étude de la manière dont il est fait. En premier lieu, l'attention se porte sur une région touristique ; en deuxième lieu, seul le pays de destination est important. Quoique la première formule ait notre préférence, sur base de considérations théoriques, nous devons cependant tenir compte du nombre relativement petit de vacanciers repris dans l'échantillonnage par région touristique. C'est pourquoi la localisation des lieux de séjour de vacances est uniquement reprise *in extenso* à l'appendice 2, alors que dans les tableaux de ce paragraphe, exception faite des régions touristiques de la Belgique, nous examinons la localisation des séjours de vacances par pays.

En analysant la localisation des séjours de vacances, nous rencontrons une difficulté spéciale. Une partie des vacanciers s'arrête, au cours d'un même voyage, dans plusieurs régions et/ou pays. Nous en tenons compte dans la présente enquête en ce sens qu'une différence a été faite entre le séjour le plus long ou le lieu de destination le plus éloigné et les autres lieux de séjour (voir e.a. appendice 2). Nous déduisons de ce qui précède qu'une seule et même région peut être considérée par certains vacanciers comme lieu de séjour prolongé ou lieu de vacances le plus éloigné et par d'autres comme région de pur transit. Dans ce dernier cas, le transit est toujours lié à une nuit minimum dans la région considérée.

Cette scission importante, reprise à l'appendice 2, ne permet toutefois pas d'établir des relations. C'est pourquoi dans ce chapitre nous mettrons principalement l'accent sur le lieu principal du séjour de vacances.

CARTE I : Localisation des séjours de vacances des Belges par pays et/ou région touristique, 1967.



Le tableau 9 nous donne une idée de la localisation des séjours de vacances, d'après la plus longue durée de séjour, scindée en vacances principales, seconds, troisièmes séjours de vacances¹. L'image plus détaillée où l'on tient aussi bien compte des régions touristiques que des lieux de séjour accessoire est, comme dit plus haut, reprise à l'appendice 2. Nous pouvons déduire du tableau 9 et de l'appendice 2 un certain nombre de constatations importantes.

TABLEAU 9 : *Le lieu de séjour, d'après les vacances principales et les secondes et troisièmes vacances, 1967.*

Lieu de séjour	Vacances principales		Secondes vacances		Troisièmes vacances		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Littoral	513	29,8	78	25,9	18	26,8	609	29,3
Ardennes	188	11,0	44	14,6	19	28,4	251	12,1
Campine	32	1,9	10	3,3	2	3,0	44	2,1
Autres	90	5,3	41	13,6	12	17,9	143	6,9
Royaume	823	48,0	173	57,5	51	76,1	1.047	50,3
France	328	19,0	44	14,6	7	10,4	379	18,2
Italie	102	6,0	10	3,3	1	1,5	113	5,4
Espagne	99	5,8	8	2,7	1	1,5	108	5,2
Allemagne	97	5,7	10	3,3	—	—	107	5,1
Suisse	68	4,0	19	6,4	2	3,0	89	4,3
Autriche	48	2,8	7	2,3	—	—	55	2,6
G.D. Luxembourg	30	1,8	8	2,7	1	1,5	39	1,9
Pays-Bas	24	1,4	4	1,3	—	—	28	1,3
Grande-Bretagne	18	1,1	6	2,0	1	1,5	25	1,2
Autres pays	76	4,4	12	4,0	3	4,5	91	4,4
Etranger	890	52,0	128	42,5	16	23,9	1.034	49,7
Total	1.713	100,0	301	100,0	67	100,0	2.081	100,0

¹ Dans ce tableau 9, ainsi que dans les nombreux tableaux qui suivent, nous faisons une différence entre les vacances principales, les seconds et les troisièmes séjours de vacances. Le nombre de seconds et surtout de troisièmes séjours de vacances est cependant tellement faible que des résultats aléatoires ne sont pas exclus. La prudence est donc de mise lors de l'interprétation des résultats.

1. Les Belges de moins de 15 ans passent la moitié de leurs vacances dans leur pays. Cette part est de 48 % pour les vacances principales ; elle augmente jusqu'à 57,5 % pour les deuxièmes séjours et 76,1 % pour les troisièmes séjours.

Si l'on tient compte de la superficie de la Belgique, le royaume représente indéniablement un très gros pourcentage de vacances. Le chiffre analogue pour les Pays-Bas fut, en 1966, encore plus élevé. La part des vacances dans le pays s'éleva à 74 % pour la période mai-septembre. Des pourcentages analogues pour les pays limitrophes — sur une base annuelle — comportent :

France	87,8 %
Allemagne	50,5 %
Grande-Bretagne	85,3 %

Il n'est pas exclu que l'importance considérable des régions touristiques indigènes est quelque peu favorisée par l'année de référence, sur laquelle porte l'enquête. Deux facteurs sont à retenir. En premier lieu, le beau temps a stimulé le tourisme à l'intérieur du pays, alors que, d'autre part, la récession économique a eu une influence légèrement modératrice sur les vacances passées à l'étranger¹.

2. En ce qui concerne les vacances passées à l'intérieur du pays, deux régions touristiques, le Littoral et les Ardennes, passent directement à l'avant-plan. Le Littoral représente 29,3 % de toutes les vacances des Belges, tandis que la part des Ardennes s'élève à 12,1 %. Il est remarquable que la part du Littoral soit la plus élevée lors des vacances principales, et retombe à environ 26 % pour les deuxièmes et troisièmes séjours de vacances.

D'autre part, les autres régions touristiques du pays représentent une plus grande part pour ce qui est des seconds et troisièmes séjours de vacances. Cela est surtout caractéristique pour les Ardennes².

3. La part relativement élevée des autres régions dans le pays s'explique par les vacances que l'on passe chez des membres de la famille ou

¹ Cette influence ne peut cependant être surestimée, surtout que le beau temps a plutôt une influence sur les séjours de vacances en week-end ou week-ends prolongés et que, d'autre part, ceux-ci sortent du cadre de cette enquête.

² En ce qui concerne le troisième séjour de vacances, il faut tenir compte du très petit nombre de cas relevés dans la présente enquête.

chez des amis. En outre, il faut mentionner les visites dans les villes d'art (1,5 %).

4. Compte tenu du nombre global des jours de vacances des adultes (voir tableau 2), le Littoral compte 840.000 séjours de vacances et les Ardennes 347.000 séjours de vacances. Plus loin, dans la présente étude, nous tiendrons également compte des enfants et nous ferons une estimation du nombre de nuitées que ces vacances comportent.

5. La France se classe en premier lieu en ce qui concerne les vacances prises à l'étranger, avec 18,2 % du nombre total des séjours de vacances.

La France est également le lieu préféré pour les vacances que l'on prend à l'étranger, en ce qui concerne les vacances principales, les seconds et troisièmes séjours de vacances. Nous pouvons déduire de l'appendice 2 que deux régions en France exercent une attraction particulière sur les Belges, à savoir la Côte d'Azur et les Pyrénées (e.a. Lourdes), avec respectivement 24 % et 20 % du nombre total de séjours de vacances que les Belges passent en France. D'autres régions que l'on visite souvent en France sont :

La Normandie	4 %
La Bretagne	7 %
Paris et environs	6 %
La Côte Atlantique sud	4 %
Rhône et Alpes	5 %
La Provence	6 %

On remarquera que Paris est souvent le lieu de seconds et troisièmes séjours de vacances.

6. L'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, représentent chacune environ 5 % des vacances des Belges. En Allemagne, les Belges visitent principalement la vallée du Rhin (25 %) (y compris la région de la Moselle et du Main), en outre la Forêt Noire (17 %), la Bavière (9 %) et les villes (11 %)¹. Les lieux de vacances en Italie sont fort dispersés, quoique la Côte Adriatique (17 %) et les lacs de l'Italie du Nord (24 %) emportent la palme.

¹ Ces chiffres sont sous-estimés, car environ un tiers des vacanciers n'a pas spécifié quelle région touristique allemande a été visitée.

En Espagne, trois régions attirent plus des quatre cinquièmes des Belges qui y passent leurs vacances, à savoir la Costa Brava (52 %), les Baléares (19 %) et la Costa del Sol (11 %).

7. En ce qui concerne les autres pays, seules la Suisse et l'Autriche comptent plus de 2 % du nombre de séjours de vacances passées à l'étranger. En Suisse, la région du Valais (34 %) et en Autriche le Tirol (42 %) attirent le plus grand nombre de Belges.

8. Nous pouvons également déduire de l'appendice 2 que les régions à l'étranger où on séjourne le plus lors des vacances principales sont également les plus importantes au point de vue des séjours de vacances accessoires.

Deux questions peuvent encore être posées : en quelle proportion les premiers, seconds et/ou troisièmes séjours de vacances chevauchent-ils, et quelle est la part des vacanciers qui se rendent dans les pays cités au tableau 9 ?

En ce qui concerne la première question, nous limiterons notre analyse à la relation existant entre les vacances principales et les seconds séjours de vacances. Sur 301 personnes qui ont pris au moins deux fois des vacances, 86, ou 28,1 %, se rendent dans la même région touristique du pays ou de l'étranger, à l'occasion de leur premier et de leur second séjours de vacances.

Si maintenant nous considérons les régions touristiques de la Belgique comme un tout, ce pourcentage s'élève à 40 %. L'on peut en déduire qu'il existe chez les vacanciers qui prennent deux ou plusieurs fois des vacances, une certaine préférence pour passer leur deuxième séjour de vacances dans la même région que lors de leur premier séjour ; c'est le cas de 26 vacanciers sur 78 au Littoral, et de 18 sur 43 en Ardennes. Pour la Belgique en totalité : 90 sur 172. La chose est peut-être moins explicite en ce qui concerne les vacances passées à l'étranger (31 sur 127), à l'exception de la France (19 sur 43). Les résultats relatifs aux premiers et troisièmes séjours de vacances, se trouvent entièrement dans la même ligne.

Les régions touristiques belges sont plutôt rarement l'objet de voyages de transit de la part des Belges ; c'est ainsi que la réponse à la seconde question concernera plus spécialement les territoires visités à l'étranger.

Nous déduisons du tableau 10 quelques phénomènes caractéristiques. Le pourcentage de vacanciers qui visitent pendant au moins une nuit les pays repris au tableau 10, est beaucoup plus grand qu'il n'apparaît au tableau 9. Cela est surtout le cas pour la France, l'Allemagne et, dans une proportion moindre, pour la Suisse, l'Autriche, l'Italie et l'Espagne. Un quart des vacanciers adultes passent au moins une nuit en France. Ceci est la conséquence de deux faits : en premier lieu, il faut souligner que, malgré l'importance du chevauchement des vacances, comme nous l'avons indiqué plus haut, on rencontre parmi les vacanciers qui choisissent ces pays comme deuxième séjour de vacances, plus de nouveaux visiteurs que d'anciens. En second lieu, le fait le plus important est en rapport avec les voyages de transit¹.

L'on constate que la France et l'Allemagne sont les bénéficiaires de ce qui précède. Les touristes qui traversent la France en transit, sont d'abord en voyage vers l'Espagne et ensuite vers la Suisse et l'Italie. L'Allemagne fait office de pays de transit pour les vacanciers se rendant en Autriche, Italie, et autres régions touristiques plus lointaines. L'Autriche et la Suisse recueillent des vacanciers en voyage vers et/ou au retour d'Italie.

B. Lieu de séjour d'après les provinces

La détermination du lieu de vacances n'est certes pas la même pour chaque sous-groupe. La lecture du tableau 11 nous indique immédiatement les différences profondes qui existent par province. Les grandes lignes définies ci-dessus sont cependant d'application dans chacune de nos provinces². Cela apparaît :

— d'après le pourcentage élevé des lieux touristiques dans chaque province. Ce pourcentage varie entre 44 % pour la Flandre Occidentale et 60 % pour le Limbourg ;

¹ Le trafic de transit est quelque peu surévalué, en ce sens que l'on y ajoute les excursions avec séjour organisé. Comme exemple, nous pouvons citer le cas d'un vacancier qui a séjourné à la Côte d'Azur et une ou plusieurs nuits en Italie ? Cet exemple n'exclut cependant pas que le voyage d'aller ou de retour soit fait par une voie autre que le trajet le plus direct.

² Pour les provinces de Luxembourg et de Namur, il faut certainement tenir compte du petit nombre de cas examinés.

TABLEAU 10: Nombre de vacanciers visitant les principaux pays de destination, soit comme séjour de vacances, soit en transit, 1967.

Pays	Vacances principales		Secondes et troisièmes vacances		Sub-total	Même destination premier et second ou premier et troisième séjours de vacances (a)	Nombre	En pourcentage du nombre de vacanciers	Total
	Comme lieu de séjour	En transit	Comme lieu de séjour	En transit					
France	328	71	51	1	451	— 23	428	25,0	
Allemagne	97	46	10	2	155	— 1	154	9,0	
Italie	102	18	11	2	133	— 5	128	7,4	
Espagne	99	10	9	—	118	— 1	117	6,9	
Suisse	68	20	21	1	110	— 1	109	6,4	
Autriche	48	25	7	1	81	—	81	4,7	
G.D. Luxembourg	30	7	9	—	46	—	46	2,7	
Pays-Bas	24	1	4	—	29	— 2	27	1,6	
Grande-Bretagne	18	—	7	—	25	— 1	24	1,2	

(a) Les chiffres concernant le chevauchement par pays, en ce qui concerne les seconds et troisièmes séjours de vacances, ne sont pas connus; ce nombre ne peut dépasser 2 ou 3; il n'y a donc pas de distorsion.

- à l'exception de la province de Luxembourg (très petit nombre de cas), le Littoral est chaque fois le lieu de vacances principal des Belges. Les Ardennes viennent en seconde place, excepté pour les habitants de la province d'Anvers. Pour cette dernière province, le pourcentage de la Campine est plus élevé que le pourcentage correspondant des Ardennes ;
- la France est pour chaque province, à l'exception de la province d'Anvers, le lieu principal de vacances à l'étranger.

A côté des points de comparaison, il y a cependant encore quelques points de différenciation, qui attirent l'attention.

1. Le Littoral bénéficie d'un tiers des séjours de vacances en provenance de quatre provinces : Anvers, Brabant, Liège (chacune avec 32 %) et le Limbourg (35 %). Ce pourcentage retombe à moins de 25 % pour les provinces de Hainaut (24 %), Luxembourg (21 %) et Namur (22 %). Il est également relativement bas, pour la Flandre Occidentale (22 %). Pour cette dernière province, l'on peut prétendre que la distance joue un rôle. Il est cependant caractéristique que le pourcentage des Ardennes soit le plus élevé dans les provinces limitrophes. La Flandre Occidentale est la seule province flamande où la part des Ardennes dépasse la moyenne (14 %).
2. Les provinces ont une orientation plus prononcée vers des vacances à la mer qu'en Ardennes. Le très petit nombre de vacanciers de la province d'Anvers en Ardennes (4 %) est caractéristique.
3. Ce ne sont pratiquement que des vacanciers issus des provinces flamandes qui choisissent la Campine comme séjour de vacances. La distance ne peut certes être utilisée ici comme facteur explicatif.
4. En ce qui concerne les séjours de vacances à l'étranger, l'on distingue deux tendances principales :
 - a) la part de la France est particulièrement élevée dans les provinces d'expression française ; ce pourcentage varie entre 17 et 29 %, contre 8 à 16 % dans les provinces flamandes. Le Brabant occupe une position moyenne avec 19 %.
 - b) Par contre, la part de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, est la plus grande dans les provinces flamandes.

TABLEAU II : Lieu de séjour par province, 1967.

Lieu de séjour	Anvers	Limbourg	Flandre Occident.	Flandre Orient.	Brabant	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Littoral	32	35	28	22	32	24	32	(21)	(22)
Ardennes	4	10	8	14	12	19	14	(30)	(19)
Campine	7	8	2	1	1	—	—	—	—
Autres	4	8	6	9	8	6	7	(6)	(8)
Royaume	47	60	44	46	53	49	53	(57)	(49)
France	8	16	15	16	19	29	20	(17)	(28)
Italie	7	6	3	7	5	3	8	(13)	(4)
Espagne	7	2	4	5	5	6	7	(2)	(6)
Allemagne	9	7	13	6	2	2	3	(6)	(1)
Suisse	6	2	6	5	4	3	3	(4)	(1)
Autriche	4	2	5	3	2	2	3	—	(3)
G.D. Luxembourg	2	1	2	3	2	3	1	—	(3)
Pays-Bas	2	1	3	3	1	1	1	—	(1)
Grande-Bretagne	1	2	2	3	1	—	1	(2)	—
Autres pays	6	2	3	3	7	2	2	—	(4)
Etranger (a)	53	40	56	54	47	51	47	(43)	(51)
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de vacances	337	103	239	153	643	278	197	53	78

(a) Le pourcentage de l'intérieur du pays et de l'étranger a été défini indépendamment et n'est donc pas le résultat de l'addition des pourcentages des différents lieux de séjour de vacances. Les chiffres ont été arrondis et peuvent amener à des différences. Cette remarque vaut également pour les tableaux suivants.

Des quelques différences ci-dessus, une importante constatation peut être faite. Auparavant, nous avons déjà insisté sur le rôle qu'avaient la sécurité et l'intimité lors de la motivation des vacances¹. Un élément qui favorise l'intimité est certainement la langue de la région et/ou la connaissance des langues du vacancier. En effet, une partie de ceux-ci craignent ne pas être compris dans la région où ils comptent passer leurs vacances. Compte tenu de la moyenne des connaissances linguistiques des Belges d'expression néerlandaise et française, il est compréhensible que la France soit plus facilement choisie comme lieu de vacances dans les provinces wallonnes, alors que par contre la Campine, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne soient proportionnellement choisis par un plus grand nombre de vacanciers d'expression néerlandaise.

C. Le lieu de séjour d'après la classe de communes

L'analyse du lieu choisi pour les vacances d'après les catégories de communes, révèle peu de nouveaux éléments (voir appendice 3). A l'exception de la catégorie des plus petites communes, la façon dont les vacances sont prises, se situe de façon pratiquement parallèle dans chacune des classes de communes. En ce qui concerne les vacanciers des plus petites communes, un grand nombre de ceux-ci visitent des régions qui ne sont pas traditionnellement touristiques ; très souvent ces vacances vont de pair avec des visites à la famille.

En ce qui concerne l'endroit du séjour de vacances à l'intérieur du pays, il faut noter cependant une nette différence : les vacanciers issus des communes les plus importantes (10.000 habitants et plus) visitent plus, toutes proportions gardées, le Littoral que les touristes issus de communes de moindre importance. L'inverse est vrai en ce qui concerne les Ardennes.

D. Le lieu de séjour d'après la catégorie socio-professionnelle

L'analyse du lieu de séjour de vacances, en rapport avec la catégorie socio-professionnelle du vacancier, est beaucoup plus importante.

¹ Bureau d'Etudes Economiques de la Flandre Occidentale : *Proeve van een algemeen motiveringsonderzoek bij de Belgische vakantiegangers*, Rapport de recherche économico-touristique, N° 5, 1964, p. 37.

Nous pouvons faire ici une différence entre la catégorie professionnelle de la personne interrogée (voir tableau 12) et la catégorie professionnelle du chef de famille à laquelle appartient la personne interrogée (voir appendice 4).

En rapport avec cette analyse, il est particulièrement intéressant de faire une différence entre la manière dont le choix d'un lieu de séjour de vacances a été fait lors des vacances principales et le choix en général (y compris les deuxièmes et troisièmes séjours de vacances). Si nous examinons d'abord la structure des séjours pour l'ensemble des vacances, nous constatons que le pourcentage des vacances passées dans le pays, diffère fortement d'après la catégorie socio-professionnelle. Les patrons et personnes exerçant une profession libérale¹ passent à peine le tiers de leurs vacances dans le pays, alors que ce pourcentage s'élève à 65 % chez les pensionnés. Si nous considérons les choses dans leur totalité, nous constatons que les catégories socio-professionnelles avec le taux de départ le plus élevé — à l'exception des étudiants — sont le plus orientées vers les vacances à l'étranger. Cette constatation se manifeste aussi bien sur la base de la catégorie socio-professionnelle de la personne interrogée que sur celle du chef de famille. Cette orientation plus forte vers l'étranger chez le personnel de cadre, les personnes exerçant une profession libérale et les patrons, se manifeste surtout en direction de la France et de la Suisse. La moins forte orientation vers des vacances à l'intérieur du pays des catégories professionnelles avec un taux élevé de départ se manifeste à l'endroit de toutes les régions touristiques de notre pays.

Nous référant au tableau 12, deux chiffres attirent encore l'attention : les ménagères et surtout les pensionnés forment un nombre relativement grand de vacanciers qui passent leurs vacances au Littoral. D'autre part, nous constaterons plus loin que les femmes sont plus attirées par le Littoral que les hommes ; les personnes plus âgées (60 ans et plus) sont aussi proportionnellement plus nombreuses au Littoral. Compte tenu du fait que les seconds et troisièmes séjours de vacances se passent plus souvent à l'intérieur du pays que les vacances principales, il est logique que pour les catégories ayant un taux élevé de

¹ Petit groupe statistique.

TABLEAU 12 : *Lieu de séjour d'après la catégorie socio-professionnelle, 1967.*

Lieu de séjour	Travailleur non qualifié	Travailleur qualifié inférieur	Employé cadre moyen	Employé cadre supérieur	Personnel de cadre	Commerçant et artisan	Patron de l'industrie, finance et commerce	Profession libérale	Ménagère	Etudiant	Retraité	Divers (a)
Littoral	32	36	25	28	22	30	(15)	(14)	39	21	41	24
Ardennes	9	17	13	7	14	10	(15)	(14)	8	14	12	17
Campine	4	—	2	1	2	1	—	(2)	2	4	2	3
Autres	5	5	7	7	5	5	(4)	—	8	9	10	7
Royaume	50	59	46	43	48	(33)	(30)	57	49	65	51	51
France	13	15	18	22	21	20	(26)	(26)	15	17	16	24
Italie	6	3	9	7	5	6	(11)	(8)	4	4	1	4
Espagne	7	5	5	5	6	7	(4)	(6)	5	5	3	4
Allemagne	9	7	5	6	3	6	—	—	6	5	3	5
Suisse	4	1	3	4	7	3	(19)	(12)	4	5	4	4
Autriche	2	5	4	3	4	1	—	(4)	2	3	—	3
G.D. Luxembourg	3	2	2	—	2	—	—	(2)	2	1	1	2
Pays-Bas	2	1	1	2	2	1	—	—	3	2	1	—
Grande-Bretagne —	—	3	1	2	—	(4)	—	—	1	3	1	—
Autres pays	3	2	5	4	7	5	(4)	(12)	3	6	3	3
Etranger	50	41	54	57	57	52	(67)	(70)	43	51	35	49
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de vacances	141	176	304	161	160	201	27	50	313	242	146	156

(a) Y compris la catégorie socio-professionnelle agriculteurs et horticulteurs.

départ, la structure de l'ensemble des vacances soit plus favorable pour l'intérieur du pays que la structure sur base du premier séjour. Les vacanciers dont le chef de famille appartient aux catégories du personnel de cadre, des patrons ou des professions libérales, passent 37 % de leurs vacances principales dans le pays ; si l'on tient compte de la durée totale de leurs vacances, ce pourcentage atteindra 40 %.

E. Le lieu de séjour d'après la catégorie de revenu familial

Sur base de ce qui précède, l'on a l'impression que l'augmentation du revenu familial entraîne une part plus grande de vacances prises à l'étranger.

Cela semble en effet être le cas lorsque l'on établit une relation avec le revenu familial et, sur une échelle moindre, également avec le revenu personnel¹. Les personnes aux revenus modestes, sont très fort orientées vers les régions touristiques du pays, alors que cette part tombe à environ deux cinquièmes chez les personnes appartenant à la catégorie des revenus élevés.

Catégorie de revenu familial ou personnel (x 1.000 F)	Orientation vers les régions touristiques du pays sur base du :	
	revenu familial	revenu personnel
— 50	72,1 ² (69 %) ³	61,3 (60 %)
50 - 75	60,0 (57 %)	51,6 (48 %)
75 - 100	49,0 (48 %)	48,9 (47 %)
100 - 150	51,7 (49 %)	49,4 (47 %)
150 - 250	51,7 (47 %)	51,2 (49 %)
250 et plus	43,1 (40 %)	48,3 (42 %)

Sur base des chiffres ci-dessus, dans lesquels les deux catégories inférieures de revenus familiaux ont été considérées comme faisant un seul groupe, il est possible d'établir une relation entre le degré

¹ Revenu de la famille divisé par le nombre de personnes qui apportent un revenu.

² Ces calculs sont basés sur l'ensemble des vacances principales et accessoires.

³ Basées sur les vacances principales.

d'orientation vers les régions touristiques à l'intérieur du pays et le revenu familial, sous forme d'une équation de régression¹. Celle-ci est :

$$Y_{\text{int.}} = -0,049 X + 59,88 ; \quad R = 0,77$$

dans laquelle $Y_{\text{int.}}$ représente le degré d'orientation vers les régions touristiques de l'intérieur du pays et le revenu familial.

L'élasticité qui en résulte, s'élève à $-0,17$ ². Ceci indique que l'augmentation du niveau de vie n'entraîne pas nécessairement l'augmentation de la demande touristique vers l'intérieur du pays. En réalité, la demande touristique vers l'intérieur du pays augmente en cas d'augmentation du niveau de vie, parce que l'élasticité du taux brut de départ (+ 0,95 %) dépasse de loin l'effet de l'élasticité négative du degré d'orientation vers les régions touristiques de l'intérieur du pays. Une augmentation de 1 % du revenu entraîne en effet, une augmentation du taux brut de départ de 0,95 % et une chute de la part de la demande touristique intérieure de 0,17 %.

L'analyse relative au degré d'orientation vers des vacances passées à l'étranger, nous amène à la droite d'ajustement

$$Y_{\text{étr.}} = 0,049 X + 40,11 ; \quad R = 0,77$$

dans laquelle $Y_{\text{étr.}}$ représente l'orientation vers les régions touristiques de l'étranger.

L'élasticité au point moyen que nous pouvons déduire de ce qui précède, égale + 0,18. G. Labeau a obtenu dans son étude une élasticité de 0,22³. Sur ce point, la différence est minime.

La tendance que l'on peut constater est cependant beaucoup moins défavorable en ce qui concerne le Littoral qu'elle ne l'est vis-à-vis des Ardennes. Ceci est clairement illustré par les chiffres ci-dessous et le graphique 3 ci-annexé.

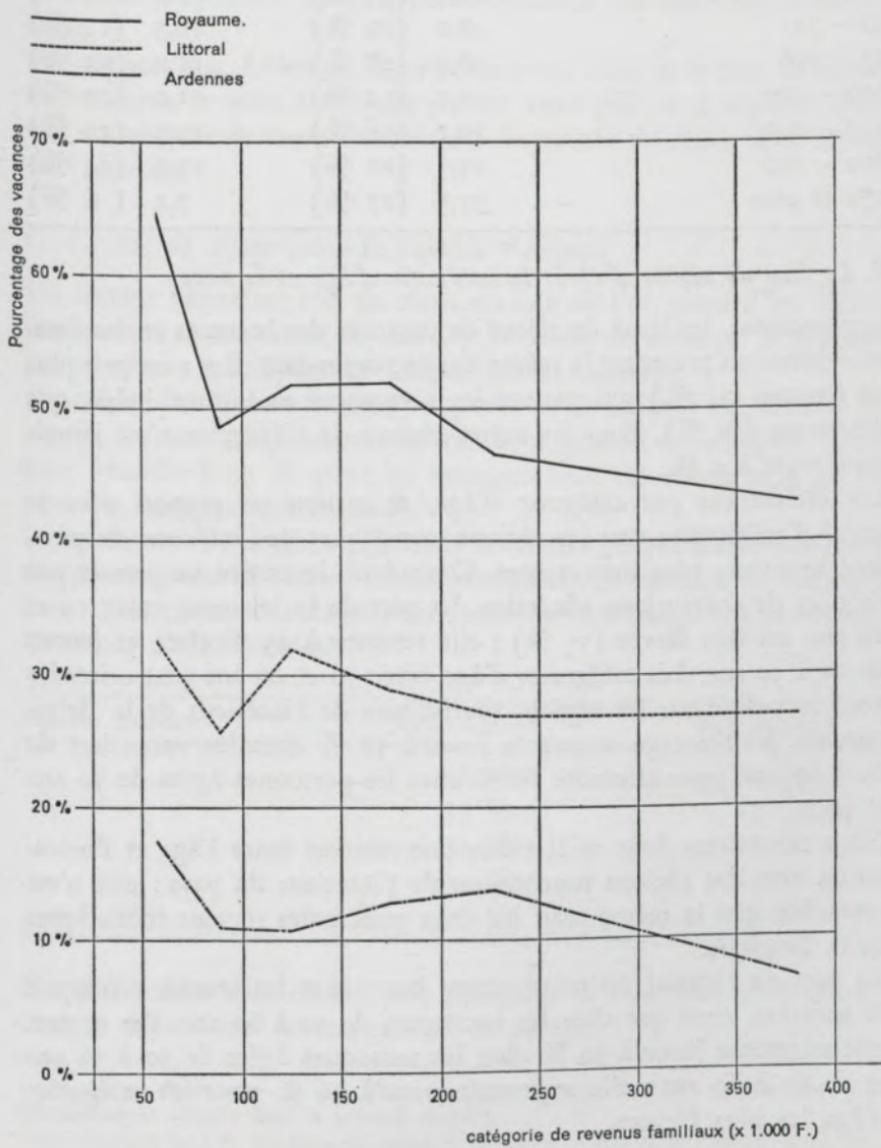
Le plus haut degré d'orientation vers l'étranger des personnes jouissant d'un revenu familial élevé, se manifeste surtout en faveur de la Suisse et des lieux de vacances plus éloignés ; de façon moindre également en faveur de l'Italie et de l'Espagne.

¹ Cette équation est basée sur l'ensemble des vacances principales et accessoires.

² G. Labeau a obtenu pour 1959 une élasticité — 0,40. La méthode de calcul de G. Labeau est cependant quelque peu différente. Voir G. Labeau : Quelques aspects de la consommation touristique, *op. cit.*, p. 81.

³ G. Labeau : *op. cit.*, p. 82.

GRAPHIQUE 3 : *Pourcentage des vacances passées en Belgique, d'après la catégorie de revenus.*



Catégorie de revenus familial (x 1.000 F)	Orientation vers	
	le Littoral	les Ardennes
— 50	41,2 (42 %)	20,6 (17 %)
50 - 75	28,2 (29 %)	16,5 (17 %)
75 - 100	26,2 (28 %)	11,4 (11 %)
100 - 150	31,5 (32 %)	11,0 (10 %)
150 - 200	29,1 (31 %)	13,3 (11 %)
200 - 250	27,3 (28 %)	13,9 (14 %)
250 et plus	27,5 (27 %)	7,1 (6 %)

F. Le lieu de séjour d'après la catégorie d'âge et le sexe

Logiquement, les lieux de séjour de vacances des hommes et des femmes devraient présenter la même image ; cependant, il y a un peu plus de femmes (31 %) qui passent leurs vacances au Littoral belge, que d'hommes (28 %). Pour les autres régions, la différence n'est jamais supérieure à 2 %.

Les différences par catégorie d'âge, et surtout en rapport avec le degré d'orientation vers les régions touristiques de l'intérieur du pays, sont beaucoup plus importantes. Cependant, le critère ne permet pas de tirer de conclusions générales. La part de la jeunesse, entre 15 et 19 ans, est fort élevée (55 %) ; elle retombe à 43 % chez les jeunes de 20 à 30 ans. Les catégories d'âge entre 30 et 60 ans sont orientées pour la moitié sur les régions touristiques de l'intérieur de la Belgique. Ce pourcentage augmente jusqu'à 57 % chez les vacanciers de 60 à 69 ans, pour atteindre 68 % chez les personnes âgées de 70 ans et plus.

Nous constatons donc qu'il existe une relation entre l'âge et l'orientation vers des régions touristiques de l'intérieur du pays ; elle n'est cependant pas la même pour les deux principales régions touristiques de la Belgique.

La part du Littoral est relativement basse chez les jeunes, y compris la jeunesse, ainsi que chez les vacanciers de 50 à 60 ans. Par contre, elle augmente jusqu'à 30 % chez les personnes âgées de 30 à 39 ans et de 60 à 69 ans ; elle augmente jusqu'à 46 % pour les catégories d'âge les plus élevées.

Deux phénomènes se manifestent ici : la composition de la famille, — de là, le haut pourcentage de personnes entre 30 et 39 ans rencontrées au Littoral — et l'âge même. De nombreuses personnes âgées préfèrent se rendre au Littoral plutôt que dans une autre région touristique.

Par rapport aux Ardennes, la relation entre l'âge et le lieu de séjour de vacances, se situe à nouveau sur un autre plan et il est fort difficile d'expliquer de façon satisfaisante les motifs du choix de ce séjour de vacances.

G. Le lieu de séjour selon le nombre d'enfants

Un facteur important lors du choix du lieu où l'on passera ses vacances est sans aucun doute, le nombre d'enfants du ménage¹ et le nombre d'enfants accompagnant les parents en vacances.

En effet, dès qu'une famille comporte deux enfants en dessous de 14 ans, les trois cinquièmes des vacances se passent dans le pays. Cette part retombe à 55 % pour les ménages avec un enfant et à 45 % pour les ménages sans enfants².

L'importance du nombre d'enfants se remarque particulièrement en ce qui concerne le Littoral et les Ardennes ; le nombre de ménages avec un ou plusieurs enfants y est beaucoup plus grand que le nombre de ménages sans enfants.

Nombre d'enfants	Part Littoral	Part Ardennes
0	26 %	11 %
1	33 %	13 %
2	38 %	13 %
3	34 %	15 %
4 et plus	36 %	17 %

Ces différences sont encore plus marquées si l'on tient uniquement compte des enfants 'accompagnant' en voyage.

¹ Enfants en dessous de 14 ans; l'on remarquera que le chef de famille n'est pas nécessairement compris dans la présente enquête.

² En Belgique, 20,6 % des ménages comptent au moins 2 enfants en dessous de 14 ans.

TABLEAU 13 : *Lieu de séjour d'après la catégorie d'âge et le sexe.*

Lieu de séjour	Catégorie d'âge							Sexe	
	15-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans & plus	Hom- mes	Fem- mes
Littoral	24	26	32	28	26	35	46	28	31
Ardennes	14	9	12	9	15	15	10	13	11
Campine	5	2	2	2	2	2	—	2	2
Autres	12	6	4	7	7	5	13	6	8
Royaume	55	43	50	47	50	57	68	49	52
France	14	19	17	17	22	21	13	19	17
Italie	5	6	5	9	4	4	1	5	6
Espagne	5	6	6	5	5	4	—	6	5
Allemagne	5	5	5	5	7	5	3	5	5
Suisse	5	3	5	6	3	3	4	5	4
Autriche	3	3	3	3	2	1	1	3	2
G.D.									
Luxembourg	2	3	2	2	2	2	3	2	2
Pays-Bas	0	2	1	2	2	1	3	1	1
Grande-Bretagne	2	3	1	—	0	1	4	1	1
Autres pays	4	8	4	4	3	2	1	4	5
Etranger	45	57	50	53	50	43	32	51	48
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de vacances	243	384	459	380	319	212	79	1.080	997

Nous avons dit plus haut que dès qu'un ménage compte deux enfants, la part des vacances passées à l'intérieur du pays s'élève à 60 %. Si maintenant nous tenons uniquement compte du nombre d'enfants qui accompagnent les parents en voyage, les trois cinquièmes de ceux-ci prennent leurs vacances à l'intérieur du pays dès qu'un enfant ou un membre du ménage accompagne les parents. L'influence de l'enfant qui accompagne le ménage se manifeste surtout en faveur du Littoral et, dans une proportion moindre, en faveur des Ardennes.

Nombre d'enfants qui accompagnent	Part régions intérieures	Part Littoral	Part Ardennes
0	44 %	23 %	11 %
1	61 %	38 %	15 %
2	65 %	43 %	12 %
3 et plus	70 %	42 %	14 %

La dimension moyenne du noyan familial partant en vacances est en rapport étroit avec le nombre d'enfants augmenté éventuellement des 'accompagnants' (voir appendice 7). L'on remarque également ici combien grande est l'importance du nombre d'enfants et de la composition familiale sur la détermination du lieu de séjour de vacances. Les grandes familles qui partent en voyage restent en plus grand nombre dans le pays que les plus petites familles.

Nombre de membres de la famille qui accompagnent	Part régions touristiques intérieures	Part Littoral	Part Ardennes
0	47 %	21 %	13 %
1	40 %	23 %	11 %
2	55 %	34 %	13 %
3	64 %	41 %	14 %
4	61 %	41 %	12 %
5 et plus	60 %	41 %	10 %

Nous pouvons déduire des chiffres qui précèdent que la composition moyenne des ménages se rendant en vacances au Littoral est fort élevée. Le tableau ci-dessous donne, par lieu de séjour, la dimension moyenne de l'unité familiale partant en vacances ; les différences y sont encore plus frappantes.

Lieu de séjour	Dimension moyenne de l'unité familiale partant en vacances
Régions touristiques Intérieures	
Littoral	3,0
Ardennes	2,6
Campine	2,4
Autres régions	2,5
Total pour l'intérieur du pays	2,8
Etranger	
France	2,4
Italie	2,3
Espagne	2,7
Allemagne	2,4
Suisse	2,8
Autriche	2,4
G.D. Luxembourg	2,7
Pays-Bas	2,5
Grande-Bretagne	2,0
Autres	2,5
Total étranger	2,4
Total général	2,6

Certes, le choix du lieu de séjour de vacances peut encore être rapproché d'autres éléments, que nous n'approfondissons pas ici, car nous estimons que les autres relations sont d'importance mineure. Certaines d'entre elles seront cependant traitées dans le cours de la présente étude, mais à ce moment, le choix du lieu de vacances est considéré comme une donnée indépendante. La possession d'un véhicule, la possibilité de choix de l'époque des congés¹ et le niveau d'enseignement acquis, ont également de l'importance ; les résultats de l'enquête à ce sujet sont repris *in extenso* dans les appendices 8 et 9.

De ces deux annexes, nous pouvons déduire les constatations suivantes en ce qui concerne les régions touristiques du Royaume :

¹ Par possibilité de choix de l'époque des congés, il faut comprendre la mesure dans laquelle les personnes peuvent choisir la date de leur départ en vacances.

TABLEAU 14 : Lieu de séjour d'après le nombre d'enfants dans la famille et le nombre d'enfants qui accompagnent, 1967.

Lieu de séjour	Nombre d'enfants dans le ménage					Nombre d'enfants qui accompagnent				
	0	1	2	3	4 et plus	0	1	2	3 et plus	
Littoral	26	33	38	34	36	23	38	43	42	
Ardennes	11	13	13	15	17	11	15	12	14	
Campine	2	2	2	1	8	2	2	1	5	
Autres	6	7	10	12	—	7	6	8	9	
Royaume	45	55	62	61	61	44	61	65	70	
France	21	15	13	13	17	21	13	14	11	
Italie	7	4	4	3	—	6	5	3	2	
Espagne	6	6	2	4	3	5	6	3	3	
Allemagne	5	7	4	4	2	6	6	3	2	
Suisse	4	5	4	4	8	4	3	5	5	
Autriche	3	2	3	2	3	3	2	2	2	
G.D.										
Luxembourg	2	1	2	4	3	2	1	2	4	
Pays-Bas	1	1	2	—	2	1	1	3	1	
Grande-Bretagne	1	1	1	1	—	2	1	—	1	
Autres pays	5	4	3	4	2	6	2	2	1	
Etranger	55	45	38	39	39	56	39	35	30	
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
Nombre de vacances	1.254	419	226	113	64	1.356	371	190	132	

L'on admet avec un coefficient élevé de vraisemblance, que le degré d'orientation vers les régions touristiques de l'intérieur de pays, est plus petit chez les vacanciers qui possèdent une voiture, que chez les personnes qui n'en possèdent point. Cette relation est naturellement confirmée par le lien qui existe entre le revenu ou la profession et la possession d'une voiture ; les vacanciers appartenant aux couches sociales les plus élevées, sont relativement plus orientés vers l'étranger.

L'on peut, en outre, prétendre avec une certitude relativement grande, que la possibilité de choix de l'époque des congés a relativement peu d'influence sur le lieu de séjour de vacances. Il est vrai que les vacanciers qui ne peuvent choisir la date de leur départ en vacances sont quelque peu plus orientés vers les vacances à l'intérieur du pays que les autres, mais à notre avis, cette différence doit être mise en rapport avec le statut social et le choix du séjour de vacances qui en découle.

Plus le niveau d'études des personnes interrogées croît, plus le degré d'orientation vers les régions touristiques de l'intérieur du pays diminue.

2. LA LOCALISATION DES SÉJOURS DE VACANCES DES ENFANTS

Dans le premier paragraphe, nous avons souligné l'importance qu'avait le nombre d'enfants du ménage et surtout le nombre d'enfants qui accompagnent la famille en vacances, sur le choix du lieu de séjour de vacances. Cela signifie également que le choix du lieu de séjour de vacances des enfants est autre que celui des adultes.

Compte tenu du nombre d'enfants qui accompagnent la famille en vacances, il n'est pas difficile de reconstituer le cadre du choix des lieux de séjour de vacances.

Dans la présente enquête, nous avons repris 1.202 enfants qui ont accompagné leurs parents ou un membre du ménage en vacances¹. Deux tiers de ceux-ci ont passé leurs vacances dans le pays (voir tableau 15)².

En ce qui concerne l'intérieur du pays, le Littoral bénéficie d'une nette préférence, avec 42 % des vacances des enfants qui ont accompagné un membre du ménage. Si l'on tient également compte des enfants en colonies de vacances, le pourcentage du Littoral est encore

¹ Un même enfant peut avoir participé à plusieurs séjours de vacances.

² Il n'y a pas de données disponibles pour les enfants qui ont passé des vacances à l'étranger sans être accompagnés d'un membre de la famille. En ce qui concerne des vacances analogues à l'intérieur du pays, nous ne connaissons que le nombre de nuitées dans les colonies de vacances.

beaucoup plus élevé¹. Le mode de détermination du choix du lieu de séjour de vacances des enfants à l'étranger se trouve dans la ligne qui fut déterminée pour les adultes.

TABLEAU 15 : *Le lieu de séjour des enfants accompagnant la famille, 1967.*

Lieu de séjour	Enfants accompagnant		Lieu de séjour de vacances des adultes
	Nombre de vacances	%	
Littoral	501	42	29
Ardennes	165	14	12
Campine	34	3	2
Autres	90	7	7
Royaume	790	66	50
France	152	13	18
Italie	33	3	5
Espagne	46	4	5
Allemagne	44	4	5
Suisse	55	5	4
Autriche	18	1	3
G.D. Luxembourg	25	2	2
Pays-Bas	17	1	1
Grande-Bretagne	5	0	1
Autres pays	17	1	4
Etranger	412	34	50
Total	1.202	100	100

3. LE LIEU DE SÉJOUR DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

Il est maintenant possible de déterminer le lieu de séjour de l'ensemble de la population (adultes et enfants). Ce calcul s'effectue en combinant la structure du lieu de séjour de vacances des adultes et des enfants avec le nombre total de jours de vacances des adultes et des enfants². Le résultat de cette combinaison est repris au tableau 16.

¹ Le nombre d'enfants hébergés dans les colonies de vacances du pays est estimé à 240.000, dont 185.000 à la Côte et 30.000 dans les Ardennes. Un petit pourcentage des enfants passe également ses vacances en colonies de vacances à l'étranger.

² Voir tableau 2, chapitre II.

TABLEAU 16 : *Nombre de vacances des Belges par lieu de séjour (x 1.000), 1967.*

Lieu de séjour	Adultes	Enfants	Total	
			Nombre	%
Littoral	840	284	1.124	31,7
Ardennes	347	93	440	12,4
Campine	60	19	79	2,2
Autres	198	51	249	7,0
Royaume	1.444	448	1.890	53,3
France	522	86	608	17,1
Italie	155	18	173	4,9
Espagne	149	26	173	4,9
Allemagne	146	25	171	4,8
Suisse	123	31	155	4,4
Autriche	75	10	85	2,4
G.D. Luxembourg	55	14	69	1,9
Pays-Bas	37	10	47	1,3
Grande-Bretagne	34	3	37	1,0
Autres pays	126	10	136	3,8
Etranger	1.423	233	1.655	46,6
Total	2.866	682	3.547	100,0

En additionnant le nombre de jours de vacances des adultes et des enfants, le pourcentage des vacances passées à l'intérieur du pays passe de 50 à 53 %. En pratique ce glissement est uniquement en faveur du Littoral, attendu que le pourcentage du Littoral passe de 29 à 32 %. Si maintenant, nous y ajoutons les vacances passées dans les colonies de vacances, et ceci dans l'hypothèse où le nombre de vacances des enfants dans des colonies de vacances à l'étranger est égal au nombre d'enfants étrangers qui passent leurs vacances dans un home pour enfants en Belgique, soit environ 15.000, la part des grandes régions touristiques devient¹ :

¹ Le nombre de jours de vacances s'élève à 3.802.000, dont 1.309.000 au Littoral, 470.000 dans les Ardennes, 351.000 dans d'autres régions (touristiques) de l'intérieur du pays et 1.670.000 à l'étranger.

Littoral	34,4 %
Ardennes	12,4 %
Intérieur du pays	56,0 %
Etranger	44,0 %

4. TYPE DE VOYAGES

Au chapitre I, nous avons déjà fait la différence entre les vacances sédentaires et les vacances itinérantes. Quoique cette préférence dépende de la définition des vacances itinérantes, la part des vacances avec au minimum 4 lieux de séjours est fort peu importante. Sur les 2.081 séjours de vacances, il y en eut seulement 97, soit 4,7 % du total. Cette part est quelque peu plus élevée pour les vacances principales (5,3 %) que pour les seconds et troisièmes séjours de vacances. Les circuits sont fort rares dans notre pays (0,3 %). Par contre, la part des vacances itinérantes passe à 10 % pour les vacances passées à l'étranger. Le pourcentage des circuits est surtout important chez les touristes qui ont l'Italie (18 %), l'Espagne (14 %), ou d'autres pays plus éloignés (20 %), comme lieu de séjour fixe ou destination la plus lointaine.

5. LE GENRE DE RÉGIONS DE VACANCES

Le genre de régions de vacances couvre le caractère de la région touristique où l'on réside ; nous pensons ici aux régions touristiques en bordure de la mer, à la montagne, à la campagne, aux villes d'art, aux villes d'eau ou de cure, etc...

Nous y incluons également les visites faites à la famille et aux amis comme but en soi. Dans certains cas, une région peut avoir plus d'un élément touristique naturel, d'où nous pouvons tirer diverses combinaisons ; celles-ci se retrouvent au tableau 17.

Il est indubitable que la mer exerce un haut pouvoir d'attraction sur les vacanciers. Le pourcentage de vacanciers qui se rendent à la côte est en effet de 43,1 %. Ce pourcentage est en réalité très élevé, attendu qu'une partie des vacanciers visite également des régions où,

à côté de la mer, il existe encore d'autres éléments touristiques. Si nous retenons ces diverses formes de combinaisons, la part du littoral s'élève à 48,9 %¹.

TABLEAU 17 : *Genre de régions de vacances des vacances principales, seconds et troisièmes séjours de vacances, 1967.*

Genre de région	Vacances principales	Seconde vacances	Troisième vacances	Total
Mer	45,0	35,5	29,9	43,1
Montagne	22,0	18,3	11,9	21,2
Campagne	12,3	24,9	37,3	15,0
Ville d'art	4,6	9,6	14,9	5,6
Ville d'eau	1,4	2,3	—	1,5
Famille ou amis	2,7	2,0	3,0	2,6
Voyage par bateau	0,1	0,3	1,5	0,2
Mer et montagne	4,8	2,3	—	4,3
Mer et ville d'art	1,2	0,7	—	1,1
Ville d'eau et montagne	0,8	0,7	—	0,8
Bateau et mer	0,4	0,3	—	0,4
Autres combinaisons	4,5	3,0	1,5	4,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	1.711	301	67	2.079

Le second élément attractif est formé par la montagne, avec une part de 21,2 % des vacances (sous forme de combinaisons, 26,3 %²). Enfin, la campagne attire également un grand nombre de vacanciers, attendu que 15 % du nombre total de vacances sont passées dans des régions touristiques à la campagne³.

A l'examen du tableau 17, quelques points attirent encore notre attention :

¹ Ici, nous n'avons pas tenu compte de formes de combinaisons non précisées au tableau 17.

² Nous ne savons pas à partir de quelle altitude les vacanciers parlent de 'montagne'.

³ Parmi 248 séjours de vacances en Ardennes, 121 furent repris par les vacanciers sous la dénomination 'campagne'.

- a) Le nombre de jours de vacances passés à la campagne et dans les villes historiques, est beaucoup plus élevé lors des seconds et troisièmes séjours que lors des vacances principales ;
- b) Les vacances passées chez des amis ou connaissances, sur base de relations familiales ou amicales, ne s'élèvent qu'à 2,6 %. Comme nous le verrons plus loin dans la présente étude, nous ne pouvons en déduire que seulement 2,6 % des vacanciers logent chez la famille ou des amis ;
- c) Ces résultats ne peuvent certes pas entraîner une sous-estimation de l'importance des villes d'art. Ces dernières représentent — il est vrai sous forme de combinaisons — 7,7 % du nombre de vacances. En outre, il faut tenir compte qu'un grand nombre de villes d'art sont visitées sous forme d'excursion au départ du lieu de séjour fixe ;
- d) Le choix du genre des régions de vacances est fortement influencé par l'importance des vacances passées dans le pays. Si nous nous limitons uniquement aux voyages à l'étranger, les régions touristiques en bordure de la mer ou en montagne ont une valeur équivalente aux yeux des vacanciers belges¹.

Genre de région de vacances à l'étranger	Pourcentage
Mer	29 %
Montagne	32 %
Campagne	7 %
Ville d'art	8 %
Famille ou amis	3 %
Mer et montagne	8 %
Autres combinaisons	13 %

Nous pouvons encore analyser le genre de régions de vacances de façon plus approfondie, en fonction de la province de résidence, de la catégorie socio-professionnelle, et de l'âge (voir appendice 10).

¹ Les vacances d'été et d'hiver sont reprises ensemble.

Lors de l'interprétation des résultats, il faut en outre tenir compte pour chaque sous-groupe, de la part des vacances passées à l'intérieur du pays. Il est cependant particulièrement difficile d'en extraire des phénomènes significatifs. Tout au plus pouvons-nous attirer l'attention du lecteur sur un ou deux points.

Par rapport à l'étranger, le caractère orienté vers la mer est, semble-t-il, relativement grand chez les vacanciers originaires des provinces du Brabant et de Liège et dans les sous-groupes, chez les employés inférieurs, cadres moyens, commerçants et artisans, ainsi que dans la catégorie d'âge de 20 à 30 ans.

Les villes historiques attirent par contre assez bien l'attention des catégories socio-professionnelles cadres moyens, personnel de cadre, étudiants et pensionnés, ainsi que les catégories d'âge 15 à 19 ans et 20 à 29 ans.

6. LA MOTIVATION DANS LE CHOIX DES VACANCES

L'étude des motifs avancés par les vacanciers pour le choix du lieu où ils passent leurs vacances est chose intéressante.

Il ne fut cependant pas possible, dans le cadre de la présente enquête, d'approfondir la question ; ceci constitue donc un élément important du cadre dans lequel il faut placer les résultats.

Le nombre de motifs donnés est plus important que le nombre total de jours de vacances. Il faut en rechercher l'origine dans les possibilités de réponses. Nous avons retenu un maximum de trois motifs pour les vacances principales et deux motifs pour les vacances subsequentes.

La motivation est reprise de façon synthétique au tableau 18. Nous avons cependant fait une différence entre les premiers, seconds et troisièmes séjours de vacances et ceci en rapport avec le lieu du séjour le plus long. Les lieux de vacances à l'étranger sont cependant considérés comme formant un tout.

Un total de 2.881 motifs fut donné pour 2.081 vacances. Ces motifs sont groupés en 16 catégories au tableau 18. On y trouve 6 motifs principaux, la part de chacun d'eux variant entre 9 et 16 % des motifs globaux. Les trois raisons principales sont : le repos (16 %), le

délassement (13 %) et le paysage (12 %), qui forment ensemble 41 % de la motivation globale. Les motifs mer-air marin et visite familiale ou amicale, comptent chacun 9 %, alors que les motifs temps, climat, soleil, — il s'agit en fait de la même chose — forment 10 % des motifs. Ce qui précède couvre 69 % de la motivation globale. Des motifs de santé, les enfants et apprendre à connaître un pays ou une région sont des raisons qui reviennent régulièrement et qui couvrent chacune 5 % du total des motifs.

La différenciation entre premiers, seconds et troisièmes séjours de vacances, permet de découvrir des différences spécifiques, qui sont cependant fortement déterminées par le lieu de séjour de vacances et la durée de ce séjour.

Il est curieux de constater que le motif visite, à la famille ou aux amis, est plus important lors des seconds et troisièmes séjours de vacances. Le motif 'repos' permet de constater l'inverse de ce qui précède.

La différenciation entre lieux où se passeront les vacances est infinitement plus importante. En premier lieu, nous désirons confronter les motifs en ce qui concerne les vacances passées à l'intérieur du pays et à l'étranger. La première constatation est certainement que la motivation est fortement différenciée.

Le premier argument en faveur de vacances passées à l'intérieur du pays est le repos, avec 21,5 % des motifs. Les secondes et troisièmes places sont occupées par l'air de la mer et le délassement, avec chacune 16,0 et 15,0 %. Les enfants et les visites familiales ou amicales totalisent chacun 10 % des motifs. Ces cinq motifs ensemble, totalisent déjà 72,4 % des motifs apportés, — d'où l'on peut déduire que la motivation en faveur des vacances passées dans le pays est déterminée de façon claire et nette. Cette détermination n'est pas aussi claire en ce qui concerne les vacances passées à l'étranger, même si nous groupons les facteurs climatologiques. Ces derniers forment ensemble 18,4 % des motifs en rapport avec les vacances à l'étranger. En second lieu, nous avons le motif paysage (16,7 %), avant les motifs repos (11,5 %), délassement (10,9 %) et connaissance d'un pays ou d'une région (8,3 %). Ces cinq motifs, parmi lesquels nous n'en retrouvons que deux dans les motifs avancés pour les vacances passées en Belgique, totalisent ensemble 66,2 % des motifs avancés.

TABLEAU 18 : Motivation du lieu de séjour par région ou lieu du séjour le plus long, 1967.

Motivation	Vacances principales		Secondes vacances		Troisièmes vacances		Région de vacances		Total
	Vacances principales	Vacances secondes	Littoral	Arden-nes	Royaume	Etran- ger			
Paysage	12	13	12	1,8	17,7	7,3	16,7	12	
Mer - air marin	9	9	12	26,1	—	16,0	2,1	9	
Temps	4	2	—	0,7	0,9	0,6	5,9	3	
Climat	3	3	1	0,3	0,9	0,4	4,8	3	
Soleil	4	1	2	0,3	—	0,2	7,7	4	
Raisons de santé	5	4	7	7,9	5,8	6,7	2,4	5	
Connaissance du pays ou de la région	5	4	4	0,2	1,2	0,6	8,3	4	
Repos	17	13	12	19,6	27,0	21,5	11,5	16	
Délassement	13	14	14	13,9	15,7	15,0	10,9	13	
Possibilité de sport	2	5	2	0,8	4,3	1,7	2,7	2	
Enfants	6	3	—	14,0	3,5	10,0	1,3	6	
Visite familiale ou amicale	8	15	20	3,8	13,9	9,9	7,8	9	
Habitat	2	3	1	4,3	0,9	2,9	1,0	2	
Motifs financiers	2	2	—	1,4	1,7	1,5	1,7	2	
Montagne — air des montagnes	2	2	—	—	0,6	0,1	3,3	2	
Autres motifs	8	8	13	4,8	6,1	5,6	12,0	9	
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de motifs	2.435	362	84	877	345	1.435	1.446	345	2.881

Cette divergence dans la motivation des vacances passées à l'intérieur et l'extérieur du pays, est plus sensible encore lorsqu'on examine les motifs où la divergence est très forte.

Dans cinq cas, la motivation est beaucoup plus forte pour des vacances passées à l'intérieur du pays que pour des vacances à l'étranger :

Repos	21,5 %	contre	11,5 %
Mer - air marin	16,0 %	»	2,1 %
Délassement	15,0 %	»	10,9 %
Enfants	10,0 %	»	1,3 %
Raisons de santé	6,7 %	»	2,4 %

Trois facteurs par contre sont plus importants dans la motivation des vacances passées à l'étranger que pour des vacances passées en Belgique :

facteurs climatologiques	18,4 %	contre	1,2 %
paysage	16,7 %	»	7,3 %
connaissance du pays ou de la région	8,3 %	»	0,6 %

Il y a également de grandes différences dans la motivation par rapport aux régions touristiques de l'intérieur du pays. C'est pourquoi il est intéressant de confronter la Côte et les Ardennes.

Comparées aux vacances dans les Ardennes, les vacances à la mer ont une très forte motivation dans deux cas :

mer - air marin	26,1 %	contre	0,0 %
enfants	14,0 %	»	3,5 %

Le contraire est cependant vrai dans trois cas :

paysage	17,7 %	contre	1,8 %
repos	27,0 %	»	19,6 %
visite familiale ou amicale	13,9 %	»	3,8 %

A première vue, il peut paraître étonnant que les visites familiales ou amicales soient tellement importantes en ce qui concerne les vacances passées dans les Ardennes. Cette constatation est cependant ratifiée lorsqu'on examine le mode d'hébergement : 23,4 % des vacanciers belges qui logent dans les Ardennes, sont hébergés chez des membres de la famille ou des amis.

Nous voyons donc que la destination joue un grand rôle dans la motivation du choix d'un lieu de vacances et que, d'autre part, le choix des vacances diverge de sous-groupe à sous-groupe ; il est donc difficile d'interpréter l'argumentation en fonction des catégories d'âge, de revenus, de la durée du séjour et autres facteurs déterminants¹. L'on pourra cependant objecter que la motivation par lieu de destination doit cependant donner une image de ce que recherche le vacancier de chaque catégorie. Dans cette optique, il est souhaitable d'analyser la motivation en fonction de quelques caractéristiques générales du groupe examiné. Dans les appendices 11 à 13, nous trouverons les relations existant d'une part entre l'âge, le sexe, le revenu familial et la durée du séjour, et, d'autre part, la motivation des vacances. Nous essayons de résumer ci-dessous les principales différences.

Les différences par sexe sont très faibles. Seules ressortent deux petites différences mineures : les femmes préfèrent un peu plus que les hommes les visites familiales ou amicales et l'air de la mer. Ceci concorde entièrement avec les résultats du tableau 13, où l'on constate que les femmes préfèrent quelque peu plus la mer que les hommes, tandis que les femmes prennent également plus de vacances sous forme de visites familiales.

L'analyse par classe d'âge indique qu'il existe de plus grandes différences, qui cependant sont moins importantes que les points de similitude. L'analyse de l'appendice 11 permet de constater que :

- en règle générale, les motifs santé et repos gagnent en importance d'après l'âge des vacanciers ;
- les facteurs climatologiques ont environ la même importance dans chaque catégorie d'âge ; la part de cet élément retombe cependant très fort chez les personnes âgées de 60 ans et plus qui, comme dit plus haut, préfèrent de loin visiter les régions touristiques du pays.
- le motif délassement est très important dans chaque catégorie d'âge, le plus important chez les jeunes².

¹ L'amplitude de la présente enquête est trop limitée que pour pouvoir faire par lieu de destination l'analyse des motifs d'après l'âge, la catégorie socio-professionnelle et d'autres caractéristiques.

² Le petit nombre de cas pour la catégorie d'âge de 70 ans et plus incite à la prudence lors de l'interprétation des résultats.

Deux autres points ont rapport aux circonstances familiales. Personne ne sera surpris de constater que le facteur enfants est particulièrement important chez les personnes entre 30 et 39 ans et quelque peu moins chez les vacanciers qui appartiennent aux catégories d'âge qui précèdent ou suivent immédiatement. En ce qui concerne les visites familiales ou amicales, nous constatons deux tendances différentes en rapport avec les relations du ménage. Ce facteur est fort important chez les jeunes ; il perd en importance chez les vacanciers de la catégorie d'âge moyen, pour finalement regagner en importance chez les personnes plus âgées.

L'appendice 12 illustre fort bien l'importance du revenu familial sur la motivation des voyages. A la croissance du revenu familial, dont découle une part plus importante des vacances passées à l'étranger, correspond une part plus grande des facteurs paysage et éléments climatologiques, dans la motivation des vacances.

7. LES DATES DE DÉPART

Un élément très important dans le cadre de la structure des motifs des vacances, est la période durant laquelle les vacances sont prises. Cet élément est déterminé par le moment du départ. Les points suivants seront surtout traités dans le présent paragraphe :

- Dans quelle mesure les vacances des Belges sont-elles étaillées ?
- Combien l'étalement des vacances diffère-t-il pour les vacances principales et les seconds et troisièmes séjours ?
- L'étalement des vacances diffère-t-il en fonction du lieu de séjour ?
- Les vacances des vacanciers ayant le libre choix des dates de leurs vacances, sont-elles plus étaillées que celles des personnes ne l'ayant pas ?

A. *La période des vacances en général*

Un mois est particulièrement important en ce qui concerne les départs en vacances. Le mois de juillet représente en effet 45,8 % des départs, dont les trois cinquièmes durant la première moitié du mois. La pre-

mière quinzaine d'août représente environ le même nombre de départs que la seconde quinzaine de juillet. Cette période couvre donc 64,5 % du total des vacances. Si l'on additionne les deux mois de la saison, la part de la haute saison s'élève à 70,4 %. Cela indique également qu'il existe une très forte concentration des vacances (voir également le graphique 4)¹.

Le mois de juin suit en troisième lieu, avec 9,3 % des départs et dépasse ainsi les mois de septembre (5,8 %) et mars (4,5 %). En comparaison avec les Français, les Belges prennent, toutes proportions gardées, plus de vacances et pendant la haute saison et pendant le mois de juin². A leur tour, les vacances des Allemands sont plus étaillées que celles des Belges et des Français³.

Il est logique de dire que cette répartition dans le temps est inégale pour les vacances principales et les seconds et troisièmes séjours. Les différences que nous remarquons au tableau 19 sont cependant fort grandes. Le pourcentage du mois de juillet varie en effet de 51,3 % pour les vacances principales, à 20,7 % pour le second séjour et 16,4 % pour le troisième séjour. La question se pose de savoir durant quelle période l'on prend les secondes et troisièmes vacances ? En premier lieu, nous devons mentionner la période de Pâques ; ensuite, la période de Noël et de Nouvel An, ainsi que le mois de mai.

L'on remarquera enfin que relativement peu de seconds séjours de vacances commencent pendant le mois de juin, alors qu'un nombre relativement élevé de seconds séjours commence durant la seconde quinzaine du mois d'août.

L'étude de l'étalement des vacances indique que le fractionnement des vacances favorise très fort l'étalement de celles-ci.

¹ Pour fixer l'étalement des vacances, nous avons uniquement considéré la période du départ. En fait, nous devrions également prendre la durée des vacances en considération ; celle-ci en effet, peut exercer une influence sur l'étalement des vacances au cas où il existe de grandes différences dans la durée moyenne de celles-ci.

² C. Goguel : Les vacances des Français en 1964, *op. cit.*, p. 84. En 1964, les départs des Français adultes furent étaillés comme suit — juin : 6,1 % — juillet : 29,1 % — août : 39,5 % — septembre 6,4 %.

³ H. Hoffmann, *op. cit.* p. 24. En 1966, les départs des Allemands furent étaillés comme suit : juin : 13 % — juillet : 26 % — août : 26 % — septembre : 12 %.

GRAPHIQUE 4 : *Etalement des vacances par mois (sur base de la période de départ), 1967.*

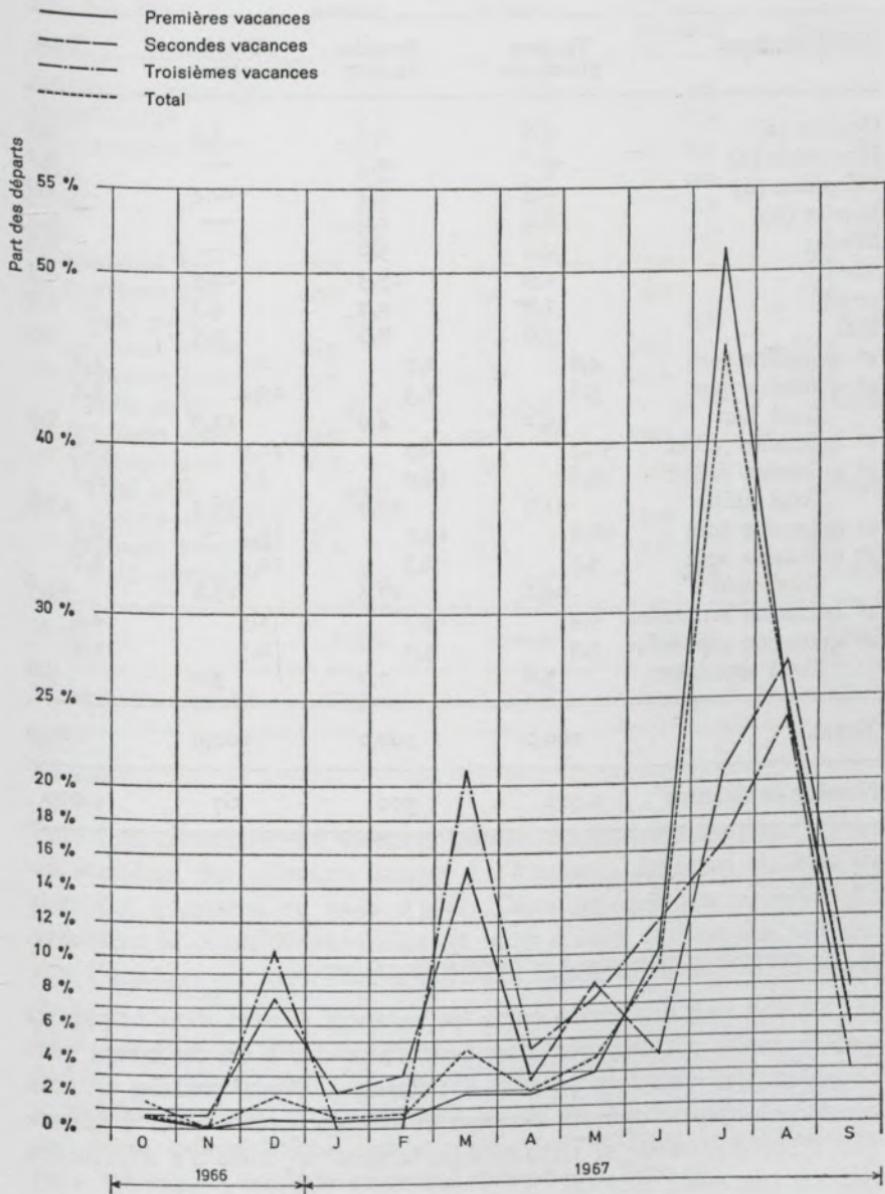


TABLEAU 19 : *Période de départ des vacances principales et des secondes et troisièmes vacances, 1967.*

Période de départ	Vacances principales	Secondes vacances	Troisièmes vacances	Total
Octobre (a)	0,6	0,7	1,5	0,7
Novembre (a)	—	0,7	—	0,1
Décembre (a)	0,5	7,7	10,4	1,9
Janvier (b)	0,4	2,0	—	0,6
Février	0,5	3,0	—	0,8
Mars	1,9	15,3	20,9	4,5
Avril	1,8	2,7	4,5	2,0
Mai	3,0	8,3	7,5	3,9
1 ^e quinzaine juin	4,6	2,7	1,5	4,2
2 ^e quinzaine juin	5,6	1,3	10,4	5,1
Total juin	10,2	4,0	11,9	9,3
1 ^e quinzaine juillet	31,7	6,7	11,9	27,5
2 ^e quinzaine juillet	19,6	14,0	4,5	18,3
Total juillet	51,3	20,7	16,4	45,8
1 ^e quinzaine août	18,8	19,0	13,4	18,7
2 ^e quinzaine août	5,3	8,3	10,4	5,9
Total août	24,1	27,3	23,8	24,6
1 ^e quinzaine septembre	4,4	4,7	1,5	4,4
2 ^e quinzaine septembre	1,2	3,0	1,5	1,4
Total septembre	5,6	7,7	3,0	5,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	1.711	301	67	2.079

(a) 1966.

(b) 1967.

B. La période de vacances et le lieu de séjour

Si l'on fait une différence entre les vacances passées dans le pays et celles passées à l'étranger, l'on peut s'attendre à un étalement plus prononcé des vacances passées à l'étranger. Nous pensons ici aux conditions climatologiques du pays et aux vacances d'hiver à l'étranger. Cette différence se remarque au tableau 20, mais n'a d'influence que sur une seule période.

TABLEAU 20 : *La période de départ en fonction du lieu de séjour, 1967.*

Période de départ	Littoral	Ardennes	Total Royaume	Total étranger
Octobre-novembre (a)	0,2	0,4	0,5	1,1
Décembre (a)	1,3	2,0	1,5	2,2
Janvier-février (b)	—	1,2	0,3	2,5
Mars	3,4	4,8	4,4	4,5
Avril	1,1	1,6	1,4	2,5
Mai	3,4	5,2	3,8	4,1
1 ^e quinzaine juin	5,5	1,2	4,0	4,4
2 ^e quinzaine juin	4,5	5,2	4,0	6,3
Total juin	10,0	6,4	8,0	10,7
1 ^e quinzaine juillet	26,9	26,8	26,8	27,4
2 ^e quinzaine juillet	15,5	20,8	17,4	19,0
Total juillet	42,4	47,6	44,2	46,4
1 ^e quinzaine août	23,6	20,8	22,9	14,3
2 ^e quinzaine août	6,1	5,6	5,9	5,5
Total août	29,7	26,4	28,8	19,8
1 ^e quinzaine septembre	5,2	3,6	5,0	4,5
2 ^e quinzaine septembre	3,2	0,8	1,8	1,6
Total septembre	8,4	4,4	6,8	6,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	618	250	1.043	1.033

(a) 1966.

(b) 1967.

Plus d'un cinquième des vacances passées à l'intérieur du pays, contre un septième des vacances passées à l'étranger, débutent pendant la première quinzaine du mois d'août. Dans chacune des périodes qui précèdent la première quinzaine du mois d'août, la part des voyages vers l'étranger est supérieure à celle des vacances passées à l'intérieur du pays.

Mais pendant les deux dernières périodes de l'année touristique, le nombre de départs vers des régions situées à l'intérieur du pays, est proportionnellement plus important que celui des départs vers l'étranger. Cette caractéristique qui se réfère aux voyages à l'intérieur du pays, est surtout sensible en ce qui concerne le Littoral.

C. La période de vacances et la possibilité pour les vacanciers de choisir l'époque des congés.

Les diverses catégories d'âge ont des possibilités fort divergentes en ce qui concerne le choix de l'époque de leurs congés. La question se pose donc de savoir s'il existe un lien entre l'étalement des vacances et ce libre choix.

Catégorie d'âge	Pourcentage des vacanciers ayant des congés à des dates imposées ¹	Pourcentage des départs durant la période 1 juillet-15 août
16 — 19 ans	86 %	76,0 %
20 — 29 ans	61 %	64,0 %
30 — 39 ans	70 %	69,1 %
40 — 49 ans	65 %	72,1 %
50 — 59 ans	55 %	58,3 %
60 — 69 ans	15 %	44,0 %
70 ans et plus	6 %	48,1 %

La double série de chiffres ci-dessus indique un évident parallélisme. Moins les vacanciers ont de liberté en ce qui concerne le choix de l'époque de leurs congés (possibilité de choisir leurs vacances pendant un autre mois que juillet ou août), plus augmente le nombre de départs pendant la période du 1 juillet au 15 août. Le coefficient de corrélation qui indique cette relation est en effet fort élevé ($R = 0,948$). L'on remarquera également qu'en dehors de la période du 1 juillet au 15 août, existe toujours une certaine liberté, e.a. pendant la seconde quinzaine d'août et pour des vacances plus courtes en dehors de la saison. Le fait pour un grand nombre de personnes libres de choisir l'époque de leurs vacances, de prendre celles-ci durant la saison, est le facteur le plus déroutant. Cela se remarque fort bien à l'examen du tableau 21. Sur 100 vacanciers libres de choisir l'époque de leurs vacances, 61 les prennent pendant la saison. La part correspondante chez les vacanciers qui ne sont pas libres de choisir l'époque de leurs vacances, est de 85,4 %.

¹ Voir appendice 14.

TABLEAU 21 : Période de départ en fonction de la possibilité de choix des dates de départ, 1967.

Période de départ	Libre choix	Pas de libre choix (b)
Octobre	1,3	0,2
Novembre	0,1	0,1
Décembre	0,6	0,5
Janvier	0,9	0,1
Février	0,7	0,2
Mars	2,0	1,9
Avril	3,0	0,9
Mai	5,9	1,1
Juin	15,0	6,4
1 ^e quinzaine juillet	21,3	38,6
2 ^e quinzaine juillet	14,7	22,7
Total juillet	36,1	61,3
1 ^e quinzaine août	19,2	18,6
2 ^e quinzaine août	5,8	5,5
Total août	25,1	24,1
Septembre	9,1	3,3
Total (a)	100,0	100,0
Nombre de cas	694	1.016

(a) Inconnus y compris.

(b) Le congé pris à des dates imposées n'exclut cependant pas la possibilité de prendre des vacances plus courtes en dehors de la saison.

L'application du test khi carré, χ^2 , confirme l'influence que la possibilité du choix de l'époque des congés a sur l'étalement des vacances¹. Pour le seuil de probabilité 0,05 ; $\chi^2 = 23,7$.

La valeur 72,5 de χ^2 est donc significative. Sur base de ce résultat, nous pouvons conclure que la possibilité de choix de l'époque des congés détermine les départs. On ne peut cependant déduire de cette

¹ Les chiffres du tableau 21 et le test correspondant se rapportent uniquement aux vacances principales. Pour l'application du test khi carré, nous avons pris comme référence le timing des vacances des personnes qui doivent prendre leurs congés à des dates

imposées. On définit khi carré par $\chi^2 = \sum \frac{(O - E)^2}{E}$, où O est la fréquence observée et E la fréquence théorique.

constatation que l'on utilise à suffisance les possibilités d'étalement des vacances.

Le mois de juin bénéficie en premier lieu de cette possibilité. Les personnes libres de choisir l'époque de leurs vacances, choisissent également les mois d'avril, mai et septembre.

Nous pouvons également déduire de l'appendice 14 que l'avant-saison (avril-mai-juin) bénéficie de la possibilité de choix de l'époque des congés.

Il y a également des différences frappantes constatées par province ; elles sont cependant surtout dues à la réglementation locale des vacances, la possibilité plus ou moins grande du choix de l'époque des congés et des lieux de séjour de vacances (voir appendice 15).

8. DURÉE DU SÉJOUR

L'on peut considérer la durée du séjour sous deux aspects. Le premier donne une idée de la durée moyenne des vacances des vacanciers belges ; le second s'intéresse à la structure du séjour de vacances. Le premier aspect contient une synthèse, mais ne donne aucun élément relatif à l'étalement des vacances, ce qui est le cas dans la seconde hypothèse¹. Attendu que les deux éléments qui composent la durée d'un séjour en vacances sont complémentaires, nous les traiterons ensemble dans les points qui suivent.

A. *La durée du séjour considérée globalement*

La durée moyenne des vacances des belges est de 14,4 nuitées. Elle est par définition moins importante lors des seconds et troisièmes séjours de vacances, respectivement 10,0 et 8,3 nuitées, alors qu'elle comporte 15,5 nuitées lors des vacances principales. La différence est cependant moins forte que prévue.

La durée de séjour en vacances des belges est plutôt faible si on la compare à la durée des séjours en vacances dans les pays voisins. En

¹ La durée moyenne de séjour en vacances ne fut pas déterminée sur base de la structure de séjour, mais fut calculée directement en divisant la durée du séjour par le nombre de vacanciers.

1966, les Allemands ont pris en moyenne 18,5 jours de vacances ; ce chiffre s'élève à 22,4 jours pour la France. La durée moyenne des vacances d'été aux Pays-Bas en 1966 s'élève à 10,4 jours¹.

Si l'on globalise toutes les vacances, la structure de séjour a une distribution bimodale. Les catégories de séjours en vacances de 4 à 7 nuits et de 12 à 15 nuits, représentent chacune environ un quart des vacances. Si nous globalisons les vacances, un peu plus des deux tiers (68,4 %) des vacances ont une durée maximale de 15 nuits.

TABLEAU 22 : Durée moyenne et structure du séjour d'après les vacances principales et les seconds et troisièmes séjours de vacances, 1967.

Catégorie de séjour (en nuitées)	Vacances principales	Deuxièmes vacances	Troisièmes vacances	Total %
4-7	21,0	40,2	53,7	24,8
8-11	15,8	28,2	22,4	17,8
12-15	27,0	20,3	20,9	25,8
16-19	11,8	5,3	1,5	10,5
20-23	9,3	2,7	—	8,0
24-27	3,5	1,3	—	3,1
28-31	7,9	2,0	1,5	6,9
32 et plus	3,6	—	—	2,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	1.711	301	67	2.079
Durée moyenne par séjour	15,5	10,0	8,3	14,4

Compte tenu des moyennes, la structure des seconds et troisièmes séjours de vacances diffère fortement des vacances principales. Pour le premier séjour de vacances, la catégorie 12 à 15 nuits forme la catégorie la plus importante ; pour les seconds et surtout troisièmes séjours de vacances, la catégorie du séjour le plus court est indubitablement la plus importante avec respectivement 40,2 % et 53,7 %.

¹ La moyenne des Pays-Bas comprend également la durée de séjour en vacances des enfants ; celle-ci dépasse la durée des vacances de la population adulte. Pendant l'été 1966, chaque vacancier a pris en moyenne 15,1 jours de vacances aux Pays-Bas.

B. Durée du séjour et lieu de séjour de vacances

Si nous analysons la durée du séjour en fonction du lieu où se passent les vacances, notre attention est immédiatement attirée vers des vacances passées à l'intérieur du pays et à l'étranger.

La durée moyenne des vacances passées à l'intérieur du pays et à l'étranger est environ la même, respectivement 14,6 et 13,9 nuitées. Nous remarquons ici clairement combien une moyenne unique peut être basée sur des structures de séjour partiellement différentes. Dans les vacances passées à l'intérieur du pays, l'on constate qu'il y a relativement plus de vacances courtes (4 à 7 nuits) et en même temps plus de vacances longues (28 nuits et plus).

Catégorie de séjour (en nuitées)	Littoral	Ardennes	Royaume	Etranger
4 - 7	22,2 %	34,8 %	28,8 %	20,8 %
8 - 11	13,0 %	20,4 %	16,8 %	18,9 %
12 - 15	32,0 %	23,6 %	27,0 %	24,7 %
16 - 19	8,0 %	7,2 %	7,3 %	13,8 %
20 - 23	5,6 %	5,2 %	5,1 %	11,0 %
24 - 27	2,8 %	1,2 %	2,3 %	3,9 %
28 - 31	13,8 %	2,8 %	9,3 %	4,4 %
32 et plus	2,6 %	4,8 %	3,4 %	2,5 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Dans chacune des deux catégories, Royaume et étranger, les différences par région touristique ou pays sont quelque peu plus marquées. Le Littoral compte relativement peu de vacances courtes, beaucoup de vacances de 12 à 15 jours et de 28 jours et plus, ceci en contraste avec les Ardennes, où plus de la moitié des vacances comporte un maximum de 11 jours. La durée moyenne des vacances est donc également différente, à savoir 15,8 et 12,9 nuits. Ces différences sont tout aussi marquées pour les régions touristiques de l'étranger. Nous remarquons ici que la durée moyenne des vacances est la plus importante pour les vacances passées dans les pays voisins. D'ailleurs, pour chacun de ces pays, la première est aussi la catégorie de séjour modale.

TABLEAU 23 : Répartition des vacances d'après la durée et le lieu de séjour, 1967.

Lieu de séjour	4-7 (a)	8-11	12-15	16-19	20-23	24-27	28-31	32 & plus	Total	Durée moyenne
Littoral	135	79	195	49	34	17	84	16	609	15,8
Ardennes	87	51	59	18	13	3	7	12	250	12,9
Campine	15	13	7	4	2	—	2	1	44	12,1
Autres	64	33	21	5	4	4	4	7	142	12,0
Royaume	301	176	282	76	53	24	97	36	1.045	14,6
France	101	76	72	54	34	10	21	11	379	14,1
Italie	2	17	39	23	24	3	3	1	112	16,1
Espagne	4	10	38	18	18	10	9	1	108	17,5
Allemagne	51	22	24	7	2	—	—	1	107	9,5
Suisse	7	28	25	12	5	5	4	3	89	14,7
Autriche	9	19	14	7	5	—	—	1	55	12,7
G.D. Luxembourg	19	8	7	2	3	—	—	—	39	9,5
Pays-Bas	12	6	3	1	4	1	—	1	28	12,4
Grande-Bretagne	8	2	6	2	1	5	—	2	26	15,7
Autres Pays	2	7	27	17	18	6	9	5	91	19,6
Etranger	215	195	255	143	114	40	46	26	1.034	13,9
Total	516	371	537	219	167	64	143	62	2.079	14,4

(a) En nuitsées.

La catégorie 12 à 15 jours a la fréquence la plus élevée pour les vacances passées en Italie, Espagne et autres lieux de vacances plus éloignés.

Nous devons cependant prévenir le lecteur que la durée moyenne du séjour en vacances de certaines régions touristiques est quelque peu influencée par la part relativement élevée des seconds et troisièmes séjours de vacances. Les chiffres ci-dessous confirment ce qui précède ; ils reprennent la durée moyenne de séjour en vacances, pour chaque région touristique considérée séparément et ce, pour les vacances principales et les autres.

Lieu de séjour	Durée moyenne de séjour	
	Vacances principales	Toutes les vacances
Régions touristiques du Royaume		
Littoral	16,7	15,8
Ardennes	14,2	12,9
Campine	13,2	12,1
Autres régions	14,3	12,0
Total Royaume	15,7	14,4
Régions touristiques de l'étranger		
France	14,8	14,1
Italie	16,5	16,1
Espagne	18,1	17,5
Allemagne	9,7	9,5
Suisse	16,1	14,7
Autriche	12,8	12,7
G.D. Luxembourg	10,0	9,5
Pays-Bas	13,3	12,4
Grande-Bretagne	19,3	15,7
Autres pays	20,8	19,6
Total étranger	15,0	13,9

C. Durée totale du séjour

L'analyse faite jusqu'à présent nous permet maintenant la définition du nombre total de nuitées du vacancier belge.

Pour pouvoir déterminer la durée de séjour de la population totale, nous devons inclure une hypothèse. Nous supposons en effet que la structure d'hébergement des enfants est la même que celle des adultes. Cette hypothèse ne concorde pas tout à fait avec la réalité, attendu que les grandes familles donnent la préférence à l'appartement ou à la villa de location. Comme nous le verrons plus loin, la durée du séjour dans cette forme d'hébergement dépasse la durée moyenne. De ce fait, nous admettons que les chiffres ci-dessous sont légèrement sous-estimés, surtout en ce qui concerne les nuitées dans notre pays.

	Nuitées adultes		Nuitées adultes et enfants	
	Nombre	%	Nombre	%
Littoral	13.272.000	32,7	17.759.000	35,4
Ardennes	4.476.000	11,0	5.676.000	11,3
Campine	726.000	1,8	956.000	1,9
Royaume	20.794.000	51,2 ¹	27.216.000	54,2
Etranger	19.780.000	48,8	23.005.000	45,8
Total	40.574.000	100,0	50.221.000	100,0

Les vacanciers belges ont donc passé, en 1967, 27,2 millions de nuitées en Belgique¹. Ces chiffres ne concordent pas du tout avec le chiffre officiel des nuitées pour 1967 (16,3 millions)².

En fait, la différence n'est pas aussi importante, attendu que les nuits passées chez des membres de la famille ou des amis, ainsi que les séjours dans les résidences secondaires, n'apparaissent pas dans la statistique officielle des nuitées. Sur base des données de notre enquête, le nombre total des nuitées des Belges dans le pays, dans les deux formes d'hébergement, s'élève à 6,5 millions.

¹ Y compris les autres régions touristiques de la Belgique.

² A l'exclusion des colonies de vacances ; 2,3 millions de nuitées furent enregistrées en 1966 dans les colonies de vacances.

Ainsi, l'évaluation du chiffre des nuitées des hôtes payants retombe à 20,7 millions^{1,2}.

D. La durée du séjour suivant la région de résidence

La durée du séjour des vacanciers varie suivant l'origine régionale de ceux-ci. Les vacanciers des provinces d'Anvers, de Brabant et de Liège, comptent une durée moyenne de séjour en vacances plus importante que les touristes issus d'autres régions du pays.

Cette différence permet de croire que la population fortement urbanisée prend non seulement plus, mais également de plus longues vacances. En effet, la durée moyenne des vacances prises par les personnes habitant les agglomérations dépasse largement la durée de séjour en vacances des touristes résidant dans des communes plus petites (voir appendice 17).

¹ Parallèlement, le chiffre des vacances à l'étranger, retombe à 19,9 millions et les chiffres cumulés des vacances à l'intérieur du pays et à l'étranger à 40,9 millions.

² Il faut également faire remarquer que dans le chiffre officiel des nuitées, sont également comprises les nuits des séjours de week-end, les courts séjours de vacances et les voyages d'affaires. Cela signifie donc que le chiffre officiel des nuitées est plus fortement sous-estimé qu'il n'apparaît dans la comparaison. En outre, il existe des différences pour chaque région touristique entre le chiffre estimé des nuitées sur base des vacances et le chiffre officiel des nuitées.

	Littoral	Ardennes	Reste du pays	Etranger
Nuitées sur base de l'enquête (en millions)	17,8	5,7	3,9	27,2
Nuitées chez la famille ou des amis ou en résidence secondaire (en millions)	— 1,7	— 2,1	— 2,6	— 6,5
Nuitées payées (en millions) (a)	16,1	3,6	1,4	20,8
Chiffre officiel de nuitées, colonies de vacances exclues (en millions) (b)	12,2	2,2	1,9	16,3
Rapport $\frac{a}{b} \times 100$	132	164	74	128

Les différences sont en effet fort grandes et permettent de croire que le chiffre officiel des nuitées est sous-estimé dans une proportion qui varie entre 35 et 45 % pour l'ensemble des nuitées de la Belgique. La différence est surtout grande en ce qui concerne les Ardennes.

Catégorie de communes	Durée moyenne de séjour (en nuits)
Agglomérations	16,6
25.000 à 50.000 habitants	13,8
10.000 à 25.000 habitants	14,4
5.000 à 10.000 habitants	12,2
2.000 à 5.000 habitants	12,5
moins de 2.000 habitants	10,5

Nous déduisons de ce qui précède que la population des communes de moindre importance prend moins de vacances et que la durée des voyages de ces vacanciers est en général beaucoup plus courte.

E. La durée du séjour et la catégorie socio-professionnelle

Le lien existant entre le taux de départ et la durée du séjour n'est pas uniquement caractéristique pour le milieu de résidence, mais dépend également très fort du statut socio-professionnel. Les catégories d'emplois avec le plus haut taux de départ ont également les durées moyennes de séjour en vacances les plus longues. Trois groupes font cependant exception, à savoir les patrons¹, les épouses et les pensionnés. La durée moyenne du séjour en vacances des pensionnés est cependant inférieure au chiffre analogue pour le personnel de cadre, les cadres moyens et les professions libérales (voir tableau 24).

Nous devons ajouter une petite correction en ce qui concerne les femmes ; si l'on tient compte de la profession du chef de famille et si l'on considère uniquement ces femmes qui sont en même temps chef de famille, la durée moyenne du séjour retombe à 14,1 nuits. Les différences relatives à la durée moyenne du séjour par catégorie sont cependant plus marquées pour les vacances principales que pour l'ensemble de celles-ci.

¹ Il s'agit ici d'un petit nombre de cas ; le fractionnement des vacances est cependant très grand dans cette catégorie socio-professionnelle.

TABLEAU 24 : *La structure du séjour d'après la catégorie socio-professionnelle de la personne interrogée, 1967.*

Catégorie socio-professionnelle	Catégorie de durée de séjour (en nuits)					Total	Nombre de vacances	Durée moyenne de séjour
	8-11	12-15	16-19	20-23	24-31			
Travailleur non qualifié	36,9	18,4	22,7	9,9	7,8	4,3	—	100,—
Travailleur qualifié	31,1	16,4	26,6	9,6	9,6	6,2	0,6	100,—
Employé cadre inférieur	17,5	15,8	32,7	12,2	11,2	10,2	0,3	100,—
Employé cadre moyen	24,8	18,6	21,1	10,6	8,7	12,4	3,7	100,—
Personnel de cadre	16,9	18,1	26,9	13,8	5,6	12,5	6,3	100,—
Agriculteur et horticulteur	(57,1)	(14,3)	—	(28,6)	—	—	—	100,—
Commerçant et artisan	24,6	18,6	30,2	11,6	4,5	7,5	3,0	100,—
Patron de l'industrie, finances et commerce	(18,5)	(33,3)	(25,9)	(14,8)	(7,4)	—	—	100,—
Profession libérale	(4,0)	(18,0)	(36,0)	(12,0)	(16,0)	(12,0)	(2,0)	100,—
Ménagère	24,3	15,0	24,3	12,1	8,0	12,5	3,8	100,—
Etudiant	26,4	19,8	23,6	8,3	8,3	9,1	4,5	100,—
Retraité	32,9	23,3	19,9	2,7	2,7	10,3	8,2	100,—
Autres	26,2	16,1	22,8	9,4	9,4	10,1	6,0	100,—
							199	13,8

Catégorie socio-professionnelle	Durée moyenne de séjour (en nuits)	
	Vacances principales	Toutes les vacances
Travailleur non qualifié	11,6	11,2
Travailleur qualifié	13,0	12,5
Employé cadre inférieur	15,0	14,4
Employé cadre moyen	16,5	14,8
Personnel de cadre	19,3	16,5
Agriculteur et horticulteur	(8,9)	(8,9)
Commerçant et artisan	14,8	13,8
Patron de l'industrie, finances et commerce	(14,0)	(11,3)
Profession libérale	(18,4)	(17,0)
Ménagère	(16,3)	15,4
Etudiant	16,8	14,7
Retraité	14,9	14,1
Autres	16,6	15,9

F. La durée du séjour et la catégorie d'âge

L'appendice 18 montre qu'il existe de grandes différences dans la structure du séjour d'après la catégorie d'âge. Les caractéristiques structurelles les plus remarquables peuvent être résumées en deux points : les jeunes vacanciers ont des vacances plus courtes que les vacanciers de 30 ans et plus.

Ceux plus âgés totalisent ensemble la part la plus élevée, tant pour les vacances longues que pour les vacances courtes. Il s'agit ici peut-être de deux groupes hétérogènes au point de vue pouvoir d'achat.

9. LES MODES D'HÉBERGEMENT

L'analyse du choix du mode d'hébergement est principalement orientée vers la forme d'hébergement qui a compté le plus grand nombre de nuitées. En outre, pour les seconds et troisièmes séjours de vacances, nous nous sommes uniquement intéressés à la forme d'hébergement avec le plus grand nombre de nuitées. Pour les vacances principales par contre, il fut demandé aux intéressés s'ils bénéficiaient également d'autres modes d'accommodation.

A. Le choix du mode d'hébergement considéré globalement

Un simple coup d'œil au tableau 25 montre immédiatement que les vacanciers utilisent une gamme étendue de logements. Quatre modes de logement ont cependant la préférence, en premier lieu les hôtels et établissements similaires, comme les pensions et motels (tous repris ici sous le vocable 'hôtel'). Dans un tiers des cas, l'hôtel est le mode d'hébergement principal et souvent unique. Le choix d'un mode d'hébergement est en général fort influencé par le lieu de séjour. En second lieu, vient l'appartement loué, avec 17,6 %. Il est certes curieux de constater que 16 % des vacanciers logent chez des membres de la famille et des amis. La quatrième forme de logement est le camping, avec 12,4 % ; si nous y incluons le caravaning, la part du camping s'élève à 15,7 %.

TABLEAU 25 : *Le choix du mode d'hébergement durant les vacances principales et les seconds et troisièmes séjours de vacances, 1967.*

Mode d'hébergement	Vacances principales	Deuxièmes vacances	Troisièmes vacances	Total
Hôtel, pension, motel	34,7	31,2	20,9	33,7
Camping, tente	13,3	9,3	3,0	12,4
Caravaning	3,5	2,7	—	3,3
Appartement de location	19,0	11,6	7,5	17,6
Villa, bungalow ou chalet de location	5,0	5,0	7,5	5,0
Chambre de location	1,6	2,3	—	1,7
Résidence secondaire	1,6	3,3	13,4	2,3
Village de vacances	0,6	0,7	—	0,8
Etablissement de tourisme social	2,7	3,0	—	2,7
Colonie de vacances	0,6	1,0	3,0	0,7
Auberge de jeunesse	0,7	1,3	3,0	0,8
Chez famille ou amis	14,1	23,6	31,3	16,0
Etablissement de cure	0,3	—	—	0,3
Bateau ou yacht	0,1	0,7	3,0	0,3
Autres	2,0	4,3	7,5	2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	1.714	301	67	2.082

Ces quatre formes d'hébergement totalisent ensemble 83 % du nombre total des vacances. En ce qui concerne les autres modes d'hébergement, seule la villa de location (et modes d'hébergement similaires) est utilisée dans 5 % du total des jours de vacances. Dans ce dernier chiffre ne sont pas comprises les vacances où la résidence secondaire sert de lieu de logement (2,3 %). Cette structure est fort différente en fonction des vacances principales et des seconds et troisièmes séjours de vacances.

Lors des vacances principales, le choix du logis se rapproche le plus, par définition, de l'image générale. En ce qui concerne les seconds et troisièmes séjours de vacances, l'on remarquera que l'hôtel, le camping et l'appartement de location perdent en importance au profit des séjours chez des membres de la famille ou des amis et de la résidence secondaire.

Pendant le même séjour de vacances, les vacanciers peuvent utiliser plus qu'un mode de logement. Sur base des résultats enregistrés lors des vacances principales, nous avons pu constater que les vacanciers agissent peu de cette manière ; sur les 1.714 vacanciers, 193 ou 11,2 %, ont utilisé plus qu'une forme de logement et 0,4 % au minimum trois formes de logement. L'on peut admettre, compte tenu de la durée plus courte du séjour de vacances, que ces chiffres sont proportionnellement encore plus faibles pour les seconds et troisièmes séjours de vacances. Les modes d'hébergement utilisés comme seconde manière de se loger sont, premièrement l'hôtel avec 33,7 % et le train et/ou bus pendant le voyage, avec 33,2 %. Le logement chez la famille ou des amis est utilisé ici à nouveau à raison de 10,4 %. Tous les autres modes d'hébergement ensemble donnent moins que 5 % ; les deux principaux étant les chambres de location (3,6 %) et le bateau ou yacht (3,1 %).

B. Le choix du mode d'hébergement selon le lieu de séjour.

Nous avons déjà fait allusion à l'influence du lieu de séjour sur le mode d'hébergement. Cela ressort très nettement du tableau 26. Nous analyserons d'abord les régions qui ont le plus d'importance au point de vue vacances.

TABLEAU 26 : *Le choix du mode d'hébergement d'après le lieu de séjour, 1967.*

Lieu de séjour	Hôtel, Pension, Motel	Camping, tente	Caravanning	Appar- tement de lo- cation	Villa, bunga- low, chalet de lo- cation	Cham- bre de lo- cation	Rési- dence secou- daire	Etablis- sement de tourisme social	Chez famille ou amis	Autres	Total
Littoral	118	51	11	274	41	9	17	32	38	13	604
Ardennes	47	52	12	14	14	3	17	6	58	24	247
Campine	4	8	1	—	8	—	—	3	10	7	41
Autres	8	6	7	1	5	1	6	2	94	8	138
Royaume	177	117	31	289	68	13	40	43	200	52	1.030
France	186	63	17	26	13	2	2	2	57	10	378
Italie	61	17	6	2	3	3	—	—	12	7	III
Espagne	46	13	—	36	2	1	2	—	5	3	108
Allemagne	54	16	—	1	2	5	—	1	25	3	107
Suisse	44	6	4	8	9	1	3	7	4	2	88
Autriche	35	5	—	—	4	7	—	1	1	2	55
G.D. Luxembourg	21	10	—	2	1	1	—	—	2	2	39
Pays-Bas	9	1	6	—	1	—	—	1	8	2	28
Grande-Bretagne	12	—	—	—	—	1	—	—	II	2	26
Autres pays	56	10	4	2	2	1	—	1	8	6	90
Etranger	524	141	37	77	37	22	7	13	133	39	1.030
Total	701	258	68	366	105	35	47	56	333	91	2.060

Mode d'hébergement	Littoral	Ardennes	Royaume	Etranger
Hôtel	19,5 %	19,0 %	17,2 %	50,9 %
Camping	8,4 %	21,0 %	11,4 %	13,7 %
Caravaning	1,8 %	4,9 %	3,0 %	3,6 %
Appartement de location	45,4 %	5,7 %	28,0 %	7,5 %
Villa de location	6,8 %	5,7 %	6,6 %	3,6 %
Chambre	1,5 %	1,2 %	1,3 %	2,1 %
Résidence secondaire	2,8 %	6,9 %	3,9 %	0,7 %
Etablissement de tourisme social	5,3 %	2,4 %	4,2 %	1,3 %
Chez famille ou amis	6,3 %	23,5 %	19,4 %	12,9 %
Autres	2,2 %	9,7 %	5,0 %	3,8 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Nous déduisons immédiatement des chiffres qui précèdent que le choix du mode d'hébergement à l'occasion de vacances passées dans le pays, est totalement différent pour les vacances passées à l'étranger. Le camping est le seul point de ressemblance ; mais également pour ce mode d'hébergement, il existe de grandes différences entre le Littoral et les Ardennes.

Les principales constatations peuvent être résumées comme suit :

- Le choix du mode d'hébergement est plus varié lors des vacances passées à l'intérieur du pays que lors des vacances passées à l'étranger.
- A l'occasion des vacances passées dans le pays, l'appartement de location prime avec 28,0 % du total des vacances, contre 19,4 % chez des membres de la famille ou des amis et 17,2 % à l'hôtel.
- Les proportions sont inverses en ce qui concerne les vacances passées à l'étranger : 50,9 % des vacanciers utilisent le secteur hôtelier, 13,7 % le camping, 12,9 % vont loger chez des membres de la famille ou des amis et seulement 7,5 % prennent un appartement en location¹.

¹ Les chiffres correspondants pour les Allemands à l'étranger sont de : hôtel-pension (58 %), camping (y compris caravane) (13 %), appartement de location (y compris chambre garnie) (14 %) et famille ou amis (11 %).

- d) Un peu moins de la moitié des vacances passées à la Côte (45,4 %) se passent dans l'appartement de location ; l'hôtellerie représente environ 20 %.
- e) Dans les Ardennes, les vacanciers logent tout d'abord chez la famille ou des amis (23,5 %) ou sous forme de camping (21,0 %). La résidence secondaire ne vient qu'en quatrième position, avec 6,9 %, après l'hôtel (19,0 %).

Nous référant au tableau 26, nous pouvons attirer l'attention sur deux points :

- a) En ce qui concerne le mode d'hébergement, les vacances passées à l'intérieur du pays, mais qui ne sont pas prises à la mer, dans les Ardennes ou en Campine, se passent dans 68 % des cas chez des membres de la famille ou des amis.
- b) Pour tous les lieux de séjour à l'étranger, l'hôtel vient au premier rang, sans cependant représenter plus de 50 % du total des vacances.

Compte tenu des très grandes différences existant dans le choix du mode d'hébergement, d'après le lieu de séjour de vacances, il est difficile, et en de nombreux cas impossible, d'évaluer à leur juste valeur les différences en fonction d'autres éléments, tels le statut socio-professionnel, le revenu, l'âge, la durée du séjour et le nombre de personnes ou d'enfants accompagnant en vacances¹.

Des appendices 19 à 22, nous pouvons tout au plus déduire les phénomènes qui suivent, dont une partie ressortit à des manières d'être normales.

- a) Proportionnellement aux autres catégories socio-professionnelles, les travailleurs choisissent bien plus souvent le camping comme mode d'hébergement.
- b) La résidence secondaire n'a de signification particulière que chez les catégories socio-professionnelles commerçants et artisans, patrons et professions libérales.

¹ Le cadre de la présente enquête, dans la plupart des cas, ne permet pas de faire cette différence pour un lieu de séjour déterminé.

- c) Les catégories socio-professionnelles reprises au b) ci-dessus sont les seules où moins de 10 % des cas examinés logent chez des membres de la famille ou des amis.
- d) Plus important est le revenu familial, plus importante est la part du logement à l'hôtel, dans des chalets ou villas de location et résidences secondaires. Le phénomène observé dans l'hôtellerie est partiellement déterminé par le lieu de séjour en vacances.
- e) Inversement, l'importance du camping et du logement chez la famille ou des amis diminue au fur et à mesure qu'augmente le revenu.
- f) Les vacanciers plus âgés (50-69 ans), ainsi que ceux passant leurs vacances dans le pays, logent proportionnellement plus nombreux à l'hôtel.
- g) Deux tendances opposées se manifestent en ce qui concerne le nombre de membres de la famille accompagnant en vacances. La part du camping, de l'appartement et de la villa de location, et dans une proportion moindre, des résidences secondaires augmente d'après la dimension des ménages en vacances ; l'inverse est vrai en ce qui concerne l'hôtellerie et le logement chez des membres de la famille ou des amis.
- h) Outre le lieu de séjour, le revenu, la composition de la famille, la durée du séjour jouent également un grand rôle dans le choix du mode d'hébergement. La caravane, l'appartement ou la villa de location et les résidences secondaires bénéficient des plus longs séjours de vacances. Par contre, l'importance de l'hôtel et des vacances passées chez des amis ou membres de la famille, diminue fort avec l'augmentation de la durée du séjour¹.
- i) Pour compléter le paragraphe précédent, et en rapport avec la durée du séjour, il est peut-être intéressant d'attirer l'attention sur les grandes différences qui existent dans la durée des vacances exprimée en nuits par mode d'hébergement.

¹ Pour les vacances de plus d'un mois, la part des séjours chez les membres de la famille et/ou amis s'élève à 38,7 %. Ce pourcentage est basé sur un petit nombre de cas examinés et en outre, il s'agit certainement ici de vacances spéciales.

Mode d'hébergement	Littoral	Ardennes	Royaume	Etranger	Total
Hôtel	(10,5)	(9,3)	10,2	11,7	11,3
Camping	(12,0)	(11,8)	11,6	15,5	13,8
Caravaning	(13,4)	(10,6)	(11,7)	(20,9)	(16,7)
Appartement de location	19,4	(14,9)	19,2	(19,2)	19,2
Villa de location	(17,1)	(18,4)	(18,0)	(20,1)	18,7
Résidence secondaire	(24,8)	(17,8)	(22,1)	(11,7)	(20,6)
Etablissement de tourisme social	(10,3)	(10,8)	(10,0)	(12,2)	(10,5)
Chez famille ou amis	(12,4)	(15,0)	12,9	13,8	13,2

Si nous nous référons à la durée moyenne du séjour, nous constatons que trois formes de logement ayant de nombreuses caractéristiques communes, se trouvent à l'avant-plan : l'appartement de location, la villa de location et la résidence secondaire. Si nous tenons compte du parfois petit nombre de cas recensés pour chaque mode d'hébergement et chaque région, nous pouvons supposer en outre, pour chaque mode d'hébergement, que les différences dans la durée de séjour sont plus petites dans les régions entre elles que dans les modes d'hébergement entre eux.

10. LES MOYENS DE TRANSPORT

Comme ce fut le cas pour la durée de séjour, l'analyse du moyen de transport utilisé peut être faite à deux points de vue. Le premier a trait au moyen utilisé pour parcourir la plus longue distance. La seconde méthode prend en considération tous les moyens de transport utilisés. En effet, un vacancier peut utiliser deux ou plusieurs moyens de transport durant ses vacances. Attendu que près des neuf dixièmes des vacanciers utilisent un seul moyen de transport, nous traiterons les deux méthodes ensemble. Nous nous intéresserons ensuite aux moyens de transport utilisés en fonction de la région de destination.

A l'origine, 21 moyens ou combinaisons de moyens de transport furent repris ; environ la moitié de ces modes de transport représente moins de 1 % des vacances. Pour cette raison, seules 13 possibilités ont été retenues au tableau 27.

Nous attirons immédiatement l'attention sur le fait que, en opposition avec les paragraphes précédents, il n'a été fait aucune différence entre les premiers, seconds et troisièmes séjours de vacances. Le choix du moyen de transport utilisé est pratiquement identique pour les trois types de vacances.

La voiture est sans aucun doute le moyen de transport principal ; 62,9 % des personnes utilisent uniquement la voiture tandis que 4 % utilisent la voiture en combinaison avec d'autres moyens de transport. Ceci signifie que deux tiers des vacanciers se déplacent en voiture. L'on peut même supposer que pour deux tiers de ceux-ci, la voiture constitue le moyen de transport utilisé pour parcourir la plus longue distance (voir plus bas). Le train vient en seconde position, avec 15,7 % et 6,5 % sous forme de combinaisons. L'autocar est beaucoup moins utilisé, avec 6,2 % et 3,8 % sous forme de combinaisons. L'avion totalise seulement 2,5 % et 2,8 % sous forme de combinaisons.

Cette structure n'est certainement pas la même pour tous les lieux de séjour. Ceci est illustré par le tableau schématique ci-dessous, qui se rapporte uniquement aux moyens de transport utilisés pour parcourir la plus longue distance.

Moyen de transport	Littoral	Ardennes	Royaume	Etranger	Total
Train	23,4 %	19,5 %	21,8 %	21,3 %	21,6 %
Auto	70,7 %	72,1 %	70,0 %	60,1 %	65,1 %
Car	5,1 %	6,8 %	6,1 %	7,3 %	6,7 %
Avion	—	—	—	10,7 %	5,3 %
Autres	0,8 %	1,6 %	2,0 %	0,6 %	1,3 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Nous pouvons déduire quatre conclusions des chiffres ci-dessus, ainsi que des résultats du tableau 27 :

TABLEAU 27 : *Moyen de transport utilisé d'après le lieu de séjour, 1967.*

Lieu de séjour	Train	Auto	Car	Avion	Moto/ vélo (a)	Train et auto	Train et car	Train et avion
Littoral	21,0	70,1	4,6	—	0,5	1,3	1,3	—
Ardennes	13,5	71,7	6,8	—	1,6	3,2	2,4	—
Campine	4,5	56,8	18,2	—	11,4	2,3	6,8	—
Autres	16,1	63,6	5,6	—	2,1	2,8	3,5	—
Royaume	17,9	69,1	5,8	—	1,4	2,0	2,1	—
France	16,4	66,8	7,1	1,3	0,5	2,4	2,4	0,5
Italie	15,9	44,2	6,2	8,8	—	2,7	9,7	0,9
Espagne	6,5	54,6	4,6	17,6	—	1,9	0,9	0,9
Allemagne	10,3	63,6	13,1	0,9	1,9	1,9	4,7	—
Suisse	(25,8)	(55,1)	(5,6)	(1,1)	—	(2,2)	(2,2)	(2,2)
Autriche	(12,7)	(56,4)	(16,4)	—	—	(3,6)	(7,3)	(1,8)
G.D.								
Luxembourg	(15,4)	(82,1)	—	—	—	—	(2,6)	—
Pays-Bas	(14,3)	(64,3)	(3,6)	—	—	(3,6)	—	—
Grande-Bretagne	—	—	—	—	—	—	—	(4,0)
Autres pays	1,1	27,5	1,1	17,6	—	1,1	1,1	3,3
Etranger	13,4	56,6	6,7	5,0	0,4	2,1	3,4	1,0
Total	15,7	62,9	6,2	2,5	0,9	2,1	2,7	0,5

(a) Motocyclette - scooter - véloréacteur - bicyclette.

TABLEAU 27 : *Moyen de transport utilisé d'après le lieu de séjour, 1967 (suite).*

Lieu de séjour	Train et bateau	Avion et auto	Voiture et bateau	Car et avion	Autres combinaisons	Total	Nombre de vacances
Littoral	—	—	—	—	1,1	100	609
Ardennes	—	—	—	—	0,8	100	251
Campine	—	—	—	—	—	100	44
Autres	—	—	—	—	6,3	100	143
Royaume	—	—	—	—	1,7	100	1.047
France	0,5	0,8	0,5	—	0,8	100	379
Italie	—	0,9	2,7	2,7	5,3	100	113
Espagne	0,9	4,6	2,8	0,9	3,7	100	108
Allemagne	—	0,9	0,9	—	1,9	100	107
Suisse	—	(1,1)	(1,1)	—	(3,4)	100	89
Autriche	(1,8)	—	—	—	—	100	55
G.D. Luxembourg	—	—	—	—	—	100	39
Pays-Bas	(3,6)	—	(7,1)	(3,6)	—	100	28
Grande-Bretagne	(44,0)	—	(12,0)	(12,0)	(28,0)	100	25
Autres pays	5,5	7,7	4,4	9,9	19,8	100	91
Etranger	1,9	1,7	1,8	1,6	4,2	100	1.034
Total	1,0	0,9	0,9	0,8	2,9	100	2.081

- a) Quelle que soit la destination, la voiture est toujours le moyen de transport le plus utilisé : 70 % des vacances dans le pays et 60 % des vacances à l'étranger. Il est vrai qu'il existe encore des différences dans les chiffres, pour chaque région de séjour prise séparément. Il faut cependant remarquer que la voiture ne vient pas en première position pour un seul pays, la Grande-Bretagne ; la voiture est utilisée dans moins de 50 % des cas pour deux autres destinations, l'Italie et les régions plus éloignées¹.
- b) Le train est le moyen de transport utilisé dans environ un cinquième des vacances ; il est également beaucoup utilisé lors des déplacements touristiques à l'intérieur du pays.
- c) A ce jour, l'avion occupe une place modeste dans le concert des moyens de transport. Ce résultat est en corrélation étroite avec les chiffres analogues obtenus en Allemagne en 1966².

	Belgique	Allemagne
Train	22 %	32 %
Auto	65 %	54 %
Car	7 %	8 %
Avion	5 %	5 %
Autres	1 %	1 %
	100 %	100 %

- d) L'importance de l'avion croît au fur et à mesure que la distance augmente. La part de l'avion comme moyen de déplacement le plus important, s'élève à 17 % pour les voyages vers l'Italie, 26 % pour les vacances en Espagne et 50 % pour les vacances dans des lieux de vacances plus éloignés. Pour toutes les autres régions moins éloignées, la part de l'avion tombe à moins de 5 %.

¹ En ce qui concerne les vacances passées en Italie, dans 50 % des cas, la plus longue distance est cependant parcourue en voiture.

² H. Hoffmann, *op. cit.*, p. 19.

Comme dans les paragraphes qui précédent, nous pouvons approfondir cette analyse en fonction d'autres caractéristiques de la population. Compte tenu de la position prédominante qu'occupe l'automobile, il nous semble peu important de nous y attarder. Quelques relations sont reprises dans les appendices 23 à 26 ; on y trouvera des rapports suivant le statut socio-professionnel, les revenus du ménage, l'âge, l'organisation des voyages et la possession d'un véhicule. Dans de nombreux cas, la base des différences se retrouve dans le choix du lieu de séjour. Nous devons cependant souligner quelques constatations typiques :

- a) Les étudiants et retraités voyagent moins en automobile, mais plus en train ou autocar, quoique la voiture soit également le moyen de transport le plus important pour ces deux catégories socio-professionnelles. Proportionnellement, les travailleurs utilisent quelque peu plus l'autocar pour leurs déplacements touristiques.
- b) Les voyages aériens sont influencés et par le lieu de destination et par le revenu du ménage.
- c) L'importance du train et de l'autocar diminue au fur et à mesure qu'augmente le revenu du ménage ; cette mutation se fait au bénéfice, en premier lieu, de l'automobile et, accessoirement, de l'avion.
- d) Le vacancier qui organise son voyage utilise presque uniquement la voiture et, accessoirement, le train. Les proportions changent dans le cas de voyages organisés par une agence ou un club de tourisme, où l'autocar, l'avion et les diverses formes de combinaisons sont le plus utilisés (voir appendice 26).
- e) Les voyages en train et en autocar sont surtout la conséquence du fait que le ménage ne possède pas de voiture. Cependant, un peu moins que le tiers des vacanciers qui ne possèdent pas de voiture, voyage en automobile. Nous pouvons déduire de l'appendice 26 que la possession d'une voiture détermine fortement le moyen de transport utilisé.

chapitre IV l'organisation des vacances

Au cours du chapitre III, nous avons analysé de façon approfondie et dans ses divers aspects, le cadre dans lequel se passent les vacances. Celles-ci sont préparées et organisées avant qu'elles ne débutent. Cette préparation et cette organisation des vacances constituent un aspect spécial et à plusieurs points de vue important des vacances ; elles font l'objet du chapitre ci-dessous. Nous examinons successivement les éléments suivants : l'organisateur du voyage, le rôle de l'agence de voyage, la formule de voyage, le mois au cours duquel est prise la décision de partir en voyage et enfin les moyens publicitaires.

Un élément important, qui se rapporte à l'organisation des voyages, est la façon dont la population dispose du libre choix dans la fixation de ses vacances, indépendamment du genre de travail presté, du milieu de travail, de l'école, ou d'autres raisons ; en d'autres mots, dans quelle mesure chacun a la possibilité de choisir ses vacances pendant un autre mois que juillet et août ? On admettra que ce point de vue est extrêmement important par rapport à l'organisation des voyages et surtout à l'étalement des vacances. C'est pour ces raisons que le premier paragraphe de ce chapitre est consacré à cet aspect.

I. POSSIBILITÉS DE CHOIX DE L'ÉPOQUE DES CONGÉS

Dans ce paragraphe, notre attention est principalement attirée par deux points : en premier lieu, nous examinerons quel pourcentage de la population a la possibilité de ce choix ; en second lieu, nous étudierons les facteurs dirimants.

A. *Les possibilités de choix*

Le pourcentage de la population qui dispose du choix de l'époque de ses congés est généralement considéré comme peu élevé. Une estima-

tion du C.G.T., dans le cadre d'une action en faveur de l'étalement des vacances, datant de 1965, estimait cependant à l'époque que 30 à 35 % de la population belge pouvait librement déterminer l'époque de ses congés¹. Notre enquête démontre que dans la pratique, ce pourcentage est encore plus élevé. En effet, sur 100 personnes interrogées, 45 ont déclaré être libres dans la détermination de la période de leurs vacances, pour autant que celles-ci ne soient pas prises durant la haute saison. Une comparaison avec les chiffres du C.G.T. serait cependant caduque, attendu que l'on est parti de catégories différentes d'âge².

Catégorie socio-professionnelle	Vacanciers	Non-vacanciers	Total
Travailleur non qualifié	28 %	22 %	23 %
Travailleur qualifié	26 %	22 %	24 %
Employé cadre inférieur	43 %	45 %	44 %
Employé cadre moyen	30 %	(30)	30 %
Personnel de cadre	29 %	(23)	27 %
Agriculteur et horticulteur	(100)	43 %	46 %
Commerçant et artisan	53 %	49 %	51 %
Patron de l'industrie, finances et commerce	(47)	(25)	(39)
Profession libérale	(48)	(57)	(50)
Ménagère	43 %	46 %	45 %
Etudiant	8 %	8 %	8 %
Retraité	94 %	94 %	94 %
Autres	61 %	58 %	59 %

¹ C.G.T.: La campagne belge pour les vacances en juin, dans: *Publicité touristique*, Genève, 1965, p. 97.

² A ce sujet, il est intéressant de consulter les résultats obtenus lors du dernier congrès 1968 de l'Alliance Internationale de Tourisme, consacré au thème *Loisirs et Tourisme*, où l'accent fut mis sur l'étalement des vacances (*Hotel Revue*, n° 11, 1968): 'Interessante Untersuchungen in Deutschland und Frankreich haben ergeben dass rund 40-44 Prozent der gesamten Bevölkerung bei der Festsetzung ihrer Ferien von den Schulferientermen ihrer Kinder abhängig sind. 33 Prozent der Bevölkerung müssen ihren Ferienurlaub nach den industriellen Betriebsferien richten. Schulferien einerseits und Betriebsferien anderseits beeinflussen rund 55 Prozent der gesamten Bevölkerung wichtiger Industrieländer Europas in ihren Ferienpositionen. Daraus ergibt sich, dass zirka 45 Prozent der Bevölkerung in der Festlegung ihrer Ferienplane wenigstens zeitlich völlig frei wären'. Dans l'étude de H. Hoffmann citée plus haut, la catégorie 'congés à des dates imposées' a été précisée comme suite: 'Insgesamt ist nur ein knappes Drittel aller Urlaubsreisenden zeitlich nicht fest gebunden' (Chapitre IV). La relation de temps n'est pas mesurée ici sur base de la haute saison, mais chaque mois est considéré séparément.

Il est assez curieux de constater que les personnes ne partant pas en vacances (47 %), ont en plus grand nombre la possibilité de choix de l'époque de leurs congés que les personnes qui partent en vacances (41 %). Cette différence est cependant explicable : parmi les personnes qui ne partent pas en vacances, se trouvent un nombre important de pensionnés qui, proportionnellement, prennent peu de vacances. En outre, les chiffres ci-dessus prouvent à suffisance que pour une même catégorie professionnelle, il n'existe que de petites différences entre les personnes partant et celles ne partant pas en vacances et ce, en ce qui concerne le pourcentage de la population libre de choisir l'époque de ses congés.

Si nous examinons le même phénomène en fonction de la catégorie d'âge, notre attention est immédiatement attirée par deux faits : en premier lieu, il existe un parallélisme entre les personnes partant en vacances et celles qui ne partent pas en vacances, en ce qui concerne le degré de liberté dans le choix de la période de vacances. En outre, nous constatons qu'au fur et à mesure que la population croît en âge, le nombre de personnes disposant du choix dans la détermination de la période des vacances augmente.

Catégorie d'âge	Vacanciers	Non-vacanciers	Total
15 - 19 ans	14 %	20 %	17 %
20 - 29 ans ¹	39 %	30 %	34 %
30 - 39 ans	30 %	30 %	30 %
40 - 49 ans	35 %	32 %	33 %
50 - 59 ans	45 %	44 %	45 %
60 - 69 ans	85 %	75 %	78 %
70 ans et plus	94 %	94 %	94 %

Ce libre choix ne dépend pas uniquement de la profession et de l'âge, mais également du nombre d'enfants que compte le ménage. Aussi longtemps que nous avons à faire à des ménages sans enfants, la liberté dans le choix est très forte (66 %).

¹ Il s'agit ici probablement de deux groupes hétérogènes, en ce sens que le groupe de vacanciers compte probablement moins de personnes mariées que le groupe des non-vacanciers.

Nombre d'enfants célibataires	Vacanciers	Non-vacanciers	Total
0	63 %	68 %	66 %
1	37 %	40 %	39 %
2	28 %	28 %	28 %
3	20 %	25 %	23 %
4	16 %	22 %	20 %
5 ou plus	19 % ¹	21 %	20 %

Ce pourcentage retombe fortement à partir du moment où le ménage a un enfant, et diminue progressivement avec l'augmentation du nombre d'enfants².

B. *Les facteurs dirimants*

Dans notre optique, les facteurs dirimants sont des éléments qui empêchent la liberté dans le choix de l'époque des vacances. Nous pensons ici en premier lieu au rôle des congés dans l'entreprise, à l'organisation scolaire, à l'organisation du travail d'un membre de la famille, ou au concours des facteurs ci-dessus³.

Le facteur dirimant le plus important est sans aucun doute l'organisation des vacances dans les entreprises. Sur les 5.000 personnes interrogées, 1.226 donnent uniquement la raison ci-dessus ; pour 271 personnes, l'organisation des vacances dans l'entreprise et l'organisation scolaire sont concommittantes. Cela signifie que 31 % de la population adulte n'est pas libre en ce qui concerne la détermination de la période des vacances, à cause de l'organisation des vacances dans les entreprises. Le pourcentage analogue pour l'organisation scolaire

¹ Il est probablement étonnant de constater que les grandes familles ont autant de liberté dans le choix de l'époque de leurs vacances, que les familles avec 4 enfants. La chose est cependant normale ; il y a de fortes chances que dans les grandes familles, parmi les personnes interrogées, il y ait un enfant célibataire de 15 ans ou plus.

² La plupart des ménages sans enfants sont à classer dans la catégorie des ménages dont les enfants sont mariés ; il existe donc de grandes chances que la personne interrogée n'appartienne plus à la catégorie des personnes actives.

³ D'autres motifs furent également repris dans la présente enquête, sans plus de précisions.

s'élève à 21 %. Il est cependant indéniable que l'organisation des vacances, dans de nombreux cas, est fixée sur base des vacances scolaires.

En fait, les deux pourcentages ci-dessus sont légèrement sous-évalués ; lors de l'établissement des calculs, il ne fut pas tenu compte des motifs entreprise et/ou enseignement et organisation du travail d'un membre de la famille. Cette sous-évaluation peut s'élever à un maximum de 1,5 %.

Nous donnons ci-dessous le pourcentage des divers facteurs qui rendent le libre choix difficile ou impossible¹.

	Nombre de cas	Pourcentage
Organisation des vacances de l'entreprise	1.226	44,7
Organisation scolaire	785	28,6
Organisation du travail d'un membre de la famille	124	4,5
Organisation des vacances de l'entreprise et/ou organisation scolaire et du travail d'un membre de la famille	82	3,0
Organisation des vacances de l'entreprise et organisation scolaire	271	9,9
Autres motifs ²	181	6,6
Pas de motif	74	2,7
Total	2.743	100,0

Nous référant à cet aspect important de la question, il n'est certes pas sans intérêt de l'examiner sur le plan des catégories socio-professionnelles. Nous avons dit plus haut que sur 100 adultes, 31 sont liés par l'organisation des vacances de l'entreprise et 21 par l'organisation scolaire. Les deux chiffres ci-dessus chevauchent partiellement, parce que la combinaison organisation des vacances dans l'entreprise et

¹ Exprimé par rapport au nombre de personnes qui ne sont pas libres de décider de la période de leurs vacances.

² Dans de nombreux cas, il s'agit en fait de l'organisation du travail chez des indépendants, agriculteurs, artisans et commerçants, qui dépendent de facteurs naturels ou qui exercent une activité en rapport avec les mouvements touristiques de la population.

organisation des vacances scolaires, est reprise dans les deux cas à raison de 5,4 %.

Ce pourcentage d'empêchement dans la liberté du choix de l'époque des congés diffère d'un groupe socio-professionnel à l'autre.

Catégorie socio-professionnelle	Organisation des vacances dans l'entreprise ¹	Organisation vacances scolaires ¹
Travailleur non qualifié	63 %	17 %
Travailleur qualifié	65 %	16 %
Employé cadre inférieur	30 %	19 %
Employé cadre moyen	34 %	39 %
Personnel de cadre	31 %	44 %
Agriculteur et horticulteur	6 %	12 %
Commerçant et artisan	18 %	15 %
Patron de l'industrie, finances et commerce	(39 %)	(17 %)
Profession libérale	(15 %)	(17 %)
Ménagère	28 %	26 %
Etudiant	3 %	88 %
Retraité	1,9 %	1 %
Autres	20 %	12 %

Des chiffres ci-dessus découlent deux constatations importantes. Nous désirons cependant d'abord avertir le lecteur qu'à l'interprétation de ces chiffres, il faut tenir compte du fait que certaines catégories ont une grande liberté dans le choix de la période de leurs vacances. Une première remarque importante est le lien existant entre les travailleurs et l'entreprise. Environ deux tiers des travailleurs n'ont pas le choix dans la détermination de l'époque de leurs vacances, uniquement en fonction de l'entreprise (en combinaison partielle avec l'organisation des vacances scolaires). Ce pourcentage retombe à 30 %

¹ Y compris la combinaison organisation des vacances de l'entreprise et des vacances scolaires.

chez les employés. L'organisation des vacances scolaires empêche deux cinquièmes des employés interrogés, cadres moyens et personnel de cadre, de déterminer librement l'époque de leurs vacances.

2. L'ORGANISATEUR DE VOYAGE

Nous retenons cinq formes d'organisateurs de voyage : organisation individuelle, agence de voyage, club touristique, école et autres. Par organisation individuelle, nous comprenons les vacances qui sont préparées par le touriste, un membre du ménage ou un ami qui accompagne. Dans la plupart des cas, l'on peut à peine parler d'organisation. Le groupe 'autres' se rapporte aux vacances organisées par les mutualités, organisations sociales, institutions privées et publiques, exploitants d'autocars, etc...

L'organisation des voyages sera traitée assez brièvement ; en effet, quatre cinquièmes des vacanciers organisent leurs vacances personnellement, tandis que l'agence de voyage n'intervient que dans 8,7 % des cas. Ce pourcentage est, grosso modo, valable pour les vacances principales, ainsi que pour les seconds et troisièmes séjours de vacances ; pour ces derniers séjours de vacances, le rôle de l'agence de voyage est pratiquement nul. Ceci se trouve en relation directe avec le pourcentage élevé des troisièmes séjours de vacances passées à l'intérieur du pays. Le lieu de séjour de vacances joue en effet un rôle important.

A. *L'organisateur de voyage et le lieu de séjour de vacances*

L'importance du lieu de séjour de vacances ressort rapidement de la part qu'a l'agence dans l'organisation des vacances passées à l'intérieur du pays et à l'étranger ; le rôle de l'agence est pratiquement nul dans le cas des vacances passées dans le Royaume (1,1 %), tandis qu'elle organise 16,3 % des vacances passées à l'étranger. Ce pourcentage diffère encore dans le cas des pays voisins, ainsi que pour les lieux de vacances plus éloignés. Leur part est nulle dans le cas des voyages dans le Bénélux ; le chiffre est d'environ 10 % en ce qui concerne la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Il s'élève à 15 % pour la Suisse, 26 % pour l'Italie et l'Espagne, et 33 % pour l'Autriche et les lieux de vacances plus éloignés.

TABLEAU 28 : *L'organisateur de voyage d'après le lieu de séjour, 1967.*

Lieu de séjour	Personnel	Agence		Club touristique		Ecole		Autres		Total	Nombre de jours de vacances
		Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%		
Littoral	561 92,1	11	1,8	3	0,5	2	0,3	32	5,3	100	609
Ardennes	213 84,9	1	0,4	3	1,2	4	1,6	30	12,0	100	251
Campine	29 (65,9)	—	—	1	(2,3)	1	(2,3)	13	(29,5)	100	44
Autres	133 93,0	—	—	—	—	1	0,7	9	6,3	100	143
Royaume	936 89,4	12	1,1	7	0,7	8	0,8	84	8,0	100	1.047
France	302 79,7	37	9,8	8	2,1	7	1,8	25	6,6	100	379
Italie	73 64,6	29	25,7	4	3,5	4	3,5	3	2,7	100	113
Espagne	75 69,4	28	25,9	3	2,8	1	0,9	1	0,9	100	108
Allemagne	85 79,4	12	11,2	3	2,8	1	0,9	6	5,6	100	107
Suisse	55 61,8	13	14,6	5	5,6	1	1,1	15	16,9	100	89
Autriche	30 (54,5)	18	(32,7)	4	(7,3)	—	—	3	(5,5)	100	55
G.D. Luxembourg	38 (97,4)	—	—	1	(2,6)	—	—	—	—	100	39
Pays-Bas	27 (96,4)	—	—	—	—	—	—	1	(3,6)	100	28
Grande-Bretagne	18 (72,0)	2	(8,0)	1	(4,0)	2	(8,0)	2	(8,0)	100	25
Autres pays	48 52,2	30	32,6	6	6,5	1	1,1	7	7,6	100	92
Etranger	751 72,6	169	16,3	35	3,4	17	1,6	63	6,1	100	1.035
Total	1.687 81,0	181	8,7	42	2,0	25	1,2	147	7,1	100	2.082

Il faut également remarquer que la part de l'agence de voyage est de 9,2 % pour les circuits et 8,7 %, soit un pourcentage analogue, pour les vacances sédentaires.

B. *L'organisateur de voyage et la catégorie socio-professionnelle*

Dans chaque catégorie socio-professionnelle, nous trouvons quelques différences, quoique souvent peu marquées. Celles-ci sont partiellement explicables par la structure du lieu de séjour de vacances. Elles ressortent de la confrontation du pourcentage de voyageurs à l'étranger par catégorie socio-professionnelle avec le pourcentage de voyageurs dont les vacances sont organisées par agence.

Un parallélisme existe pour 7 à 8 catégories sur les 10 existantes ; les étudiants et les pensionnés font exception. Pour les étudiants, le rôle de l'agence de voyage est bien souvent rempli par l'école ou une organisation privée.

Catégorie socio-professionnelle	Pourcentage par agence de voyage	Pourcentage vacances à l'étranger
Travailleur non qualifié	10 %	50 %
Travailleur qualifié	8 %	41 %
Employé cadre inférieur	12 %	54 %
Employé cadre moyen	11 %	57 %
Personnel de cadre	12 %	57 %
Commerçant et artisan	8 %	52 %
Patron et profession libérale	19 %	68 %
Ménagère	5 %	43 %
Etudiant	5 %	51 %
Retraité	11 %	35 %

C. *L'organisateur de voyages et le mode d'hébergement*

Le choix du mode d'hébergement est, semble-t-il, plus important si l'on organise soi-même ou non ses vacances, que le statut socio-professionnel, quoique celui-ci ne se manifeste que dans deux modes d'hébergement, l'hôtel et les établissements de tourisme social (voir ap-

pendice 27). En ce qui concerne ceux-ci, il s'agit d'un facteur institutionnel. Pour l'hôtellerie, le lieu de séjour de vacances a une influence prépondérante ; ceci explique que l'agence de voyage organise 21,5 % des vacances à l'hôtel. L'on remarquera également que 83 % des vacanciers dont le voyage a été organisé par une agence, logent à l'hôtel.

3. LE RÔLE DE L'AGENCE DE VOYAGE

Nous ne pouvons cependant conclure de ce qui précède que l'agence de voyage n'est engagée que dans environ 9 % du total des vacances. Une personne peut, à titre individuel, organiser le voyage ; elle peut cependant avoir pris contact auparavant avec une agence de voyage pour des renseignements, des billets de train ou d'avion et/ou la réservation de logement.

Dans cette optique, 16,3 % des vacanciers prennent contact avec une agence de voyage avant leur départ en vacances. Cela peut sembler, à première vue, un pourcentage minime, tout au moins en ce qui concerne le chiffre analogue en Allemagne (26 %)¹. Il faut cependant tenir compte du lieu de séjour de vacances : ce pourcentage diffère fort pour les vacances passées à l'intérieur et à l'étranger. Dans le premier cas, 4,5 % des personnes font appel à une agence de voyage ; dans le second cas, ce pourcentage s'élève à 28,4 %. Ce dernier se rapproche fort de ce qui a été constaté chez les vacanciers allemands (32 %).

La fonction de l'agence de voyage a également beaucoup d'importance. Nous faisons ici une différence entre les vacances à l'intérieur du pays et à l'étranger.

Le rôle de l'agence de voyage — bien que limité en ce qui concerne les vacances à l'intérieur — est de s'occuper dans plus de la moitié des cas, de la réservation de logement. En ce qui concerne les vacances passées à l'étranger, le rôle de l'agence de voyage n'est pas seulement plus important en ce qui concerne l'organisation, mais s'étend aussi bien plus loin sur le plan du service. L'organisation du voyage complet est importante (17,0 % sur un total de 28,4 %).

¹ H. Hoffmann, *op. cit.*, p. 46.

Motif de consultation de l'agence de voyage	Vacances à l'intérieur du pays	Vacances à l'étranger	Total
Pas de consultation	95,5 %	71,6 %	83,7 %
Renseignements	0,6 %	4,0 %	2,3 %
Billets de voyage	—	2,0 %	1,0 %
Renseignements et billets de voyage	—	0,8 %	0,4 %
Réservation de logement	2,4 %	3,0 %	2,7 %
Renseignements et réservation de logement	—	0,9 %	0,3 %
Organisation du voyage complet	1,1 %	17,0 % ¹	8,9 %
Consultation sans plus de détails	0,5 %	0,7 %	0,6 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

4. LA FORMULE DE VOYAGE

Un autre aspect relatif à l'organisation des voyages, qui est en rapport étroit avec les deux précédents, concerne la formule de voyage. Nous en avons retenu trois sortes : le voyage privé, le voyage privé tout compris et le voyage en groupe.

Compte tenu de la personne qui organise le voyage et de la façon dont l'agence de voyage est consultée lors de la préparation de celui-ci, nous pouvons facilement admettre que 82,5 % des vacances représentent des voyages privés. L'utilisation d'une automobile comme moyen de transport n'y est pas non plus étrangère. Les autres vacances sont donc à classer dans le groupe voyages à forfait² et en premier lieu le voyage en groupe, avec 13,2 % des vacances, par rapport à 4 % pour le voyage privé à forfait.

¹ Ce pourcentage diffère légèrement du chiffre analogue repris au tableau 28, parce que les inconnus sont omis.

² Un forfait pour les frais de voyage et de séjour est déterminé à l'avance.

La part des voyages en groupe est fort inégale dans chaque catégorie socio-professionnelle et elle est fort peu en rapport avec le lieu de séjour de vacances.

Nous pouvons admettre communément que les travailleurs, et surtout les étudiants et pensionnés, voyagent plus en groupe que les vacanciers des autres catégories socio-professionnelles. Seul le personnel de cadre fait exception à ce qui précède. Il est vrai que la part des vacances passées à l'étranger est fort grande dans cette catégorie ; nous estimons que ce n'est pas là une explication valable.

Catégorie socio-professionnelle	Part des voyages en groupe dans le nombre total de vacances	Part des vacances à l'étranger
Travailleur non qualifié	13 %	50 %
Travailleur qualifié	10 %	41 %
Employé cadre inférieur	9 %	54 %
Empoyé cadre moyen	9 %	57 %
Personnel de cadre	16 %	57 %
Commerçant et artisan	3 %	52 %
Patron et profession libérale	9 %	69 %
Ménagère	7 %	43 %
Etudiant	31 %	51 %
Retraité	23 %	35 %

5. LE MOIS DE DÉCISION

Pour plusieurs motifs, il est important de connaître la période au cours de laquelle le vacancier décide de prendre telles ou telles vacances. Nous pensons en premier lieu à la publicité touristique et aux diverses actions publicitaires en général. Dans le présent paragraphe, nous étudierons surtout le mois de la décision en fonction du lieu de séjour, de la période de départ et de la catégorie socio-professionnelle.

A. Le mois de décision, d'après les premiers, seconds et troisièmes séjours de vacances

Lors de l'interprétation du tableau 29, nous devons nous rappeler que la période où l'enquête a eu lieu se situe entre le mois d'octobre 1966 et le mois de septembre 1967. Cela signifie que les vacances qui ont débuté avant le commencement de la saison touristique 1967, ont été décidées longtemps à l'avance. Ceci explique en même temps la part, à première vue importante (10,9 %), des décisions relatives aux vacances prises avant le mois de janvier 1967.

Il est fort difficile de distinguer le mois de décision modal, dans le tableau 29. Quoique le mois de juin présente le plus haut pourcen-

TABLEAU 29 : *Le mois de décision pour les vacances principales et accessoires, 1967.*

Mois de décision	Vacances principales		Secondes vacances		Troisièmes vacances		Total	
	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%
juillet (a)	54	3,2	6	2,0	—	—	60	2,9
août	30	1,8	3	1,0	1	1,5	34	1,6
septembre	24	1,4	2	0,7	1	1,5	27	1,3
octobre	12	0,7	6	2,0	3	4,5	21	1,0
novembre	10	0,6	9	3,0	5	7,5	24	1,2
décembre	38	2,2	21	7,0	1	1,5	60	2,9
janvier (b)	204	11,9	29	9,6	3	4,5	236	11,3
février	149	8,7	28	9,3	5	7,5	182	8,7
mars	149	8,7	26	8,6	9	13,4	184	8,8
avril	190	11,1	20	6,6	4	6,0	214	10,3
mai	222	13,0	21	7,0	2	3,0	245	11,8
juin	263	15,2	32	10,6	9	13,4	304	14,6
juillet	185	10,8	35	11,7	6	9,0	226	10,9
août	60	3,5	26	8,6	8	11,8	94	4,5
septembre	16	0,9	3	1,0	1	1,0	20	1,0
inconnu	108	6,3	34	11,3	9	13,4	151	7,3
Total	1.714	100	301	100	67	100	2.082	100

(a) Juillet-décembre se rapporte à 1966.

(b) Janvier-septembre se réfère à 1967.

tage de décision (14,6 %), ce mois ne se différencie pas très fort des mois qui précèdent et suivent immédiatement. La part de chacun des mois de la période janvier-juillet varie entre 8,7 % et 14,6 %. Ceci nous permet de dire, avec la prudence qui s'impose, que la période de décision de vacances est fort étalée, avec une propension à des décisions tardives. Comparée à d'autres nationalités, on peut en effet remarquer une tendance à une décision tardive. La période juin-septembre totalise, compte tenu des inconnus, un tiers des décisions quant à la période des vacances.

Cette double constatation générale vaut aussi bien pour les premières que pour les secondes vacances. En ce qui concerne les troisièmes vacances, les décisions sont prises plus tard, ce qui est propre au caractère des troisièmes vacances. Ceci ressort de la part de la période juin-septembre qui totalise environ deux cinquièmes des décisions.

B. Le mois de décision et le lieu de séjour de vacances.

Il existe tout d'abord une différence entre l'intérieur du pays et l'étranger, en ce qui concerne le mois de décision quant au lieu de séjour de vacances. L'intérieur du pays et l'étranger sont, chacun, subdivisés en deux sous-groupes au tableau 30. En ce qui concerne les vacances passées dans le pays, l'on a distingué le Littoral et les Ardennes. Les vacances passées à l'étranger sont subdivisées en pays voisins (y compris la Grande-Bretagne) et les pays plus éloignés.

Dans la comparaison des vacances passées dans le pays et à l'étranger, la conclusion générale faite plus haut est valable pour les deux groupes en ce qui concerne le grand étalement de la période où les décisions sont prises ; ce n'est cependant pas le cas pour la propension aux décisions tardives. Celles-ci sont uniquement caractéristiques pour les vacances passées dans le pays. 28,5 % des décisions relatives aux séjours en Belgique sont prises durant la période juillet-février, contre 38,3 % pour les vacances à l'étranger. Nous avons des proportions inverses pour la période juin-septembre, respectivement 38,3 % et 27,5 %.

De grandes différences sont cependant perceptibles dans chaque zone. Les décisions concernant les vacances passées à la mer sont prises généralement plus tôt que dans le cas des Ardennes. 44,9 % des déci-

TABLEAU 30 : *Le mois de décision d'après le lieu de séjour, 1967.*

Lieu de séjour	Juillet-septembre	Octobre-décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août-septembre	Total	Nombre de vacances
Littoral	5,4	3,6	12,1	9,0	11,2	12,6	10,4	15,5	13,3	7,0	100	556
Ardennes	5,6	4,7	8,6	6,5	7,8	9,9	17,2	18,1	16,4	5,2	100	232
Royaume	5,6	4,3	10,2	8,3	9,6	11,0	11,7	17,3	14,8	7,2	100	955
Pays voisins	6,4	4,8	11,2	9,7	9,0	11,5	13,9	16,8	10,8	5,9	100	546
Autres pays	7,4	8,8	18,1	11,6	10,0	10,7	13,3	10,9	5,8	3,3	100	430
Etranger	6,9	6,6	14,2	10,6	9,4	11,2	13,6	14,2	8,6	4,7	100	976
Total	6,3	5,4	12,2	9,4	9,5	11,1	12,7	15,7	11,7	6,0	100	1.931

sions sont prises, en ce qui concerne le Littoral, au printemps (janvier-avril) et 39,2 % durant la période de mai à juillet ; pour les Ardennes, les chiffres correspondants sont de 32,8 et 51,7 %. Les différences entre les vacances dans les pays voisins et dans les pays plus éloignés, sont tout aussi marquées. Pour le premier groupe, 41,1 % des décisions sont prises durant la période juillet-mars et 33,5 % durant la période juin-septembre ; pour les pays plus éloignés, les chiffres sont respectivement de 55,9 % et 20,0 %.

Dans le cas des vacances passées dans le pays, le fait de prendre des décisions plus tardivement que pour des vacances passées à l'étranger, n'est que partiellement dû à la période de départ des vacanciers.

	Pourcentage des départs avant juin	Pourcentage des décisions de vacances avant juin
Littoral	5,2 %	64,2 %
Ardennes	4,8 %	60,3 %
Royaume	5,1 %	60,7 %
Pays voisins	9,0 %	66,5 %
Autres pays	11,3 %	80,0 %
Etranger	10,3 %	72,5 %

En d'autres mots, 72,5 % des vacances à l'étranger ont été décidées avant le mois de juin, alors que 89,7 % des vacances ne sont prises qu'à partir du mois de juin. Le rapport entre le mois où la décision est prise et le départ est encore plus apparent au tableau 31, établi sous une forme matricielle.

On trouvera dans ce tableau une relation entre le mois de décision et la période de départ. On peut y voir immédiatement qu'au plus tard les vacances sont prises, au plus tard est prise la décision. Quoique tout ceci semble à première vue normal, cette constatation est frappante pour les vacances prises pendant les mois de juillet, août et septembre. Pour le premier mois de la saison, les deux tiers des décisions ont été prises avant la fin du mois de mai. Ce pourcentage tombe déjà à la moitié pour les vacances prises en août et à moins d'un tiers pour les vacances prises pendant le mois de septembre.

TABLEAU 31 : *Le lien entre le mois de décision et la période de départ, 1967.*

Mois de décision \ Période de départ	Octobre-février	Mars-mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Total
Juillet-septembre	21 42	8 18	15	58	28	4	121
Octobre-décembre	8	38 45	3 22	27 81	13 43	1 8	104 236
Janvier	5	37 33	19	87	26	3	182
Février							184
Mars							214
Avril			29	109	39	4	
Mai	12	31 26	137 187	59	5	245	
Juin				76 110	13	303	
Juillet					10	226	
Août-septembre				50	57	114	
Total	76	191	178	895	476	113	1.929(a)

(a) Inconnus exclus.

C. Le mois de décision et la catégorie socio-professionnelle

Compte tenu de l'influence qu'ont le lieu de vacances et la période de départ sur le mois de décision, l'on peut s'attendre à ce que la structure des décisions diffère selon la catégorie socio-professionnelle. La preuve en sera trouvée dans les données de l'appendice 28, ainsi que dans les chiffres comparatifs ci-dessous :

Catégorie socio-professionnelle	Pourcentage des voyages avant juin	Pourcentage des décisions de vacances avant juin	Pourcentage des vacances à l'étranger
Travailleur non qualifié	2,3 %	61,7 %	50 %
Travailleur qualifié	3,7 %	63,9 %	41 %
Employé cadre inférieur	10,4 %	68,4 %	54 %
Employé cadre moyen	7,8 %	68,0 %	57 %
Personnel de cadre	8,1 %	69,4 %	57 %
Commerçant et artisan	11,1 %	65,1 %	52 %
Patron et profession libérale	9,2 %	79,6 %	69 %
Ménagère	8,9 %	63,2 %	43 %
Etudiant	5,4 %	64,8 %	51 %
Retraité	14,2 %	65,2 %	35 %

Pour les travailleurs qualifiés et non qualifiés, le lieu de séjour est déterminant ; chez les employés de cadre inférieur, les commerçants, les artisans et surtout les pensionnés, la période de départ est la plus importante.

6. LES FACTEURS PUBLICITAIRES

Les moyens ou facteurs publicitaires qui influencent le choix du voyage ou du lieu de séjour, constituent le dernier point que nous examinerons en ce qui concerne l'organisation des voyages. Attendu que le choix dépend de plus d'un facteur, nous en avons retenu au maximum trois. L'on peut faire une différence entre un moyen publicitaire et les autres facteurs. De nombreuses raisons n'ont en effet peu ou pas de liens avec la publicité, mais sont à ramener aux élé-

ments 'public relations', expérience d'un voyage précédent, ou sont la manifestation de la qualité ou des caractéristiques d'un lieu de séjour de vacances, connu par ouï-dire. Pour notre facilité, nous avons traduit tous ces éléments par un seul terme, le moyen publicitaire.

Au total, nous avons examiné 2.223 facteurs ; ce chiffre dépasse de 7 % à peine le nombre total de vacances. Pour les seconds et troisièmes séjours de vacances, nous avons même obtenu moins de facteurs qu'il n'y eut de vacances. Cela signifie qu'une partie des vacanciers est ignorante du moyen publicitaire qui a influencé leur choix ou a estimé que le moyen publicitaire propre n'a pas eu d'influence sur leur décision. Ceci correspond d'ailleurs au grand nombre de vacances supplémentaires en résidence secondaire et chez la famille ou des amis.

Avant de passer à l'analyse proprement dite des facteurs qui coopèrent à la détermination du choix des vacances, nous désirons faire remarquer que la présente enquête ne peut en donner une image correcte. En effet, le questionnaire ne comportait qu'une seule question relative à la publicité. Ce n'était d'ailleurs pas le but de l'enquête ; nous pouvons cependant en esquisser les grandes lignes.

A. Le facteur publicitaire considéré globalement

Nous avons retenu dans la présente enquête 19 moyens publicitaires séparés ; deux d'entre eux se retrouvent à l'avant-plan, suivis de près par deux autres. Les deux principaux facteurs sont certainement les expériences d'un voyage antérieur et les recommandations de membres de la famille ou amis, avec respectivement 28,7 % et 23,8 % des facteurs d'influence exprimés. Le premier facteur démontre indubitablement une certaine tradition lors du choix d'un lieu de séjour. Celui-ci peut, bien entendu, être déterminé par la structure familiale, qui restreint l'éventail du choix des vacances. Compte tenu de la motivation, on retrouve peut-être ici à un certain degré, le désir d'éviter des risques.

L'influence que peuvent avoir les recommandations de membres de la famille et d'amis, a déjà été traitée plus haut. Nous pensons ici à l'expression bien connue de K. Krapf 'La propagande de bouche à

oreille¹. C'est ainsi que dans les enquêtes relatives à la motivation chez les vacanciers étrangers au Littoral et dans son hinterland, nous retrouvons chaque fois très clairement le rôle du touriste comme propagandiste pour une région touristique déterminée. Ce moyen représente chez les vacanciers anglais 25 % des moyens publicitaires, chez les français 22 % et chez les allemands 31 %².

Dans la dernière étude relative aux vacances, publiée en Allemagne, nous retrouvons également ces deux éléments aux premières et secondes places dans la liste des facteurs qui ont pu influencer le choix des vacances. En Allemagne, l'expérience d'un voyage antérieur s'élève à 21 % et la recommandation de membres de la famille à 19 %³.

Les troisièmes et quatrièmes places sont occupées par des visites de caractère familial et des souhaits exprimés de longue date de visiter telle ou telle région touristique ; ils représentent respectivement 12,7 % et 9,4 % des moyens publicitaires exprimés⁴. Nous avons déjà souligné la visite familiale comme but de voyage de vacances, soit dans le pays, soit à l'étranger, lorsque nous avons traité des motifs. Reste à savoir quels éléments ont déterminé le souhait exprimé de longue date de visiter telle ou telle région.

Les quatre facteurs ci-dessus sont, en fait, indépendants des véritables moyens publicitaires. Ils totalisent cependant, ensemble, les trois quarts des facteurs d'influence. Le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'il s'agit ici d'une constatation frappante. Ceci reste vrai, si l'on tient compte qu'un certain nombre de véritables moyens publicitaires agissent sur notre subconscient.

Parmi les facteurs qui, en fait, appartiennent à l'arsenal publicitaire, nous trouvons uniquement à l'avant-plan le dépliant et la brochure. Ce moyen publicitaire représente 5,9 % des facteurs retenus. Par con-

¹ K. Krapf : Les caractères généraux de la consommation touristique, dans : *Revue de tourisme*, N° 1, 1962, p. 53 : 'Il n'est pas étonnant que le moyen de publicité le plus effectif soit la recommandation personnelle, la propagande de "bouche à oreille".'

² N. Vanhove : Motivforschung als Teil der Marktforschung im touristischen Bereich. Reisemotive englischer, französischer und deutscher Besucher der belgischen Küste, dans : *Jahrbuch für Fremdenverkehr*, 1965.

³ H. Hoffmann, *op. cit.* p. 31.

⁴ Chez les vacanciers allemands, les visites familiales représentent 19 % des facteurs principaux d'influence.

TABLEAU 32 : *Les moyens publicitaires, suivant les vacances principales et secondaires, 1967.*

Moyen publicitaire	Vacances principales	Seconde vacances	Troisièmes vacances	Total
Dépliant	3,1	1,7	3,6	3,0
Brochure	3,0	2,8	—	2,9
Livres ou publications	1,3	2,4	1,8	1,5
Affiche	0,4	—	—	0,3
Etalage touristique	0,3	—	—	0,3
Annonces journaux ou revues	1,9	1,4	—	1,8
Reportages journaux ou revues	1,2	0,7	—	1,1
Emission-radio	—	—	—	—
Emission-T.V.	0,4	0,3	—	0,4
Film documentaire	0,4	—	—	0,4
Recommandation par famille ou amis	25,1	18,1	8,9	23,8
Recommandation par agence de voyage	2,1	2,1	1,8	2,1
Expérience d'un voyage antérieur	28,1	31,6	33,9	28,7
Souhait exprimé de longue date	9,8	8,3	1,8	9,4
Exposition	0,2	—	—	0,1
Conférence	0,2	1,0	—	0,3
Visite familiale	11,1	19,2	35,7	12,7
Lié à voyage d'affaires ou congrès	0,4	0,7	1,8	0,4
Voyage organisé par club ou école	3,2	8,7	8,9	4,0
Autres	7,8	1,0	1,8	6,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de moyens publicitaires	1.879	288	56	2.223

tre, la part des annonces et reportages dans les journaux et revues est particulièrement faible, respectivement 1,8 % et 1,1 %. Cette influence proportionnellement peu importante des véritables éléments publicitaires n'est pas propre aux seuls vacanciers belges. L'ensemble des moyens publicitaires représente en Allemagne, aussi bien pour les voyages à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, seulement 8 à 9 %¹.

B. Le moyen publicitaire d'après le lieu de séjour.

Ce serait cependant une erreur que de croire que la structure mentionnée ci-dessus est valable pour chaque région touristique. Comme dans le paragraphe précédent, nous ferons à nouveau une différence entre des vacances passées dans le pays et à l'étranger ; pour chacune d'entre elles, nous considérons deux lieux de séjour de vacances. Pour les vacances passées dans le pays ainsi que pour celles passées à l'étranger, les recommandations et l'expérience de vacances précédentes constituent les deux facteurs le plus souvent avancés, avec cette différence cependant que l'expérience prime à l'occasion des vacances passées dans le pays, tandis que les recommandations ont la priorité sur les expériences de voyage pour les vacances passées à l'étranger. La grande importance qu'ont les vacances passées antérieurement dans le pays, n'influe pas de la même façon en ce qui concerne le Littoral ou les Ardennes. Un peu moins de la moitié des vacanciers au Littoral rappellent un séjour antérieur. Ce pourcentage, en ce qui concerne les Ardennes, diminue à un peu moins du quart². Pour les Ardennes, les recommandations, les voyages organisés par les clubs touristiques et écoles, et surtout les vacances familiales, sont le plus souvent notés.

Quoique les deux principaux moyens publicitaires soient les mêmes pour les vacances passées dans le Royaume, ainsi qu'à l'étranger, des

¹ H. Hoffmann, *op. cit.*, p. 32. Dans cette étude, le mot 'Werbung' comprend un ensemble de dépliants, brochures, catalogues, annonces, récits de voyage, affiches, films, radio, télévision, ainsi que l'action publicitaire d'une agence de voyage (non compris l'influence qu'ont les renseignements donnés par une agence de voyage.).

² Une enquête du Bureau d'Etudes Economiques de la Flandre Occidentale auprès de 2.500 touristes résidant à la Côte en 1967 indique que trois cinquièmes des personnes interrogées ont déjà passé leurs vacances six fois ou plus à la Côte. Les vacances sont comprises ici dans le sens de tourisme sédentaire, compte non tenu de la durée du séjour.

TABLEAU 33 : *Les moyens publicitaires d'après le lieu de séjour, 1967.*

Lieu de séjour	Dépliant, brochure	Livre ou publication	Annonce journal ou revue	Reportage touristique	T.V., film documentaire	Recommandation familiale	Expérience voyage antérieure	Souhait exprimé de longue date	Visite familiale	Voyage organisé par club ou école	Autres	Total	Total des moyens publicitaires	
Littoral	1,4	0,2	1,8	—	0,2	19,9	0,7	48,9	5,8	6,9	2,1	12,2	100	567
Ardennes	2,9	1,2	2,5	1,2	0,4	24,7	—	23,9	2,5	21,4	9,5	9,9	100	243
Royaume	1,9	0,6	1,7	0,4	0,2	19,4	0,4	36,6	4,7	18,6	5,0	10,5	100	994
Pays voisins	5,9	1,9	1,4	1,2	1,2	25,1	1,9	24,1	15,3	11,8	2,5	7,7	100	646
Autres	12,6	2,6	2,4	2,2	1,2	29,6	5,2	20,3	10,5	4,0	4,3	5,2	100	581
Etranger	9,0	2,2	1,9	1,7	1,2	27,2	3,5	22,3	13,0	8,0	3,3	6,5	100	1.227
Total	5,9	1,5	1,8	1,1	0,8	23,8	2,1	28,7	9,4	12,7	4,0	8,2	100	2.221

différences notables se font jour. La première différence se remarque dans la signification inégale des deux principaux moyens. Les différences se manifestent également dans cinq autres moyens publicitaires. A côté des recommandations, nous trouvons comme facteurs déterminants en faveur des vacances à l'étranger, les dépliants et brochures, les recommandations d'une agence de voyage et un souhait exprimé de longue date.

L'on constatera que le dépliant et l'agence de voyage sont surtout importants dans le cas de vacances passées dans des pays qui ne sont pas immédiatement nos voisins. Ils n'ont aucune importance pour les visites familiales et les voyages organisés par un club touristique ou une école.

Nous désirons enfin encore attirer l'attention sur quelques détails d'importance. Le dépliant et la brochure sont un important moyen d'attraction en ce qui concerne les vacances passées à l'étranger, beaucoup plus pour les pays qui ne sont pas nos voisins immédiats. Le rôle joué par les annonces et les reportages dans les journaux, semble être de moindre importance. Ils forment ensemble 3,6 % des facteurs retenus en ce qui concerne les vacances passées à l'étranger. Cela constitue environ le même pourcentage que les recommandations d'une agence de voyages. Le rôle de l'agence de voyages ne peut être méconnu pour les vacances que l'on passe au loin. L'on remarquera également que d'autres éléments peuvent être cachés sous le vocable 'recommandations d'une agence de voyage'. En outre, il est curieux de remarquer qu'environ 10 % des vacances dans les pays voisins sont repris sous l'appellation 'visite familiale'.

Enfin, il est très difficile de distinguer des relations valables d'après la catégorie socio-professionnelle et l'âge. Nous pouvons tout au plus attirer l'attention sur les différences dans les moyens publicitaires d'influence d'après l'organisateur de voyage. Le lieu de séjour de vacances se retrouve ici cependant à l'arrière-plan. Les dépliants publicitaires et brochures constituent 18,4 % des moyens publicitaires exprimés pour les vacances réalisées à l'aide d'une agence de voyage.

chapitre V les dépenses de vacances

Dans les chapitres précédents, nous avons déjà analysé trois aspects importants des vacances du belge moyen : il s'agit du taux de départ, de la structure des vacances et de l'organisation touristique de celles-ci. Une quatrième partie importante de cette enquête a trait aux dépenses des vacanciers. L'étude de cet aspect doit permettre d'éclairer la signification économique du secteur touristique, ainsi que les attitudes consommatoires des vacanciers. Dans le premier paragraphe, nous avons essayé de circonscrire les dépenses de vacances.

La méthode que nous utilisons peut être considérée comme valable, quoique le nombre de vacanciers qui tiennent note de leurs dépenses pendant ou après les vacances ne soit pas grand. A ce sujet, il est intéressant de se référer à l'expérience française¹.

Un survey des vacances ne permet certainement pas de reprendre de façon aussi détaillée les dépenses faites pendant les vacances, comme c'est le cas pour les éléments de la structure des vacances et l'organisation de celles-ci. Dans le cadre de la présente enquête, nous avons cependant accordé une importance particulière, à côté des dépenses globales pour les vacances, à la somme des dépenses pour le voyage et le logement. Si nous connaissons la durée du séjour et le nombre de personnes ayant effectué des dépenses, nous pouvons déterminer, tant pour les dépenses globales que pour les frais de voyage et de séjour², les dépenses par vacancier et les dépenses par homme/jour. Nous en déduisons quatre chiffres caractéristiques par sous-groupe considéré séparément. Les sous-groupes découlent de l'analyse. En

¹ C. Goguel : Nouveaux résultats des enquêtes sur les vacances des Français, *op. cit.*, p. 39. 'Cependant les estimations qui ont été faites des dépenses de vacances par une méthode strictement analytique d'une part, et par une méthode semi-synthétique d'autre part, sont assez cohérentes pour que l'on puisse penser que ces dépenses ont été assez correctement saisies'.

² Frais de voyage, hébergement et repas.

effet, dans ce chapitre, nous relions au caractère des vacances (vacances principales, seconds et troisièmes séjours de vacances), le lieu de séjour, le mode d'hébergement, la profession de la personne interrogée ou du chef de famille, la catégorie de revenu familial et la province.

I. LES DÉPENSES DE VACANCES DANS LEUR ENSEMBLE

A. *Les dépenses de vacances par vacances*

Le vacancier belge a dépensé en 1967 en moyenne 5.014 F par vacances. Ce montant ne peut être confondu avec le total des dépenses de vacances du vacancier. Ces dernières sont plus importantes parce qu'une partie des vacanciers prend des vacances plus d'une fois par an. Comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre, le vacancier belge dépense en moyenne 6.357 F pour l'ensemble de ses vacances¹. Ce montant moyen est cependant peu caractéristique, parce que l'étalement des dépenses est fort grand. En effet, les dépenses totales des vacanciers par vacances varient de moins de 500 F à 30.000 F et plus. Cet étalement est fort important ; il est fort influencé par le choix du mode d'hébergement, le lieu de séjour, le choix du moyen de transport utilisé et surtout la durée des vacances. Il est par conséquent difficile de parler d'une classe modale de dépenses de vacances. Aucune des classes reprises au tableau 34 ne représente plus de 10 % des vacances. La dispersion est en outre fort asymétrique : 70 % des vacances représentent moins de 5.500 F de dépenses par personne. Les catégories de dépenses du tableau 34 sont d'un volume fort inégal. Nous obtenons une vue plus claire de leur dispersion en recalculant les catégories de dépenses compte tenu d'un intervalle de classe identique, à l'exception des catégories supérieures de dépenses. Nous pouvons en déduire quelques chiffres fort caractéristiques :

¹ Le chiffre analogue pour les Français en 1964 est de FF 441. Voir C. Goguel : *Nouveaux résultats des enquêtes sur les vacances des français*, *op. cit.*, p. 40..

TABLEAU 34 : La répartition des dépenses globales et des frais de voyage et de séjour par vacances, 1967.

Classe de dépenses (× 100 F)	Dépenses totales				Frais de voyage et de séjour			
	Vacances principales	Secondes vacances	Troisièmes vacances	Total	Vacances principales	Secondes vacances	Troisièmes vacances	Total
- 5	46	26	8	80	84	34	7	125
5- 10	70	28	7	105	96	28	10	134
10- 15	88	29	6	123	121	22	5	148
15- 20	98	15	3	116	115	14	3	132
20- 25	108	19	3	130	112	21	—	133
25- 30	95	17	1	113	116	13	4	133
30- 35	114	10	4	128	109	12	—	121
35- 40	59	7	1	67	71	6	2	79
40- 45	97	11	4	112	77	8	—	85
45- 50	34	3	—	37	41	3	—	44
50- 55	138	14	—	152	65	5	1	71
55- 60	23	2	—	25	26	2	1	29
60- 70	83	6	2	91	68	4	—	72
70- 80	83	6	1	90	37	8	—	45
80- 90	40	3	—	43	33	2	1	36
90-100	25	2	1	28	19	—	—	19
100-120	81	6	1	88	44	5	1	50
120-140	38	6	—	44	19	1	1	21
140-160	26	3	—	29	12	2	1	15
160-180	19	1	1	21	7	4	—	11
180-200	1	1	—	2	2	—	—	2
200-250	12	4	1	17	7	2	—	9
250-300	6	3	—	9	1	—	—	1
300 et plus	7	2	—	9	4	2	—	6
Total (a)	1.391	224	44	1.659	1.286	198	37	1.521
Dépenses moyennes	5.306	4.349	3.294	5.014	4.072	3.521	2.670	3.966

(a) Une partie des vacanciers n'a pu déterminer ses dépenses. Pour une partie de ceux qui ont donné leurs dépenses totales, il ne fut pas possible de discerner les frais de voyage et de séjour.

- 48,7 % des vacances principales coûtent un maximum de 4.000 F par vacancier ; si nous additionnons toutes les vacances, ce pourcentage s'élève à 51,9 % ;
- dans un quart des vacances, les vacanciers dépensent par séjour de vacances, moins de 2.000 F ;
- plus des quatre cinquièmes des vacances coûtent à chaque vacancier moins de 8.000 F.

Il est possible de représenter la distribution de fréquence trouvée ci-dessus à l'aide d'une formule mathématique ; nous nous référerons à la loi de Pareto :

$$N_x = \frac{A}{X^a} \quad \text{ou} \quad N_x = AX^{-a}$$

où X, dans le cas traité, représente une dépense de vacances donnée et N_x le nombre de vacanciers qui dépensent une somme de X et plus¹. A et a sont des constantes, qui peuvent varier de pays à pays et de période à période ; a est appelée la constante de Pareto et constitue la mesure-type de l'égalité des dépenses par vacances.

L'application de cette loi sur les deux distributions de fréquence données au tableau 35 permet les équations suivantes :

$$\begin{aligned}\log N_x &= -2,472 \log X + 4,783 ; R = -0,993.^2 \\ \log N_x &= -2,339 \log X + 4,737 ; R = -0,994.^3\end{aligned}$$

L'importance du coefficient de corrélation indique que les équations représentent fort bien la répartition de la fréquence. Nous remarquerons cependant que la constante de Pareto dans les deux cas, est environ la même. Les dépenses de vacances sont réparties d'une façon un peu plus uniforme, suivant les vacanciers, pour le premier séjour de vacances que pour l'ensemble des vacances.

¹ Cette loi fut à l'origine formulée pour la répartition des revenus. La répartition des revenus et des propriétés est également le champ habituel d'application de la loi.

² Concerne l'application de la distribution de fréquence des vacances principales.

³ Concerne l'application de la distribution de fréquence des premiers, seconds et troisièmes séjours de vacances ensemble.

TABLEAU 35 : La répartition du total des dépenses par vacances d'après la catégorie de dépenses, 1967.

Classe de dépenses (× 1.000 F)	Vacances principales			Toutes vacances		
	Nombre	%	Fréquence cumulée	Nombre	%	Fréquence cumulée
- 2	302	21,7	1.390	424	25,6	1.659
2- 4	376	27,0	1.088	438	26,4	1.245
4- 6	292	20,9	712	326	19,7	807
6- 8	166	11,8	421	181	10,9	481
8-10	65	4,6	255	71	4,3	300
10-12	81	6,7	190	88	5,3	229
12-14	38	2,6	109	44	2,7	141
14-16	26	1,8	71	29	1,7	97
16-18	19	1,3	45	21	1,3	68
18-20	1	0,1	26	2	0,1	37
20-25	12	0,8	25	17	1,0	35
25-30	6	0,3	13	9	0,5	18
30 et plus	7	0,4	7	9	0,5	9
Total	1.390	100,0		1.659	100,0	

G. Labeau, qui dans son étude a pris les dépenses de vacances par ménage comme base, relève deux tendances dans les courbes de fréquence, qui représentent deux attitudes¹.

La première se rapporte aux dépenses inférieures à 60.000 F par ménage (plus de 90 % des observations), et la seconde aux dépenses supérieures à 60.000 F. Les droites correspondantes de Pareto sont représentées par les équations suivantes :

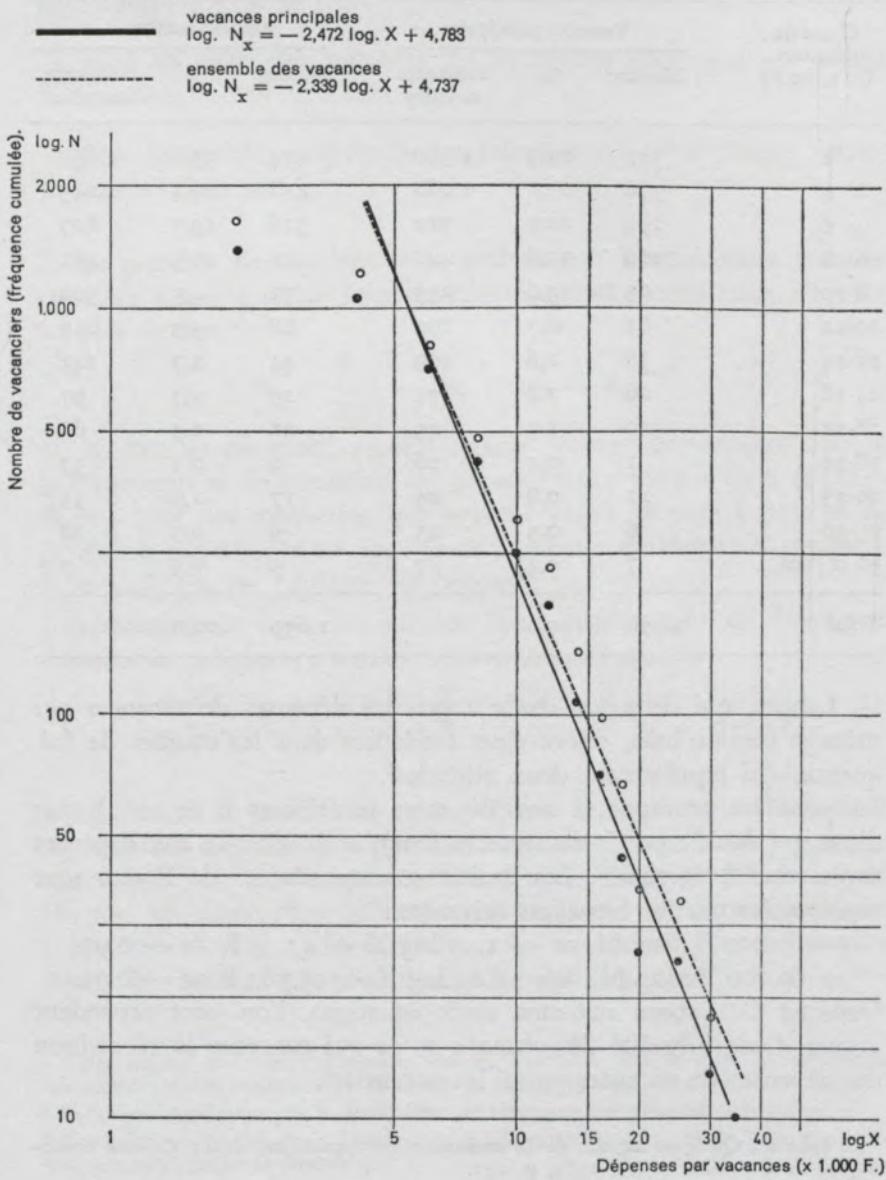
$$- 60.000 \text{ F} : \log N_x = - 1,35 \log X + 4; \quad R = - 0,97.$$

$$+ 60.000 \text{ F} : \log N_x = - 6,8 \log X + 13,76; \quad R = - 0,99.$$

Quoique G. Labeau obtienne deux équations, l'on peut cependant arguer d'une inégalité décroissante en ce qui concerne la répartition des dépenses de vacances parmi les vacanciers.

¹ G. Labeau : Quelques aspects de la consommation touristique, dans : *Cahiers Economiques de Bruxelles*, n° 17, 1963, p. 137.

GRAPHIQUE 5 : Répartition cumulative des dépenses par vacances et ajustement d'une droite de Pareto, calculées pour des dépenses touristiques de 2.000 F et plus, 1967.



La droite correspondante de Pareto pour le revenu familial des vacanciers compris dans la présente enquête représente :

$$\log N_x = -2,263 \log X + 7,744; R = -0,93.$$

Sur base de la grandeur de la constante de Pareto, l'on peut affirmer que les dépenses de vacances sont réparties d'une façon quelque peu plus uniforme parmi les vacanciers, que le revenu familial. G. La-beau a obtenu pour les dépenses touristiques et le revenu familial la même constante de Pareto.

Nous avons souligné plus haut l'importance de la durée du séjour, qui constitue l'explication majeure des grandes différences dans les dépenses de vacances ; elle se manifeste déjà dans les dépenses inégales relatives aux premiers, seconds et troisièmes séjours de vacances. Ces dépenses varient de 5.306 F pour le premier séjour de vacances, à 3.294 F pour le troisième séjour de vacances.

Dans l'ensemble des dépenses touristiques, les frais de voyage et de séjour sont fort importants ; environ 3.966 F sont consacrés à des frais de voyage et de séjour par vacance, soit 79 % des dépenses totales. Ce pourcentage, à l'occasion des seconds et troisièmes séjours de vacances, est à peine plus élevé que pour le premier séjour de vacances.

Pourcentage des frais de voyage et de séjour

Vacances principales	77 %
Second séjour de vacances	81 %
Troisième séjour de vacances	81 %

C. Goguel obtient le même pourcentage pour les frais de voyage et de séjour à l'occasion des vacances des Français en 1964 : frais de séjour : 60 %, frais de transport : 19 % et autres dépenses : 21 %¹.

Compte tenu de l'importance de la durée du séjour sur le montant des dépenses, nous examinons dans le point suivant les dépenses par jour et par personne.

¹ C. Goguel : Nouveaux résultats des enquêtes sur les vacances des français, *op. cit.* p. 45.

B. *Les dépenses par jour et par personne*

Les dépenses par jour et par personne s'élèvent, en 1967, à 378 F. Malgré l'élimination des durées inégales de séjour, il s'agit ici, tout comme pour les dépenses par personne, d'un chiffre synthétisant une série de fréquences fort étalée. L'intervalle de variation atteint en effet un minimum de 2.000 F. La répartition fortement asymétrique découle de la grandeur de la médiane (275 F) en rapport avec la moyenne (378 F). La dépense médiane indique que 50 % des vacanciers ont dépensé moins de 275 F par jour.

Les frais de voyage et de séjour par personne et par jour s'élèvent à 284 F, soit 75 % des dépenses totales. Ce pourcentage est ainsi quelque peu inférieur au pourcentage obtenu ci-dessus. Cette différence est le résultat de l'influence inégale de la durée du séjour sur les frais de voyage et de séjour et sur les autres dépenses de vacances. Dans les frais de voyage et de séjour se trouvent, en effet, une part importante de frais fixes qui diminuent suivant que le nombre de jours de vacances augmente.

Les chiffres ci-dessous, qui reprennent les dépenses moyennes par personne et par jour, suivant la catégorie de la durée du séjour, illustrent ce qui précède de façon explicite. A l'augmentation de la durée du séjour correspond une diminution des dépenses moyennes par personne et par jour.

Durée du séjour (en nuits)	Dépenses moyennes par personne et par jour en F
4 - 7	409
8 - 11	418
12 - 15	373
16 - 19	370
20 - 23	334
24 - 27	280
28 - 31	242
32 et plus	231

TABLEAU 36 : La répartition des dépenses totales et des frais de voyage et de séjour par personne et par jour, 1967.

Classe de dépenses par personne et par jour (en F)	Dépenses totales				Frais de voyage et de séjour			
	Vacances principales	Secondes vacances	Troisièmes vacances	Total	Vacances principales	Secondes vacances	Troisièmes vacances	Total
- 50	58	20	9	87	94	32	8	134
50- 75	50	17	4	71	84	16	4	104
75- 100	44	17	2	63	82	13	2	97
100- 125	74	15	2	91	81	14	3	98
125- 150	77	8	1	86	91	11	2	104
150- 175	78	4	1	83	81	6	1	88
175- 200	76	8	2	86	91	8	3	102
200- 225	92	15	2	109	74	16	1	91
225- 250	56	7	1	64	42	7	—	49
250- 275	75	15	1	91	76	9	2	87
275- 300	44	9	1	54	40	3	—	43
300- 325	57	9	2	68	60	2	1	63
325- 350	49	3	1	53	43	5	1	49
350- 375	40	5	—	45	31	4	—	35
375- 400	35	5	1	41	29	1	2	32
400- 450	77	5	1	83	58	6	—	64
450- 500	44	—	—	44	41	3	—	44
500- 550	75	8	3	86	61	11	1	73
550- 600	56	7	—	63	32	5	—	37
600- 700	72	11	1	84	35	6	1	42
700- 800	47	6	1	54	21	3	—	24
800- 900	43	5	1	49	11	4	—	15
900-1.000	16	5	1	22	4	1	—	5
1.000-1.100	16	4	2	22	8	4	3	15
1.100-1.200	11	2	1	14	2	1	—	3
1.200-1.400	14	4	1	19	7	2	—	9
1.400-1.600	4	3	—	7	3	2	1	6
1.600-1.800	4	1	—	5	2	1	1	4
1.800-2.000	3	—	—	3	—	1	—	1
2.000 et plus	4	6	2	12	1	2	—	3
Total	1.391	224	44	1.659	1.285	199	37	1.521
Dépenses moyennes	369	426	409	378	278	317	318	284

Ce phénomène est l'un des facteurs qui explique que pour les seconds et troisièmes séjours de vacances, les dépenses par personne et par jour soient supérieures à celles des vacances principales.

Les dépenses par personne et par jour sont fort supérieures aux résultats obtenus par G. Labeau en rapport avec la consommation touristique en 1959¹. Celles-ci correspondaient à l'époque à 246 F pour les vacanciers belges. Même si l'on tient compte de l'augmentation de prix des services touristiques, l'on peut arguer d'une augmentation sensible des dépenses. Nous référant à cette comparaison, nous devons en outre tenir compte de la durée moyenne de séjour. Les personnes interrogées dans l'enquête de G. Labeau, ont une durée moyenne de séjour de 15,3, contre 14,4 jours dans l'étude nationale sur les vacances.

La durée moyenne du séjour légèrement inférieure est de nature à quelque peu diminuer les frais fixes.

En ce qui concerne la ventilation des dépenses, nous trouvons d'assez grandes similitudes dans les deux enquêtes. G. Labeau obtient un pourcentage de 76 % pour les frais de voyage et de séjour.

En ce qui concerne l'étranger, nous avons uniquement des chiffres similaires pour la France. Les dépenses par personne et par jour de l'année 1964 s'élevaient à peine à 146 F, ce qui est étonnamment bas. Ce chiffre fort bas est peut-être imputable à trois raisons :

- a) Le taux de départ est plus haut qu'en Belgique, ce qui signifie que les catégories inférieures de revenu prennent plus de vacances ;
- b) Le pourcentage de jours de congé passés chez des membres de la famille ou des amis est fort élevé ; 43,8 % des vacances des vacanciers français se passent chez des membres de la famille ou des amis ;
- c) La durée moyenne du séjour est particulièrement élevée (30,4 jours) ; la conséquence de ce qui précède est que les frais fixes de vacances peuvent être répartis sur un plus grand nombre de jours².

¹ G. Labeau : Quelques aspects de la consommation touristique, *op. cit.*, p. 141. L'auteur fait une différence entre dépenses relatives à l'hébergement, frais de voyage et autres dépenses. Dans l'étude de G. Labeau, la définition des dépenses touristiques n'est pas faite de façon suffisamment précise.

² Le nombre de personnes par ménage en voyage est identique pour les Français et les Belges (respectivement 2,67 et 2,66 personnes).

2. LES DÉPENSES DE VACANCES SUIVANT LE LIEU DE SÉJOUR

Le lieu de séjour est certainement l'un des facteurs qui se reflète le mieux dans le montant des dépenses de vacances. Dans ce paragraphe, nous traitons ensemble les dépenses moyennes par vacances et par vacancier, ainsi que par personne et par jour.

D'autre part, nous n'analysons pas de façon plus approfondie la répartition des vacances suivant la catégorie de dépenses¹.

TABLEAU 37 : *Les dépenses de vacances suivant le lieu de séjour (en F), 1967.*

Lieu de séjour	Dépenses totales		Frais de voyage et de séjour	
	par vacances	par personne/jour	par vacances	par personne/jour
Littoral	3.898	267	2.926	202
Ardennes	2.439	220	1.885	166
Campine	(1.651)	(123)	(1.394)	(101)
Autres régions	1.431	136	1.043	98
Royaume	3.152	233	2.386	176
Pays voisins	5.943	454	4.175	348
Pays éloignés	8.891	547	6.890	432
Etranger	7.002	495	5.386	385

Cette séparation permet de constater quelques différences profondes. Les dépenses effectuées à l'occasion de vacances à l'étranger, aussi bien par vacances que par personne et par jour, s'élèvent à plus du double des dépenses relatives aux vacances passées dans le pays². G. Labbeau a, de même, constaté une différence frappante entre les dépenses à l'occasion de vacances passées dans le pays et à l'étranger³.

¹ La répartition en rapport avec le lieu de séjour de vacances ainsi que le mode d'hébergement, la catégorie socio-professionnelle et la catégorie des revenus familiaux, est reprise dans les appendices 29 à 36 pour les dépenses totales par vacances et pour les dépenses totales par personne et par jour.

² D'après M.C. Tideman, les dépenses moyennes des Belges en Belgique, par personne et par jour, dépassent d'environ 33 % le niveau des dépenses des Hollandais en Hollande par personne et par jour. Voir M.C. Tideman : *De ekonomiesche betekenis van openluchtrekreatie en toerisme voor Nederland*, 's Gravenhage, 1968.

³ G. Labbeau; *op. cit.*, p. 141.

Les dépenses totales par personne et par jour à l'occasion de vacances passées dans le pays, s'élèverent en 1959 à 190 F contre 336 F pour des vacances à l'étranger. Depuis 1959, la différence entre les deux groupes a donc fort augmenté. L'indice des vacances à l'étranger (les vacances dans le pays = 100) est passé de 176 à 213.

En outre, les dépenses sont fort inégales dans les deux diverses catégories. Les dépenses par personne et par jour dans le Royaume, varient de 123 F en Campine jusqu'à 267 F à la Côte. Les dépenses en Campine sont fort basses et doivent être mises en rapport avec le marché et les possibilités de logement. Comme c'est le cas pour les vacances passées dans les autres régions de la Belgique, un nombre important de vacanciers y loge chez la famille ou des amis.

Il est normal que les dépenses faites pendant les vacances dans des pays éloignés soient sensiblement plus élevées que celles faites pendant les vacances passées dans les pays voisins.

L'enquête de l'I.N.S.E.E. ne différencie pas les vacances passées dans le pays ou à l'étranger, en ce qui concerne les Français. Nous pouvons cependant rappeler quelques études publiées antérieurement par le Bureau d'Etudes Economiques de la Flandre Occidentale, en rapport avec les dépenses de vacances. Les dépenses moyennes par personne et par jour à la Côte belge, s'élèvent en 1964-65 à 681 F pour les Anglais, 369 F pour les Allemands et 291 F pour les Français. Ces grands écarts sont encore une fois dus aux grandes différences existant dans le choix des modes de logement et à la durée inégale du séjour de vacances¹. Une étude de la British Travel Association, faite en 1963, relève une dépense moyenne de 574 F par personne et par jour pour l'Anglais à l'étranger. Les dépenses élevées des Anglais sont en premier lieu dues à une forte orientation vers les modes de logement hôtel et pension. En outre, l'Anglais dépense beaucoup d'argent sous forme de délassement et de souvenirs.

Le pourcentage des frais de voyage et de séjour dans l'ensemble des dépenses est, en ce qui concerne les vacances passées à l'intérieur du pays, un peu inférieur à celui des vacances passées à l'étranger (res-

¹ Bureau d'Etudes Economiques de la Flandre Occidentale : *De bestedingen van de buitenlandse vakantiegangers aan de Belgische Kust*, Rapport R.E.T. N° 20, 1966, p. 6.

pectivement 75 et 77 %)¹. Nous pouvons encore comparer les pourcentages de frais de voyage et de séjour des Anglais, Français et Allemands à la Côte belge. Ceux-ci s'élèvent respectivement à 61,4 %, 70,8 % et 73,2 %. Seul, le pourcentage des Anglais diffère fortement et doit être mis en rapport avec ce que nous avons dit ci-dessus, relativement aux dépenses élevées pour le délassement et les souvenirs chez cette catégorie de visiteurs.

3. LES DÉPENSES DE VOYAGE SUIVANT LE MODE D'HÉBERGEMENT

A plusieurs reprises, nous avons déjà attiré l'attention sur l'influence qu'a le choix du mode d'hébergement sur les dépenses de vacances. Comme nous le voyons au tableau 38, les différences sont en effet fort grandes. Ce tableau n'énumère pas seulement les divers modes d'hébergement, mais permet en outre l'examen d'une combinaison suivant le lieu principal du séjour. Les dépenses totales par vacances varient de 7.362 F pour les hôtels et pensions à 2.292 F dans les établissements de tourisme social. Si nous examinons la comparaison plus en détail, sur base des dépenses par personne et par jour, la dispersion apparaît un peu moins forte, quoique les extrêmes varient entre 606 F pour les hôtels-pensions et 190 F pour le logement chez la famille ou des amis.

Malgré ces grandes différences, le pourcentage des frais de voyage et de séjour oscille entre des limites relativement étroites, à savoir 82 % pour une villa ou chalet de location et 64 % pour une caravane. Cela signifie que les vacanciers qui choisissent un mode d'hébergement plus cher, dépenseront proportionnellement plus pour leurs délassements, souvenirs et achats divers.

Si nous comparons les dépenses par lieu de séjour et par mode de logement, notre attention sera attirée par deux constatations. Pour chaque mode de logement, où nous pouvons poursuivre la compa-

¹ Ces deux chiffres diffèrent légèrement de la moyenne générale déterminée au paragraphe précédent. Le motif en est double: en premier lieu, les moyennes ne se rapportent pas toujours au même nombre de cas et en second lieu, les calculs des moyennes dans ce paragraphe, et également dans les suivants, sont faits sur base des distributions de fréquence plus concentrée que ce n'est le cas pour une vue d'ensemble.

TABLEAU 38 : *Les dépenses de vacances d'après le mode d'hébergement et le lieu de séjour (en F), 1967.*

Genre	Hôtel, pension, motel	Camping	Caravanning	Appartement de location	Villa, bunga- low, chalet de lo- cation	Chambre de location	Rési- dence secou- daire	Etablis- sement de tou- risme social	Chez famille ou amis
<i>Littoral</i>									
Dépenses totales par vacances	4.871	(3.037)	(a)	4.795	(4.095)	(a)	(a)	(1.998)	(1.933)
Dépenses totales par Personne-jour	483	(226)	(a)	249	(204)	(a)	(a)	(228)	(208)
<i>Ardennes</i>									
Dépenses totales par vacances	(4.236)	(2.121)	(a)	(3.363)	(3.182)	(a)	(3.292)	(a)	(1.404)
Dépenses totales par Personne-jour	(444)	(169)	(a)	(215)	(179)	(a)	(252)	(a)	(127)
<i>Royaume</i>									
Dépenses totales par vacances	4.487	(2.850)	(2.950)	4.710	(3.458)	(3.996)	(2.570)	(1.870)	1.544
Dépenses totales par Personne-jour	464	(193)	(230)	248	(178)	(281)	(206)	(192)	146

Etranger

Dépenses totales par vacances	8.323	4.403	(4.424)	(7.569)	(5.907)	(6.915)	(a)	(a)	(3.613)
Dépenses totales par personne-jour	650	280	(215)	(354)	(288)	(412)	(a)	(a)	(299)

Toutes les vacances

Dépenses totales par jour	7.362	3.676	3.905	5.432	4.438	5.627	2.970	2.292	2.445
Dépenses totales par personne-jour	606	246	220	275	222	366	199	213	190
Frais de voyage et de séjour par vacances	5.553	2.791	3.143	4.246	3.442	4.069	2.178	1.825	1.710
Frais de voyage et de séjour par personne et par jour	468	191	141	215	181	278	145	162	123

(a) Trop petit nombre de cas.

raison, les dépenses totales ainsi que les dépenses par personne et par jour, dépassent en ce qui concerne les vacances passées à l'étranger, les chiffres analogues pour les vacances dans le Royaume. Cela peut être considéré comme normal. Cependant, les différences sont particulièrement fortes. Seule la caravane fait exception à ce qui précède, en ce qui concerne les dépenses par personne et par jour. L'explication doit en être cherchée dans la durée fort longue du séjour des touristes caravaniers à l'étranger. La confrontation Côte-Ardennes entraîne la même constatation générale.

4. LES DÉPENSES DE VACANCES SUIVANT LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Les dépenses de vacances suivant la catégorie socio-professionnelle peuvent être examinées sous un triple point de vue. Comme dans les paragraphes précédents, nous nous intéresserons aux dépenses moyennes par vacances et aux dépenses moyennes par personne et par jour. Les dépenses moyennes par vacances reflètent cependant insuffisamment les différences par catégorie ; l'une des classes prend plus de vacances supplémentaires que l'autre. C'est pourquoi notre analyse portera également sur les dépenses moyennes totales par vacancier pendant une année complète¹.

Au tableau 39 nous faisons en outre une différence entre les vacances passées dans le pays et à l'étranger. Les dépenses globales par vacances et par personne et par jour sont exprimées en fonction de la catégorie socio-professionnelle de la personne interrogée.

Des chiffres ci-dessous nous pouvons déduire que :

- Les dépenses par vacances varient spécialement de catégorie à catégorie. Si la moyenne inférieure égale 100, l'index de la catégorie avec la moyenne la plus élevée est de 274.
- Cette différence est encore plus grande si l'on considère les dépenses moyennes par vacancier ; les dépenses de la catégorie de dépen-

¹ Les dépenses de vacances sont toujours comprises dans l'optique de la définition donnée au chapitre I.

TABLEAU 39 : Les dépenses totales de vacances suivant la catégorie socio-professionnelle (en F), 1967.

Genre	Intérieur		Etranger		Total	
	par vacances	par personne-jour	par vacances	par personne-jour	par vacances	par vacancier
<i>A. Catégorie socio-professionnelle du chef de famille</i>						
Travailleur non qualifié	(2.748)	(277)	4.738	395	3.887	4.330
Travailleur qualifié	3.105	237	5.039	405	4.068	4.563
Employé cadre inférieur	3.030	212	6.830	463	4.904	5.906
Employé cadre moyen	(3.696)	(246)	(7.247)	(450)	5.682	7.745
Personnel de cadre	(3.901)	(229)	(7.848)	(496)	6.573	9.312
Agriculteur et horticulteur	(a)	(a)	(4.772)	(379)	(3.859)	(4.410)
Commerçant et artisan	4.049	328	7.094	494	5.824	7.165
Patron de l'industrie etc.	(a)	(a)	(10.143)	(728)	(9.394)	(14.901)
Profession libérale	(8.032)	(389)	(11.837)	(674)	(10.618)	(15.314)
Ménagère	(2.879)	(301)	(6.514)	(636)	4.779	(4.944)
Retraité	(2.668)	(243)	(5.148)	(450)	4.165	5.099
Autres	(2.853)	(271)	(5.634)	(451)	(4.326)	(5.455)
<i>B. Catégorie socio-professionnelle de la personne interrogée</i>						
Travailleur non qualifié			4.324		4.04	
Travailleur qualifié			4.005		325	
Employé cadre inférieur			5.406		376	
Employé cadre moyen			6.096		408	
Personnel de cadre			6.435		435	
Agriculteur et horticulteur			(4.986)		(357)	
Commerçant et artisan			6.004		447	
Patron de l'industrie etc.			(10.496)		(785)	
Profession libérale			(10.514)		(563)	
Ménagère			4.073		303	
Etudiant			3.871		270	
Retraité			4.109		347	
Autres			4.665		345	

(a) Trop petit nombre de cas.

ses les plus élevées, dépassent de 3,5 fois le niveau de la catégorie aux dépenses les moins fortes¹.

c) Les différences sont beaucoup moins importantes si nous nous basons sur les dépenses par personne et par jour (les chiffres extrêmes varient de 100 à 212). Cela signifie que les dépenses par catégorie socio-professionnelle sont influencées par l'importance des dépenses par personne et par jour et par la durée du séjour².

d) Les différences entre les diverses catégories se trouvent grossièrement dans le même ordre pour les vacances passées dans le pays ou à l'étranger. En outre, le classement des catégories socio-professionnelles en ce qui concerne les dépenses par vacances, est environ le même pour les vacances passées dans le pays ou à l'étranger.

5. LES DÉPENSES DE VACANCES D'APRÈS LA CATÉGORIE DE REVENU FAMILIAL

Le revenu familial est sans aucun doute l'un des facteurs les plus importants qui déterminent les dépenses de vacances. Le tableau 40, ainsi que le graphique 6, montrent qu'il existe un lien fonctionnel bien déterminé.

Le rapport existant entre les dépenses touristiques et les revenus familiaux peut être fixé sur base d'une équation de régression, dont on peut déduire l'élasticité par rapport au revenu. Là où l'analyse de régression donne généralement lieu à certaines difficultés lors du choix et/ou lors de la mesure de la variable indépendante, notre intérêt se porte en premier lieu vers la mesure de la variable dépendante, c.à.d. les dépenses.

Les dépenses par catégorie de revenu familial peuvent être exprimées de trois manières différentes. La première variante est la moyenne des dépenses par vacances. Immédiatement après vient la moyenne des

¹ Chez les Français, les dépenses par vacancier en 1964 ont varié de FF 220 dans la catégorie des agriculteurs à FF 736 chez le personnel de cadre et les professions libérales. Voir C. Goguel : Nouveaux résultats des enquêtes sur les vacances des Français, *op. cit.*, p. 40.

² Nous ne prenons en considération ici la dimension du ménage en vacances, comme troisième facteur possible.

GRAPHIQUE 6 : *La relation entre les dépenses de vacances et le revenu familial, 1967.*

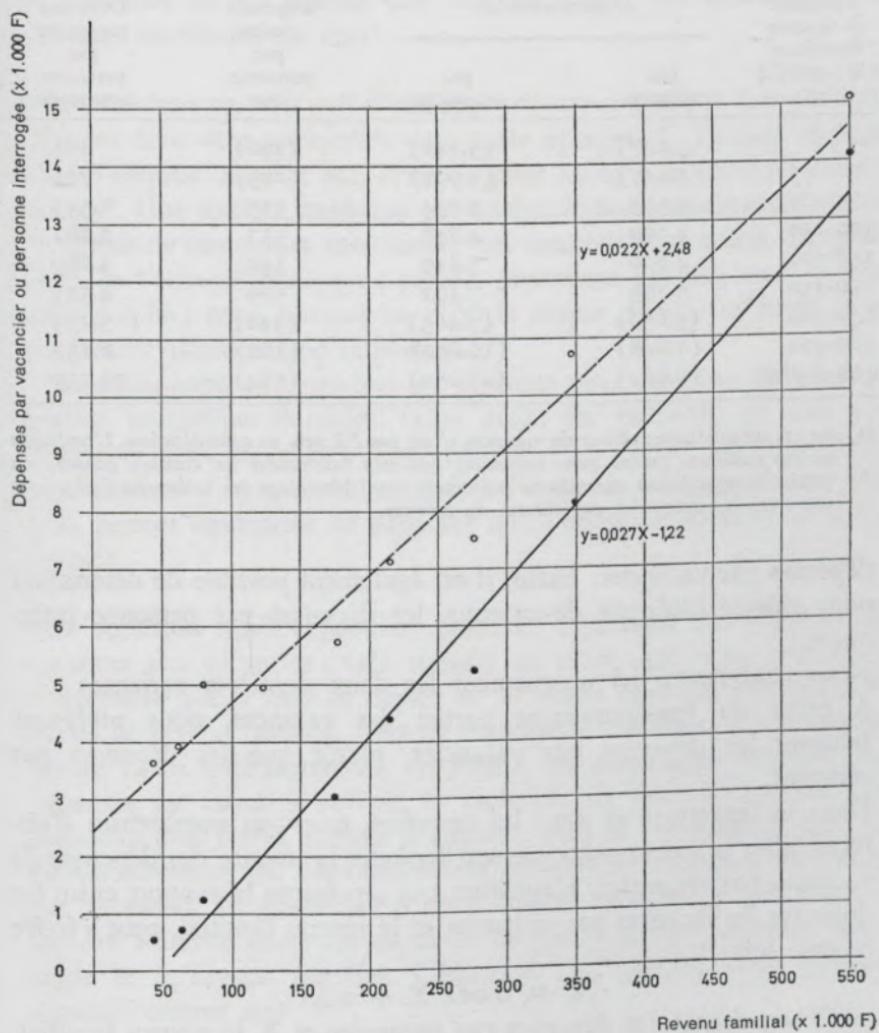


TABLEAU 40 : *Les dépenses de vacances d'après la catégorie de revenu familial (en F), 1967 (a).*

Catégorie de revenus familiaux (× 1.000 F.)	Dépenses totales		Dépenses totales par personne-jour	Dépenses moyennes par personne interrogée
	par vacances	par vacancier		
— 50	(3.247)	(3.742)	(290)	494
50- 75	(3.447)	(3.907)	(293)	771
75-100	4.315	5.034	355	1.343
100-150	4.209	4.858	337	2.081
150-200	4.828	5.819	341	3.069
200-250	5.783	7.162	399	4.545
250-300	(5.656)	(7.463)	(341)	5.293
300-400	(7.848)	(10.690)	(481)	8.132
400 et plus	(9.682)	(15.082)	(584)	14.220

(a) 20 cas de quatrième séjour de vacances n'ont pas été pris en considération. L'omission de ces quelques cas ne peut influencer que très faiblement les chiffres donnés; en outre, les quatrièmes vacances se présentent aussi bien dans les catégories inférieures que dans les catégories supérieures de revenus.

dépenses par vacancier. Enfin, il est également possible de déterminer pour chaque catégorie de revenus, les dépenses par personne interrogée.

Nous analyserons ici uniquement les deux dernières variantes. A cause du fractionnement partiel des vacances, nous préférons analyser les dépenses par vacancier, plutôt que les dépenses par vacances.

Dans la littérature et dans les enquêtes, trop peu nombreuses d'ailleurs, nous trouvons pratiquement toujours la mesure des dépenses de vacances par vacancier. L'équation qui représente le rapport entre les dépenses de vacances par vacancier et le revenu familial, peut s'écrire comme suit :

$$Y = 0,022 X + 2,48$$

où Y représente les dépenses par vacancier et X le revenu familial. Le coefficient de corrélation qui exprime l'intensité de la relation, s'énonce $R = 0,988$, alors que l'élasticité par rapport au revenu s'élève à 0,65.

Le coefficient d'élasticité obtenu est particulièrement bas pour un

produit de demi-luxe. Cela signifie qu'une augmentation du revenu de 1 % entraîne seulement une augmentation de dépenses de vacances de 0,65 %. G. Labeau cite dans son étude une élasticité de la dépense touristique de 1,03¹.

Dans les deux cas, il s'agit d'une approximation statique. Les résultats doivent donc être interprétés dans cette optique. C. Goguel obtient, dans l'enquête relative aux Français pour 1964, une élasticité revenu de 0,9². Une analyse analogue par catégorie socio-professionnelle ou catégorie de communes entraînerait des résultats plus précis. La grandeur de l'échantillonnage ne permet cependant pas une analyse plus approfondie ; nous courons en effet le risque d'être confrontés avec un facteur aléatoire trop important.

L'on remarquera en outre que les dépenses pour des biens de consommation touristique durables, faites avant les vacances, ne sont pas comprises dans les calculs. Nous pensons ici à l'achat d'une résidence secondaire, à l'équipement sportif, à l'appareil photographique, etc. Cela permet également de supposer que l'élasticité obtenue est sous-estimée.

Une objection existe cependant quant à l'expression des dépenses de vacances par vacancier ; cela signifie en effet, que nous admettons l'hypothèse que le taux de départ est le même dans chacune des catégories de revenu familial. Cela ne correspond pas du tout aux constatations faites antérieurement. En réalité, les différences relatives aux dépenses de vacances suivant la catégorie de revenu familial sont beaucoup plus fortes, comme il apparaît dans la comparaison des dépenses moyennes par personne interrogée avec les dépenses moyennes par vacancier. Le graphique 6 nous montre qu'il existe une relation linéaire évidente entre les dépenses de vacances par personne interrogée et le revenu familial. L'équation qui reprend cette relation s'énonce comme suit :

$$Y = 0,027 X - 1,22$$

¹ G. Labeau, *op. cit.*, p. 145. L'élasticité de la dépense touristique par G. Labeau, se rapporte seulement à cinq catégories et aux données de base pour l'année 1959.

² C. Goguel, Nouveaux résultats des enquêtes sur les vacances des Français, *op. cit.*, p. 41.

Le coefficient de corrélation correspondant est de $R = 0,997$, tandis que l'élasticité-revenu au point moyen s'élève à $1,28$. Attendu que la deuxième équation fonctionnelle est basée sur les vacanciers ainsi que sur les personnes ne partant pas en vacances, la dernière élasticité-revenu représente beaucoup plus que la première, la mesure selon laquelle les dépenses de vacances réagissent à un changement du revenu familial. Nous devons également tenir compte d'une sous-estimation possible, comme conséquence de l'élimination des biens de consommation touristiques durables.

L'équation correspondante pour les vacances à l'étranger s'énonce

$$Y = 0,017 X - 0,784 ; R = 0,99 ; E_b = 1,29$$

En ce qui concerne l'analyse ci-dessus, l'on pourra objecter que toutes les personnes interrogées et tous les vacanciers n'ont pas fait mention de la catégorie de revenu familial à laquelle ils appartenaient. Ceci peut être à l'origine d'une certaine distorsion si le taux de départ de ceux qui ont omis de déclarer leur revenu était plus grand que chez ceux qui ont déclaré leur revenu. De toute façon, cette distorsion dans un cas concret, ne peut paraître grande. Nous avons pour cela trois indications. Le nombre de personnes interrogées qui ont omis de déclarer leur revenu familial s'élève à peine à un quart. Plus importante est cependant la constatation que le taux de départ de ceux qui n'ont pas déclaré leur revenu (37,5 %) dépasse seulement légèrement la moyenne générale (34,3 %). Ensuite, nous désirons souligner le fait que dans chaque catégorie socio-professionnelle, il y a 10 à 20 % d'inconnus. Ce pourcentage est quelque peu plus élevé chez les indépendants. Attendu que la distorsion est relativement limitée, l'élasticité de la dépense touristique ne peut que dépasser très légèrement les résultats trouvés.

Dans cet ordre d'idées, nous remarquerons qu'il existe une réelle possibilité de sous-estimation du revenu familial, ce qui entraînerait une certaine surestimation du coefficient d'élasticité.

6. LES DÉPENSES DE VACANCES PAR PROVINCE

Dans le paragraphe 6, nous ne cherchons absolument pas à établir un lien entre les dépenses de vacances et le domicile. Nous considérons le

présent paragraphe comme complémentaire du précédent et y cherchons un rapport entre les dépenses par vacanciers et le revenu par province. En ce qui concerne le revenu par province, nous nous référons au revenu moyen par habitant tel que défini dans la statistique fiscale des revenus, basée sur les revenus de 1963¹. Attendu que le taux brut de départ diffère de province à province, nous pouvons à nouveau émettre deux rapports avec le revenu. Le premier se réfère aux dépenses par vacancier, tandis que le second se rapporte aux dépenses moyennes de chaque personne interrogée. Ces deux rapports sont fixés dans l'équation de régression ci-dessous et le graphique annexé.

TABLEAU 41 : *Les dépenses de vacances par province (en F), 1967.*

Province	Dépenses totales			Dépenses totales par personne-jour
	Par vacances	Par vacancier	Par personne interrogée	
Anvers	5.359	6.038	2.256	372
Limbourg	4.382	5.129	1.406	377
Flandre Orientale	4.569	5.533	1.748	392
Flandre Occidentale	4.344	5.294	1.168	365
Brabant	6.005	7.894	3.589	385
Hainaut	5.237	6.540	2.223	381
Liège	4.630	5.318	1.714	323
Luxembourg	(2.901)	(4.091)	(1.036)	(248)
Namur	(4.723)	(5.756)	(1.706)	(381)

Pour la première relation, nous avons obtenu les résultats suivants :

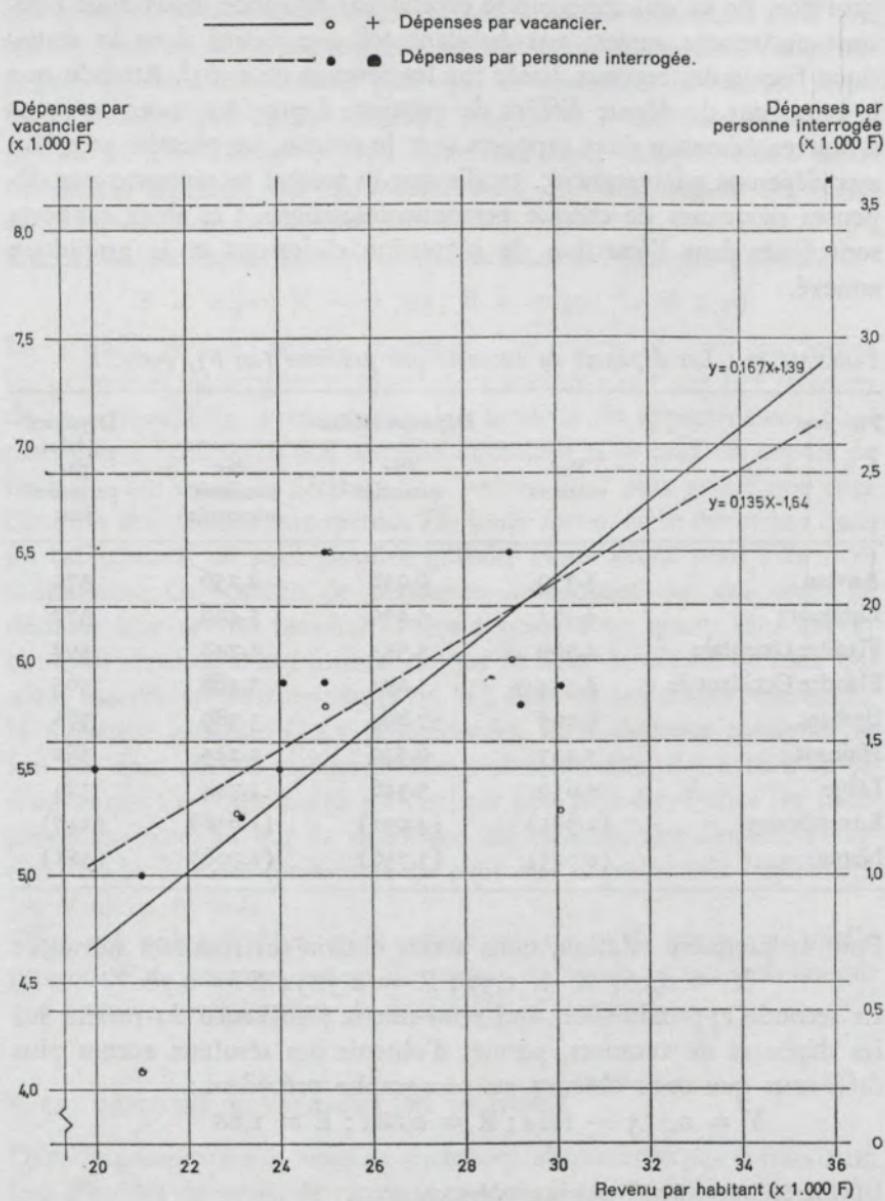
$$Y = 0,167 X + 1,39 ; R = 0,783 ; E = 0,76$$

La seconde approximation, qui rend mieux l'influence du revenu sur les dépenses de vacances, permet d'obtenir des résultats encore plus différents que ceux obtenus au paragraphe précédent :

$$Y = 0,135 - 1,64 ; R = 0,882 ; E = 1,88$$

¹ I.N.S., Statistique des revenus imposables, *op. cit.*

GRAPHIQUE 7 : Le rapport entre les dépenses de vacances et le revenu régional par habitant, 1967.



Le rapport entre les dépenses touristiques et le revenu provincial par tête est moins explicite que la relation entre les dépenses et le revenu familial. Pour l'explication de ces différences, nous nous référerons au chapitre 2 du présent ouvrage. En ce qui concerne les différences par région, le revenu n'est certes pas le seul facteur explicatif ; la structure socio-professionnelle, le degré d'urbanisation, la structure d'âge de la population et la structure familiale, sont quatre éléments qui, eux aussi, déterminent les dépenses touristiques. L'élasticité obtenue doit donc être également interprétée comme 'apparente'.

7. LES DÉPENSES TOTALES DE VACANCES DANS LE ROYAUME ET À L'ÉTRANGER

En conclusion du présent chapitre, nous nous posons la question de savoir combien les Belges dépensent pour leurs vacances en Belgique et à l'étranger. Nous avons besoin pour cela de trois données de base : (a) le nombre de vacances des Belges, (b) la répartition des lieux de séjour et (c) les dépenses par vacances. Chacun de ces trois éléments est connu sur base des résultats obtenus dans la présente enquête. Pour la première donnée, nous nous référerons au tableau 2 du chapitre II ; les lieux de séjour de vacances sont repris au tableau 16 du chapitre III, tandis que les dépenses par vacances et par région sont reprises au tableau 37 du présent chapitre.

TABLEAU 42 : *Les dépenses de vacances par région de séjour, 1967.*

Lieu de séjour	Nombre de vacances (× 1.000)	Dépenses par vacances en F.	Dépenses totales (en milliards de F.)
Littoral	1.125	3.898	4,4
Ardennes	439	2.439	1,1
Royaume	1.895	3.152	6,0
Etranger	1.653	7.002	11,6
TOTAL	3.548	5.014	17,8 (a)

(a) Les chiffres ont été arrondis pour l'ensemble des calculs; c'est pourquoi le total des dépenses de vacances diffère légèrement du total des dépenses dans le Royaume et à l'étranger.

Sur base des trois éléments ci-dessus, nous pouvons estimer le montant total des dépenses en vacances à 17,8 milliards de F ; cette somme représente 2,6 % du revenu disponible des ménages et 3 % de la consommation privée¹.

Ne sont cependant pas inclus, les achats de biens de consommation touristique durables, effectués avant le début des vacances, ainsi que les frais d'amortissement ou d'entretien. De même, nous n'avons pas tenu compte des enfants en colonie de vacances ; leur nombre a été évalué à 240.000 au chapitre II. Si le premier facteur a une signification réelle, les dépenses dans les colonies de vacances — et la remarque est également valable pour les camps de vacances — ne peuvent être surestimées.

De toute façon, les dépenses totales doivent être considérées dans l'optique de la définition des vacances. Les dépenses consenties durant les séjours de week-end, les courts séjours et excursions ne sont pas comprises.

Il importe également de savoir que les dépenses à l'étranger s'élèvent environ au double des dépenses touristiques dans le Royaume. Dans le total des dépenses de vacances du pays, la Côte belge représente 73 %.

Lors de l'interprétation des dépenses de vacances, l'attention doit également être attirée sur la ventilation des dépenses. La part des frais de transport est fort importante : l'on peut considérer que ceux-ci représentent en moyenne 15 à 20 % des dépenses ; ce pourcentage est plus faible dans le cas des vacances passées en Belgique et notablement plus élevé dans le cas des vacances passées à l'étranger.

¹ Au paragraphe 5, nous obtenons une propension marginale à consommer de 2,7 % ; cela signifie que 2,7 % du revenu additionnel est consacré à la consommation touristique.

chapitre VI les non-vacanciers

Le chapitre II est consacré aux taux de départ ; nous y avons constaté que sur les 5.000 personnes interrogées dans la présente enquête, 3.286, ou 65,7 % de la population adulte, n'avaient pas pris de vacances en 1967. Ce pourcentage diffère cependant suivant les catégories de revenu, socio-professionnelles, d'âge, familiales, etc... Nous ne revenons pas sur tous ces éléments déterminants. Notre attention est cependant attirée par deux autres aspects. Nous examinerons en premier lieu quels facteurs ont empêché les non-vacanciers de prendre des vacances durant la période couverte par la présente enquête. Le second aspect a trait au passé touristique en général. Le passé touristique par rapport aux régions touristiques de la Belgique est cependant traité au chapitre suivant. Comme critère de comparaison, nous traiterons en même temps le passé touristique par rapport à l'étranger.

I. LES FACTEURS DÉTERMINANTS

Par facteurs déterminants, nous comprenons les motifs des non-vacanciers pour ne pas prendre de vacances. Nous avons constaté que dans de nombreux cas intervient plus qu'un facteur ; c'est pourquoi trois motifs ont été retenus dans la présente enquête. Ceci explique en même temps pourquoi le nombre de facteurs intervenant est plus important que le nombre de non-vacanciers.

En effet, les 3.286 non-vacanciers ont présenté 4.383 motifs. Ceux-ci ont été classés en 14 groupes qui, à leur tour, sont susceptibles d'être complétés. En fait, 5 ou 6 raisons prédominent réellement. Trois de celles-ci représentent chacune au minimum 20 % des motifs émis, tandis que les 2 autres représentent chacune 7 %.

Les trois plus importants motifs sont des raisons pécuniaires (24 %), des circonstances familiales (21 %) et l'absence de besoins (20 %).

Ces trois motifs représentent ensemble 65 % des arguments¹. Les deux autres facteurs, chacun avec 7 % des motifs présentés, sont l'âge et l'aménagement de l'habitation. Ces cinq facteurs précités totalisent ensemble 79 % des motifs. Tous les autres éléments représentent moins que 5 % du total des motifs présentés. Les autres facteurs sont par ordre d'importance : les études (3 %), les projets de construction (2 %) et l'achat d'autres produits (2 %).

Ces motifs peuvent être rapprochés de nombreux autres points de vue : nous pensons ici au domicile, au degré d'urbanisation, à la profession, au revenu, à l'âge, à la structure familiale et au type d'habitation. Indubitablement, il existe des différences par province. A leur tour, celles-ci sont la conséquence de la composition de la population, dont quelques composantes déterminantes sont traitées dans les points qui suivent.

Nous pouvons cependant déterminer que dans chaque province, il existe trois facteurs principaux, appelés ci-dessous facteurs primaires. Leur importance varie de 73 % pour la province d'Anvers à 59 % pour la province de Flandre Orientale. Les arguments âge et aménagement de l'habitation se trouvent, dans chaque province, en quatrième ou cinquième position.

Sur base des résultats contenus au tableau 43, il est difficile de tirer une ligne de conduite générale par rapport à une argumentation inégale. L'on constatera cependant que les personnes interrogées dans les provinces wallonnes reprennent plus souvent comme motifs des raisons financières et l'aménagement de l'habitation.

Par catégorie de communes, nous trouvons quelques différences caractéristiques. En premier lieu, nous constatons l'influence des raisons financières dans les agglomérations : ce pourcentage s'élève à un tiers des arguments présentés². Dans les autres catégories de communes, le pourcentage des raisons financières varie autour de 20 %.

¹ L'on retrouve ces trois mêmes motifs également dans une enquête similaire auprès des non-vacanciers des Pays-Bas. Il s'agit cependant ici exclusivement de motifs avancés par les chefs de famille durant l'année de référence 1964 (voir *Sociale maandstatistiek*, octobre 1965, p. 368) : circonstances familiales 41 % ; sans besoins 23 % ; motifs financiers 21 %.

² Compte tenu du fait que la population fortement urbanisée présente beaucoup moins de motifs 'pas de besoins de vacances', nous constatons que les autres facteurs gagnent en importance.

TABLEAU 43 : *Les motifs pour ne pas prendre de vacances, par province et par catégorie de communes, 1967.*

Motif	Province								
	Anvers	Limbourg	Flandre Orientale	Flandre Occidentale	Hainaut	Liège	Luxembourg		
Pas de besoins	27	30	19	21	17	12	18	18	19
Motifs financiers	22	24	19	15	26	29	30	28	27
Projets de construction	1	3	3	2	3	1	1	1	—
Aménagement de l'habitation									
Autres achats	4	3	8	5	7	9	9	11	7
Jours libres pour salaire supplémentaire	1	0,0	3	2	2	2	1	1	1
Circonstances familiales	24	17	21	24	22	21	18	14	21
Age	8	8	10	8	7	6	6	8	7
Etudes	1	2	1	1	1	1	0,0	1	1
Aide à domicile	1	24	4	4	2	2	1	1	3
Inconnu	2	2	0,0	0,0	1	1	1	1	1
Autres raisons	10	8	11	18	13	15	16	14	10
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de motifs	612	292	609	630	757	630	470	174	209

TABLEAU 43 : *Les motifs pour ne pas prendre de vacances, par province et par catégorie de communes, 1967 (suite).*

Motif	Catégorie de communes						Nombre de motifs
	Communes 25.000 à 100.000 hab. agglomé- rations	10.000 à 25.000 hab.	5.000 à 10.000 hab.	2.000 à 5.000 hab.	moins de 2.000 hab.	Total	
Pas de besoins	14	16	21	23	24	20	860
Motifs financiers	32	18	22	21	22	24	1.043
Projets de construction	1	1	2	2	1	2	73
Aménagement de l'habita- tion	6	4	8	5	7	8	294
Autres achats	2	2	1	2	2	1	2
Jours libres pour salaire supplémentaire	1	1	1	1	1	3	1
Circonstances familiales	22	29	28	21	19	15	21
Age	8	10	6	8	7	6	53
Etudes	1	1	1	1	1	1	7
Aide à domicile	1	2	2	4	2	2	49
Inconnu	1	0,0	1	1	1	1	34
Autres raisons	11	15	12	12	13	15	564
Total	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de motifs	943	301	542	842	901	854	4.383

Une deuxième constatation intéressante est que l'importance du facteur 'pas de besoins de vacances' croît suivant que la commune diminue en superficie. Dans les agglomérations, 14,1 % des facteurs se rapportent à 'pas de besoins' et ce pourcentage augmente régulièrement jusqu'à 24 % dans les plus petites communes.

Nous devons en outre encore attirer l'attention sur les motifs qui ont comme base le type d'habitation. Le type d'habitation exerce une double influence sur le fait que les personnes prennent ou non des vacances. En premier lieu, il apparaît de l'étude des motifs — même si cela apparaît de façon indirecte — que les personnes habitant un appartement ont beaucoup plus besoin de vacances que les personnes qui habitent une maison unifamiliale. Le nombre de motifs 'pas de besoins de vacances' descend de 21 % chez les personnes habitant une maison unifamiliale avec jardin à 19 % chez les personnes logées dans une maison unifamiliale sans jardin et 14 % chez les personnes logées dans un appartement.

Les habitants d'une maison unifamiliale n'ont pas uniquement moins de besoins de vacances, mais sont en outre, dans certains cas, retenus par des travaux d'aménagement de leur habitation. Le pourcentage de ce facteur s'élève à 8 % chez les habitants d'une maison unifamiliale, pour descendre à 4 % chez les personnes logées en appartement. Nous trouvons également quelques différences caractéristiques en relation avec le revenu familial.

En premier lieu, bien que logique, l'importance des motifs financiers diminue suivant l'augmentation du revenu. Dans les deux catégories inférieures de revenus, un tiers des personnes interrogées présente des motifs financiers ; ce pourcentage diminue systématiquement avec l'augmentation du revenu familial et comporte encore 8 % dans la catégorie supérieure de revenus (250.000 F et plus). Ces 8 % peuvent paraître élevés ; cependant, nous remarquerons que pour cette catégorie de revenus, le taux de départ est fort élevé. Parmi les personnes qui ne sont pas parties en vacances et classées dans la catégorie supérieure de revenus reprises au tableau 44, l'argument principal à côté des raisons familiales, est le motif 'pas de besoins de vacances'.

Une deuxième constatation est l'importance relativement grande des motifs 'circonstances familiales et aménagement de la demeure', chez

les personnes qui ne sont pas parties en vacances et qui ont un revenu de 75.000 à 250.000 F.

Les personnes qui ont un revenu familial peu élevé, se réfèrent par contre souvent au facteur 'âge' ; il s'agit ici en général de personnes âgées, qui bénéficient du revenu que constitue une pension.

Concurremment au revenu familial, la motivation est également fort différente par catégorie socio-professionnelle ; nous pouvons le constater au tableau 45. Sans entrer dans les détails, nous sommes frap-pés par quatre constatations :

- L'argument âge se retrouve uniquement chez les retraités. Pour ce dernier groupe, l'âge et les raisons financières sont les motifs principaux pour ne pas prendre de vacances.
- Il apparaît également que les motifs financiers sont importants chez les travailleurs, les employés de rang inférieur, les commerçants et artisans.
- Les travailleurs, agriculteurs et retraités sont les trois groupes qui présentent le plus souvent le motif 'pas besoin de vacances'.
- L'aménagement de l'habitation est une raison relativement importante chez les travailleurs qualifiés et les employés.

L'influence de l'âge par rapport aux vacances, est encore une fois soulignée dans le tableau 44. Abstraction faite des autres facteurs, nous pouvons constater que tous les adultes en dessous de 60 ans sont des candidats-touristes. A partir de 60 ans, un certain pourcentage considère l'âge comme un empêchement ; l'âge est repris pour 42 % des facteurs chez des personnes de 70 ans et plus.

Les motifs familiaux, ainsi que l'aménagement de la demeure, se retrouvent surtout chez les vacanciers entre 20 et 50 ans. Les jeunes (15 à 19 ans, ainsi que 20 à 29 ans), sont partiellement empêchés de prendre des vacances à cause de leurs études ou de l'obligation d'aide familiale.

Nous référant à la structure familiale, nous pouvons nous poser la question de savoir en quelle mesure les charges d'enfants empêchent les gens de prendre des vacances. L'importance de ce facteur est évidente et a déjà été relevée dans le premier chapitre. La preuve peut en être trouvée dans les chiffres ci-dessous, qui nous expliquent

TABLEAU 44 : Motifs avancés pour ne pas prendre de vacances, par catégories de revenus familial et d'âge, 1967.

Motifs	Catégories de revenu familial										Catégories d'âge						
	Moins que 50.000	75.000 à 50.000	100.000 à 100.000	150.000 à 120.000	200.000 à 200.000	250.000 et plus	15-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 ans et plus				
Pas de besoins	20	20	19	20	15	14	26	23	15	14	17	25	27	18			
Motifs financiers	34	32	25	20	18	14	8	16	19	23	25	24	29	23			
Projets de construction	0,0	0,0	2	3	4	1	4	0,0	4	4	2	1	0,0	0,0			
Aménagement de l'habitation	1	4	10	9	9	10	7	3	7	12	10	6	3	0,0			
Autres achats	—	0,0	2	3	2	4	2	1	3	3	2	2	0,0	0,0			
Jours libres pour salaire supplémentaire	1	1	1	2	2	4	1	2	2	2	1	2	1	0,0			
Motifs familiaux	14	21	22	25	24	21	12	27	26	23	20	19	19	12			
Age	24	13	3	1	1	3	—	0,0	0,0	0,0	0,0	1	10	42			
Etudes	0,0	0,0	1	2	3	3	3	10	3	1	1	0,0	0,0	0,0			
Aide à domicile	0,0	1	2	2	3	8	4	14	4	3	1	1	0,0	0,0			
Inconnu	1	0,0	1	1	0,0	2	1	3	1	1	1	1	1	0,0			
Autres motifs	5	7	12	12	17	12	22	17	17	12	17	16	10	4			
Totaux	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de motifs	681	539	778	897	393	145	78	203	602	836	770	673	747	542			

TABLEAU 45 : Motifs avancés pour ne pas prendre de vacances, par catégories socio-professionnelles, 1967.

Motifs	Travailleur non qualifié	Travailleur qualifié	Employé cadre moyen	Employé cadre	Personnel de moyen	Agriculteur	Commerce et artisan	Patron et professionnaliste	Ménagère	Étudiant	Retraité	Autres
Pas de besoins	24	21	16	14	15	23	18	5	17	16	22	17
Motifs financiers	26	20	20	15	9	6	21	10	26	13	28	32
Projets de construction	2	2	3	6	2	1	3	5	1	—	0,0	1
Aménagement de l'habitation	9	15	12	14	11	2	6	15	6	1	1	6
Autres achats	2	2	3	2	3	3	1	10	2	1	—	3
Jours libres pour salaire supplémentaire	1	2	2	—	2	3	2	—	1	3	0,0	1
Motifs familiaux	22	20	26	31	32	12	18	10	26	14	15	23
Age	1	0,0	1	—	—	2	3	—	6	—	28	4
Etudes	0,0	—	—	2	2	8	—	1	—	0,0	26	—
Aide à domicile	3	3	1	3	3	6	2	—	2	10	0,0	2
Inconnu	1	1	1	3	—	1	0,0	5	1	—	0,0	2
Autres motifs	9	14	15	11	15	41	27	40	11	15	5	10
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de motifs	783	380	329	102	65	191	383	20	822	106	791	405

l'importance du facteur 'circonstances familiales', en fonction du nombre d'enfants célibataires, ainsi que du nombre d'enfants en dessous de 14 ans.

Nombre d'enfants moins de 14 ans ou célibataires	D'après le nombre d'enfants célibataires	D'après le nombre d'enfants — 14 ans
0	18,1 %	16,9 %
1	19,9 %	22,5 %
2	22,9 %	28,5 %
3	26,8 %	37,8 %
4	26,6 %	35,5 %
5 et plus	31,0 %	37,5 %

Dans les familles avec trois enfants et plus en dessous de 14 ans, les circonstances familiales constituent un tiers des facteurs explicatifs. Nous remarquons également que les circonstances familiales peuvent exercer une influence dans les ménages sans enfants.

2. LE PASSÉ VACANCIER EN GÉNÉRAL

Sur les 3.275 personnes qui n'ont pas pris de vacances¹, 1.815 ou 55,4 %, n'ont jamais pris de vacances. Ceci signifie que 36,4 % de la population adulte belge n'a jamais séjourné hors domicile pour son plaisir pendant 4 nuits consécutives. Nous pouvons considérer ceci comme un pourcentage élevé. Ces pourcentages diffèrent de province à province et se trouvent complètement dans la ligne du taux de départ.

Au minimum 40 % de la population de cinq provinces, — les cinq provinces qui ont le taux de départ le plus bas, — n'a jamais pris de vacances. Ce pourcentage est surtout élevé dans les provinces de Namur, Flandre Occidentale et Limbourg.

¹ Nous n'avons pas de données pour 11 personnes interrogées.

Province	Pourcentage de la population qui n'a jamais pris de vacances	Pourcentage parmi les non-vacanciers qui n'ont jamais pris de vacances, 1967
Anvers	33,7 %	54,2 %
Limbourg	50,5 %	69,5 %
Flandre Orientale	41,7 %	61,3 %
Flandre Occidentale	46,4 %	59,6 %
Brabant	26,4 %	48,6 %
Hainaut	31,6 %	47,9 %
Liège	34,6 %	51,2 %
Luxembourg	43,5 %	58,3 %
Namur	45,4 %	64,9 %

Nous pouvons également déduire des chiffres ci-dessus que dans chaque province, parmi les personnes qui n'ont pas pris de vacances en 1967, il y a un certain nombre de personnes qui n'ont jamais pris de vacances. Ce pourcentage varie entre 48 et 70 %.

La question se pose maintenant de savoir quand les 44,6 % restants des personnes qui n'ont pas pris leurs vacances en 1967, ont pris pour la dernière fois leurs vacances. Dans la plupart des cas, ce fut avant 1960, ou en 1966.

Année des dernières vacances	Nombre	Pourcentage
1966	371	11,3 %
1965	252	7,7 %
1964	159	4,9 %
1963	103	3,1 %
1962	55	1,7 %
1961	38	1,2 %
1960	48	1,5 %
avant 1960	434	13,3 %
jamais	1.815	55,4 %
Total	3.275	100,0 %

Sur base de ce qui précède, nous pouvons constater qu'un relativement grand nombre de personnes ont pris des vacances en 1966, sans en prendre en 1967. Il s'agit ici d'un phénomène qui se répète chaque année. Cependant, il nous faut remarquer que ce pourcentage diffère fort de province à province. Ceci nous a incités à déterminer, à côté du taux net de départ, également le taux de départ par province, sur base de 1967 et/ou 1966.

Province	Taux net de départ	Taux net de départ sur base des vacances 1967 et/ou 1966
Anvers	37,4 %	45,0 %
Limbourg	27,4 %	32,1 %
Flandre Orientale	31,6 %	36,2 %
Flandre Occidentale	22,1 %	29,0 %
Brabant	45,5 %	53,3 %
Hainaut	34,0 %	43,7 %
Liège	32,0 %	41,8 %
Luxembourg	25,3 %	33,8 %
Namur	29,6 %	35,2 %
Royaume	34,3 %	41,7 %

Si nous prenons maintenant le taux de départ, basé sur les deux dernières années, nous constatons que les pourcentages diffèrent légèrement par province. Dans les provinces de Brabant, Liège et Hainaut, le nombre de non-vacanciers qui ont pris des vacances en 1966, a été relativement important, 14 à 15 % contre 11,3 % pour le Royaume. L'écart-type est passé de 7,2 à 7,7¹. L'écart-type relatif ou coefficient de variation a cependant diminué de 21 à 18.²

Nous pouvons reprendre les mêmes données en fonction de nombreux autres éléments qui exercent une influence sur le taux de départ. Ceci nous mènerait cependant trop loin. Il est toutefois intéressant de connaître le nombre de personnes qui n'ont encore jamais pris de vacan-

¹ $\sigma = \sqrt{\frac{\sum (X - \bar{X})^2}{n}}$

² $V = \frac{\sigma}{M} \times 100$

ces, en fonction de la catégorie de commune, de revenu familial, socio-professionnelle et d'âge. En même temps, nous citons pour chacun des sous-groupes, le nombre de personnes qui ont pris des vacances en 1966 et pas en 1967.

Les différences sont très grandes par catégorie de commune. Dans les communes en dessous de 5.000 habitants, 50 % de la population n'a jamais pris de vacances. Dans les agglomérations, ce pourcentage descend à un cinquième.

Catégorie de communes	Pourcentage de la population n'ayant jamais pris de vacances	Pourcentage de la population ayant pris des vacances en 1966 mais pas en 1967
Agglomérations	19,0 %	9,0 %
25.000-30.000 hab.	30,0 %	10,5 %
10.000-25.000 hab.	31,5 %	9,1 %
5.000-10.000 hab.	45,0 %	6,1 %
2.000-5.000 hab.	51,4 %	4,5 %
— 2.000 habitants	50,1 %	6,0 %

Les différences par catégorie de revenu familial sont encore plus fortes. Parmi les personnes qui ont un revenu familial de moins de 50.000 F (l'âge joue ici un rôle), 60,6 % n'ont jamais pris de vacances. Ce pourcentage diminue systématiquement jusqu'à 6,6 % pour les personnes interrogées qui ont un revenu familial de 250.000 F et plus.

Catégorie de revenu familial	Pourcentage de la population n'ayant jamais pris de vacances	Pourcentage de la population ayant pris des vacances en 1966 mais pas en 1967
— 50.000 F	60,6 %	4,9 %
50.000-75.000 F	54,8 %	5,7 %
75.000-100.000 F	45,1 %	7,5 %
100.000-150.000 F	32,3 %	8,1 %
150.000-200.000 F	21,2 %	9,5 %
200.000-250.000 F	12,8 %	8,6 %
250.000 F et plus	6,6 %	8,2 %

Quoique les différences par catégorie de revenus soient déjà très fortes, celles relatives à la catégorie socio-professionnelle le sont encore plus. Le contraste est très grand entre le personnel de cadre, les professions libérales, managers et étudiants d'une part, et les agriculteurs, pensionnés et travailleurs non qualifiés d'autre part. Quatre cinquièmes des paysans n'ont jamais pris de vacances ; ce chiffre est en dessous de 10 % pour le premier groupe repris ci-dessus. Parmi les employés, il y a très peu de personnes qui n'ont jamais pris de vacances.

Catégorie socio-professionnelle	Pourcentage de la population n'ayant jamais pris de vacances	Pourcentage de la population ayant pris des vacances en 1966 mais pas en 1967
Travailleur non qualifié	51,5 %	6,7 %
Travailleur qualifié	32,8 %	6,4 %
Employé cadre inférieur	15,5 %	11,8 %
Employé cadre moyen	10,2 %	11,2 %
Personnel de cadre	6,7 %	6,7 %
Agriculteur et horticulteur	79,0 %	2,1 %
Commerçant et artisan	33,8 %	9,8 %
Patron et profession libérale	4,3 %	4,3 %
Ménagère	41,5 %	5,9 %
Etudiant	8,3 %	10,2 %
Retraité	53,8 %	4,1 %
Autres	35,7 %	9,1 %

Nous ajoutons, pour terminer ce chapitre, quelques mots sur les différences par catégorie d'âge. Celles-ci sont beaucoup moins importantes, mais sont cependant caractéristiques. Il est particulièrement curieux de constater que le pourcentage de la population n'ayant jamais pris de vacances, est le plus petit parmi la catégorie d'âge la plus jeune (21,1 %) et augmente systématiquement avec l'âge de la population (50 à 55 % parmi les personnes de 60 ans et plus).

Catégorie d'âge	Pourcentage de la population n'ayant jamais pris de vacances	Pourcentage de la population ayant pris des vacances en 1966 mais pas en 1967
15 - 19 ans	21,2 %	9,5 %
20 - 30 ans	24,9 %	10,7 %
30 - 40 ans	32,3 %	7,4 %
40 - 50 ans	35,8 %	7,9 %
50 - 60 ans	36,9 %	6,2 %
60 - 70 ans	49,9 %	5,8 %
70 ans et plus	54,5 %	4,1 %

Ce qui précède signifie également que les vacances sont entrées dans les habitudes de consommation et de vie de la jeune génération.

chapitre VII quelques considérations complémentaires relatives à la consommation touristique dans les régions touristiques belges

Nous avons pu constater dans les chapitres précédents, combien le vacancier belge est orienté vers les lieux de vacances du Royaume, surtout la Côte et les Ardennes. Compte tenu de cette orientation, il nous a semblé souhaitable d'approfondir dans un chapitre spécial l'analyse de ces courants intra-nationaux.

Notre attention se portera sur la localisation réelle de la demande intérieure en ce qui concerne les régions touristiques en Belgique et le choix du mode d'hébergement. Ce ne sont certes pas là les deux seuls aspects qui attirent notre attention. Dans les chapitres précédents, les régions touristiques belges ont été analysées à plusieurs reprises. Nous ne nous répéterons pas et ne reviendrons plus sur ce sujet. Une deuxième raison pour ne traiter que les deux aspects ci-dessus doit être trouvée dans le relativement petit nombre de cas analysés dans chaque commune touristique.

Revenant au chapitre précédent, il est cependant souhaitable de revenir un moment au passé vacanciel, avant d'analyser les deux points ci-dessus. Dans le chapitre précédent, nous avons examiné le passé vacanciel dans ses généralités. Deux autres points de vue importants en rapport avec le passé de vacances, sont la mesure où la population belge a déjà pris des vacances dans les différentes régions touristiques de la Belgique et à l'étranger. Le passé vacanciel par rapport à l'étranger tombe peut-être en dehors du cadre de ce chapitre ; nous l'avons cependant repris pour permettre de faire la comparaison.

I. LE PASSÉ VACANCIER PAR RAPPORT AUX RÉGIONS TOURISTIQUES DE L'INTÉRIEUR DU PAYS ET DE L'ÉTRANGER

Le tableau 46 nous montre immédiatement qu'une partie relativement grande de la population belge a déjà passé des vacances dans les diverses régions touristiques du Royaume.

TABLEAU 46 : Pourcentage de la population qui, dans le passé, a déjà pris au moins une fois des vacances dans les diverses régions touristiques du pays et de l'étranger, par province, 1967.

Province	Royaume				Etran- ger	Nombre de cas
	Littoral	Ardennes	Campine	Autres endroits		
Anvers	44,0	26,5	17,4	3,7	47,8	803
Limbourg	29,0	10,6	3,7	5,9	24,3	321
Flandre Orientale	33,5	16,3	4,3	6,0	41,3	630
Flandre Occidentale	16,7	18,6	6,6	7,2	37,6	580
Brabant	51,7	28,0	6,1	8,3	46,4	1.091
Hainaut	40,8	27,6	2,9	10,0	44,1	662
Liège	45,5	28,7	3,5	7,7	42,9	543
Luxembourg	27,3	18,2	1,3	9,1	39,0	154
Namur	29,2	18,5	1,4	5,6	39,8	216
Total	38,8	23,4	6,5	7,1	42,4	5.000
Nombre de cas	1.940	1.170	327	354	2.117	

Ce pourcentage est de 39 % pour la Côte, 23 % pour les Ardennes et 6,5 % pour la Campine. Si nous comparons ce qui précède avec le passé vacancier par rapport à l'étranger en général (42 %), nous admettrons que le Belge apprécie fort les lieux de vacances du pays. Si nous faisons abstraction du taux de départ dans le passé, nous pouvons immédiatement conclure des chiffres du tableau 46, que la population des provinces de Brabant, Anvers, Liège et Hainaut a le passé vacancier le plus élevé. Ceci vaut certainement pour la Côte, les Ardennes et l'étranger.

Ceci n'est certes pas la seule constatation que nous pouvons déduire du tableau 46. A l'exception de la province de Flandre Occidentale, la Côte est la région pour laquelle la population de chaque province connaît le passé vacancier national le plus important. La population de la province de Brabant surtout a été fortement influencée dans ses voyages vers la Côte ; un peu plus de la moitié de cette population a passé au minimum une fois des vacances à la Côte.

Les quatre provinces avec le passé vacancier le plus important en général, ont chacune environ le même pourcentage d'habitants ayant déjà passé une fois des vacances dans les Ardennes.

Si pour la Flandre Occidentale, la proximité du Littoral constitue un empêchement à un séjour à la Côte, la Campine quant à elle, tire des profits évidents de son peu d'éloignement de l'agglomération anversoise.

Nous avons dit au second chapitre que le taux de départ diminue au fur et à mesure que les communes deviennent plus petites. Nous avons constaté le même phénomène en ce qui concerne le passé vacancier par rapport à la Côte, aux Ardennes, à la Campine et à l'étranger. Seule la seconde catégorie de communes est cause de perturbations. L'appendice 37 illustre combien fort dans le passé — c'est d'ailleurs encore le cas à l'heure présente — le marché touristique reste localisé dans les agglomérations ; trois cinquièmes de la population des agglomérations a passé au moins une fois des vacances à la Côte, alors qu'un tiers a passé au minimum une fois quatre nuits successives dans les Ardennes.

Il est également curieux de constater qu'abstraction faite du taux de départ, la population des agglomérations a passé des vacances plus nombreuses à la Côte qu'à l'étranger ; nous constatons exactement l'inverse pour les autres catégories de communes.

En outre, dans chaque catégorie de communes, il y a eu plus de vacances passées à la Côte que dans les autres régions touristiques du pays.

Nous pourrions reprendre la même analyse en fonction des catégories de revenu familial, d'âge et socio-professionnelles. Pour chacun des sous-groupes de ces trois subdivisions fonctionnelles, comme il apparaît dans l'appendice 37, nous pouvons déduire trois constatations générales, compte non tenu de l'importance des vacances antérieures :

- a) le passé vacancier par groupe court parallèlement au taux brut de départ ;
- b) la Côte constitue la région touristique intérieure avec le passé vacancier le plus important ;
- c) le passé vacancier est plus important en ce qui concerne l'étranger

que par rapport à la Côte. Font exception à ce qui précède, la catégorie d'âge le plus élevé et les groupes socio-professionnels des travailleurs non qualifiés et qualifiés.

Enfin, nous désirons encore attirer l'attention sur une curiosité ; le retard relatif des Ardennes par rapport à la Côte est proportionnellement le plus faible pour les employés des cadres moyens, le personnel de cadre, les professions libérales et les étudiants.

2. LA LOCALISATION DE LA DEMANDE TOURISTIQUE À LA CÔTE ET DANS LES ARDENNES

Dès le début de la présente étude, nous avons clairement pu constater qu'il existait une importante dispersion de la demande touristique par rapport aux diverses communes touristiques. Ceci est spécialement le cas pour les Ardennes. Pour ce motif, nous n'avons retenu que 30 communes touristiques (tableau 47). Finalement, sur un total de 1.043 vacances intérieures résultant du survey, nous n'avons retenu que 14 communes comptant plus de 10 vacanciers ; toutes ces communes sont, à l'exception d'une seule, située le long de la Côte belge. Les endroits touristiques importants dans les Ardennes, sont en premier lieu La Roche, ensuite Bouillon, Bastogne, Rochefort, Dinant, St. Hubert, Florenville et Spa. Ces huit endroits ne totalisent ensemble que 14,7 % du total des vacances passées en Ardennes. Ce pourcentage peu élevé est surtout dû à deux facteurs. En premier lieu, les Ardennes comportent de nombreuses communes touristiques qui toutes, à quelques exceptions près, ne présentent que des possibilités limitées de logement. En second lieu, il convient de rappeler que de nombreux vacanciers logent chez des membres de la famille et/ou des amis dont les logements sont répartis sur toute l'étendue de la région.

En ce qui concerne la région littorale, Blankenberge attire le plus grand nombre de vacanciers âgés de 15 ans et plus. Cette localité balnéaire totalise 5 % du total des vacances passées en Belgique¹. Knokke et Oostende suivent en seconde et troisième positions, avec respective-

¹ Nous pouvons admettre, avec une probabilité de 95 %, que la part de Blankenberge dans le nombre total des vacances varie entre 3,7 % et 6,3 %.

TABLEAU 47 : *Localisation de la demande touristique intérieure, 1967.*

Commune touristique belge	Vacances principales	Secondes vacances	Troisièmes vacances	Totaux
Knokke	55	20	6	81
Heist	36	1	—	37
Zeebrugge	4	—	—	4
Blankenberge	91	11	2	104
Wenduine	21	2	—	23
De Haan	36	2	—	38
Bredene	36	6	1	43
Oostende	64	8	1	73
Middelkerke	41	3	—	44
Westende-Lombardsijde	33	6	2	41
Nieuwpoort	18	3	1	22
Oostduinkerke	15	1	—	16
Koksijde	39	8	5	52
De Panne	23	7	—	30
Autres plages	1	—	—	1
La Roche	15	1	—	16
Bouillon	4	1	1	6
Bastogne	2	2	1	5
Florenville	4	—	—	4
Dinant	4	—	—	4
St.-Hubert	3	1	—	4
Spa	3	1	—	4
Rochefort	4	—	—	4
Malmedy	3	—	—	3
Han-sur-Lesse	1	1	—	2
Marche	2	—	—	2
Stavelot	1	—	—	1
Remouchamps	1	—	—	1
Namur	1	—	—	1
Autres lieux des Ardennes	140	37	17	194

TABLEAU 48 : *L'importance des communes côtières les unes par rapport aux autres, d'après la demande touristique intérieure, 1967.*

	Nombre de vacances dans l'enquête (a)	Estimation du nombre de vacances (a) (X 1.000)	Total des nuitées dans l'enquête (a)	Estimation du total des nuitées (a) (X 1.000)	Nombre de nuitées I.N.S. 1967 (c) (X 1.000)	Nombre (%)	Nombre (%)
			Nombre	%			
Knokke	81	13,3	112	16,8	2.229	1.993	16,4
Heist	37	6,1	51	8,2	1.086	803	6,6
Zeebrugge	4	0,7	6	0,7	101	96	0,8
Blankenberge	104	17,1	143	14,3	1.888	1.757	14,4
Wenduine	23	3,8	32	2,8	368	686	5,6
Den Haan	38	6,3	53	6,4	864	710	5,8
Bredene	43	7,1	60	5,5	738	948	7,8
Oostende	73	12,0	101	12,2	1.626	718	5,9
Middelkerke	44	7,2	61	7,7	1.025	643	5,3
Westende-Lombardsijde	41	6,7	56	5,2	678	722	5,9
Nieuwpoort	22	3,6	30	4,4	444	384	3,2
Oostduinkerke	16	2,6	22	2,8	370	475	3,9
Koksijde	52	8,6	71	8,7	1.164	1.258	10,3
De Panne	30	4,9	41	4,9	681	991	8,1
Total Littoral	609	100,0	840	100,0	13.272	12.184(b)	100,0
Total Ardennes	251	347	3.238	4.476	2.184		

(a) Concerner les vacanciers belges âgés de 15 ans et plus.

(b) Quelques communes voisines ne sont pas reprises ici.

(c) Les nuitées des Belges.

ment 3,9 % et 3,5 %. A l'exception de trois communes (Zeebrugge, Lombardsijde et Oostduinkerke), toutes les communes côtières représentent un minimum de 1 % du nombre des vacances passées en Belgique.

Le nombre de vacances ne représente certainement pas, de façon exacte, la situation des communes côtières les unes par rapport aux autres, parce que la durée moyenne de séjour n'est pas partout la même et que, d'autre part, certaines localités balnéaires représentent un plus haut pourcentage dans les seconds et troisièmes séjours de vacances. Le tableau 48 nous procure les indications nécessaires. Notre attention n'est cependant pas uniquement attirée par la comparaison de l'importance relative des communes balnéaires sur base du nombre de vacances et de la durée de séjour, mais également par la manière selon laquelle les résultats obtenus dans la présente enquête correspondent avec la statistique officielle des nuitées. Nous référant aux deux comparaisons, il convient de faire au préalable trois importantes remarques.

- a) La statistique des nuitées de l'I.N.S. se réfère uniquement aux hôtes payants. Dans cette étude sur les vacances sont également compris les vacanciers non payants, tels les touristes logeant chez des membres de la famille ou dans une résidence secondaire personnelle ;
- b) L'estimation du total des vacances et du total des nuitées, se réfère uniquement aux vacanciers de 15 ans et plus¹ ;
- c) L'estimation du nombre total de vacances et de nuitées par cité balnéaire contient, à tout le moins pour les communes balnéaires de moindre importance, une certaine marge d'insécurité.

La comparaison de l'importance des communes côtières les unes par rapport aux autres, sur base du nombre de vacances et de la durée du séjour, ne permet pas de constater de différences fondamentales. Les communes balnéaires classées les premières sur base du nombre de vacances, sont les mêmes lorsqu'on prend le nombre de nuitées en considération. Il existe bien entendu de petites différences ; ces différences sont les plus grandes pour Knokke et Blankenberge, les deux

¹ Pour la Côte et les Ardennes, il est possible de calculer le nombre de vacances et de nuitées pour la population entière.

principales communes balnéaires, par rapport à la demande touristique intérieure. Si nous considérons le nombre de vacanciers, Blankenberge se trouve en première place avec 17,1 % du total des touristes côtiers belges, contre 13,3 % pour Knokke. L'importance relative de ces deux communes côtières, sur base des nuitées, est inverse, avec respectivement 14,3 % et 16,8 %. L'on notera également que le fait d'inclure les vacanciers âgés de moins de 15 ans, n'entraîne pas de changements notables.

Les communes balnéaires de Wenduine, Bredene, et Westende-Lom-bardsijde, plus importantes du point de vue du nombre de vacanciers que du total des nuitées, sont des communes offrant de grandes ressources au point de vue logement sous forme de camping.

Ceci a son importance. Comme nous l'avons vu au chapitre III, la durée de séjour dans les campings est beaucoup plus faible que dans les autres modes de logement.

La comparaison de l'importance relative des communes côtières sur base du total des nuitées, dans la présente enquête, avec le chiffre officiel des nuitées, est un peu plus difficile. Nous en avons donné les motifs ci-dessus. Les différences sont relativement grandes, de sorte qu'il est possible d'en tirer des conclusions valables. La plus grande différence se rapporte à Oostende ; sur base de la présente enquête, Oostende représente 12,2 % des nuitées des Belges à la Côte. La statistique des nuitées n'en retient que 5,5 %. Heist et Middelkerke également sont sous-estimés dans la statistique des nuitées. Pour ces deux dernières communes, la différence serait encore plus grande si l'on y incluait les nuitées des enfants.

Si dans la statistique des logements, certaines communes balnéaires sont relativement sous-estimées, d'autres communes sont évidemment surestimées. Il semble que ce soit presque certainement le cas pour Wenduine, Bredene et De Panne. Les différences pour Westende, Oostduinkerke et Koksijde sont moins flagrantes et indubitablement dues pour une large part aux nuitées des enfants.

Il serait certes intéressant, nous basant sur les plus importants résultats obtenus par commune touristique dans l'enquête, d'analyser la structure d'âge et socio-professionnelle. Le nombre de cas est cependant trop restreint, et une analyse plus poussée pourrait forcément être plus dangereuse.

Nous pouvons cependant déduire de l'appendice 38 quelques indications intéressantes. Celles-ci sont confirmées par des recherches antérieures du Bureau d'Etudes Economiques de la Flandre Occidentale¹. De nombreux vacanciers de la catégorie d'âge 30 à 50 ans, sont attirés par les cités balnéaires de la Côte Ouest et par les autres plages familiales. A Oostende par contre, le pourcentage de personnes âgées est particulièrement élevé.

Il existe également des différences par catégorie socio-professionnelle. Knokke attire peu les travailleurs, mais relativement beaucoup de vacanciers appartenant aux classes plus aisées. L'inverse est vrai pour Blankenberge, plage populaire. Il y a également peu de travailleurs à Oostende. Le nombre d'employés est particulièrement élevé dans les cités balnéaires de la Côte Ouest².

3. LE CHOIX DU MODE D'HÉBERGEMENT À LA CÔTE ET DANS LES ARDENNES

Nous n'avons pas pour but de répéter ce qui fut déjà dit au chapitre III. Le paragraphe ci-dessous est complémentaire au chapitre III, mais se limite aux deux principales régions touristiques belges. En premier lieu, nous analyserons en quelle mesure le choix du mode d'hébergement à la Côte et dans les Ardennes, durant les seconds et troisièmes séjours de vacances, diffère de celui utilisé durant le premier séjour. Ceci a certainement son importance, vue que les seconds et troisièmes séjours de vacances — de courte durée — sont proportionnellement plus souvent passés dans le Royaume, et surtout dans les Ardennes. En second lieu, nous essayons de nous faire une idée du nombre de nuitées passées, par mode d'hébergement, à la Côte et dans les Ardennes.

En ce qui concerne le premier point, nous voyons qu'il existe quelques importantes différences ; ceci ressort du tableau ci-dessous, représentant le pourcentage de chaque mode de logement pour les premiers, seconds et troisièmes séjours de vacances :

¹ Voir également Bureau d'Etudes Economiques de la Flandre Occidentale : *De binnelandse touristische markt van de Belgische Kust en Achterland*, Rapport R.E.T., no 27.

² Vu le petit nombre de vacanciers par commune prise séparément dans les Ardennes, il est impossible d'approfondir l'analyse.

Mode d'hébergement	Littoral		Ardennes	
	Vacances principales	Secondes et troisièmes vacances	Vacances principales	Secondes et troisièmes vacances
Hôtel, pension	20 %	20 %	20 %	17 %
Camping	8 %	10 %	23 %	14 %
Caravaning	2 %	1 %	6 %	2 %
Appartement de location	47 %	36 %	6 %	5 %
Villa, bungalow ou chalet de location	6 %	9 %	6 %	5 %
Chambre de location	2 %	1 %	1 %	3 %
Résidence secondaire	2 %	7 %	5 %	14 %
Etablissement de tourisme social	6 %	1 %	3 %	2 %
Chez famille ou amis	5 %	11 %	21 %	32 %
Autres	2 %	2 %	11 %	7 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Nous constatons qu'aussi bien à la Côte qu'en Ardennes, le pourcentage des logements en résidence secondaire et chez la famille ou des amis, est proportionnellement plus important durant les vacances accessoires qu'au cours des vacances principales. Ce pourcentage s'élève à 18 % à la Côte et 46 % en Ardennes pour les seconds et troisièmes séjours de vacances, contre respectivement 7 % et 26 % pour les vacances principales.

Cette importance accrue des résidences secondaires et du logement chez des amis ou membres de la famille à l'occasion de vacances de courte durée, est au désavantage de l'appartement de location à la Côte et du camping dans les Ardennes.

En ce qui concerne le second point de ce paragraphe, les calculs se limitent aux modes principaux d'hébergement. Lors de l'évaluation, nous sommes partis de l'hypothèse que les enfants en dessous de 15 ans ont la même structure de logement que les adultes ; ceci

n'est probablement pas tout à fait exact. Dans cette optique, le chiffre des nuitées en hôtel-pension a légèrement été surestimé et celui de l'appartement et villa de location légèrement sous-estimé, au tableau 49.

TABLEAU 49 : Estimation du nombre de nuitées dans les principaux modes d'hébergement du Littoral, des Ardennes et du Royaume, 1967 (en millions).

Région et mode d'hébergement	Estimation du nombre de nuitées (enfants et adultes) (A)	Chiffres officiels des nuitées 1967 (B)	Rapport (A) ————— X 100 (B)
<i>Littoral</i>			
Hôtel, pension	2,30	1,50	153
Camping, caravane	1,40	1,77	79
Appartement, villa et chambre de location	11,40	7,84	145
<i>Ardennes</i>			
Hôtel, pension	0,78	0,55	142
Camping, caravane	1,32	0,78	169
Appartement, villa et chambre de location	0,73	0,15	487
<i>Royaume (a)</i>			
Hôtel, pension	3,32	2,77	120
Camping, caravane	3,21	3,30	97
Appartement, villa et chambre de location	12,69	8,03	158

(a) Y compris les autres régions.

En ce qui concerne la comparaison avec le chiffre officiel des nuitées, nous rappelons les remarques faites au paragraphe 8 du chapitre III, entre autres en ce qui concerne les séjours de week-end et voyages d'affaires.

chapitre VIII synthèse et prospective des vacances

Au cours des chapitres précédents, nous avons analysé les très nombreux aspects de la consommation touristique de la population belge ; il est peut-être souhaitable de souligner les principaux résultats que nous avons obtenus, sous forme d'une synthèse. En annexe à cette dernière, nos considérations finales seront consacrées à l'estimation future de la demande touristique à moyen et long terme.

I. SYNTHÈSE

1. Le premier, et probablement le plus important aspect de la consommation vacancière de la population belge, est le taux de départ. Celui-ci ne peut pas être considéré comme suffisamment élevé. Sur 100 belges adultes, 34,3 % prennent des vacances, comprenant un séjour hors domicile et pour leur plaisir de quatre nuits successives. Ils totalisent ensemble 42,1 vacances. Ce taux brut de départ est quelque peu plus faible chez les enfants, pour autant que l'on ne tienne pas compte des camps de jeunesse, des vacances individuelles chez des membres de la famille et des vacances en colonie de vacances. Le taux net de départ des enfants s'élève à 27,7 % et le taux brut à 32,1 %. A partir de ces chiffres, nous pouvons déterminer de façon indirecte le nombre de vacances des Belges. Ce chiffre est évalué, en 1967, à 3.788.000. Dans ce chiffre est inclus celui des vacances d'enfants en colonie de vacances, à l'aide d'une estimation, mais ne comprend pas les camps de jeunesse ni les vacances individuelles d'enfants chez des membres de la famille. Plusieurs facteurs expliquent le chiffre relativement bas du taux brut de départ. Le degré plus faible d'urbanisation, la structure d'âge et surtout le choix du mode d'hébergement sont des facteurs explicatifs spécifiques du taux brut de départ, qui est inférieur à celui des Anglais, Hollandais, Français

et Allemands. Toutes proportions gardées, les Belges profitent beaucoup moins d'un logement dans la famille ou chez des amis.

Si nous éliminons maintenant les vacances passées dans la famille ou chez les amis, les Belges ont un taux de départ plus élevé que les Français ; il approche le chiffre de référence des Allemands, résidences secondaires non comprises chez ces derniers.

En ce qui concerne l'intérieur du pays, nous constatons de grandes différences en ce qui concerne le taux brut de départ. Les facteurs les plus importants qui expliquent les différences dans les taux de départ par province sont probablement le revenu, le degré d'urbanisation, les structures socio-professionnelles, d'âge et familiale. La présente enquête ne permet pas d'approfondir ce problème sur base d'une analyse de régression multiple. Pour chacun de ces éléments, le rapport est cependant évident. Seule la relation avec l'âge exige une explication : le taux brut de départ diminue au fur et à mesure qu'augmente l'âge de la population adulte. Ceci n'est pas un phénomène typiquement belge ; nous pouvons constater le même phénomène dans les pays voisins.

En ce qui concerne le rapport avec le revenu, nous remarquerons que l'élasticité par rapport au revenu du taux net de départ est plus basse que l'on ne s'y attendrait ($E_v = 0,84$). L'élasticité revenu du taux brut de départ augmente cependant jusqu'à 0,95.

De ce qui précède, nous pouvons déduire un fractionnement important des vacances. En effet, environ 18 % des vacanciers prennent des vacances plus qu'une fois par an. Sur le plan de la population globale, ceci signifie que 6,1 % des Belges adultes prennent des vacances plus qu'une fois par an ; 4,7 % de la population prend deux fois des vacances ; 1 % trois fois des vacances et 0,3 % quatre fois ou plus de vacances par an. Le fractionnement des vacances ne se manifeste que dans un nombre réduit de catégories socio-professionnelles. Sur base du revenu familial, nous pouvons fixer une base minimale à 100.000 F.

2. Nous pouvons nous demander où ces vacances sont passées. Les vacances passées dans le pays viennent en tête ; les régions touristiques du pays représentent 50,3 % des vacances. Ce pourcentage s'élève à 48,0 % pour les vacances principales ; il s'élève à 57,5 %

et 76,1 % pour les seconds et troisièmes séjours de vacances. De même que les Allemands, les Belges passent proportionnellement moins de vacances dans leur pays que les Français, Anglais et Hollandais. La différence avec les Hollandais surtout est importante ; un quart seulement des vacances des Hollandais sont prises hors frontières.

Si nous incluons les enfants dans ce total, le pourcentage des vacances passées dans le pays s'élève à 53 % ou 56 % si l'on tient compte des colonies de vacances ou non. En effet, 66 % des enfants qui accompagnent une personne adulte, prennent leurs vacances en Belgique ; la part de la Côte seule s'élève à 42 % du total des vacances des enfants.

Les principales régions de vacances pour l'ensemble de la population (à l'exclusion des colonies de vacances) sont la Côte (31,7 %) et les Ardennes (12,4 %) en ce qui concerne l'intérieur, et la France (17,1 %), l'Italie (4,9 %), l'Espagne (4,9 %), l'Allemagne (4,8 %) et la Suisse (4,4 %), en ce qui concerne l'étranger.

Compte tenu des quelques chiffres ci-dessus relatifs aux lieux de séjour de vacances, il convient d'attirer l'attention sur les points suivants :

- En premier lieu, nous constatons que le pourcentage de la Côte s'élève à 34,4 % si nous y incluons les colonies de vacances.
- Le fractionnement des vacances ne se fait pas au bénéfice du Littoral, mais bien au profit des autres régions touristiques de la Belgique, en particulier des Ardennes. Ceci ne signifie cependant pas que les modes traditionnels d'hébergement des Ardennes bénéficient de ce mouvement. Les seconds et troisièmes séjours de vacances se passent, pour une part importante, dans les résidences secondaires et dans la famille ou chez des amis.
- L'orientation plus forte des seconds et troisièmes séjours en faveur de vacances passées dans le pays, n'exclut en aucune façon un certain chevauchement en ce qui concerne les lieux de séjour des premiers et seconds, ainsi que des premiers et troisièmes séjours de vacances, si nous nous référons aux régions de vacances les plus importantes. Ce chevauchement s'élève à 28 % en ce qui concerne les premiers et seconds séjours de vacances.
- Revenant aux chiffres ci-dessus, nous remarquerons le très grand

nombre de vacances passées en France. De nombreuses régions touristiques sont parcourues, quoique la Côte d'Azur et les Pyrénées-Midi (Lourdes) bénéficient d'une préférence marquée, avec chacune 24 % et 20 % du total des vacances passées en France.

— En outre, la France profite encore quelque peu, ainsi que l'Allemagne, du trafic des Belges en transit vers des lieux de vacances plus éloignés. Le trafic de transit des Belges est également important pour la Suisse et l'Autriche.

— Ce qui précède peut donner l'impression que les Belges aiment beaucoup les circuits. Ceci n'est pourtant pas le cas. La grande majorité des touristes belges préfère des vacances à séjour fixe aux circuits. Le pourcentage de ce dernier groupe ne s'élève qu'à un peu plus de 5 % ; pour les voyages à l'étranger, il croît jusqu'à 10 %.

3. Si nous nous référons aux lieux de séjour de vacances, nous constatons que l'on parle bien souvent de grandes distances. Les moyens techniques et l'organisation des voyages permettent sans aucun doute, des déplacements à longue distance. Cependant, les Belges prennent la plupart de leurs vacances dans un rayon de 300 à 400 km. Ceci est également le cas dans d'autres pays. A. Koch et H. Hoffmann arrivent pour 1965, à des résultats similaires en ce qui concerne l'Allemagne¹.

Distance voyage aller	Belges Vacances principales	Belges Vacances principales et additionnelles	Allemands
— 300 km	56 %	58 %	46 %
— 400 km	58 %	60 %	61 %
— 500 km	60 %	62 %	72 %
— 600 km	66 %	68 %	80 %

Ceci signifie également que le facteur distance est un élément très important dans la motivation des voyages.

¹ A. Koch et H. Hoffmann : *Grundlagen für die Betriebsberatung im Reisebürogewerbe*, München, 1966, p. 25.

Le faible pourcentage des vacances prises entre 300 et 600 km, est typique pour les Belges. Ceci confronte le vacancier belge, beaucoup plus que l'Allemand, avec le choix entre des vacances passées à l'intérieur et des vacances à une distance relativement grande.

4. L'examen du lieu de séjour de vacances en général et du degré d'orientation vers les régions touristiques de l'intérieur, nous montre l'importance du statut social et du revenu (deux facteurs qui se trouvent dans le prolongement l'un de l'autre), la structure familiale et la connaissance des langues.

Nous pouvons constater l'existence de grandes différences par catégorie socio-professionnelle et catégorie de revenu. Les patrons et les personnes qui exercent une profession libérale passent un tiers seulement de leurs vacances dans le Royaume ; ce pourcentage s'élève à 65 % chez les pensionnés. En ce qui concerne les catégories de revenu familial, les extrêmes vont de 72 % pour la catégorie inférieure de revenu jusqu'à 43 % pour la catégorie supérieure. Nous pouvons en déduire que l'élasticité-revenu relative à la répartition des vacances suivant les régions touristiques de l'intérieur et de l'étranger, est clairement négative ($E = -0,17$).

Cette élasticité négative par rapport au revenu ne se manifeste pas tellement en ce qui concerne la Côte, mais surtout en ce qui concerne les autres régions touristiques du pays. Ce phénomène se manifeste surtout en faveur de la Suisse et des lieux de vacances fort éloignés. La même tendance existe également en faveur de l'Espagne et de l'Italie, quoique dans des proportions plus limitées. Le degré d'orientation vers des régions touristiques de l'intérieur est surtout exprimé dans les familles où un ou plusieurs enfants accompagnent les parents en vacances. Les familles avec un enfant qui accompagne en vacances, passent 61 % de leurs vacances dans le pays ; ce pourcentage s'élève à 70 % au cas où trois enfants ou plus accompagnent en vacances. La Côte en bénéficie en premier lieu, du fait qu'un grand nombre de familles où les enfants accompagnent en vacances, passent celles-ci dans le pays.

La dimension moyenne des ménages en vacances est plus forte en ce qui concerne les vacances passées dans le pays qu'en ce qui concerne les vacances passées à l'étranger, respectivement 2,8 et 2,4 personnes.

nes. La Côte enregistre même une moyenne de 3,0 personnes par ménage en vacances.

Le rôle qu'ont 'la sécurité et l'intimité' dans la motivation du choix des vacances est illustré par la relation entre la connaissance des langues et le choix du lieu où l'on passe ses vacances. La France est préférée par les vacanciers wallons, tandis que la Campine, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Grande-Bretagne sont, proportionnellement au nombre de vacanciers, plus l'apanage des néerlandophones.

L'on peut d'autre part assurer avec un degré élevé de certitude, que la possibilité de choix de l'époque des congés a très peu d'influence sur le choix du lieu où l'on passe ses vacances.

5. Quelles régions touristiques ont la préférence et quels motifs trouvons-nous à la base du choix de telle ou telle région ? La réponse à la première partie de la question est que le vacancier belge peut être considéré comme aimant beaucoup la mer. Un peu moins de la moitié du total des vacances est passée à la mer. La statistique est cependant moins explicite en ce qui concerne les vacances passées à l'étranger, où 29 % des vacances se passent dans des régions uniquement maritimes et 32 % dans des régions montagneuses ; la combinaison mer-montagne représente 8 %.

La seconde partie de la question est tout aussi importante : la présente étude ne permet cependant pas descendre au niveau de la région touristique, si ce n'est pour les principales d'entre elles. Quelques constatations attirent cependant notre attention.

La motivation en faveur des régions touristiques de l'intérieur est plus clairement explicitée qu'en ce qui concerne l'étranger.

La motivation par rapport aux deux régions de vacances est particulièrement inégale. Les chiffres ci-dessous nous permettent de déduire ce qui précède. Les chiffres entre parenthèses se réfèrent au pourcentage de chaque motif.

La confrontation des motifs de vacances à la Côte et dans les Ardennes est tout aussi intéressante. Les vacanciers à la Côte soulignent assez souvent les motifs mer-air marin et enfants, tandis que les vacanciers dans les Ardennes mettent beaucoup plus que les touristes à la Côte, l'accent sur les motifs paysage, repos et visite à la famille ou aux amis.

	Intérieur		Etranger
Repos	(21,5 %)	Facteurs climato-	
Mer-air marin	(16,0 %)	tologiques	(18,4 %)
Délassement	(15,0 %)	Paysage	(16,7 %)
Enfants	(10,0 %)	Repos	(11,5 %)
Visite familiale ou amicale	(10,0 %)	Délassement	(10,9 %)
		Connaissance du pays ou de la région	(8,3 %)

6. Outre le lieu du séjour de vacances, la période où celles-ci sont prises forme une part importante de nos habitudes de vacances. Quoique 45 % des Belges ne soient pas tenus aux mois de juillet et août à l'occasion du choix de la période de leurs vacances, nous constatons une très forte concentration des départs. Le mois de juillet totalise 45,8 % des départs, tandis que les deux mois de la saison représentent ensemble 70,4 % des départs. Si nous limitons l'analyse aux vacances principales, le pourcentage du mois de juillet s'élève à 51,3 % et celui pour les mois de la haute saison à 75,4 %. Ceci indique que le fractionnement des vacances favorise l'étalement de celles-ci.

L'on pourrait s'attendre à un étalement plus grand des vacances passées à l'étranger que des vacances passées dans le pays ; ce n'est cependant que fort peu le cas. Le pourcentage des départs en juillet est même plus élevé dans le cas des vacances passées à l'étranger (46,4 %) que pour les voyages dans le pays (42,2 %). La différence se manifeste cependant pendant le mois d'août, où le pourcentage des vacances passées à l'intérieur s'élève à 28,8 %, contre 19,8 % pour les départs hors frontières.

Là où n'existe pas de rapport bien net entre l'organisation des congés et le lieu de séjour des vacances, se remarque un lien évident entre l'organisation des congés et l'étalement des vacances. Le pourcentage des vacances prises durant la haute saison augmente au fur et à mesure que diminue la liberté quant au choix de la période des vacances. Les différences relatives à la liberté de ce choix sont fort grandes ; ceci vaut aussi bien par catégorie socio-professionnelle, — de 8 % chez les étudiants jusqu'à 94 % chez les pensionnés, — et

par catégorie d'âge, que d'après le nombre d'enfants du ménage. D'autre part, il est frappant de constater que le pourcentage des personnes disposant de la liberté dans le choix de la période de vacances augmente en fonction de l'âge et diminue avec l'accroissement du nombre d'enfants. Ces constatations sont valables pour les vacanciers ainsi que pour ceux qui ne prennent pas de vacances.

Les facteurs qui limitent la liberté du choix de la période de vacances sont l'organisation du travail dans les entreprises et le timing des vacances scolaires. Le premier élément est un facteur qui freine environ un tiers de la population adulte ; l'organisation scolaire est un motif invoqué dans plus de 20 % des cas. Ces deux facteurs limitatifs forment ensemble environ 85 % des facteurs limitant le libre choix dans la fixation de la période des vacances.

Le peu d'importance qu'a l'étalement des vacances par rapport aux possibilités existantes, est principalement due aux vacanciers âgés. Là où seulement 10 % des vacanciers de 60 ans et plus sont tenus de prendre leurs vacances durant la saison, environ 46 % d'entre eux partent néanmoins en vacances durant la période du 1er juillet au 15 août.

7. Un aspect important des vacances est la durée de séjour. La durée moyenne de séjour des Belges s'élève à 14,4 nuits et se trouve ainsi en dessous du chiffre analogue des pays voisins. Cette moyenne reflète une tendance générale ; elle n'est cependant nullement caractéristique des vacances principales, ni des vacances accessoires des Belges. En outre, elle diffère selon les lieux de séjour.

En effet, la structure de séjour présente un caractère bimodal ; les catégories de séjour 4 à 7 nuits et 12 à 15 nuits représentant chacune un quart des vacances, s'y retrouvent à l'avant-plan comme classes modales.

La durée moyenne de séjour pour les secondes et troisièmes vacances (respectivement 10,8 et 8,3 nuits) est évidemment plus faible que la moyenne des vacances principales (15,5 nuits). La différence dans la durée de séjour entre les vacances passées à l'intérieur du pays et à l'étranger (respectivement 14,6 et 13,9 nuits) est beaucoup moins importante. Ceci n'exclut cependant pas l'existence de profondes différences dans les deux groupes en question.

Il n'existe pas seulement de différences dans la durée de séjour entre les vacances principales et accessoires ou en relation avec le lieu de séjour ; elles existent également en fonction du sous-groupe auquel appartient le vacancier. C'est ainsi que les vacanciers issus des agglomérations, où le taux de départ est le plus élevé, ont une durée moyenne de séjour de 60 % plus élevée que celle de la catégorie inférieure de communes. Un rapport analogue existe en ce qui concerne la catégorie socio-professionnelle. Ceci signifie que les différences dans le taux de départ, d'après les catégories de communes et socio-professionnelles, sont en fait encore sous-estimées si nous tenons compte de la durée de séjour de vacances.

8. Dans l'étude de la façon dont les vacances sont prises, une place importante est également occupée par le mode d'hébergement et le moyen de transport utilisé. Le choix du mode d'hébergement est fort varié ; nous constatons cependant l'existence d'environ quatre formes principales de logement. L'hôtel et les formes similaires de logement s'imposent à la première place, avec un tiers des vacances. En second lieu — ce qui peut être appelé fort typique pour la Belgique — vient l'appartement de location, avec 17,6 % des vacances. Dans le même ordre d'importance, nous avons le logement chez des membres de la famille ou des amis, avec 16 % des vacances, et le camping, dans le sens large du mot, avec 15,7 %. Ces quatre modes d'hébergement représentent ensemble 83 % du total des vacances. Quoique ces quatre formes d'hébergement se trouvent aux quatre premières places, tant en ce qui concerne les vacances passées à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, nous constatons cependant que leur signification l'une par rapport à l'autre est totalement différente.

	Intérieur	Etranger
Hôtel	17,2 %	50,9 %
Camping-caravane	14,4 %	17,3 %
Appartement de location	28,0 %	7,5 %
Famille - amis	19,4 %	12,9 %

En ce qui concerne les vacances passées dans le pays, nous constatons également une différence importante en ce qui concerne la structure de logement entre la Côte et les Ardennes. En effet, l'appartement de location représente environ la moitié des vacances passées à la Côte ; dans les Ardennes, par contre, le camping-caravanning et le logement chez la famille ou des amis, représentent chacun environ un quart des vacances. Dans cette dernière région touristique, le nombre de vacances passées dans une résidence secondaire est relativement important (7 %).

A côté du lieu de séjour, le revenu, la composition de la famille en vacances et la durée de séjour, ont également une importance que l'on ne peut sous-estimer, quant au choix du mode d'hébergement.

9. La manière selon laquelle le vacancier se déplace vers le lieu de séjour de vacances est relativement uniforme, en ce sens que l'automobile prime tant pour les vacances passées à l'intérieur qu'à l'étranger. Pour les deux tiers des vacances, la voiture est le moyen utilisé pour parcourir la plus longue distance.

La part de l'avion (5 %) reste relativement limitée. Ce pourcentage faible est en effet la conséquence du choix du lieu de séjour. Dans les vacances passées à l'étranger, ce pourcentage ne s'élève cependant qu'à 10,7 %. Il est toutefois vrai que l'Italie, avec 17 %, et l'Espagne, avec 26 %, ainsi que les lieux de vacances plus éloignés, 50 %, font exception à cette règle générale. Ici n'intervient cependant pas uniquement la distance, mais également le revenu de la famille à laquelle appartient le vacancier.

10. Les vacances sont en général précédées d'une organisation. Les conclusions relatives à l'organisation du voyage peuvent être résumées en cinq points : l'organisateur du voyage, le rôle de l'agence de voyage, la formule du voyage, le mois de décision et les moyens publicitaires. En ce qui concerne le premier point, les constatations que nous pouvons faire sont relativement uniformes : plus des quatre cinquièmes des vacances sont organisées par le vacancier lui-même ou par un compagnon de voyage. Le mot 'organisé' est peut-être osé. L'agence de voyage organise 8,7 % du total des vacances ; cette der-

nière forme d'organisation est surtout importante pour les vacances passées à l'étranger (16,3 %).

Il serait pourtant erroné de porter, sur base de ce qui précède, un jugement sur le rôle véritable de l'agence de voyage. Un sixième des vacanciers prennent contact avec une agence de voyage.

Ce pourcentage est évidemment le plus élevé pour des vacances passées à l'étranger (28,4 %). Le premier but de ce contact est l'organisation intégrale du voyage ; en 45 % des cas cependant, il s'agit de renseignements, de billets de voyage et/ou réservation de logement.

Si nous tenons compte du moyen de transport utilisé, nous pouvons nous attendre à ce que plus de quatre cinquièmes des voyages soient considérés comme 'voyages privés'. Les autres vacances peuvent être considérées comme de véritables voyages en groupe (13,2 %) et des voyages privés à forfait (4 %). Les voyages en groupe sont les plus fréquents parmi les travailleurs, étudiants et retraités.

L'époque où est prise la décision de faire tel ou tel voyage est fort diverse ; en outre, les Belges ont une forte propension aux décisions tardives. Cette décision est encore prise par un tiers des vacanciers durant la période de juin à septembre. Il convient cependant de nuancer cette constatation en rapport avec le lieu de séjour. Le grand étalement de la période où la décision est prise, caractérise aussi bien les vacances prises dans le pays que celles prises à l'étranger ; la décision tardive ne vaut cependant que pour des vacances passées dans le pays. En général, les décisions relatives aux vacances à prendre en août et septembre, sont prises fort tard.

Ce sont des facteurs fort variés qui déterminent généralement les décisions relatives au choix des vacances. Cependant, les vacances antérieures et la propagande de bouche à oreille sont les deux facteurs les plus importants ; ceci vaut aussi bien pour les vacances passées dans le pays que pour celles passées à l'étranger, bien que dans des proportions différentes. Deux autres motifs sont également les visites familiales et un souhait exprimé de longue date de séjournier dans une région touristique donnée. Ces quatre facteurs se retrouvent dans les trois quarts des moyens publicitaires exprimés.

Seule la brochure-dépliant doit être citée comme l'élément le plus important de l'arsenal publicitaire.

11. Un chapitre important de l'étude des vacances est l'analyse des dépenses de vacances. Celles-ci peuvent être synthétisées par les dépenses moyennes par vacances (5.064 F), par vacancier (6.357 F) et par personne/jour (378 F). Ces moyennes ont leur importance ; elles peuvent être considérées comme exactes ; elles ne donnent cependant pas une image satisfaisante de la façon dont les dépenses sont consenties réellement. L'éventail des dépenses est particulièrement important, ceci à cause du lieu de séjour, du choix du mode d'hébergement, du mode de transport et de la durée de séjour.

Les dépenses totales de vacances à l'intérieur du pays (3.152 F) ne s'élèvent qu'à 45 % du total des dépenses de vacances à l'étranger. Les grandes différences constatées ne résultent pas uniquement de la comparaison des vacances dans le pays et à l'étranger ; elles existent également au sein de chaque catégorie principale, tant pour les dépenses totales que pour les dépenses par personne/jour.

Les quatre chiffres qui suivent caractérisent fort bien les différences dans les dépenses en ce qui concerne le mode d'hébergement : les dépenses par personne et par jour dans un hôtel-pension s'élèvent à 606 F, contre 190 F pour le logement chez des membres de la famille ou des amis. La différence est tout aussi forte en ce qui concerne les vacances passées dans le pays, 464 F à l'hôtel et 146 F chez des membres de la famille ou des amis.

A côté des éléments que nous venons de citer, les dépenses de vacances sont également déterminées par le revenu familial. Le coefficient de corrélation nous montre combien étroit est le rapport existant entre les dépenses de vacances par vacancier et le revenu familial ; l'élasticité par rapport au revenu est cependant fort basse ($E = 0,65$). Une image plus exacte de l'intensité de la réaction nous est cependant donnée par la comparaison analogue entre les dépenses de vacances des personnes interrogées dans la présente enquête et leur revenu familial. La comparaison est frappante ($R = 0,993$) tandis que l'élasticité revenu ($\Sigma = + 1,28$) se trouve dans la ligne des produits de semi-luxe. Nous faisons abstraction ici, d'une part, d'une surestimation possible suite à une sous-estimation du revenu familial et, d'autre part, d'une sous-estimation qui est la conséquence du fait que certaines dépenses de vacances, faites avant les vacances, n'ont pas été prises en considération. L'élasticité par rapport au revenu, déduite

de la comparaison entre les dépenses de vacances par personne interrogée au cours de la présente enquête, et le revenu régional moyen, s'élève à 1,88. Ce chiffre peut, à vrai dire, être partiellement considéré comme une élasticité apparente. L'interdépendance des deux grandeurs est également moins intense ($R = 0,88$). A côté du volume des dépenses, un autre aspect important est constitué par la structure de celles-ci. Les frais de voyage et de séjour (repas et hébergement) occupent une place très importante dans l'ensemble des dépenses de vacances. Si nous ne tenons pas compte du genre de vacances — principales ou additionnelles — ni du lieu de séjour de vacances, le montant des frais de voyage et de séjour atteint toujours 75 à 80 % du total des dépenses.

12. Le taux de départ nous donne des renseignements suffisamment précis quant au pourcentage de la population qui ne prend pas de vacances. Si nous tenons compte de la majorité numérique des non-vacanciers, il convient de procéder également à l'examen de ce problème. Notre attention est attirée par deux aspects : primo, pour quels motifs n'ont-ils pas pris de vacances et secundo, dans quelle mesure ont-ils pris des vacances dans le passé ? Si nous examinons les motifs qui les ont empêchés de prendre des vacances, nous voyons immédiatement que des motifs financiers, des circonstances familiales et l'absence de besoins peuvent être considérés comme les trois motifs principaux pour ne pas prendre de vacances. Ces trois facteurs représentent chacun un cinquième à un quart des motifs exprimés. Si nous y ajoutons l'âge et l'aménagement de l'habitation, ces cinq éléments constituent 79 % de l'ensemble de la motivation. Bien que l'éventail des motifs ci-dessus soit satisfaisant dans la plupart des sous-groupes, nous constatons l'existence de quelques différences remarquables. C'est ainsi que, par exemple, le facteur 'pas besoin de vacances' augmente en importance au fur et à mesure que diminue la dimension de la commune en termes de population ou, en d'autres mots, l'importance de ce facteur augmente en raison inverse du degré d'urbanisation. Les travailleurs, employés de rang inférieur, pensionnés, commerçants et artisans ont souvent des motifs financiers. Enfin, la charge d'enfants doit également être considérée comme un facteur empêchant les gens de prendre des vacances.

La constatation qui saute cependant aux yeux, est que l'âge n'est considéré comme facteur empêchant de prendre des vacances que par des personnes âgées de plus de 60 ans.

Si nous examinons le passé vacancier, nous constaterons avec surprise que plus d'un tiers de la population adulte belge n'a jamais pris de vacances ; ce pourcentage atteint 55,4 % des personnes n'ayant pas pris de vacances en 1967. Ce sont surtout les habitants des provinces de Limbourg, Flandre Occidentale et Namur qui ne prennent pas de vacances hors domicile pour leur délassement. Parmi les personnes n'ayant pas pris de vacances en 1967, mais qui en ont pris au moins une fois dans le passé, un quart indique en avoir pris pour la dernière fois en 1966.

Il est également curieux de constater que le pourcentage de personnes ne prenant pas de vacances est le plus important chez les personnes les plus âgées ; ce pourcentage diminue systématiquement avec l'âge de la population. Nous trouvons ici la preuve que l'habitude des vacances s'est fortement implantée parmi les jeunes.

Le passé vacancier à l'égard des régions touristiques de l'intérieur en comparaison avec le passé vacancier relatif à l'étranger en général (42 %), peut être considéré comme satisfaisant ; 39 % des Belges adultes ont déjà logé à la Côte, 23 % dans les Ardennes et 6,5 % en Campine.

13. Cette synthèse serait incomplète si nous n'y ajoutions les résultats relatifs au nombre de vacanciers, au nombre de vacances, ainsi qu'aux nuitées. Ces résultats se trouvent d'ailleurs à la base de nos considérations finales consacrées à la prospective de la demande touristique interne.

Le nombre de vacanciers et celui des vacances ne forment cependant qu'un volet de la consommation touristique. Les dépenses touristiques se retrouvent au deuxième volet. Si nous prenons comme base les dépenses moyennes, la consommation touristique globale de la population belge sous forme de dépenses de vacances, peut être évaluée pour 1967, à 17,8 milliards de francs. De ce montant 6,0 milliards de F sont dépensés dans les régions touristiques du pays et 11,6 milliards de F à l'étranger. Dans ces totaux, ne sont pas compris les achats de biens touristiques durables effectués avant les vacances,

TABLEAU 50 : Estimation du nombre de vacanciers et du nombre de vacances ($\times 1.000$), 1967 (a).

Localisation	Adultes	Population totale
<i>Royaume</i>		
— nombre de vacances	1.444	1.890
— nuitées	20.794	27.216
<i>Etranger</i>		
— nombre de vacances	1.423	1.655
— nuitées	19.780	23.005
<i>Totaux</i>		
— nombre de vacances	2.866	3.546
— nuitées	40.574	50.221
— vacanciers	2.335	2.924

(a) A l'exclusion des étrangers ainsi que des colonies de vacances et camps de jeunesse.

ni les amortissements. Les dépenses de vacances représentent 2,6 % du revenu disponible et 3 % de la consommation privée. La propension marginale à consommer sur base du revenu familial, s'élève à 2,7 %.

2. PROSPECTIVE DES VACANCES

Les éléments de synthèse sont suffisamment étendus et nombreux que pour nous permettre d'évaluer la demande touristique interne future. Elle se trouve dans le prolongement du dernier point analysé dans notre synthèse.

Cette prospective est limitée aux personnes âgées de plus de 15 ans, de nationalité belge, et s'étend sur une période de 5 à 10 ans. Comme dans toute prévision, notre point de départ sera un certain nombre d'hypothèses, que l'on trouvera ci-dessous. Les résultats obtenus ne doivent pas être interprétés comme devant être rigoureusement exacts; il faut plutôt les considérer dans l'optique de la tendance évolutive.

Il serait souhaitable de les revoir annuellement, en fonction de l'évolution des circonstances ou de l'apparition de nouvelles conditions. Les éléments de la prospective concernent :

- a) la population âgée de plus de 15 ans ;
- b) les taux net et brut de départ de la population adulte ;
- c) l'évolution du revenu réel par habitant ;
- d) l'élasticité par rapport au revenu du taux net et brut de départ.

En ce qui concerne l'évolution future de la population, nous nous basons sur les prévisions de l'Institut National de Statistique¹.

L'ensemble de la population adulte n'est pas fractionné suivant les catégories d'âges. Compte tenu du taux inégal de départ par catégorie d'âge, nous croyons que ce fractionnement serait souhaitable. Les éléments nécessaires à pareilles prévisions nous manquent cependant². En outre, les prévisions de l'I.N.S. n'indiquent pas la possibilité d'un changement important dans la structure d'âge au cours des dix années à venir ; nous pouvons donc nous baser sur le taux de départ global. La question se pose de savoir dans quel sens évoluera le taux de départ. Nous partons ici de l'hypothèse que le revenu déterminera au plus haut point l'évolution du taux de départ. Cette hypothèse ne peut être l'influence des structures d'âge, familiale, socio-professionnelle, le degré d'urbanisation et les habitudes de consommation, en rapport avec les vacances³.

¹ Chiffres non publiés ; les chiffres ont cependant été adaptés en ce qui concerne les étrangers.

² Nous pensons ici aux divers taux de départ, suivant les catégories d'âge et de revenu familial.

³ Les Français appellent ce dernier phénomène 'effet de diffusion'. Il s'agit ici de la volonté de partir en vacances ; indépendamment de leur revenu, sous la pression de facteurs socio- et psychologiques, les gens seront de plus en plus tentés à partir en vacances. Suivant C. Goguel, le taux de départ varie en fonction du revenu et de l'effet de diffusion. Un contrôle effectué à posteriori en rapport avec la période 1961-1964, a montré que l'effet de diffusion est fort soumis au facteur revenu. L'effet de diffusion devient beaucoup plus important par rapport à l'achat de biens de consommation touristique durables :

'... alors que les phénomènes de diffusion jouent un très grand rôle dans la croissance des taux d'équipement des ménages en bien durables, ils ne joueraient, actuellement, qu'un rôle relativement mineur dans le développement des vacances'. C. Goguel : Nouveaux résultats des enquêtes sur les vacances des Français, *op. cit.* p. 48.

Ce point de vue diffère très fort des résultats obtenus par G. Labey dans son article : *La consommation touristique belge : son évolution passée et future*, publié dans *Cahiers économiques de Bruxelles*, N° 18, 1963, p. 261. 'Cette fonction exprimerait le fait que la psychologie pèse beaucoup plus que le revenu dans l'ensemble des deux influences explicatives de la consommation touristique'. L'on remarquera cependant que l'auteur ne parle que de dépenses relatives au tourisme, dans un sens plus large que les dépenses de vacances, et non pas de taux de départ. En outre, l'influence du facteur psychologique est déterminée comme une grandeur restante, en prenant comme base de départ un rythme élevé de croissance annuelle de la consommation touristique (11,6 %).

A moyen terme, ces facteurs ne subiront aucun changement fondamental. A long terme cependant, nous pouvons nous attendre à l'influence des changements dans la structure professionnelle et dans les habitudes de vacances. De ce fait, notre prévision sera une prévision minimale à moyen terme, mais surtout à long terme. Cette prévision fait abstraction de l'évolution immanente du système légal concernant les jours et les pécules de vacances.

Si nous prenons comme point de départ qu'il existe un rapport entre le revenu et le taux de départ, deux éléments sont essentiels : a) la croissance du revenu dans la période de prévision et b) l'élasticité par rapport au revenu du taux de départ. Le lecteur se référera, en ce qui concerne les coefficients d'élasticité, aux résultats obtenus au chapitre II.

Une augmentation annuelle de 3,5 % est prise comme point de départ de la croissance du revenu réel par habitant, ceci sans changement dans la répartition des revenus¹. Le taux de départ qui résulte de ce qui précède, évoluera durant la période 1967-1977 comme suit :

	Taux net de départ	Taux brut de départ
1967	34,3 %	42,1 %
1972	39,7 %	49,6 %
1977	46,1 %	58,5 %

Avec les chiffres qui précèdent, nous disposons de tous les éléments pour notre prévision. Les résultats des calculs sont repris au tableau 51. Ces chiffres indiquent une croissance au cours de la prochaine décennie, du nombre de vacanciers de 3,5 à 3,6 % par an, alors que le nombre de vacances croîtra au taux annuel de 3,9 à 4 %. Compte tenu du coefficient d'élasticité des dépenses touristiques relevé ($E = 1,28$), nous pouvons en outre admettre que le taux de croissance du nombre de nuitées et des dépenses touristiques dépassera largement les pourcentages de croissance trouvés. Il est difficile

¹ Le taux de croissance est basé sur l'accroissement annuel du revenu national par tête pendant la période 1958-1967.

d'établir une prévision chiffrée exacte de l'évolution du nombre de nuitées. La prospective globale des dépenses touristiques est beaucoup plus facile : si nous nous basons sur le taux de croissance annuelle du nombre de vacanciers et l'élasticité revenu relevée, nous constatons que les dépenses touristiques de vacances croîtront, à prix constant, au minimum de 4,5 à 4,6 % par an durant la décennie qui vient¹.

TABLEAU 51 : *Estimation du nombre de vacanciers et de vacances (x 1.000), 1972-1977 (a).*

Description	Vacanciers	Nombre de vacances		
		Royaume	Etranger	Total
Adultes 1972 (b)	2.783	1.693	1.784	3.477
Adultes 1977	3.308	1.964	2.233	4.197
Taux annuel de croissance 1967-1972	+ 3,6 %	+ 3,2 %	+ 4,6 %	+ 4,0 %
Taux annuel de croissance 1967-1977	+ 3,5 %	+ 3,1 %	+ 4,6 %	+ 3,9 %

(a) A l'exclusion des étrangers.

(b) 15 ans et plus.

Nous ne savons cependant pas comment l'augmentation du nombre de vacances se répartira suivant les régions touristiques du pays et de l'étranger. Nous nous référerons ici aux élasticités par rapport au revenu, trouvées plus haut. En ce qui concerne la part des régions touristiques du pays, nous avons obtenu une élasticité revenu de - 0,17 par rapport à + 0,18 en faveur de l'étranger. Dans l'hypothèse d'une croissance annuelle du revenu réel par habitant de 3,5 %, le pourcentage des vacances que les adultes passeront dans le pays, évoluera de 50,3 % en 1967 à 48,7 % en 1972 et 46,8 % en 1977. L'évaluation du nombre de vacances dans le pays et à l'étranger est reprise au tableau 51.

Le nombre de vacances que les Belges passeront dans le pays, aug-

¹ Nous avons fait abstraction, en ce qui concerne le nombre de nuitées et les dépenses, des prescriptions légales relatives à la réglementation des vacances et au pécule de vacances.

mentera durant la période 1967-1972 de 249.000 unités ou 3,1 % par an. Durant la période 1967-1977, la croissance devrait comporter 520.000 vacances, ou 3,1 % par an. Ce pourcentage de croissance se trouve nettement en dessous de la moyenne générale de 3,9 %. Nous pouvons cependant admettre que l'élasticité négative par rapport au revenu, en ce qui concerne le pourcentage des vacances passées à l'intérieur du pays, se retrouvera également dans les vacances passées à l'étranger. Ceci signifie que les vacanciers des pays voisins visiteront, proportionnellement, également plus d'autres pays.

Nous avons remarqué que la tendance, par rapport à la demande touristique intérieure joue en défaveur des régions touristiques belges ; nous constatons de même, dans les pays voisins, que la même tendance par rapport à la demande touristique vers l'étranger, joue en notre faveur. Les recherches effectuées antérieurement par le Bureau d'Etudes Economiques de la Flandre Occidentale, et relatives à la Côte, ont clairement démontré que le statut socio-professionnel de la majorité des visiteurs étrangers est supérieur à celui de la moyenne des visiteurs belges. L'évolution de la statistique officielle des nuitées durant la dernière décennie démontre également l'importance croissante des marchés étrangers.

Pour autant qu'aucun changement structurel soudain ne se produise, les résultats de cette prévision permettent aux régions touristiques du pays d'envisager avec confiance l'évolution de la demande touristique interne. Si cette demande peut aller de pair avec un plus grand étalement de la saison touristique, — et cette possibilité existe, — les espoirs permis sont particulièrement grands. L'importance croissante du fractionnement des vacances permettra un plus grand étalement de celles-ci.

APPENDICES

APPENDICE I : Communes où eut lieu l'enquête par catégorie de communes et par province, Enquête Bureau d'Etudes Economiques de la Flandre Occidentale, 1967.

Catégorie de Communes	Anvers	Brabant	Flandre Occidentale	Flandre Orientale
Agglomérations	Antwerpen Borgerhout Brasschaat Deurne Ekeren Wilrijk	Bruxelles Schaerbeek Jette Forest St.-Josse-ten-Noode Berchem-Sainte-Agathe Ixelles	Gent Gentbrugge Mariakerke	
25.000-100.000 habitants	Turnhout	Vilvoorde	Kortrijk Oostende	Sint-Niklaas Ronne
10.000-25.000 habitants	Edegem Niel Willebroek Mol Herentals	Dilbeek Wemmel Waterloo	Blankenberge Torhout Poperinge Waregem Izegem	Erembodegem Lebbeke Zelzate Evergem
5.000-10.000 habitants	Rumst Berlaar Arendonk Olen	Grimbergen Mechelen Diest Court-Saint-Etienne	Heist Geluwe Laarne Ingelmunster Wingene Veurne	Zottegem Adegeam Lochristi Sleidinge Kruibeke
2.000-5.000 habitants	's Gravenwezel Koningshooikt Oeveel	Tollensbeek Kampenhout Beginendijk Kortenberg Céroux-Mousty	Merken Aalbeke Sint-Denijs Ooijem	Moerbeke (Aalst) Serskamp Beervelde Steendorp Zaffelare
moins de 2.000 habitants	Walem	Oudenaarde Sint-Martens-Bodegem Glabais Hamme-Mille	Westvleteren Krombeke	Goeferdinge Elsegem

APPENDICE I : Communes où eut lieu l'enquête par catégorie de communes et par province, Enquête Bureau d'Etat des Economiques de la Flandre Occidentale, 1967 (suite).

Catégorie de Communes	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
Agglomérations	Charleroi Châtelet Châtelineau Lodelinsart	Liège Ans Herstal Jupille			
25.000-100.000 habitants	Tournai			Hasselt	
10.000-25.000 habitants	Braine-le-Comte Farsciennes Bousu Hornu	Eupen	Heusden Tongeren		
5.000-10.000 habitants	Fontaine-l'Evêque Stéry-Bracquegnies Péruwelz	Tilff Theux	Leopoldsburg Hamont Bilzen	Bastogne	Saint-Servais Jambes (1)
2.000-5.000 habitants	Ellezelles Familleureux Thieu Chimay	Couthuin Glons Pepinster Hannut	As Vucht	Marche-en-Famenne Beauraing Sombreffe	Achêne Barvaux Villers-devant-Orval
moins de 2.000 habitants	Villers-Saint-Amand Heppignies Cambrai-Casteau	Harzé Lixhe Chaineux Thimister	Wimmeringen Gors-Opleeuw Eigenbilzen	Erezée Barvaux	Mesnil-Eglise Arbre Éghéezée Yves-Gomezée
	Silly Bailièvre				
	Roucourt				

(1) Ciney fut remplacé par Jambes, afin de conserver à la Province de Namur l'une de ses deux plus grandes villes. Jambes fut classée parmi les communes de 5.000 à 10.000 habitants, quoique cette commune ait compté 13.106 habitants en 1961.

APPENDICE 2 : Lieu de séjour par région touristique et par vacances, classé d'après le séjour le plus long ou le lieu de séjour accessoire.

Lieu de séjour	Vacances principales			Secondes vacances			Troisièmes vacances			Total général		
	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour accès-soire (a)	Total	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour accès-soire (a)	Total	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour accès-soire (a)	Total	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour accès-soire (a)	Total
<i>Belgique</i>												
Littoral	513	4	517	78	1	79	18	18	609	5	614	
Ardennes	188	7	195	44	44	44	19	19	251	7	258	
Campine	32	2	34	10	10	2	2	2	44	2	46	
Villes d'art	20	2	22	9	9	2	2	2	31	2	33	
Autres	70	5	75	32	3	35	10	1	112	9	121	
<i>France</i>												
Côte Atlantique Nord	9	2	11	2	2	2	1	1	11	2	13	
Normandie	14	9	23	23	23	23	1	1	15	9	24	
Bretagne	24	2	26	2	2	2	2	2	26	2	28	
Région parisienne	13	11	24	6	1	7	4	4	23	12	35	
Région de la Loire	1	6	7	7	7	7	4	4	1	6	7	
Côte Atlantique Sud	15	8	23	2	2	2	5	5	17	8	25	
Pyrénées-Midi	69	13	82	5	5	5	—	—	74	13	87	
Languedoc	13	9	22	—	—	—	—	—	—	10	23	
Vosges	11	7	18	2	2	2	1	1	13	7	20	
Massif Central	11	7	18	1	1	1	—	—	12	7	19	
Rhône-Alpes	18	20	38	2	1	3	—	—	20	21	41	
Provence	19	4	23	4	4	4	—	—	23	4	27	

(a) En ce qui concerne le lieu de séjour accessoire, les premiers, seconds ou autres lieux de séjour accessoire ne sont pas différenciés dans cet appendice.

APPENDICE 2 : Lieu de séjour par région touristique et par vacances, classé d'après le séjour le plus long ou le lieu de séjour accessoire (2).

Lieu de séjour	Vacances principales			Secondes vacances			Troisièmes vacances			Total général		
	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour accessoire (a)	Total	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour accessoire (a)	Total	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour accessoire (a)	Total	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour accessoire (a)	Total
Côte d'Azur	78	3	81	11		11	2		2	91	3	94
Corse	3	1	4							3	1	4
Autres	25	47	72	7	3	10				32	50	82
Sans spécification	5	4	9							5	4	9
<i>Italie</i>												
Dolomites	7	6	13	1		1				8	6	14
Côte adriatique	29	8	37	2	4	6				31	10	41
Riviera	10	4	14							10	4	14
Lombardie	2	6	8	1	1	1				2	7	9
Toscane	7	7	14							7	7	14
Campagne	4	2	6							4	2	6
Région de Rome	8	6	14	2	1	3				10	7	17
Calabre												
Lacs italiens du nord	25	9	34	2		2				27	9	36
Sicile	1		1	2		2				3	3	3
Sardaigne	1		1							1		1
Autres	6	3	9	1	1	2				7	4	11
Sans spécification	2		2							2	2	2

(a) En ce qui concerne le lieu de séjour accessoire, les premiers, seconds ou autres lieux de séjour accessoire ne sont pas différenciés ; dans cet appendice.

APPENDICE 2 : *Lieu de séjour par région touristique et par vacances, classé d'après le séjour le plus long ou le lieu de séjour accessoire (3).*

Lieu de séjour	Vacances principales			Secondes vacances			Troisièmes vacances			Total général		
	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour accessoire (a)	Total	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour accessoire (a)	Total	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour accessoire (a)	Total	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour accessoire (a)	Total
<i>Espagne</i>												
Costa Brava	53	1	54	2	2	2	1	1	1	56	1	57
Costa del Sol	10	1	11	2	2	2				12	1	13
Costa Blanca	6	1	7							6	1	7
Intérieur du pays	5	10	15							5	10	15
Baléares	18	1	19	3	1	3				21	1	22
Autres	4	1	5	1	1	1				5	1	6
Sans spécification	3	1	4							3	1	4
<i>Allemagne</i>												
Région Rhin et Moselle	24	14	38	3	1	4				27	15	42
Main												
Bavière	8	8	16	2	1	3				10	9	19
Forêt Noire	18	11	29							18	11	29
Lac de Constance	1	3	4							1	3	4
Villes	11	10	21	1	1	2				12	11	23
Reste de l'Allemagne	35	14	49	4	1	5				39	15	54
Sans spécification		2								2	2	2

(a) En ce qui concerne le lieu de séjour accessoire, les premiers, seconds ou autres lieux de séjour accessoire ne sont pas différenciés dans cet appendice.

APPENDICE 2 : Lieu de séjour par région touristique et par vacances, classé d'après le séjour le plus long et le lieu de séjour accessoire (4).

Lieu de séjour	Vacances principales			Secondes vacances			Troisièmes vacances			Total général		
	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour le plus accès-soirée (a)	Total	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour le plus accès-soirée (a)	Total	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour le plus accès-soirée (a)	Total	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour le plus accès-soirée (a)	Total
<i>Suisse</i>												
Valais	24	4	28	5	1	5	1	1	1	30	4	34
Tessin	5	4	9	1	2	2	6	6	5	11		
Grisons	10	1	11	4	4	4	14	1	14	1	15	
Suisse centrale	7	2	9	3	3	3	10	2	10	2	12	
Autres	18	17	35	4	4	4	23	17	40	7	40	
Sans spécification	3	2	5	2	2	2	5	2	5	2	7	
<i>Autriche</i>												
Vienne	3	5	8				3	5	8			
Basse Autriche												
Burgenland												
Haute Autriche	1	1	2				1	1	2			
Salzbourg	11	3	14				11	3	14			
Carinthie - Tyrol oriental	6	6	12	1	1	1	6	7	14			
Tyrol	23	17	40	2	5	5	23	17	40			
Vorarlberg	2									5	2	7
Autres							1	2	2			
Sans spécification	4	1	5	1	1	1	5	1	6			
<i>G.D. Luxembourg</i>	30	7	37	8	8	8	1	1	39	7	46	

(a) En ce qui concerne le lieu de séjour accessoire, les premiers, seconds ou autres lieux de séjour accessoire ne sont pas différenciés dans cet appendice.

APPENDICE 2 : Lieu de séjour par région touristique et par vacances, classé d'après le séjour le plus long et le lieu de séjour accessoire (5).

Lieu de séjour	Vacances principales			Seconde vacances			Troisième vacances			Total général		
	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour accès-	Total	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour accès-	Total	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour accès-	Total	Lieu du séjour le plus long	Lieu du séjour accès-	Total
Pays-Bas												
Zélande	7	7	2							9	5	9
Côte	5	5									8	2
Villes	2	9	1								10	6
Autres	5	5	1									
Grande-Bretagne												
Londres	5	2	7	3	1	4	1	1	1	9	3	12
Reste de l'Angleterre	11	1	12	3	1	3				14	1	15
Ecosse	2	2								2		2
Irlande	1	1								1		1
Portugal	8	3	11							8	3	11
Grèce	5	1	6	2	1	3				7	2	9
Yugoslavie	30	1	31	1	1	1				31	1	32
Pays de l'Est	9	1	10	2	2	1				12	1	13
Pays scandinaves	2		2							2		2
Danemark	2		2							2		2
Afrique du Nord	11	1	12	4		4	1	1	1	16	1	17
Moyen-Orient	1	1	2							2	2	4
Amérique	5		5	1		1				6		6
Autres Pays	3	2	5	2	2	2				5	2	7
Total	1.714	389	2.103	301	22	323	67	3	70	2.082	414	2.496

(a) En ce qui concerne le lieu de séjour accessoire, les premiers, seconds ou autres lieux de séjour accessoire ne sont pas différenciés dans cet appendice.

APPENDICE 3 : *Lieu de séjour par catégorie de communes.*

Lieu de séjour	Agglomérations 25.000 à 100.000 habitants	10.000 à 25.000 habitants	5.000 à 10.000 habitants	2.000 à 5.000 habitants	— de 2.000 habitants
Littoral	31	29	31	25	27
Ardennes	10	11	11	15	15
Campine	2	3	3	3	3
Autres	7	5	4	5	8
Royaume	50	48	49	48	51
France	17	16	19	20	20
Italie	6	4	3	9	6
Espagne	6	7	3	5	4
Allemagne	4	9	7	6	5
Suisse	5	4	5	4	3
Autriche	2	3	5	2	2
G.D. Luxembourg	2	1	3	3	1
Pays-Bas	1	1	2	—	1
Grande-Bretagne	1	1	1	—	1
Autres pays	6	6	3	3	2
Etranger	50	52	51	52	49
Totaux	100	100	100	100	100
Nombre de vacances	884	223	275	229	278
					188

APPENDICE 4 : Lieu de séjour d'après la catégorie socio-professionnelle du chef de famille.

Lieu de séjour	Travailleur	Em- ployé cadre moyen infé- rieur	Em- ployé cadre moyen qualifié	Em- ployé cadre moyen non qualifié	Per- sonnel de cadre	Agri- culteur et horti- culteur	Commer- çant et Artisan	Patron	Pro- fession libérale	Ména- ge gère	Retraité	Autres
Littoral	28	29	31	29	23	4	33	19	23	30	38	16
Ardennes	10	15	12	10	10	17	10	9	12	17	11	23
Campine	4	1	2	2	2	4	2	—	1	3	3	5
Autres	9	6	8	8	6	4	5	2	1	10	7	9
Royaume	51	51	53	49	41	29	50	30	37	60	59	53
France	16	17	17	19	19	29	19	30	20	24	17	23
Italie	4	4	8	6	7	9	5	9	5	3	2	5
Espagne	7	5	5	3	9	4	7	5	7	—	2	4
Allemagne	9	6	4	5	3	4	6	2	3	10	5	4
Suisse	2	3	4	6	7	9	3	11	12	—	5	5
Autriche	3	5	2	4	4	—	1	2	3	—	1	1
G.D. Luxembourg	4	2	1	2	—	8	2	—	1	3	2	—
Pays-Bas	2	2	1	2	—	2	—	1	—	—	1	—
Grande-Bretagne	—	1	2	—	2	4	—	2	—	—	1	1
Autres pays	2	4	3	4	6	4	6	9	12	—	5	4
Etranger	49	49	47	51	59	71	50	70	63	40	41	47
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de vacances	215	292	445	188	167	24	323	44	73	30	213	57

APPENDICE 5 : *Le lieu de séjour de vacances d'après la catégorie de revenu familial (en 1.000 F).*

Lieu de séjour	— 50	50 à 75	75 à 100	100 à 150	150 à 200	200 à 250	250 et plus
Littoral	41,2	28,2	26,2	31,5	29,1	27,3	27,5
Ardennes	20,6	16,5	11,4	11,0	13,3	13,9	7,1
Campine	2,9	4,7	2,9	1,7	2,5	1,6	2,0
Autres	7,4	10,6	8,6	7,5	6,8	4,3	6,7
Royaume	72,1	60,0	49,0	51,7	51,7	47,1	43,1
France	8,8	20,0	18,1	15,3	16,1	26,7	16,1
Italie	1,5	2,4	3,3	7,5	5,9	3,7	5,9
Espagne	4,4	1,2	4,8	4,7	3,4	7,5	8,2
Allemagne	2,9	9,4	7,1	6,5	5,3	2,7	2,4
Suisse	1,5	4,7	3,8	2,8	4,3	5,9	10,2
Autriche	—	—	1,9	3,4	4,0	2,7	0,8
G.D. Luxembourg	1,5	—	5,7	2,4	1,9	0,5	0,8
Pays-Bas	2,9	1,2	1,0	2,4	0,9	—	1,6
Grande-Bretagne	1,5	—	1,9	0,6	1,9	1,6	1,2
Autres Pays	2,9	1,2	3,3	2,6	4,6	1,6	9,8
Etranger	27,9	40,0	51,0	48,3	48,3	52,9	56,9
Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	68	85	210	464	323	187	255

APPENDICE 6 : Lieu de séjour d'après la catégorie de revenu personnel (x 1.000 F).

Lieu de séjour	— 50	50 à 75	75 à 100	100 à 150	150 à 200	200 à 250	250 et plus
Littoral	37,9	27,2	25,9	31,6	27,9	29,0	29,1
Ardennes	13,7	13,6	12,0	9,7	14,0	13,0	10,6
Campine	2,4	2,0	2,6	2,5	3,3	2,0	—
Autres	7,3	8,8	8,4	5,6	6,0	6,0	8,6
Royaume	61,3	51,6	48,9	49,4	51,2	50,0	48,3
France	15,3	17,6	16,5	17,6	14,9	27,0	15,9
Italie	1,6	6,4	4,9	6,5	7,0	2,0	4,6
Espagne	4,8	3,2	4,5	6,3	3,3	6,0	8,6
Allemagne	5,6	7,6	6,1	5,9	4,7	—	1,3
Suisse	1,6	4,0	3,9	3,4	6,0	7,0	11,9
Autriche	1,6	2,8	2,6	2,9	3,3	1,0	1,3
G.D. Luxembourg	2,4	2,0	4,2	1,8	1,4	1,0	—
Pays-Bas	1,6	0,8	1,3	2,7	0,9	1,0	—
Grande-Bretagne	0,8	—	2,9	1,4	1,4	1,0	—
Autres pays	3,2	4,0	4,2	2,0	6,0	4,0	7,9
Etranger	38,7	48,4	51,1	50,6	48,8	50,0	51,7
Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	124	250	309	443	215	100	151

APPENDICE 7 : *Lieu de séjour d'après le nombre de membres de la famille accompagnant.*

Lieu de séjour	0	1	2	3	4	5 et plus
Littoral	21	23	34	41	41	40
Ardennes	12	11	13	14	12	10
Campine	5	1	1	1	1	6
Autres	9	5	7	7	8	4
Royaume	47	40	55	63	62	60
France	20	21	16	14	13	15
Italie	7	7	4	4	5	2
Espagne	4	6	6	4	5	5
Allemagne	5	6	6	2	5	3
Suisse	3	5	3	5	5	7
Autriche	3	3	2	3	2	—
G.D. Luxembourg	1	3	1	2	1	4
Pays-Bas	1	2	2	2	—	1
Grande-Bretagne	2	2	1	—	1	1
Autres pays	7	5	4	1	1	2
Etranger	53	60	45	37	38	40
Totaux	100	100	100	100	100	100
Nombre de vacances	479	651	444	266	129	103

APPENDICE 8 : *Lieu de séjour d'après la possession d'une voiture et la possibilité de choix des dates de départ.*

Lieu de séjour	Possession d'une voiture (a)		Choix des dates de départ (b)	
	Oui	Non	Libre	Pas libre
Littoral	27	36	29	29
Ardennes	11	11	11	12
Campine	1	3	2	2
Autres	4	8	5	8
Royaume	43	58	47	51
France	21	14	20	18
Italie	6	5	5	6
Espagne	7	4	7	4
Allemagne	6	6	6	5
Suisse	5	3	4	5
Autriche	3	3	2	3
G.D. Luxembourg	2	2	2	2
Pays-Bas	1	1	2	1
Grande-Bretagne	1	1	1	1
Autres pays	5	3	4	4
Etranger	57	42	53	49
Totaux	100	100	100	100
Nombre de vacances	1.164	550	723	1.354

(a) Sur base des vacances principales.
 (b) Sur base du nombre total de vacances.

APPENDICE 9 : *Lieu de séjour et diplôme obtenu (a).*

Lieu de séjour	Enseignement primaire		Enseignement moyen du degré		Enseignement professionnel ou technique secondaire du degré		Enseignement technique supérieur		Enseignement moyen supérieur ou normal		Enseignement universitaire ou assimilé	
	inférieur	supérieur	inférieur	supérieur	inférieur	supérieur	supérieur	supérieur	technique	supérieur	moyen	universitaire
Littoral	33	27	33	32	22	23	19	22				
Ardennes	11	9	13	18	10	20	16	16				
Campine	3	3	2	2	2	2	1	1				
Autres	8	8	5	7	10	3	6	6				
Royaume	55	47	53	59	44	48	42	36				
France	18	18	16	14	25	24	17	23				
Italie	4	8	5	4	5	7	9	6				
Espagne	4	5	7	6	3	3	6	7				
Allemagne	7	6	3	6	5	2	3	2				
Suisse	4	4	5	2	7	5	5	7				
Autriche	2	3	2	3	5	—	6	2				
G.D. Luxembourg	2	2	1	1	—	3	1	1				
Pays-Bas	1	1	2	—	—	—	1	2				
Grande-Bretagne	1	1	1	—	2	3	1	2				
Autres Pays	2	5	5	3	3	5	7	12				
Etranger	45	53	47	41	56	52	58	64				
Totaux	100	100	100	100	100	100	100	100				
Nombre de vacances	633	464	319	218	96	61	99	173				

(a) Classification faite sur base du diplôme le plus élevé. Les personnes avec diplôme d'enseignement artistique (13 cas) ne sont pas prises en considération.

APPENDICE 10 : *Genre de lieu de séjour par province, par catégorie socio-professionnelle et par âge.*

	Mer	Montagne	Campagne	Ville d'art ou ville
<i>Province</i>				
Anvers	136	82	40	16
Flandre Occidentale	51	60	10	15
Flandre Orientale	98	79	16	14
Limbourg	36	30	13	6
Brabant	307	115	89	21
Hainaut	119	39	60	20
Liège	100	21	43	12
Luxembourg	15	6	19	9
Namur	34	8	21	4
<i>Catégorie socio-professionnelle</i>				
Travailleur non qualifié	61	36	19	3
Travailleur qualifié	80	44	24	3
Employé cadre inférieur	125	60	44	8
Employé cadre moyen	71	29	24	11
Personnel de cadre	57	42	17	13
Agriculteur et horticulteur	—	2	2	—
Commerçant et artisan	97	42	27	11
Patron de l'industrie, finances et commerce	7	8	6	2
Profession libérale	17	15	6	2
Ménagère	161	54	36	14
Etudiant	89	50	44	30
Retraité	68	30	21	14
Autres	61	28	39	6
<i>Catégorie d'âge</i>				
15-19 ans	88	45	49	23
20-29 ans	169	74	41	35
30-39 ans	217	98	56	15
40-49 ans	163	88	58	13
50-59 ans	121	72	60	12
60-69 ans	98	49	29	11
70 ans et plus	38	13	16	8

APPENDICE 10 : *Genre de lieu de séjour par province, par catégorie socio-professionnelle et par âge (suite).*

	Famille ou amis	Mer et montagne	Autres combinaisons	Total
<i>Province</i>				
Anvers	3	13	45	335
Flandre Occidentale	4	8	5	153
Flandre Orientale	8	7	17	239
Limbourg	4	2	12	103
Brabant	17	31	62	642
Hainaut	10	17	13	278
Liège	3	4	14	197
Luxembourg	2	2	—	53
Namur	4	5	2	78
<i>Catégorie socio-professionnelle</i>				
Travailleur non qualifié	2	7	13	141
Travailleur qualifié	3	12	11	177
Employé cadre inférieur	10	19	38	304
Employé cadre moyen	4	7	15	161
Personnel de cadre	4	9	17	159
Agriculteur et horticulteur	1	—	2	7
Commerçant et artisan	3	10	11	201
Patron de l'industrie, finances et commerce	—	1	3	27
Profession libérale	—	3	6	49
Ménagère	15	10	23	313
Etudiant	5	6	17	241
Retraité	4	2	6	145
Autres	4	3	8	149
<i>Catégorie d'âge</i>				
15-19 ans	7	8	22	242
20-29 ans	13	24	28	384
30-39 ans	12	26	35	459
40-49 ans	10	12	35	379
50-59 ans	7	15	32	319
60-69 ans	5	4	15	211
70 ans et plus	1	1	2	79

APPENDICE II : Motivation du lieu de séjour par catégorie d'âge et sexe.

Motivation	Catégories d'âge						Sexe	
	15-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 ans et plus	Hommes Femmes
Paysage	12,2	11,7	13,2	12,9	11,2	6,6	12,7	11,3
Mer - Air Marin	10,1	9,0	8,3	9,4	7,7	12,1	8,1	10,0
Temps	4,3	2,4	3,5	3,8	3,1	3,2	2,2	3,2
Climat	2,5	2,4	2,8	3,0	3,1	1,8	—	2,6
Soleil	3,6	5,6	4,7	3,5	4,2	1,4	—	3,9
Raisons de santé	2,2	2,6	5,8	3,3	5,5	8,1	6,6	4,0
Connaissance du pays/région	5,0	6,0	2,9	4,5	5,3	4,2	2,2	5,2
Repos	13,6	16,1	17,5	21,5	17,9	20,9	17,4	14,1
Délassement	20,9	12,2	11,2	13,4	9,6	11,6	22,0	12,4
Possibilité de sport	2,2	3,0	3,7	1,7	1,1	1,1	—	3,1
Enfants	1,1	6,0	11,0	5,7	2,6	3,2	1,1	4,8
Visite familiale ou amicale	11,2	9,0	7,4	6,6	9,0	11,6	14,3	7,7
Habitude	1,8	2,3	1,4	1,6	1,8	3,9	2,2	2,0
Motifs financiers	0,4	2,4	1,4	1,9	0,9	2,5	2,2	1,2
Montagnes - Air des montagnes	3,2	1,1	1,4	2,8	1,5	0,4	1,1	2,2
Autres motifs	10,1	10,4	6,0	9,2	8,6	10,5	6,6	8,3
Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de motifs	278	531	653	576	456	285	91	1.515
								1.355

APPENDICE 12 : Motivation du lieu de séjour par catégorie de revenu familial.

Motivation	Moins de 50.000 F	50.000- 75.000 F	75.000- 100.000 F	100.000- 150.000 F	150.000- 200.000 F	200.000- 250.000 F	250.000 F et plus
Paysage	8,6	8,8	14,4	12,9	13,4	11,4	13,5
Mer - Air Marin	11,1	6,2	11,9	8,5	7,8	7,8	10,8
Temps	—	1,8	2,2	3,6	3,8	3,2	3,2
Climat	1,2	0,9	1,1	2,1	2,9	2,5	5,4
Soleil	1,2	2,7	5,4	3,2	3,6	3,9	4,3
Raisons de santé	9,9	4,4	4,7	4,7	4,3	3,5	4,3
Connaissance du pays / région	3,7	0,9	5,4	3,0	4,9	3,9	5,7
Repos	12,4	16,8	15,1	18,5	14,5	16,4	13,5
Délassement	16,1	17,7	11,2	12,6	13,9	15,7	9,5
Possibilité de sport	—	1,8	1,1	2,0	2,7	2,8	3,5
Enfants	3,7	1,8	4,3	6,8	7,6	6,8	6,2
Visite familiale ou amicale	19,8	18,6	7,9	8,3	8,1	8,2	5,4
Habitacle	—	2,7	2,5	2,3	2,0	1,8	1,1
Motifs financiers	3,7	1,8	3,6	1,7	1,1	1,1	1,1
Montagnes - Air des montagnes	1,2	2,7	0,7	1,4	2,5	2,8	1,9
Autres motifs	7,4	10,6	8,6	8,5	6,9	8,2	10,6
Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de motifs	81	113	278	660	447	281	370

APPENDICE 13 : Motivation du lieu de séjour d'après la catégorie de la durée du séjour (en nuittées).

Motivation	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 à 19	20 à 23	24 à 31	32 et plus
Paysage	13,4	15,4	11,9	12,9	9,8	6,1	11,1
Mer - Air Marin	7,7	6,6	11,0	7,1	8,6	13,5	8,6
Temps	0,8	2,5	3,1	6,2	6,6	4,8	3,7
Climat	—	1,9	3,5	4,6	4,9	3,5	1,2
Soleil	0,3	2,7	5,6	6,2	8,2	4,5	2,5
Raisons de santé	2,1	5,1	4,4	3,7	3,7	10,2	7,4
Connaissance du pays / région	3,2	4,1	4,4	6,5	7,0	4,2	4,9
Repos	16,2	14,6	19,0	16,6	16,8	13,5	6,2
Délassement	19,4	12,8	11,1	12,6	6,6	8,0	11,1
Possibilité de sport	1,7	3,5	2,6	2,2	2,5	1,0	—
Enfants	3,2	3,5	7,0	5,5	7,8	9,9	3,7
Visite familiale ou amicale	14,8	10,9	5,3	3,7	5,7	6,4	24,7
Habitude	2,5	2,3	1,3	1,5	2,0	2,9	—
Motifs financiers	1,6	0,8	1,9	1,8	2,5	1,0	3,7
Montagnes - Air des montagnes	0,9	3,5	1,6	1,2	1,6	1,9	—
Autres motifs	12,1	9,9	6,3	7,7	5,7	8,6	11,1
Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de motifs	634	486	773	325	244	312	81

APPENDICE 14 : *Période de départ par catégorie d'âge.*

Période de départ	15-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et plus
Octobre 1966-février 1967	1,7	6,0	5,9	3,4	3,8	2,4	—
Mars 1967	7,4	4,2	5,0	3,4	3,8	3,3	1,3
Avril-mai	1,2	6,0	3,0	5,0	6,9	15,2	13,0
Juin	5,4	8,6	5,7	8,4	11,3	15,6	27,3
1 ^{re} moitié de juillet	34,7	26,0	28,0	31,8	27,9	17,5	14,3
2 ^{me} moitié de juillet	21,9	19,5	21,1	16,6	17,2	12,3	14,3
1 ^{re} moitié d'août	19,4	18,5	20,0	23,7	13,2	14,2	19,5
2 ^{me} moitié d'août	7,4	5,7	6,3	4,5	5,3	7,6	5,2
Septembre	0,8	5,5	5,0	3,2	10,6	11,8	5,2
Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	242	384	460	380	319	211	77

APPENDICE 15 : Période de départ par province.

Période de départ	Anvers	Flandre Occiden- tale	Flandre Orien- tale	Lim- bourg	Bra- abant	Hai- naut	Liège	Luxem- bourg	Namur
Octobre 1966-février 1967	4,7	4,6	2,9	4,9	4,8	3,2	2,0	7,5	1,3
Mars 1967	2,7	4,6	2,9	1,9	6,4	5,8	1,5	13,2	1,3
Avril-mai	5,9	3,3	4,2	2,9	7,6	6,8	5,6	7,5	2,6
1 ^{re} et 2 ^{me} moitiés de juin	13,6	3,9	7,9	8,7	11,2	5,8	8,1	7,5	7,8
1 ^{re} moitié de juillet	30,6	21,6	31,0	27,2	24,6	24,5	35,5	24,5	31,2
2 ^{me} moitié de juillet	13,6	21,6	21,3	19,4	17,2	22,3	15,2	13,2	28,6
1 ^{re} moitié d'août	20,2	24,8	18,4	23,3	15,6	20,1	23,4	9,5	9,1
2 ^{me} moitié d'août	4,5	6,5	7,9	3,9	5,6	5,4	3,6	11,3	14,3
Septembre	4,2	9,2	3,3	7,8	6,9	6,1	5,1	5,7	3,9
Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	337	153	239	103	641	278	197	53	77

APPENDICE 16 : *Structure de séjour d'après la province.*

Catégorie de séjour (en nuitées)	Anvers	Flandre Occiden- tale	Flandre Orien- tale	Lim- bourg	Bras- abant	Hainaut	Liège	Luxem- bourg	Namur
4-7	16,6	40,5	36,8	35,9	18,5	27,3	18,4	43,4	24,4
8-11	19,0	17,0	21,3	16,5	16,4	17,3	15,3	17,0	26,9
12-15	26,4	24,8	22,2	25,2	26,0	27,0	29,6	22,6	24,4
16-19	12,8	6,5	6,7	5,8	11,4	11,9	11,7	5,7	15,4
20-23	9,5	2,6	3,3	7,8	11,1	4,0	13,3	5,7	5,1
24-31	12,8	5,9	6,7	6,8	12,5	9,7	8,2	—	2,6
32 et plus	3,0	2,6	2,9	1,9	4,2	2,9	3,6	5,7	1,3
Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	337	153	239	103	642	278	196	53	78
Durée moyenne par séjour (en jours)	15,7	11,8	12,4	12,6	15,8	14,0	15,4	12,2	12,0

APPENDICE 17 : Structure de séjour par catégorie de communes.

Catégorie de séjour (en nuitées)	Aglomé- rations	25.000 à 100.000 hab.	10.000 à 25.000 hab.	5.000 à 10.000 hab.	2.000 à 5.000 hab.	Moins de 2.000 hab.
4-7	14,6	26,5	25,5	31,0	35,1	46,8
8-11	16,6	18,8	18,5	20,1	19,6	16,5
12-15	26,6	27,4	25,8	25,3	23,9	23,9
16-19	13,5	9,0	8,0	11,8	8,3	3,7
20-23	11,1	6,3	7,6	5,2	5,1	4,3
24-31	13,3	9,9	10,9	4,8	4,3	3,7
32 et plus	4,3	2,2	3,6	1,7	3,6	1,1
Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	884	223	275	229	276	188
Durée moyenne par séjour (en jours)	16,6	13,8	13,4	12,2	12,5	10,5

APPENDICE 18 : *Structure de séjour par catégorie d'âge.*

Catégorie de séjour (en nuitées)	15-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 ans et plus
4-7	25,1	28,1	22,6	20,3	23,3	30,8	32,1
8-11	19,8	18,0	17,8	15,5	16,4	21,3	20,5
12-15	25,9	24,2	27,8	28,7	27,0	19,0	20,5
16-19	9,1	10,9	11,5	12,1	11,3	8,1	2,6
20-23	8,2	8,3	8,9	9,2	6,9	7,6	1,3
24-31	8,6	7,3	9,8	12,6	10,1	9,0	9,0
32 et plus	3,3	3,1	1,5	1,6	5,0	4,3	14,1
Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	243	384	460	380	318	211	78

APPENDICE 19 : Choix du mode d'hébergement par catégorie socio-professionnelle et de revenu familial.

Hôtel, Hébergement en pension, motel	Camping tentiste	Caravanning	Appartement de location	Villa, bungalo, chalet	Chambre de location de location	Résidence secondaire	Établissement de tourisme social	Chez la famille ou amis	Autres	Taux Nombre vacan- ces
<i>A. Catégorie socio-professionnelle</i>										
Travailleur non qualifié	37,6	27,0	3,6	11,3	2,1	—	1,4	11,3	3,6	100
Travailleur qualifié	35,6	21,5	2,8	18,6	5,1	0,6	1,7	0,6	12,4	1,1
Employé cadre inférieur	37,5	9,2	2,6	19,7	3,0	3,3	1,7	1,3	19,4	100
Employé cadre moyen	35,4	6,8	3,1	19,9	10,6	3,7	—	1,9	4,3	2,3
Personnel de cadre	38,1	7,5	2,5	14,4	11,2	0,6	1,9	0,6	14,3	100
Commerçant et artisan	46,0	11,5	6,5	16,0	4,0	—	6,5	1,0	14,4	4,3
Patron et profession libérale	(51,9)	(2,6)	(2,6)	(13,0)	(7,8)	(1,3)	(10,4)	(3,4)	(5,2)	100
Ménagère	24,0	14,1	5,1	26,2	4,8	1,6	1,0	3,2	17,2	77
Etudiant	20,2	18,6	2,5	14,5	4,5	1,6	2,1	4,1	14,5	313
Retraité	37,0	2,0	1,4	17,1	0,7	1,4	—	9,6	17,4	100
Autres (a)	27,6	9,0	1,3	10,9	5,1	1,3	4,5	3,8	26,0	242
<i>B. Catégorie de revenu familial (à 1.000 F)</i>										
— 75	31,3	5,2	2,2	11,2	2,2	1,5	—	9,7	29,1	100
75-100	30,0	17,8	4,4	16,1	5,0	2,8	—	3,3	16,7	134
100-150	34,1	18,7	2,2	18,9	3,0	2,2	1,0	2,7	13,9	100
150-200	32,1	13,8	4,5	20,1	6,3	1,5	0,7	3,4	3,2	402
200-250	33,8	13,2	5,3	25,2	6,0	1,3	2,0	0,7	13,4	100
250 et plus	44,0	6,7	4,4	18,8	6,7	1,1	5,6	1,1	5,3	268
								8,9	100	151
								2,7	100	182

(a) Y compris les agriculteurs et horticulteurs.

(b) Toutes les vacances furent reprises en ce qui concerne les catégories socio-professionnelles; la séparation en catégories de revenu familial est basée sur les vacances principales. Tous les vacanciers n'ont pas mentionné leur revenu familial.

APPENDICE 20 : *Choix du mode d'hébergement par catégorie d'âge.*

Mode d'hébergement	15-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et plus
Hôtel, pension, motel	17,7	37,2	31,3	32,6	40,1	42,5	36,7
Camping, tente	21,4	15,6	15,9	13,9	5,3	0,9	1,3
Caravanning	2,5	1,3	2,8	6,3	5,0	1,4	1,3
Appartement de location	12,8	13,8	21,5	19,7	16,9	18,9	16,5
Villa, bungalow, chalet de location	5,3	4,2	7,6	5,0	6,0	0,9	1,3
Chambre de location	0,4	2,1	2,4	1,1	1,9	1,4	2,5
Résidence secondaire	1,2	1,6	2,0	1,6	5,3	1,9	2,5
Etablissement de tourisme social	4,5	0,3	1,5	2,6	1,6	7,5	7,6
Chez la famille ou des amis	16,9	19,0	12,8	11,6	16,0	20,3	24,1
Autres	17,3	4,9	2,2	5,5	1,9	4,2	6,3
Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	243	384	460	380	319	212	79

APPENDICE 21 : Choix du mode d'hébergement d'après le nombre de membres de la famille accompagnant (a).

Mode d'hébergement	0	1	2	3	4	5 et plus
Hôtel, pension, motel	39,6	49,2	28,5	21,6	14,7	12,1
Camping, tente	8,1	10,7	17,6	14,7	16,5	23,1
Caravanning	1,7	3,3	6,1	1,7	5,5	3,3
Appartement de location	11,2	10,4	25,0	33,6	28,4	28,6
Villa, bungalow, chalet de location	2,2	3,0	3,5	7,3	11,9	19,8
Chambre de location	1,7	1,8	2,0	1,3	0,9	—
Résidence secondaire	—	0,6	2,9	3,0	3,7	2,2
Etablissement de tourisme social	3,7	3,1	2,4	0,9	3,7	2,2
Chez la famille ou des amis	19,7	14,6	10,9	12,9	12,8	6,6
Autres	12,1	3,3	1,1	3,0	1,8	2,2
Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	356	541	376	232	109	91

(a) Cette distinction est uniquement basée sur les vacances principales.

APPENDICE 22 : *Choix du mode d'hébergement d'après la durée de séjour (en nuitées) (a).*

Mode d'hébergement	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 à 19	20 à 23	24 à 27	28 à 31	32 et plus
Hôtel, pension, motel	49,6	44,6	34,8	34,7	23,3	11,7	8,8	12,9
Camping, tente	10,3	13,7	13,2	15,3	26,4	23,3	3,7	1,6
Caravanning	1,7	1,9	3,7	4,0	5,7	10,0	5,2	1,6
Appartement de location	3,9	6,6	23,6	21,3	20,8	28,3	60,3	16,1
Villa, bungalow, chalet de location	0,8	1,9	6,1	7,9	4,4	6,7	10,3	12,9
Chambre de location	1,9	2,2	2,0	—	0,6	3,3	0,7	3,2
Résidence secondaire	0,3	1,1	1,3	2,0	1,9	1,7	2,2	11,3
Etablissement de tourisme social	5,0	3,3	3,0	2,0	1,3	—	—	—
Chez la famille ou des amis	20,1	19,9	8,4	8,9	11,3	11,7	5,9	38,7
Autres	6,4	4,8	3,9	4,0	4,4	3,3	2,9	1,6
Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	359	271	462	202	159	60	136	62

(a) Cette distinction est uniquement basée sur les vacances principales.

APPENDICE 23 : *Moyen de transport utilisé par catégorie socio-professionnelle (a).*

Catégorie socio-professionnelle	Train	Auto	Car	Avion	Autres	Totaux	Nombre de vacances
Travailleur non qualifié	16,3	66,7	9,2	3,5	4,3	100,0	141
Travailleur qualifié	20,9	69,5	6,2	1,7	1,7	100,0	177
Employé cadre inférieur	22,4	64,5	4,9	7,6	0,7	100,0	304
Employé cadre moyen	21,1	67,1	5,0	5,0	1,9	100,0	161
Personnel de cadre	20,6	65,0	5,0	6,9	2,5	100,0	160
Commerçant et artisan	10,9	78,6	2,5	7,0	1,0	100,0	201
Patron et profession libérale	14,3	64,9	—	20,8	—	100,0	77
Ménagère	22,0	71,2	4,5	2,2	—	100,0	313
Etudiant	28,1	53,3	11,2	3,7	3,7	100,0	242
Retraité	31,5	43,8	17,8	6,2	0,7	100,0	146
Autres (b)	23,7	63,5	8,3	3,8	0,7	100,0	156

(a) Sur base de la plus longue distance parcourue.

(b) Y compris les agriculteurs et horticulteurs.

APPENDICE 24 : *Moyen de transport utilisé par catégorie de revenu familial.*

Moyen de transport	Jusqu'à 75.000	75.000 à 100.000	100.000 à 150.000	150.000 à 200.000	200.000 à 250.000	250.000 et plus
Train	32,5	19,5	17,7	16,4	9,6	9,0
Auto	44,4	57,2	62,1	65,3	72,2	68,6
Autocar	10,6	9,5	5,6	4,0	4,8	3,5
Avion	1,3	1,4	1,9	1,5	1,1	3,5
Bicyclette (à moteur)	0,7	1,0	1,1	0,9	1,1	0,4
Train et voiture	3,9	2,4	2,4	1,9	1,1	0,8
Train et autocar	2,6	3,3	3,4	2,8	2,7	3,1
Train et avion	0,7	0,5	0,2	0,3	0,5	1,2
Train et bateau	1,3	0,5	1,3	0,9	0,5	2,0
Auto et avion	—	—	0,2	1,2	0,5	1,6
Auto et bateau	—	0,5	0,6	0,6	2,1	1,6
Car et avion	—	0,5	0,9	1,9	1,1	0,8
Autres combinaisons	2,0	3,8	2,6	2,2	2,7	3,9
Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	153	210	464	323	187	255

APPENDICE 25 : Moyen de transport utilisé par catégorie d'âge.

Moyen de transport	15-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et plus
Train	18,5	9,4	11,7	16,1	16,3	28,3	22,8
Auto	49,4	61,5	72,8	69,5	66,8	48,1	41,8
Autocar	11,1	6,0	3,5	2,4	6,0	9,9	20,3
Avion	0,8	4,2	2,2	1,8	2,8	2,8	2,5
Bicyclette (à moteur)	3,7	1,6	—	0,8	—	0,5	—
Train et voiture	3,7	4,2	0,9	1,6	0,6	1,9	2,5
Train et autocar	4,9	2,9	3,0	1,3	2,5	2,4	2,5
Train et avion	0,4	0,3	0,7	0,5	0,6	0,5	1,3
Train et bateau	1,6	1,3	0,4	1,3	—	1,4	1,3
Auto et avion	0,4	1,3	1,3	0,3	0,6	0,9	1,3
Auto et bateau	0,4	1,3	1,3	0,5	0,6	1,4	—
Car et avion	0,8	1,8	0,4	0,8	0,9	—	—
Autres combinaisons	4,1	4,4	1,7	3,2	2,2	1,9	3,8
Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	243	384	460	380	319	212	79

APPENDICE 26 : *Moyen de transport utilisé suivant l'organisateur du voyage et la possession d'une voiture.*

Moyen de transport	Organisateur du voyage				Possession (a) d'une voiture	
	Personnel	Agence	Club touristique	École	Autres	Oui
Train	14,6	17,7	16,7	20,0	23,8	6,7
Auto	74,2	11,0	19,0	8,0	17,7	76,5
Autocar	1,2	24,9	26,2	40,0	30,6	3,7
Avion	0,9	18,8	2,4	—	1,4	2,3
Bicyclette (à moteur)	0,7	—	—	—	4,8	0,8
Train et voiture	2,0	1,1	—	8,0	4,1	1,5
Train et autocar	1,4	6,1	4,8	12,0	11,6	1,9
Train et avion	0,1	3,9	4,8	4,0	—	0,6
Train et bateau	0,7	2,2	9,5	—	0,6	0,6
Auto et avion	0,7	2,8	4,8	—	—	1,0
Auto et bateau	1,0	1,1	—	—	—	1,0
Car et avion	0,5	2,8	4,8	—	0,6	0,6
Autres combinaisons	2,1	7,7	7,1	8,0	4,8	2,4
Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	1.687	181	42	25	147	1.444
						634

(a) Réponse à la question : ' La famille dispose-t-elle d'une voiture ? '

APPENDICE 27 : L'organisateur du voyage par catégorie socio-professionnelle et mode d'hébergement.

	Personnel	Agence	Club touristique	Ecole	Autres	Total	Nombre de vacances
A. Catégorie socio-professionnelle							
Travailleur non qualifié	80,9	9,9	3,5	0,7	5,0	100,0	141
Travailleur qualifié	84,7	7,9	1,7	—	5,7	100,0	177
Employé cadre inférieur	84,2	11,9	1,3	—	2,6	100,0	304
Employé cadre moyen	84,5	10,5	2,5	—	2,5	100,0	161
Personnel de cadre	76,3	11,9	3,7	2,5	5,6	100,0	160
Commerçant et artisan	90,5	7,5	1,5	—	0,5	100,0	201
Patron et profession libérale	63,0	22,2	7,4	—	7,4	100,0	27
Ménagère	88,8	5,4	1,6	—	4,2	100,0	313
Etudiant	66,5	4,5	0,8	7,9	20,2	100,0	242
Retraité	71,2	11,0	2,7	—	15,1	100,0	146
Autres	84,1	3,7	1,6	0,5	10,1	100,0	189
B. Mode d'hébergement							
Hôtel, pension, motel	66,8	21,5	3,6	1,7	6,4	100,0	702
Camping, tente	90,7	0,4	1,2	—	7,8	100,0	258
Caravanning	100,0	—	—	—	—	100,0	68
Appartement de location	96,2	2,5	0,3	—	1,1	100,0	366
Villa, bungalow, chalet de location	89,4	6,7	1,0	1,0	—	100,0	105
Chambre de location	85,7	5,7	8,6	—	—	100,0	35
Résidence secondaire	100,0	—	—	—	—	100,0	47
Établissement de tourisme social	37,5	—	8,9	3,6	50,0	100,0	56
Chez famille ou amis	98,5	0,9	—	—	0,6	100,0	333
Autres	38,7	7,2	3,6	9,0	41,4	100,0	111

APPENDICE 28 : *Mois de décision par catégorie socio-professionnelle.*

Catégorie socio-professionnelle	Juillet	Septembre	Octobre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août-septembre	Total vacances (a)	Nombre de vacances (a)
Travailleur non qualifié	8,3	—	14,3	6,0	9,0	9,8	14,3	18,0	14,3	6,0	100,0	133		
Travailleur qualifié	5,5	4,3	8,6	9,2	11,7	6,1	18,4	19,6	11,0	5,5	100,0	163		
Employé cadre inférieur	6,2	4,2	13,5	10,0	9,0	14,2	11,4	14,2	11,4	5,9	100,0	289		
Employé cadre moyen	5,3	4,7	13,3	11,3	9,3	12,0	12,0	11,3	14,7	6,0	100,0	150		
Personnel de cadre	4,0	12,0	8,7	11,3	12,7	8,7	12,0	16,0	12,0	2,6	100,0	150		
Commerçant et artisan	6,0	5,5	15,8	9,3	7,7	10,4	18,0	8,2	8,2	8,7	100,0	183		
Patron et profession libérale	5,7	4,3	8,6	11,4	20,0	12,9	15,7	8,6	7,1	5,7	100,0	70		
Ménagère	7,5	4,6	14,2	10,0	3,9	11,7	11,0	16,0	14,2	6,8	100,0	281		
Etudiant	6,1	7,4	13,0	7,0	11,7	9,6	10,0	19,1	11,3	4,8	100,0	230		
Retraité	8,3	3,8	8,3	9,8	9,8	10,6	14,4	13,6	12,9	8,3	100,0	132		
Autres (b)	5,5	8,9	10,3	9,6	8,9	15,1	15,7	13,7	8,9	3,4	100,0	146		

(a) A l'exclusion de ceux dont le mois de décision est inconnu.

(b) Agriculteurs inclus.

APPENDICE 29 : Répartition des dépenses totales de vacances par lieu de séjour.

Classe de dépenses (en F)	Littoral	Arden-nes	Cam-pine	Autres régions belges	Taux royal-me	Pays voisins	Autres pays étran-gers	Taux étran-gers	Taux géné-raux
— 1.000	32	49	18	53	152	31	2	33	185
1.000- 1.500	32	34	8	18	92	27	4	31	123
1.500- 2.000	51	18	2	7	78	34	4	38	116
2.000- 2.500	57	23	4	5	89	29	12	41	130
2.500- 3.000	56	11	—	5	72	34	7	41	113
3.000- 4.000	70	18	1	4	93	68	34	102	195
4.000- 5.000	42	12	2	1	57	62	29	91	148
5.000- 6.000	58	6	—	2	66	72	39	111	177
6.000- 8.000	42	6	1	1	50	77	54	131	181
8.000-10.000	11	2	1	—	14	34	23	57	71
10.000-14.000	18	3	—	1	22	57	53	110	132
14.000 et plus	4	1	—	—	5	31	51	82	87
Nombre de vacances	473	183	37	97	790	556	312	868	1.658

APPENDICE 30 : *Répartition des dépenses totales par personne et par jour, suivant le lieu de séjour.*

Classe de dépenses par personne et par jour (en F)	Littoral	Arden-nes	Cam-pine	Autres régions belges	Totaux royaume	Pays voisins	Autres pays étran-gers	Totaux étran-gers	Totaux géné-raux
— 50	7	27	7	31	72	15	—	15	87
50-100	33	31	13	27	104	24	6	30	134
100-150	83	25	9	15	132	33	12	45	177
150-200	74	25	2	7	108	43	18	61	169
200-250	88	15	2	4	109	35	29	64	173
250-300	53	16	1	5	75	36	34	70	145
300-350	37	11	2	—	50	36	35	71	121
350-400	27	6	—	1	34	27	25	52	86
400-500	23	9	1	3	36	46	45	91	127
500-600	21	12	—	2	35	67	47	114	149
600-800	18	3	—	1	22	59	56	115	137
800 et plus	9	3	—	1	13	63	77	140	153
Nombre de vacances	473	183	37	97	790	484	384	868	1.658

APPENDICE 31 : Répartition des dépenses totales par vacances suivant le mode d'hébergement.

Classe de dépenses (en F)	Hôtel, pension, motel	Cam- ping, tente	Car- avanning	Appar- tement de loca- tion	Villa, bunga- low, chalet de loca- tion	Cham- bre de lo- cation	Rési- dence secou- taire	Etablis- sement familie de tou- risme social	Chez autres ou amis	Autres	Taux
— 1.000	4	31	4	5	4	—	3	6	104	24	185
1.000- 1.500	14	20	6	7	13	3	7	8	34	11	123
1.500- 2.000	23	24	3	19	5	3	1	6	20	12	116
2.000- 2.500	36	19	6	18	11	2	2	17	13	6	130
2.500- 3.000	43	11	6	24	9	3	1	5	9	2	113
3.000- 4.000	70	27	6	51	7	5	4	5	12	8	195
4.000- 5.000	54	26	6	34	9	3	3	1	9	4	149
5.000- 6.000	84	17	4	37	10	3	3	1	14	4	177
6.000- 8.000	86	19	9	41	6	3	—	—	14	3	181
8.000-10.000	41	4	1	15	5	1	—	—	2	2	71
10.000-14.000	79	9	2	27	3	3	1	1	3	4	132
14.000 et plus	64	2	—	7	3	2	—	—	4	5	87
Nombre de vacances	598	209	53	285	85	31	25	50	238	85	1.659

APPENDICE 32 : Répartition des dépenses totales par personne et par jour suivant le mode d'hébergement.

Classe de dépenses par personne et par jour (en F)	Hôtel, pension, motel	Camping, tente	Caravanning	Appartement de location	Villa, bungalo, chalet de location	Résidence secondaire	Etablissement familial ou tourisme social	Autres	Totaux
—50	—	5	1	2	—	—	3	68	6
50-100	4	23	5	12	15	1	4	1	87
100-150	8	39	13	38	14	2	6	11	134
150-200	17	39	10	47	9	4	9	11	177
200-250	30	30	9	56	15	2	1	12	169
250-300	41	18	9	39	9	4	1	6	173
300-350	37	17	2	32	9	6	—	3	173
350-400	40	7	—	19	5	3	2	3	145
400-500	70	12	1	19	1	5	3	1	121
500-600	102	11	1	12	3	1	—	—	86
600-800	118	5	1	3	2	1	—	1	127
800 et plus	131	3	1	6	—	2	—	5	149
Nombre de vacances	598	209	53	285	84	31	26	50	1.659

APPENDICE 33 : Répartition des dépenses totales par vacances suivant la catégorie socio-professionnelle.

Classe de dépenses (en F)	Tra- vail- leur non qua- liifié	Tra- vail- leur qua- liifié	Em- ployé cadre infé- rieur	Em- ployé cadre moyen	Per- son- nel cadre moyen	Agri- cul- teur cadre	Com- mer- çant et horti- cultur- eur san	Patron	Pro- fes- sion libé- rale	Ména- gère	Re- traité	Au- tres	To- taux
— 1.000	20	23	47	12	16	5	17	1	1	1	26	12	181
1.000- 1.500	20	15	30	11	4	2	15	2	2	—	18	4	123
1.500- 2.000	13	22	25	12	5	3	24	1	2	1	6	2	116
2.000- 2.500	17	21	36	8	5	1	17	1	2	3	16	3	130
2.500- 3.000	16	20	24	9	8	2	16	2	—	3	12	1	113
3.000- 4.000	32	37	40	20	10	1	27	1	3	3	18	3	195
4.000- 5.000	14	30	28	18	13	2	19	3	3	3	9	6	148
5.000- 6.000	18	33	34	16	16	2	22	3	5	3	21	3	176
6.000- 8.000	14	20	45	16	18	2	37	5	6	2	11	5	181
8.000-10.000	7	4	16	9	8	1	11	1	2	1	7	4	71
10.000-14.000	6	11	28	9	15	—	29	8	10	—	13	3	132
14.000 et plus	3	3	16	12	1	15	7	14	1	2	1	87	1.653
Nombre de vacances	180	239	369	152	130	22	249	35	50	21	159	47	

APPENDICE 34 : Répartition des dépenses totales par personne et par jour suivant la catégorie socio-professionnelle.

Classe de dépenses par personne et par jour (en F)	Tra-vailleur non qualifié	Tra-vailleur leur qualité inférieure	Em-ployé cadre moyen	Em-ployé cadre	Per-sonnel moyen	Agri-culteur cadre	Com-merçant et horiti-culteur san	Patron et atti-culteur san	Pro-fession libérale	Ména-gère	Re-traité	Au-tres	To-taux
-50	11	10	24	5	8	2	8	—	1	1	9	4	83
50-100	9	21	34	15	7	1	19	2	7	—	15	4	134
100-150	22	29	35	16	18	4	17	2	1	3	23	7	177
150-200	24	32	41	12	13	4	20	1	3	1	17	1	169
200-250	17	31	42	20	10	1	22	3	1	2	17	7	173
250-300	14	15	39	10	5	2	28	—	4	—	20	6	143
300-350	15	18	30	20	7	—	17	3	2	2	6	1	121
350-400	10	13	22	7	7	1	18	—	2	1	5	—	86
400-500	16	18	25	8	12	1	25	4	4	4	6	4	127
500-600	19	28	31	17	11	2	22	—	3	2	10	4	149
600-800	12	16	19	10	16	2	25	6	7	1	20	4	138
800 et plus	11	8	27	12	16	2	28	14	15	4	11	5	153
Nombre de vacances	180	239	369	152	130	22	249	35	50	21	159	47	1.653

APPENDICE 35 : Répartition des dépenses totales par vacances suivant la catégorie de revenu familial.

Classe de dépenses (en F)	Jusqu'à 50.000	50.000 à 75.000	75.000 à 100.000	100.000 à 150.000	150.000 à 200.000	200.000 à 250.000	250.000 à 300.000	300.000 à 400.000	400.000 et plus	Totaux
— 1.000	9	16	25	44	36	9	11	1	2	153
1.000- 1.500	8	14	12	34	17	14	5	1	2	107
1.500- 2.000	5	1	19	31	25	8	3	4	4	100
2.000- 2.500	7	9	11	39	23	11	6	5	2	113
2.500- 3.000	6	4	7	36	21	9	12	3	—	98
3.000- 4.000	3	3	34	58	31	18	8	10	4	169
4.000- 5.000	5	4	22	32	28	13	4	7	6	121
5.000- 6.000	4	6	18	44	28	21	9	7	6	143
6.000- 8.000	3	5	12	35	29	31	15	6	8	144
8.000-10.000	1	3	4	15	10	12	1	3	4	53
10.000-14.000	1	1	10	19	16	20	7	17	16	107
14.000 et plus	1	2	6	9	14	6	7	8	14	67
Nombre de vacances	53	68	180	396	278	172	88	72	68	1.375

APPENDICE 36 : Répartition des dépenses totales par personne et par jour suivant la catégorie de revenu familial.

Classe de dépenses par personne et par jour (en F)	Jusqu'à 50.000 50.000 à 75.000	75.000 à 100.000 100.000 à 150.000	100.000 à 150.000 150.000 à 200.000	150.000 à 200.000 200.000 à 250.000	200.000 à 250.000 250.000 à 300.000	250.000 à 300.000 300.000 à 400.000	300.000 à 400.000 400.000 et plus	Taux
—50	3	9	11	28	9	3	7	—
50-100	5	7	17	23	30	14	6	5
100-150	10	11	15	40	43	15	10	8
150-200	7	8	15	57	26	15	7	4
200-250	3	5	28	43	27	24	11	5
250-300	6	6	19	39	24	7	8	6
300-350	2	3	10	25	21	19	9	5
350-400	3	3	6	22	13	11	7	4
400-500	5	2	14	31	20	12	4	4
500-600	6	5	14	36	28	19	5	6
600-800	1	5	17	27	16	16	8	14
800 et plus	2	4	14	25	21	17	6	11
Nombre de vacances	53	68	180	396	278	172	88	72
							68	1.375

APPENDICE 37 : Pourcentage de la population qui, dans le passé, a déjà pris au moins une fois des vacances dans les diverses régions touristiques du pays et de l'étranger, par catégories de commune, de revenu familial, d'âge et socio-professionnelle.

Catégorie de commune	Royaume				Pays étrangers	Nombre de cas
	Littoral	Arden-nes	Cam-pine	Au-tres régions		
Agglomérations	59,9	35,2	10,3	8,3	53,2	1.452
25.000-100.000	39,4	20,8	6,4	6,4	44,9	437
10.000- 25.000	40,7	27,1	9,0	7,4	47,4	658
5.000- 10.000	26,9	19,0	4,9	5,7	36,8	791
2.000- 5.000	25,4	17,0	3,5	5,5	33,8	908
— 2.000 habitants	24,7	11,4	2,7	8,1	31,7	754

Catégorie de revenu familial

— 50.000 F	21,2	10,8	2,7	3,8	21,8	546
50.000- 75.000 F	22,6	13,8	4,4	5,5	26,3	456
75.000-100.000 F	30,9	19,5	4,2	6,1	32,8	771
100.000-150.000 F	40,9	24,4	6,3	7,0	43,8	1.076
150.000-200.000 F	50,1	30,2	9,8	8,1	55,6	579
200.000-250.000 F	57,6	34,6	10,1	10,5	63,0	257
250.000-300.000 F	68,8	45,9	12,8	19,3	79,8	109
300.000-400.000 F	68,7	31,3	8,4	7,2	79,5	83
400.000 F et plus	73,4	42,2	20,3	12,5	81,3	64

Catégorie d'âge

15-19 ans	49,0	30,4	10,3	14,9	50,4	349
20-29 ans	45,1	28,1	11,1	9,6	54,0	782
30-39 ans	42,2	25,1	5,3	6,1	45,6	990
40-49 ans	39,6	21,5	5,3	5,7	41,7	916
50-59 ans	38,2	25,6	6,6	6,7	42,1	793
60-69 ans	28,6	17,2	4,6	5,5	32,9	721
70 ans et plus	28,0	15,7	3,9	5,0	25,2	440

APPENDICE 37 : Pourcentage de la population qui, dans le passé, a déjà pris au moins une fois des vacances dans les diverses régions touristiques du pays et de l'étranger, par catégories de commune, de revenu familial, d'âge et socio-professionnelle.

Catégorie socio-professionnelle	Royaume				Pays étrangers	Nombre de cas
	Littoral	Arden-nes	Campine	Au-tres régions		
Travailleur non qualifié	29,7	13,6	5,6	2,5	26,8	720
Travailleur qualifié	41,5	22,6	4,8	6,2	38,5	439
Employé cadre inférieur	54,6	31,4	7,5	8,2	56,3	535
Employé cadre moyen	60,5	41,4	10,2	9,8	69,3	215
Personnel de cadre	65,9	43,3	14,6	15,9	76,8	164
Agriculteur et horticulteur	5,6	3,5	0,7	1,4	18,9	143
Commerçant et artisan	38,3	25,3	8,1	6,6	49,4	470
Patron de l'industrie, finances et commerce	(47,8)	(39,1)	(4,3)	(4,3)	(69,6)	23
Profession libérale	(58,7)	(56,5)	(15,2)	(10,9)	(78,3)	46
Ménagère	33,9	19,1	5,1	6,2	38,6	886
Etudiant	59,4	42,9	14,6	20,9	63,4	254
Retraité	26,7	17,3	3,8	5,3	28,3	682
Autres	36,7	21,6	6,0	8,4	41,0	417
Totaux	38,8	23,4	6,5	7,1	42,4	4.994
Nombre de cas	1.938	1.170	327	354	2.116	

APPENDICE 38 : Répartition des vacances des vacanciers d'après la catégorie d'âge et socio-professionnelle, par cité balnéaire.

	Abs. %	Knokke Abs. %	Blankenberge Abs. %	Oostende Abs. %	Côte Ouest Abs. %	Autres cités balnéaires
A. Catégorie d'âge						
15-29 ans	24	29,6	30	28,8	14	19,2
30-49 ans	29	35,8	35	33,7	21	28,8
50 ans et plus	28	34,6	39	37,5	38	52,0
Totaux	81	100,0	104	100,0	73	100,0
					119	100,0
					230	100,0
B. Catégorie socio-professionnelle						
Travailleur	8	10,0	31	29,8	12	16,4
Employé	20	25,0	31	29,8	22	30,1
Personnel de cadre, patron, profession libérale	13	16,3	5	4,8	9	12,3
Commerçant et artisan	24	30,0	18	17,3	9	12,3
Autres	15	18,7	19	18,3	21	28,9
Totaux	80	100,0	104	100,0	73	100,0
					119	100,0
					230	100,0

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition de la population d'après l'importance des communes, 1961	13
Tableau 2 : Estimation du nombre de vacanciers et chiffre correspondant du nombre de départs en vacances des Belges, 1967	25
Tableau 3 : Les départs en vacances par province, 1967	27
Tableau 4 : Les départs en vacances, par catégorie de communes et de revenus, 1967	30
Tableau 5 : Les départs en vacances, par catégorie socio-professionnelle des personnes interrogées et du chef de famille, 1967	35
Tableau 6 : Les départs en vacances, suivant la classe d'âge et par sexe, 1967	37
Tableau 7 : Les départs en vacances suivant d'autres facteurs d'influence, 1967	39
Tableau 8 : Le fractionnement des vacances d'après la catégorie socio-professionnelle et la catégorie des revenus familiaux, 1967	44
Tableau 9 : Le lieu de séjour, d'après les vacances principales et les secondes et troisièmes vacances, 1967	50
Tableau 10 : Nombre de vacanciers visitant les principaux pays de destination, soit comme séjour de vacances, soit en transit, 1967	55
Tableau 11 : Lieu de séjour par province, 1967	57
Tableau 12 : Lieu de séjour d'après la catégorie socio-professionnelle, 1967	60
Tableau 13 : Lieu de séjour d'après la catégorie d'âge et le sexe	66
Tableau 14 : Lieu de séjour d'après le nombre d'enfants dans la famille et le nombre d'enfants qui accompagnent, 1967	69
Tableau 15 : Le lieu de séjour des enfants accompagnant la famille, 1967	71
Tableau 16 : Nombre de vacances des Belges par lieu de séjour, 1967	72
Tableau 17 : Genre de régions de vacances des vacances principales, seconds et troisièmes séjours de vacances, 1967	74

Tableau 18 : Motivation du lieu de séjour par région ou lieu du séjour le plus long, 1967	78
Tableau 19 : Période de départ des vacances principales et des secondes et troisièmes vacances, 1967	84
Tableau 20 : La période de départ en fonction du lieu de séjour, 1967	85
Tableau 21 : Période de départ en fonction de la possibilité de choix des dates de départ, 1967	87
Tableau 22 : Durée moyenne et structure du séjour d'après les vacances principales et les seconds et troisièmes séjours de vacances, 1967	89
Tableau 23 : Répartition des vacances d'après la durée et le lieu de séjour, 1967	91
Tableau 24 : La structure du séjour d'après la catégorie socio-professionnelle de la personne interrogée, 1967	96
Tableau 25 : Le choix du mode d'hébergement durant les vacances principales et les seconds et troisièmes séjours de vacances, 1967	98
Tableau 26 : Le choix du mode d'hébergement d'après le lieu de séjour, 1967	100
Tableau 27 : Moyen de transport utilisé d'après le lieu de séjour, 1967	106
Tableau 28 : L'organisateur de voyage d'après le lieu de séjour, 1967	118
Tableau 29 : Le mois de décision pour les vacances principales et accessoires, 1967	123
Tableau 30 : Le mois de décision d'après le lieu de séjour, 1967	125
Tableau 31 : Le lien entre le mois de décision et la période de départ, 1967	127
Tableau 32 : Les moyens publicitaires, suivant les vacances principales et secondaires, 1967	131
Tableau 33 : Les moyens publicitaires d'après le lieu de séjour, 1967	133
Tableau 34 : La répartition des dépenses globales et des frais de voyage et de séjour par vacances, 1967	137
Tableau 35 : La répartition du total des dépenses par vacances d'après la catégorie de dépenses, 1967	139

Tableau 36 : La répartition des dépenses totales et des frais de voyage et de séjour par personne et par jour, 1967	143
Tableau 37 : Les dépenses de vacances suivant le lieu de séjour, 1967	145
Tableau 38 : Les dépenses de vacances d'après le mode d'hébergement et le lieu de séjour, 1967	148
Tableau 39 : Les dépenses totales de vacances suivant la catégorie socio-professionnelle, 1967	151
Tableau 40 : Les dépenses de vacances d'après la catégorie de revenu familial, 1967	154
Tableau 41 : Les dépenses de vacances par province, 1967	157
Tableau 42 : Les dépenses de vacances par région de séjour, 1967	159
Tableau 43 : Les motifs pour ne pas prendre de vacances, par province et par catégorie de communes, 1967	163
Tableau 44 : Motifs avancés pour ne pas prendre de vacances, par catégories de revenu familial et d'âge, 1967	167
Tableau 45 : Motifs avancés pour ne pas prendre de vacances, par catégories socio-professionnelles, 1967	168
Tableau 46 : Pourcentage de la population qui, dans le passé, a déjà pris au moins une fois des vacances dans les diverses régions touristiques du pays et de l'étranger, par province, 1967	176
Tableau 47 : Localisation de la demande touristique intérieure, 1967	179
Tableau 48 : L'importance des communes côtières les unes par rapport aux autres, d'après la demande touristique intérieure, 1967	180
Tableau 49 : Estimation du nombre de nuitées dans les principaux modes d'hébergement du Littoral, des Ardennes et du Royaume, 1967	185
Tableau 50 : Estimation actuelle du nombre de vacanciers et du nombre de vacances, 1967	201
Tableau 51 : Estimation du nombre de vacanciers et de vacances, 1972-1977	204

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Rapport entre le taux net de départ et le revenu familial, 1967	32
Graphique 2 : Rapport entre le taux brut de départ et le revenu familial, 1967	32
Graphique 3 : Pourcentage des vacances passées en Belgique, d'après la catégorie de revenus	63
Graphique 4 : Etalement des vacances par mois (sur base de la période de départ), 1967	83
Graphique 5 : Répartition cumulative des dépenses par vacances et ajustement d'une droite de Pareto, calculées pour des dépenses touristiques de 2.000 F et plus, 1967	140
Graphique 6 : La relation entre les dépenses de vacances et le revenu familial, 1967	153
Graphique 7 : Le rapport entre les dépenses de vacances et le revenu régional par habitant, 1967	158

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation des séjours de vacances des Belges par pays et/ou région touristique, 1967	49
---	----

LISTE DES APPENDICES

Appendice 1 : Communes où eut lieu l'enquête par catégorie de communes et par province, Enquête Bureau d'Etudes Economiques de la Flandre Occidentale, 1967	209
Appendice 2 : Lieu de séjour par région touristique et par vacances, classé d'après le séjour le plus long ou le lieu de séjour accessoire	211
Appendice 3 : Lieu de séjour par catégorie de communes	216
Appendice 4 : Lieu de séjour d'après la catégorie socio-professionnelle du chef de famille	217
Appendice 5 : Le lieu de séjour de vacances d'après la catégorie de revenu familial	218
Appendice 6 : Lieu de séjour d'après la catégorie de revenu personnel	219
Appendice 7 : Lieu de séjour d'après le nombre de membres de la famille accompagnant	220
Appendice 8 : Lieu de séjour d'après la possession d'une voiture et de la possibilité de choix des dates de départ	221
Appendice 9 : Lieu de séjour et diplôme obtenu	222
Appendice 10 : Genre de lieu de séjour par province, par catégorie socio-professionnelle et par âge	223
Appendice 11 : Motivation du lieu de séjour par catégorie d'âge et sexe	225
Appendice 12 : Motivation du lieu de séjour par catégorie de revenu familial	226
Appendice 13 : Motivation du lieu de séjour d'après la catégorie de la durée du séjour (en nuitées)	227
Appendice 14 : Période de départ par catégorie d'âge	228
Appendice 15 : Période de départ par province	229
Appendice 16 : Structure de séjour d'après la province	230
Appendice 17 : Structure de séjour par catégorie de communes	231
Appendice 18 : Structure de séjour par catégorie d'âge	232
Appendice 19 : Choix du mode d'hébergement par catégorie socio-professionnelle et de revenu familial	233
Appendice 20 : Choix du mode d'hébergement par catégorie d'âge	234

Appendice 21 : Choix du mode d'hébergement d'après le nombre de la famille accompagnant	235
Appendice 22 : Choix du mode d'hébergement d'après la durée de séjour (en nuitées)	236
Appendice 23 : Moyen de transport utilisé par catégorie socio-professionnelle	237
Appendice 24 : Moyen de transport utilisé par catégorie de revenu familial	238
Appendice 25 : Moyen de transport utilisé par catégorie d'âge	239
Appendice 26 : Moyen de transport utilisé suivant l'organisateur du voyage et la possession d'une voiture	240
Appendice 27 : L'organisateur du voyage par catégorie socio-professionnelle et mode d'hébergement	241
Appendice 28 : Mois de décision par catégorie socio-professionnelle	242
Appendice 29 : Répartition des dépenses totales de vacances par lieu de séjour	243
Appendice 30 : Répartition des dépenses totales par personne et par jour, suivant le lieu de séjour	244
Appendice 31 : Répartition des dépenses totales par vacances suivant le mode d'hébergement	245
Appendice 32 : Répartition des dépenses totales par personne et par jour suivant le mode d'hébergement	246
Appendice 33 : Répartition des dépenses totales par vacances suivant la catégorie socio-professionnelle	247
Appendice 34 : Répartition des dépenses totales par personne et par jour suivant la catégorie socio-professionnelle	248
Appendice 35 : Répartition des dépenses totales par vacances suivant la catégorie de revenu familial	249
Appendice 36 : Répartition des dépenses totales par personne et par jour suivant la catégorie de revenu familial	250
Appendice 37 : Pourcentage de la population qui, dans le passé, a déjà pris au moins une fois des vacances dans les diverses régions touristiques du pays et de l'étranger, par catégories de commune, de revenus familial, d'âge et socio-professionnelle	251
Appendice 38 : Répartition des vacances des vacanciers d'après les catégories d'âge et socio-professionnelles, par cité balnéaire	253

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Préface	7
<i>Chapitre I</i> Méthode de recherche	11
1. L'étendue de l'enquête	11
2. Choix des communes	12
3. Le choix des personnes à interroger	16
4. L'enquête	19
5. Quelques définitions	19
<i>Chapitre II</i> Les départs en vacances	23
1. Les départs en vacances en général	24
2. Les départs en vacances par province	27
3. Les départs en vacances par catégorie de communes	28
4. Les départs en vacances par catégorie de revenus	29
5. Les départs en vacances suivant la catégorie socio-professionnelle	33
6. Les départs en vacances par âge et sexe	36
7. Les départs en vacances et autres facteurs d'influence	38
8. Facteurs explicatifs	41
9. Le fractionnement des vacances	43
<i>Chapitre III</i> La structure des vacances	47
1. La localisation des séjours de vacances	47
2. La localisation des séjours de vacances des enfants	70
3. Le lieu de séjour de l'ensemble de la population	71
4. Type de voyages	73
5. Le genre de régions de vacances	73
6. La motivation dans le choix des vacances	76
7. Les dates de départ	81
8. Durée du séjour	88
9. Les modes d'hébergement	97
10. Les moyens de transport	104
<i>Chapitre IV</i> L'organisation des vacances	111
1. Possibilités de choix de l'époque des congés	111
2. L'organisateur de voyage	117

	BIBLIOTHÈQUE DE LA COTE D'OPALE
3. Le rôle de l'agence de voyage	120
4. La formule de voyage	121
5. Le mois de décision	122
6. Les facteurs publicitaires	128
<i>Chapitre V</i> Les dépenses de vacances	135
1. Les dépenses de vacances dans leur ensemble	136
2. Les dépenses de vacances suivant le lieu de séjour	145
3. Les dépenses de voyage suivant le mode d'hébergement	147
4. Les dépenses de vacances suivant la catégorie socio-professionnelle	150
5. Les dépenses de vacances d'après la catégorie de revenu familial	152
6. Les dépenses de vacances par province	156
7. Les dépenses totales de vacances dans le royaume et à l'étranger	159
<i>Chapitre VI</i> Les non-vacanciers	161
1. Les facteurs déterminants	161
2. Le passé vacancier en général	169
<i>Chapitre VII</i> Quelques considérations complémentaires relatives à la consommation touristique dans les régions touristiques belges	175
1. Le passé vacancier par rapport aux régions touristiques de l'intérieur du pays et de l'étranger	175
2. La localisation de la demande touristique à la Côte et dans les Ardennes	178
3. Le choix du mode d'hébergement à la Côte et dans les Ardennes	183
<i>Chapitre VIII</i> Synthèse et prospective des vacances	187
1. Synthèse	187
2. Prospective des vacances	201
Appendices	207
Liste des tableaux	255
Liste des graphiques	258
Liste des cartes	258
Liste des appendices	259
Table des matières	261

Couverture : Boudewijn Delaere CBG/VVG.

Carte et graphiques : W.E.S., Bruges.

Clichés : La Photogravure Brugeoise, Bruges.

Des Presses de la S.C. Imprimerie Groeninghe, Courtrai.

LES EDITIONS DU BUREAU D'ETUDES ECONOMIQUES
DE LA FLANDRE OCCIDENTALE

- De Ekonomische Situatie en Mogelijkheden van het Arrondissement Ieper,*
door G. DECLERCQ & O. VANNESTE, 1958 (207 blz.), 135 fr.
- De Belgische Zeevisserij — Een Ekonomische Studie,*
door O. VANNESTE & P. HOVART, 1959 (358 blz.), 200 fr.
- La Pêche Maritime Belge — Etude Economique,*
par O. VANNESTE & P. HOVART, 1959 (358 pp.), 200 fr.
- Het Arrondissement Brugge — Een Regionaal-Ekonomische Studie,*
door O. VANNESTE, J. THEYS & M. ZWAENEPOEL, 1961 (436 blz.),
250 fr.
- Het Arrondissement Oostende — Een Regionaal-Ekonomische Studie,*
door O. VANNESTE, J. THEYS & M. ZWAENEPOEL, 1962 (444 blz.),
250 fr.
- Menen — Een Ekonomische Studie van een Grensstad,*
door O. VANNESTE & J. THEYS, 1962, (256 blz.), 200 fr.
- Het Arrondissement Roeselare — Een Regionaal-Ekonomische Studie,*
door O. VANNESTE, J. THEYS & M. ZWAENEPOEL, 1963 (336 blz.),
250 fr.
- Westvlaamse grensarbeiders in Noord-Frankrijk,*
door J. THEYS o.l.v. O. VANNESTE, 1964 (144 blz.), 150 fr.
- Les Frontaliers de la Flandre Occidentale dans le Nord de la France,*
par J. THEYS s.l.d. O. VANNESTE, 1964 (144 pp.), 150 fr.
- Veurne — Een Ekonomische Studie,*
door O. VANNESTE & J. THEYS, 1964 (189 blz.), 200 fr.
- De landbouw in West-Vlaanderen,*
door M. ZWAENEPOEL & N. VANHOVE, 1965 (352 blz. plus kaart).
- Het Groeipoolconcept en de Regionaal-Ekonomische Politiek,*
door O. VANNESTE, 1967 (376 blz.).
- Het Arrondissement Tielt — Een Regionaal-Ekonomische Studie,*
door O. VANNESTE & J. THEYS, 1968 (410 blz.), 250 fr.
- Een analyse van de Westvlaamse grensarbeid in Noord-Frankrijk,*
door J. THEYS, 1969, (279 blz.), 250 fr.
- Vrije Tijd — Een sociologische analyse van het vrijetijdsgebruik en de vrijetijdsbehoeften van de Westvlaamse bevolking,*
door M. ZWAENEPOEL, 1969 (332 blz.), 300 fr.
- Het vakantiepatroon en de toeristische bestedingen van de Belgische bevolking,*
door N. VANHOVE, 1969, (264 blz.).
- Structure des vacances et dépenses touristiques de la population belge,*
par N. VANHOVE, 1969, (264 blz.).
- Demografische facetstudies,*
door Ir. J.M.L. DEMEYERE, 1969, (144 blz.), 150 fr.

